

# SICAV ODDO BHF

---

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Rapport annuel, incluant les états financiers audités  
au 31/10/23**

R.C.S. Luxembourg B 67 580

Edition pour la Suisse

Le prospectus de vente détaillé, des documents intitulés "Informations clés pour l'investisseur", les statuts, les rapports annuels et semestriels sont disponibles sans frais auprès du Représentant et Service de Paiement pour la Suisse, BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, CH-8002 Zurich, Suisse. La liste des variations du portefeuille est gratuitement à la disposition de l'investisseur auprès du représentant pour la Suisse.

# SICAV ODDO BHF

---

## Table des Matières

Organisation et administration	3
Rapport du Conseil d'Administration	5
Rapport d'audit	9
Etat combiné des actifs nets au 31/10/23	12
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/10/23	13
Compartiments :	14
ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond	14
ODDO BHF Euro High Yield Bond	26
ODDO BHF Euro Credit Short Duration	36
ODDO BHF Algo Trend Eurozone	47
ODDO BHF Convertibles Global	54
ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities	62
ODDO BHF Algo Trend US	72
ODDO BHF Global Credit Short Duration	79
ODDO BHF Artificial Intelligence	89
ODDO BHF Green Planet	97
ODDO BHF Polaris Moderate F	104
ODDO BHF Polaris Balanced F	110
ODDO BHF Polaris Flexible F	116
Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés	122
Autres notes aux états financiers	127
Informations supplémentaires non auditées	140

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

# SICAV ODDO BHF

---

## Organisation et administration

<b>Siège Social</b>	5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
<b>Conseil d'administration de la Société</b>	Thomas Seale Président du Conseil d'Administration de la SICAV Independent Director 39, Rue de la Paix L-7244 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg  Werner Taiber Chairman of the Supervisory Board ODDO BHF Asset Management GmbH Düsseldorf, Allemagne  Laurent Denize Deputy Managing Director ODDO BHF Asset Management SAS Paris, France  Aude Vanderpol Global Head of Reporting and Performance ODDO BHF Asset Management SAS Paris, France  Francis Huba (depuis le 7 novembre 2022) Head of Middle office ODDO BHF Asset Management SAS Paris, France  ODDO BHF SCA représenté par Pierre-Emmanuel Charrette Chief Compliance Officer ODDO BHF SCA Paris, France  Katja Münch (jusqu'au 31 décembre 2022) Global Head of Client Services ODDO BHF Asset Management GmbH Frankfurt, Allemagne
<b>Société de Gestion</b>	ODDO BHF Asset Management SAS 12, Boulevard de la Madeleine F-75440 Paris, France
<b>Distributeur</b>	ODDO BHF SCA 12, Boulevard de la Madeleine F-75009 Paris, France
<b>Dépositaire, Agent Payeur et Agent d'Administration Centrale</b>	CACEIS Bank Luxembourg Branch 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
<b>Cabinet de Révision Agréé</b>	DELOITTE AUDIT, Société à responsabilité limitée 20, Boulevard de Kockelscheuer L-1821 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
<b>Agent d'Information en Allemagne</b>	ODDO BHF Asset Management GmbH Herzogstraße, 15 D-40217 Düsseldorf, Allemagne
<b>Représentant et Agent Payeur en Suisse</b>	BNP Paribas Securities Services Paris, succursale de Zurich Selnaustraße, 16 CH-8002 Zurich, Suisse
<b>Représentant et Agent Payeur en Autriche</b>	Raiffeisen Bank International AG Am Stadtpark, 9 A-1030 Vienne, Autriche

# SICAV ODDO BHF

---

## Dirigeants de la Société de Gestion

Nicolas Chaput  
Chief Executive Officer (Président)  
ODDO BHF Asset Management SAS  
F-Paris, France

Laurent Denize  
Deputy Managing Director  
ODDO BHF Asset Management SAS  
F-Paris, France

## Sous-Gestionnaires

Pour les compartiments suivants :

Sustainable Euro Corporate Bond  
Euro High Yield Bond  
Euro Credit Short Duration  
Algo Trend Eurozone  
Sustainable Credit Opportunities  
Algo Trend US  
Global Credit Short Duration

ODDO BHF Asset Management GmbH  
Herzogstraße, 15  
D-40217 Düsseldorf, Allemagne

Convertibles Global

Wellington Management International Limited  
Cardinal Place, 80 Victoria Street  
UK-Londres, SW1E 5JL, Royaume-Uni

# SICAV ODDO BHF

---

## Rapport du Conseil d'Administration

### Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») a le plaisir de présenter le Rapport annuel et les Etats financiers révisés de la SICAV ODDO BHF (la « Société ») en date du 31/10/2023. Il estime que, dans l'ensemble, ceux-ci sont fidèles et équilibrés et fournissent les informations nécessaires pour permettre aux actionnaires d'évaluer la situation et la performance de la Société.

### Structure de la Société

La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Elle possède le statut de Société d'investissement à capital variable (SICAV) à compartiments multiples ainsi que d'organisme de placement collectif soumis aux dispositions de la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « Loi de 2010 »), et à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (la « CSSF »).

L'objet de la Société est le placement collectif de ses actifs dans des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire et d'autres actifs admissibles tels que visés dans la Loi de 2010, dans le but d'offrir différentes opportunités d'investissement, de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

### Rôle et responsabilité du Conseil

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'aliénation et d'administration entrant dans le cadre de l'objet de la Société, conformément à la politique d'investissement définie à l'Article 18 des Statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale des Actionnaires en vertu de la loi ou des présents Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'administration.

### Composition du Conseil

La Société sera gérée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société et seront nommés pour une durée maximale de six ans. Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale, lesquels fixeront en outre le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront le pourvoir provisoirement et les actionnaires procéderont alors à la nomination définitive lors de l'assemblée générale suivante.

# SICAV ODDO BHF

Informations destinées aux actionnaires	
Modifications apportées au prospectus en cours d'exercice	
<b>Création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CR-EUR pour le compartiment ODDO BHF Polaris Flexible F</li> <li>• CN-EUR pour le compartiment ODDO BHF Polaris Balanced F</li> <li>• CN-EUR pour le compartiment ODDO BHF Polaris Flexible F</li> <li>• Création du compartiment ODDO BHF Subordinated Debt (pas encore lancé)</li> </ul>
<b>Liquidation</b>	
<b>Fusion</b>	<p>Fusion des Classes d'Actions absorbées suivantes avec les classes d'actions suivantes des Compartiments, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CI-EUR vers CR-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Algo Trend Eurozone ;</li> <li>• DRw-EUR vers CR-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Algo Trend Eurozone ;</li> <li>• CI-EUR [H] vers Clw-EUR [H] pour le Compartiment ODDO BHF Artificial Intelligence ;</li> <li>• CR-EUR [H] vers CR-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Artificial Intelligence ;</li> <li>• CRw-EUR [H] vers CR-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Artificial Intelligence ;</li> <li>• CR-USD [H] vers CR-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Convertibles Global ;</li> <li>• CR-EUR [H] vers CR-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Green Planet ;</li> <li>• CR-USD vers CR-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Green Planet ;</li> <li>• CRw-EUR [H] vers CR-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Green Planet ;</li> <li>• DI-USD vers CI-USD pour le Compartiment ODDO BHF Green Planet ;</li> <li>• DR-USD vers CR-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Green Planet.</li> </ul>
<b>Modifications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage de 20% à 10% du seuil maximum d'avoirs que le compartiment ODDO BHF Artificial Intelligence peut détenir pour payer les produits de rachat ou faire face à d'autres besoins de liquidités ;</li> <li>• Changement de l'indice de référence du compartiment ODDO BHF Green Planet : MSCI ACWI Climate Change NR USD au lieu du MSCI ACWI NR ;</li> <li>• Modifications relatives à la notation ESG pour le compartiment ODDO BHF Euro Credit Short Duration ;</li> <li>• Modification de l'objectif et de la politique d'investissement du compartiment ODDO BHF Artificial Intelligence ;</li> <li>• Insertion dans le Prospectus des modifications relatives à la politique d'investissement des fonds maîtres respectifs des compartiments ODDO BHF Polaris Balanced F et ODDO BHF Polaris Flexible F ;</li> <li>• Modifications des dispositions générales relatives à la commission de surperformance ;</li> <li>• Modifications apportées à la section « Rachats d'actions » du Prospectus ;</li> <li>• Modification de l'Annexe I « Restrictions d'investissement » et des objectifs et politiques d'investissement des compartiments concernés en ce qui concerne la détention d'actifs liquides à titre accessoire ;</li> <li>• Modification de l'Annexe I « Restrictions d'investissement » visant à mettre en œuvre la loi luxembourgeoise du 8 décembre 2021 transposant la directive UE 2019/2162 ;</li> <li>• Modification de la politique d'investissement du compartiment ODDO BHF Euro Credit Short Duration ;</li> <li>• Référence à l'EONIA supprimée du Prospectus et remplacée par l'€STR pour les compartiments ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities et ODDO BHF Global Credit Short Duration.</li> </ul>

# SICAV ODDO BHF

<b>Ajout/ajustement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conformité avec les obligations d'informations précontractuelles spécifiées par les normes techniques de réglementation (RTS) relatives au SFDR pour les compartiments ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond, ODDO BHF Euro High Yield Bond, ODDO BHF Euro Credit Short Duration, ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities, ODDO BHF Polaris Moderate F, ODDO BHF Polaris Balanced F, ODDO BHF Polaris Flexible F et ODDO BHF Subordinated Debt, qui sont soumis à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, tel que modifié (le « SFDR »), ainsi que pour les compartiments ODDO BHF Artificial Intelligence et ODDO BHF Green Planet, qui sont soumis à l'article 9 du SFDR ;</li><li>• Clarification de l'objectif d'investissement des compartiments ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond, ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities et ODDO BHF Green Planet quant à l'utilisation de l'indice de référence dans le cadre de la détermination de l'univers d'investissement de ces compartiments ;</li><li>• Clarification de la politique d'investissement des compartiments ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond, ODDO BHF Euro High Yield Bond et ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities à l'égard des investissements dans des CoCos émises par le Groupe ODDO BHF ;</li><li>• Clarification de la politique d'investissement du compartiment ODDO BHF Algo Trend US en vue de préciser qu'il peut agir en qualité de fonds maître ;</li><li>• Ajustement de l'objectif et de la politique d'investissement du compartiment ODDO BHF Artificial Intelligence afin d'inclure une référence explicite à l'article 9 du SFDR ;</li><li>• Modification de la Section « Frais et Charges » du Prospectus concernant les dispositions relatives à la commission de surperformance ;</li><li>• Conformité aux Questions/Réponses de la CSSF relatives à la loi du 17 décembre 2010 concernant les exigences en matière de détention d'actifs liquides à titre accessoire pour les compartiments ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond, ODDO BHF Euro High Yield Bond, ODDO BHF Euro Credit Short Duration, ODDO BHF Algo Trend Eurozone, ODDO BHF Algo Trend US, ODDO BHF Global Credit Short Duration, ODDO BHF Artificial Intelligence et ODDO BHF Green Planet ;</li><li>• Conformité avec la loi luxembourgeoise du 8 décembre 2021 relative à l'émission de lettres de gage, et portant transposition de la directive (UE) 2019/2162 du 27 novembre 2019 concernant l'émission d'obligations garanties et la surveillance publique des obligations garanties et modifiant les directives 2009/65/CE et 2014/59/UE ;</li><li>• Intégration d'un facteur de risque spécifique lié aux dettes subordonnées et, au sein du facteur de risque lié à l'investissement dans des obligations de type « contingent convertible », d'un avertissement concernant le sous-risque de liquidité.</li></ul>
<b>Informations complémentaires</b>	
<p>Considérant que les classes d'actions non souscrites ci-dessous ne sont pas énumérées dans le Prospectus, le Conseil d'administration a décidé de les supprimer. Dès lors que ces classes d'actions ne comptent aucun investisseur, leur suppression n'aura aucun impact sur les investisseurs.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• CRw-SEK[H] du Compartiment ODDO BHF Artificial Intelligence ;</li><li>• CN-SEK[H] du Compartiment ODDO BHF Euro Credit Short Duration ;</li><li>• CN-SEK[H] du Compartiment ODDO BHF Euro High Yield Bond ;</li><li>• CRw-SEK[H] du Compartiment ODDO BHF Green Planet ;</li><li>• CN-SEK[H] du Compartiment ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond ;</li><li>• CR-SEK[H] du Compartiment ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond ;</li><li>• CI-USD[H] du Compartiment ODDO BHF Algo Trend US ;</li><li>• DI-EUR du Compartiment ODDO BHF Algo Trend US ;</li><li>• DIw-EUR du Compartiment ODDO BHF Algo Trend US ;</li><li>• DP-EUR du Compartiment ODDO BHF Algo Trend US ;</li><li>• CI-USD[H] du Compartiment ODDO BHF Convertibles Global ;</li><li>• DIw-EUR du Compartiment ODDO BHF Global Credit Short Duration ; et</li><li>• DPw-EUR du Compartiment ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities.</li></ul>	

## Revue de marché

Contrairement à l'année précédente, durant laquelle les investisseurs se sont retrouvés démunis, les gains ont été plus facilement réalisables en 2023 – mais avec des différences notables.

Les emprunts d'Etat sans risque ont stagné, enregistrant des rendements inférieurs à 1%. Les obligations d'entreprises, tant de catégorie investment grade qu'à haut rendement, ont offert des performances légèrement supérieures comprises entre 2 et 6%.

Ces résultats ont été éclipsés par l'envolée des valeurs technologiques américaines, bien que celle-ci soit attribuable à une poignée de titres, les « Sept Magnifiques », qui ont été à l'origine de la majeure partie des gains de l'indice S&P 500.

Plus récemment, les résultats trimestriels de Nvidia supérieurs aux attentes de la plupart des analystes ont redonné un coup de fouet au boom technologique, qui était en perte de vitesse.

Pour de nombreux investisseurs européens, ces informations semblent venir d'une autre planète, comme en témoignent les faibles flux entrants dans les fonds – au vu de la croissance atone de l'économie, ils ont profité des taux d'intérêt élevés pour transférer des capitaux de leurs comptes à vue vers des fonds du marché monétaire ou des obligations à court terme.

La question qui se pose à présent est de savoir si les marchés peuvent maintenir leurs niveaux ou s'ils sont sur le point d'entamer un cycle baissier.

En septembre, les investisseurs étaient confrontés aux mêmes interrogations qu'au début de l'été concernant l'évolution de l'inflation et de la politique monétaire, l'impact de l'IA et la faiblesse de l'économie, notamment en Europe et en Chine.

Avec des taux réels à long terme qui s'inscrivent à des sommets historiques et une croissance nominale qui ralentit, la fin du cycle de relèvement se profile à l'horizon. Ce tournant devrait s'avérer porteur pour les emprunts d'Etat de haute qualité, qui atteignent généralement un pic avant la dernière hausse d'un cycle. Il existe ainsi un potentiel de rallye puisque les rendements commencent à reculer. Les spreads des obligations à haut rendement se sont d'ores et déjà resserrés, mais sont encore loin des planchers historiques observés en 2007. Au vu des taux de défaut de 4,3% anticipés par Moody's pour les douze prochains mois et des notations moyennes plus élevées sur le marché du haut rendement, les performances ajustées du risque restent attrayantes, en particulier sur le front des émissions à court terme. Les valorisations des actions n'offrent en revanche qu'un faible potentiel haussier à court ou moyen terme. Compte tenu du repli des marges bénéficiaires des entreprises et des risques croissants de détérioration de l'économie en Europe et aux Etats-Unis, la sélectivité devrait être de mise s'agissant des investissements en actions.

Malgré la possibilité de revers à court terme, l'IA reste un thème central à longue échéance, puisque la pénétration dans les entreprises des applications destinées à améliorer la productivité n'en est qu'à ses balbutiements. Le secteur du luxe offre également des opportunités aux investisseurs en quête de qualité eu égard au pouvoir de fixation des prix des grandes marques et aux importantes barrières à l'entrée. Il peut être appréhendé davantage comme un thème global que comme un secteur.

Pour que nous puissions recommander une prise de risque accrue, il faudrait que l'inflation atteigne un pic et que la fin du resserrement monétaire soit en vue. Du côté positif, il existe à ce jour peu d'éléments attestant que la persistance de l'inflation est attribuable aux augmentations de salaires. La stabilisation des principaux indicateurs économiques et des révisions de bénéfices constituera un autre catalyseur. A cet égard, les Etats-Unis et les marchés émergents affichent une longueur d'avance sur l'Europe et la Chine. Que l'atterrissage en douceur souhaité se produise ou que nous subissions de plus fortes secousses, investir dans des valeurs de qualité nous permettra de surmonter les phases les plus turbulentes.

**Rapport d'audit**

Aux Actionnaires de  
SICAV ODDO BHF  
5, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

**RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ**

Rapport sur l'audit des états financiers

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SICAV ODDO BHF (la « Société ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état des actifs nets et l'état du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 octobre 2023 ainsi que l'état des opérations et l'état des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de SICAV ODDO BHF et de chacun de ses compartiments au 31 octobre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N°537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la Société. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du Conseil d'Administration de la Société de Gestion et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la Société de Gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

## **Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnables des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration la Société de Gestion, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

For Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé

Elisabeth Layer, Réviseur d'Entreprises Agréé  
Partner

Luxembourg, 14 février 2024

**SICAV ODDO BHF**  
**Etats financiers combinés**

# SICAV ODDO BHF

## Etat combiné des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>3.422.620.943,37</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	3.276.059.110,13
<i>Prix de revient</i>		3.297.201.905,55
Avoirs en banque et liquidités		91.882.191,52
Appel de marge		360.529,55
A recevoir sur investissements vendus		13.630.154,77
A recevoir sur souscriptions		3.133.251,40
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.5	521.403,59
Dividendes à recevoir, nets		95.703,32
Intérêts à recevoir, nets		34.622.938,89
A recevoir sur change		2.315.660,20
<b>Passifs</b>		<b>101.122.214,75</b>
Découvert bancaire		962.614,74
A payer sur investissements achetés		16.180.373,19
A payer sur rachats		6.764.492,04
A payer sur mises en pension	2.8,9	67.170.003,32
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.5	80.990,34
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.6	329.283,41
Commissions de gestion à payer	3	6.721.578,56
Commissions d'administration à payer	6	125.081,84
Intérêts à payer, nets		181.256,54
A payer sur change		2.328.993,45
Autres passifs		277.547,32
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>3.321.498.728,62</b>

# SICAV ODDO BHF

## Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>105.689.854,96</b>
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		443.050,76
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		100.715.822,85
Intérêts reçus sur swaps		883.763,49
Intérêts bancaires		3.488.212,25
Intérêts reçus sur mises en pension	2.8	141.386,11
Autres revenus		17.619,50
<b>Dépenses</b>		<b>27.076.665,36</b>
Commissions de gestion	3	19.074.766,40
Commissions de la Société de Gestion		3.017,14
Commissions de dépositaire	5	32.164,26
Commissions d'administration	6	1.568.740,32
Frais d'audit		227.636,97
Frais légaux		341.343,81
Frais de transaction	2.10	1.485.109,07
Rémunération administrateurs		31.332,02
Taxe d'abonnement	7	654.863,48
Intérêts payés sur découvert bancaire		68.716,64
Intérêts payés sur swaps		1.151.805,54
Intérêts payés sur prises en pension	2.8	2.088.167,96
Frais bancaires		25,73
Autres dépenses	13	348.976,02
<b>Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements</b>		<b>78.613.189,60</b>
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	-71.903.817,20
- contrats de change à terme	2.5	10.071.102,99
- contrats futures	2.6	4.536.348,41
- swaps	2.7	-2.303.931,12
- change	2.3	-391.392,06
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>18.621.500,62</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	164.910.991,72
- contrats de change à terme	2.5	-1.558.155,95
- contrats futures	2.6	-1.945.213,56
- swaps	2.7	-1.460.977,50
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>178.568.145,33</b>
Dividendes versés	11	-24.971.820,67
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.188.552.907,65
Souscriptions d'actions de distribution		202.717.209,08
Rachats d'actions de capitalisation		-849.590.111,83
Rachats d'actions de distribution		-298.027.689,85
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>397.248.639,71</b>
<b>Réévaluation de la balance d'ouverture</b>		<b>-21.270.832,85</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>2.945.520.921,76</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>3.321.498.728,62</b>

# **ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond**

# ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

---

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>479.440.955,93</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	465.451.171,51
<i>Prix de revient</i>		<i>484.972.475,06</i>
Avoirs en banque et liquidités		3.527.094,87
Appel de marge		129.500,00
A recevoir sur investissements vendus		4.286.446,78
A recevoir sur souscriptions		53.998,70
Intérêts à recevoir, nets		5.992.744,07
<b>Passifs</b>		<b>5.727.240,38</b>
A payer sur investissements achetés		2.950.204,88
A payer sur rachats		1.831.338,97
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.6	129.500,00
Commissions de gestion à payer	3	752.694,85
Commissions d'administration à payer	6	17.760,40
Autres passifs		45.741,28
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>473.713.715,55</b>

# ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>13.351.452,71</b>
Intérêts reçus sur obligations, nets		13.047.756,55
Intérêts bancaires		302.230,70
Autres revenus		1.465,46
<b>Dépenses</b>		<b>2.876.669,57</b>
Commissions de gestion	3	2.344.438,05
Commissions de dépositaire	5	7.741,68
Commissions d'administration	6	266.536,57
Frais d'audit		39.389,56
Frais légaux		53.587,67
Frais de transaction	2.10	6.506,56
Rémunération administrateurs		5.512,96
Taxe d'abonnement	7	94.922,96
Intérêts payés sur découvert bancaire		218,77
Intérêts payés sur swaps		218,75
Autres dépenses	13	57.596,04
<b>Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements</b>		<b>10.474.783,14</b>
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	-29.817.350,97
- contrats futures	2.6	772.700,00
- change	2.3	661,59
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>-18.569.206,24</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	36.640.722,23
- contrats futures	2.6	-276.400,00
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>17.795.115,99</b>
Dividendes versés	11	-3.748.744,26
Souscriptions d'actions de capitalisation		158.154.655,76
Souscriptions d'actions de distribution		47.257.569,54
Rachats d'actions de capitalisation		-71.217.110,90
Rachats d'actions de distribution		-123.341.912,06
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>24.899.574,07</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>448.814.141,48</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>473.713.715,55</b>

# ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>473.713.715,55</b>	<b>448.814.141,48</b>	<b>553.049.453,81</b>
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		6.391.787,36	1.400.373,97	3.583.286,85
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	19,03	18,36	21,52
<b>I Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		1.843.116,71	9.421.461,71	13.963.287,71
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	10,66	10,39	12,32
Dividende par action		0,1149	0,1411	0,1118
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.655.389,71	1.065.704,77	533.896,68
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	16,61	16,10	18,97
<b>R Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		192.762,45	212.569,87	229.278,93
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	90,58	88,29	104,70
Dividende par action		0,5063	0,6848	0,4495
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		472.913,72	517.344,85	367.429,71
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	92,79	89,72	105,44
<b>P Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		20.201.763,00	19.517.956,80	11.915.368,80
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	9,89	9,64	11,44
Dividende par action		0,1221	0,1481	0,1202
<b>oN Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		79.250,00	194.990,00	950.462,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	88,87	85,36	99,66
<b>X Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		35.889,38	38.600,25	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.024,68	985,82	-

# ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

---

## Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>	1.400.373,97	6.397.200,49	1.405.787,10	6.391.787,36
<b>I Shares EUR - Distribution</b>	9.421.461,71	231.455,00	7.809.800,00	1.843.116,71
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>	1.065.704,77	1.027.890,01	438.205,08	1.655.389,71
<b>R Shares EUR - Distribution</b>	212.569,87	1.494,69	21.302,11	192.762,45
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>	517.344,85	117.878,52	162.309,65	472.913,72
<b>P Shares EUR - Distribution</b>	19.517.956,80	4.587.052,00	3.903.245,80	20.201.763,00
<b>oN Shares EUR - Capitalisation</b>	194.990,00	3.370,00	119.110,00	79.250,00
<b>X Shares EUR - Capitalisation</b>	38.600,25	9.128,70	11.839,56	35.889,38

# ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>442.385.931,85</b>	<b>93,39</b>
<b>Obligations</b>			<b>263.560.389,10</b>	<b>55,64</b>
<b>Allemagne</b>			<b>22.106.139,62</b>	<b>4,67</b>
BERTELSMANN AG 3.5 22-29 29/05A	EUR	3.900.000	3.762.018,00	0,79
CA ASSURANCES SA 1.5 21-31 06/10A 06/10A	EUR	1.500.000	1.118.002,50	0,24
CONTINENTAL AG 4.0000 23-27 01/03A	EUR	1.977.000	1.972.354,05	0,42
DEUTSCHE POST AG 3.375 23-33 03/07A	EUR	1.275.000	1.219.301,62	0,26
E.ON SE. 3.75 23-29 01/03A	EUR	1.960.000	1.944.173,00	0,41
EUROGRID GMBH 3.2790 22-31 05/09A	EUR	1.200.000	1.127.052,00	0,24
IHO VERWALTUNGS 3.75 16-26 15/09S	EUR	1.530.000	1.442.965,95	0,30
ROBERT BOSCH GM 4.3750 23-43 02/06A	EUR	2.000.000	1.898.420,00	0,40
VIER GAS TRANSP 4.00 22-27 26/09A	EUR	2.600.000	2.599.103,00	0,55
VIER GAS TRANSPORT 0.125 19-29 10/09A	EUR	1.800.000	1.434.771,00	0,30
VONOVIA SE 0.2500 21-28 01/09A	EUR	2.000.000	1.596.560,00	0,34
VONOVIA SE 1 21-33 16/06A	EUR	1.000.000	686.680,00	0,14
ZF FINANCE 5.75 23-26 03/08A	EUR	1.300.000	1.304.738,50	0,28
<b>Australie</b>			<b>4.615.340,57</b>	<b>0,97</b>
TELSTRA GROUP 3.75 23-31 04/05A	EUR	708.000	698.275,62	0,15
TOYOTA FINANCE AUSTR 2.28 20-27 21/04A	EUR	1.505.000	1.419.064,50	0,30
TRANSURBAN FINANCE 3.00 20-30 08/04A	EUR	2.721.000	2.498.000,45	0,53
<b>Danemark</b>			<b>7.231.268,57</b>	<b>1,53</b>
CARLSBERG BREWERIES A/S 4.0 23-28 05/10A	EUR	1.605.000	1.609.999,57	0,34
ISS GLOBAL A/S 2.125 14-24 02/12A	EUR	500.000	487.487,50	0,10
ISS GLOBAL AS 0.875 19-26 18/06A	EUR	3.826.000	3.496.485,75	0,74
ORSTED 3.75 23-30 01/03A	EUR	1.675.000	1.637.295,75	0,35
<b>Espagne</b>			<b>10.186.597,54</b>	<b>2,15</b>
ABERTIS INFRASTRUCT 2.375 19-27 27/09A	EUR	1.700.000	1.599.972,00	0,34
ABERTIS INFRASTRUCTU 4.125 23-28 31/01A	EUR	1.400.000	1.389.080,00	0,29
BANCO SANTANDER 3.875 23-28 16/01A	EUR	1.900.000	1.881.332,50	0,40
BANCO SANTANDER 4.8750 23-31 18/10A	EUR	2.700.000	2.690.064,00	0,57
MERLIN PROPERTIES 1.875 16-26 02/11A	EUR	1.666.000	1.558.443,04	0,33
SANTANDER CONSUMER FINANCE 0.5 22-27 14/01A	EUR	1.200.000	1.067.706,00	0,23
<b>États-Unis</b>			<b>45.386.924,26</b>	<b>9,58</b>
AT&T INC 1.6 20-28 27/05A	EUR	2.126.000	1.912.528,34	0,40
AT&T INC 1.80 18-26 05/09A	EUR	1.701.000	1.605.352,77	0,34
AT&T INC 2.35 18-29 05/09A	EUR	1.445.000	1.309.068,85	0,28
AT&T INC 2.6 20-38 27/05A	EUR	935.000	715.962,22	0,15
BERKSHIRE HATHAWAY I 0.5 21-41 15/01A	EUR	315.000	163.727,55	0,03
BOOKING 3.625 23-28 12/11A	EUR	2.266.000	2.245.628,66	0,47
BOOKING HOLDING 4.2500 22-29 15/05A	EUR	1.913.000	1.943.827,99	0,41
BOOKING HOLDING 4.5000 22-31 15/11A	EUR	1.135.000	1.159.209,55	0,24
BOOKING HOLDING 4.7500 22-34 15/11A	EUR	2.337.000	2.405.999,92	0,51
DIGITAL EURO FINCO 1.125 19-28 09/10A	EUR	3.061.000	2.596.967,71	0,55
FIDELITY NATIONAL INFO 1 19-28 03/12A12A	EUR	850.000	720.965,75	0,15
IBM CORP 0.8750 22-30 09/02U	EUR	4.429.000	3.680.233,26	0,78
IBM CORP 1.25 19-27 29/01A	EUR	1.500.000	1.385.280,00	0,29
IBM CORP 1.75 19-31 31/01A	EUR	405.000	347.581,13	0,07
IBM INTL BUSINESS MA 4.0 23-43 06/02A	EUR	1.559.000	1.421.932,72	0,30
INTERNATIONAL BUSINE 0.3 20-28 11/02A	EUR	650.000	561.658,50	0,12
JOHNSON CONTROLS INT 4.25 23-35 01/06A	EUR	2.409.000	2.328.346,68	0,49
MC DONALD S 2.375 22-29 31/05A	EUR	1.600.000	1.477.144,00	0,31
NATIONAL GRID NORTH 4.151 23-27 12/09A	EUR	1.985.000	1.986.101,67	0,42
PROLOGIS EURO FINANC 4.25 23-43 31/01A	EUR	1.701.000	1.473.151,05	0,31

# ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
PROLOGIS EURO FINANCE 0.25 19-27 10/09A	EUR	850.000	736.788,50	0,16
PROLOGIS EURO FINANCE 0.375 20-28 06/02A	EUR	291.000	247.405,29	0,05
THERMO FISHER SCIEN 2.875 17-37 24/07A	EUR	1.701.000	1.459.160,33	0,31
TOYOTA MOTOR CREDIT 3.85 23-30 24/07A	EUR	1.530.000	1.515.778,65	0,32
UNILEVER CAPITAL 3.4000 23-33 06/06A	EUR	1.785.000	1.704.157,35	0,36
VERIZON COMM 0.875 19-27 08/04A	EUR	3.656.000	3.306.833,72	0,70
VERIZON COMM 1.125 21-35 19/09A	EUR	2.041.000	1.413.484,34	0,30
VERIZON COMMUNICATIO 0.375 21-29 22/03A	EUR	813.000	671.363,21	0,14
VERIZON COMMUNICATION 1.375 17-26 27/10A	EUR	1.241.000	1.155.960,47	0,24
VERIZON COMMUNICATION 1.875 17-29 26/10A	EUR	1.956.000	1.735.324,08	0,37
<b>Finlande</b>			<b>6.259.787,22</b>	<b>1,32</b>
FORTUM OYJ 4.5 23-33 26/05A	EUR	1.417.000	1.389.396,84	0,29
NESTE OYJ 3.875 23-29 16/03A	EUR	2.057.000	2.040.852,55	0,43
NESTE OYJ 4.25 23-33 16/03A	EUR	2.842.000	2.829.537,83	0,60
<b>France</b>			<b>42.725.628,73</b>	<b>9,02</b>
AXA 3.625 23-33 10/01A	EUR	1.030.000	997.761,00	0,21
AXA 3.75 22-30 12/10A	EUR	2.030.000	2.021.677,00	0,43
BANQUE FEDERATIVE DU 0.625 21-28 03/06A	EUR	2.800.000	2.319.800,00	0,49
BANQUE STELLANTIS FRA 3.875 23-26 19/01A	EUR	1.000.000	992.575,00	0,21
BFCM 0.75 18-25 17/07A	EUR	1.000.000	945.190,00	0,20
BFCM BANQUE FEDERATI 4.125 23-33 14/06A	EUR	1.800.000	1.749.636,00	0,37
BFCM BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL 0.01 21-25 07/03A	EUR	3.100.000	2.933.654,00	0,62
BOUYGUES 5.375 22-42 30/06A	EUR	2.600.000	2.718.170,00	0,57
BPCE 3.625 23-26 17/04A	EUR	1.800.000	1.782.963,00	0,38
CA 3.875 22-34 28/11A	EUR	1.400.000	1.332.947,00	0,28
CREDIT AGRICOLE 5.8750 23-33 25/10A	EUR	1.200.000	1.207.686,00	0,25
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.01 20-26 28/10A	EUR	1.700.000	1.556.656,00	0,33
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375 22-27 19/09A	EUR	1.000.000	968.995,00	0,20
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.875 23-28 22/05A	EUR	1.800.000	1.774.251,00	0,37
ELIS SA 1.0 19-25 03/04A	EUR	2.300.000	2.185.644,00	0,46
ENGIE SA 3.6250 23-30 11/01A	EUR	2.100.000	2.045.116,50	0,43
ENGIE SA 4.5 23-42 06/09A	EUR	1.400.000	1.327.886,00	0,28
LVMH MOET HENNE 3.5 23-33 07/09A	EUR	1.900.000	1.834.697,00	0,39
PARPEC HOLDING SA 4.00 18-25 31/03S	EUR	1.701.000	1.682.442,09	0,36
PRAEMIA HEALTHCARE 0.875 19-29 04/11A	EUR	2.000.000	1.516.040,00	0,32
RCI BANQUE SA 4.625 23-26 02/10A	EUR	1.623.000	1.629.840,95	0,34
RENAULT SA 2.375 20-26 25/11A	EUR	1.400.000	1.308.559,00	0,28
SG 4.25 23-26 28/09A	EUR	2.000.000	2.005.320,00	0,42
SOCIETE GENERALE SA 4.125 23-27 02/06A	EUR	1.700.000	1.695.605,50	0,36
UNIBAIL-RODAMCO 1.375 20-31 04/12A	EUR	1.300.000	1.009.528,00	0,21
VINCI SA 3.375 22-32 17/10A	EUR	200.000	189.412,00	0,04
WPP FINANCE 4.125 23-28 30/05A	EUR	1.007.000	993.576,69	0,21
<b>Irlande</b>			<b>11.813.368,76</b>	<b>2,49</b>
CA AUTO BANK S.P.A - I 0.50 19-24 13/09A	EUR	1.530.000	1.481.514,30	0,31
CA AUTO BANK SPA IRI 4.375 23-26 08/06A	EUR	2.551.000	2.550.795,92	0,54
CRH SMW FINANCE DAC 4.00 23-31 11/07A	EUR	1.860.000	1.822.214,10	0,38
JOHN NT 3.0 22-28 15/09A	EUR	978.000	931.427,64	0,20
JOHNSON CONTROLS INT 0.375 20-27 15/09A	EUR	2.933.000	2.550.536,80	0,54
LINDE PLC 1.625 22-35 31/03A	EUR	3.200.000	2.476.880,00	0,52
<b>Italie</b>			<b>6.616.401,07</b>	<b>1,40</b>
AUTOSTRADA ITALIA 1.625 22-28 25/01A/01A	EUR	2.600.000	2.292.017,00	0,48
AUTOSTRADA ITALIA 2 21-30 15/01A/01A	EUR	1.200.000	1.000.644,00	0,21
AUTOSTRADA ITALIA SPA 1.75 15-26 26/06A	EUR	400.000	374.156,00	0,08
HERA SPA 4.25 23-33 20/04A	EUR	1.649.000	1.576.542,94	0,33
INTESA SANPAOLO 5.125 23-31 29/08A	EUR	1.377.000	1.373.041,13	0,29

# ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Japon</b>			<b>6.922.032,55</b>	<b>1,46</b>
ASAHI GROUP HLD 0.541 20-28 23/10A	EUR	1.360.000	1.152.110,40	0,24
ASAHI GROUP HOLDINGS 0.155 20-24 23/10A	EUR	1.102.000	1.060.652,96	0,22
ASAHI GROUP HOLDINGS 0.336 21-27 19/04A	EUR	2.211.000	1.953.971,25	0,41
TAKEDA PHARMA 0.75 20-27 09/07A	EUR	1.701.000	1.519.324,69	0,32
TAKEDA PHARMA 3 18-30 21/11A	EUR	1.331.000	1.235.973,25	0,26
<b>Luxembourg</b>			<b>5.280.872,59</b>	<b>1,11</b>
LOGICOR FINANCING S. 0.875 21-31 14/01A	EUR	2.125.000	1.441.525,62	0,30
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 3.375 22-34 15/10A	EUR	1.400.000	1.309.707,00	0,28
MEDTRONIC GLOBAL HOLDING 1.75 19-49 02/07A	EUR	1.570.000	913.637,95	0,19
SES SA 3.5 18-24 15/07S	EUR	1.726.000	1.616.002,02	0,34
<b>Norvège</b>			<b>3.071.169,28</b>	<b>0,65</b>
SANTANDER CONSUMER B 0.125 20-25 25/02A	EUR	800.000	757.292,00	0,16
STATNETT SF 3.5 23-33 08/06A	EUR	2.392.000	2.313.877,28	0,49
<b>Nouvelle-Zélande</b>			<b>1.840.334,77</b>	<b>0,39</b>
CHORUS 3.625 22-29 07/09A	EUR	1.905.000	1.840.334,77	0,39
<b>Pays-Bas</b>			<b>52.218.214,53</b>	<b>11,02</b>
ABB FINANCE BV 3.375 23-31 16/01A	EUR	1.981.000	1.904.523,50	0,40
ABN AMRO BANK 4.375 23-28 20/10A	EUR	900.000	895.045,50	0,19
ABN AMRO BANK 4 23-28 16/01A	EUR	1.600.000	1.576.128,00	0,33
DAIMLER TRUCK INT 1.25 22-25 06/04A	EUR	1.300.000	1.247.785,50	0,26
DANFOSS FINANCE I BV 0.375 21-28 28/10AA	EUR	1.600.000	1.332.680,00	0,28
DANFOSS FINANCE II B 0.75 21-31 28/04A	EUR	1.360.000	1.052.000,80	0,22
DIGITAL DUTCH FINCO 1.25 20-31 26/06A	EUR	280.000	213.561,60	0,05
ENEL FIN INTL 0.8750 21-34 28/09A	EUR	1.636.000	1.122.893,14	0,24
ENEL FIN INTL 0.875 22-31 17/01A	EUR	1.701.000	1.328.532,03	0,28
EXOR NV 0.875 21-31 19/01A	EUR	400.000	314.836,00	0,07
EXOR NV 1.75 18-28 18/01A	EUR	187.000	171.164,84	0,04
HEINEKEN NV 4.125 23-35 23/03A	EUR	1.701.000	1.676.480,08	0,35
JAB HOLDINGS BV 4.75 22-32 29/06A	EUR	1.200.000	1.191.048,00	0,25
JAB HOLDINGS BV 5.0 23-33 12/06A	EUR	1.500.000	1.498.432,50	0,32
LINDE FINANCE BV 0.55 20-32 19/05A	EUR	1.700.000	1.302.310,50	0,27
NEDER GASUNIE NV 3.375 22-34 11/07A	EUR	2.652.000	2.495.425,92	0,53
RELX FINANCE BV 3.75 23-31 12/06A	EUR	1.462.000	1.432.738,07	0,30
ROCHE FINANCE EUROPE 3.355 23-35 27/02A	EUR	2.000.000	1.925.280,00	0,41
SIEMENS FINANCIERING 3.5 23-36 24/02A	EUR	1.700.000	1.608.659,00	0,34
SIEM FI 3.625 23-43 24/02A	EUR	2.100.000	1.899.334,50	0,40
SIKA CAPITAL BV 1.5000 19-31 29/04A	EUR	1.190.000	996.916,55	0,21
SIKA CAPITAL BV 3.75 23-30 03/05A	EUR	2.817.000	2.760.561,40	0,58
STEDIN HOLDING NV 2.375 22-30 03/06A	EUR	1.955.000	1.765.013,10	0,37
STELLANTIS NV 4.2500 23-31 16/06A	EUR	1.530.000	1.490.877,90	0,31
TENNET HOLDING BV 2.75 22-42 17/05A	EUR	1.488.000	1.295.370,96	0,27
TENNET HOLDING BV 3.875 22-28 28/10A	EUR	3.001.000	3.053.502,49	0,64
TENNET HOLDING BV 4.75 22-42 28/10A	EUR	1.453.000	1.530.800,88	0,32
TEVA PHARMACEUTICAL 1.125 16-24 15/10A	EUR	2.000.000	1.913.250,00	0,40
TEVA PHARMACEUTICAL 3.75 21-27 09/05S	EUR	1.701.000	1.554.059,12	0,33
TEVA PHARMACEUTICAL 6 20-25 31/07S	EUR	2.126.000	2.121.652,33	0,45
THERMO FISHER SCIENT 2 21-51 18/10A	EUR	300.000	175.174,50	0,04
UNIVERSAL MUSIC GROU 4.0 23-31 13/06A	EUR	2.166.000	2.113.788,57	0,45
VONOVIA FINANCE BV 0.5000 19-29 14/09A	EUR	2.600.000	2.004.067,00	0,42
VONOVIA FINANCE BV 1.125 19-34 14/09A	EUR	600.000	393.960,00	0,08
VONOVIA FINANCE BV 1.5 18-28 14/01A	EUR	700.000	611.065,00	0,13
WURTH FINANCE INTERNA 2.125 22-30 23/08A	EUR	2.525.000	2.249.295,25	0,47

# ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Portugal</b>			<b>892.773,00</b>	<b>0,19</b>
ENERGIAS DE PORTUGAL 3.875 23-28 26/06A	EUR	900.000	892.773,00	0,19
<b>Royaume-Uni</b>			<b>25.728.867,39</b>	<b>5,43</b>
ANGLO AMER CAPITAL 4.5 23-28 15/09A	EUR	1.038.000	1.044.939,03	0,22
BARCLAYS PLC 0.577 21-29 09/08A	EUR	425.000	345.839,50	0,07
BP CAPITAL MARKETS 1.104 19-34 15/11A	EUR	1.600.000	1.128.448,00	0,24
BP CAPITAL MARKETS 1.231 19-31 08/05A	EUR	5.880.000	4.774.795,20	1,01
BP CAPITAL MARKETS 1.4670 21-41 21/09A	EUR	1.500.000	904.777,50	0,19
COCA-COLA EUROPEAN 1.875 15-30 18/03A	EUR	1.701.000	1.497.824,05	0,32
CREDIT AGRICOLE 1.75 19-29 05/03A	EUR	600.000	526.917,00	0,11
CREDIT AGRICOLE SA 3.875 23-31 20/04A	EUR	2.200.000	2.143.746,00	0,45
GSK CAPITAL BV 3.125 22-32 28/11A	EUR	1.449.000	1.370.500,42	0,29
MONDI FINANCE 1.50 16-24 15/04A	EUR	4.336.000	4.282.103,52	0,90
MONDI FINANCE EUROPE 1.625 18-26 27/04A	EUR	1.445.000	1.362.960,13	0,29
NATIONAL GRID GAS FI 4.25 23-29 05/07A	EUR	1.354.000	1.342.233,74	0,28
NATIONAL GRID PLC 0.25 21-28 01/09A	EUR	468.000	388.037,52	0,08
NATL GRID GAS 4.25 23-30 05/04A	EUR	1.731.000	1.706.471,73	0,36
SSE PLC 1.75 20-30 16/04A	EUR	2.510.000	2.177.312,05	0,46
SSE PLC 2.875 22-29 01/08A5 22-29 01/08A	EUR	776.000	731.962,00	0,15
<b>Suède</b>			<b>6.639.149,84</b>	<b>1,40</b>
ASSA ABLOY AB 3.875 23-30 13/09A	EUR	1.557.000	1.552.290,08	0,33
SKANDINAVISKA ENSKIL 3.25 22-25 24/11A	EUR	1.286.000	1.269.082,67	0,27
SKANDINAVISKA ENSKILD 1.00 22-26 09/11A	EUR	1.530.000	1.520.269,20	0,32
SVENSKA HANDELSBANKEN 0.125 21-26 03/11A	EUR	1.190.000	1.062.789,00	0,22
VOLVO TR 2.0 22-27 19/08A	EUR	1.321.000	1.234.718,89	0,26
<b>Suisse</b>			<b>4.025.518,81</b>	<b>0,85</b>
UBS GROUP AG 1.00 22-25 21/03A	EUR	4.081.000	4.025.518,81	0,85
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>178.825.542,75</b>	<b>37,75</b>
<b>Allemagne</b>			<b>24.902.458,50</b>	<b>5,26</b>
ALLIANZ SE FL.R 15-45 07/07A	EUR	2.500.000	2.383.150,00	0,50
ALLIANZ SE FL.R 20-XX 30/04A	EUR	1.000.000	679.315,00	0,14
CMZB FRANCFORT FL.R 23-30 18/01A	EUR	2.400.000	2.363.052,00	0,50
COMMERZBANK AG FL.R 20-30 05/12A	EUR	900.000	863.910,00	0,18
COMMERZBANK AG FL.R 20-99 31/12A	EUR	2.800.000	2.589.062,00	0,55
COMMERZBANK AKTIENG FL.R 23-29 25/03A	EUR	700.000	701.312,50	0,15
DEUTSCHE BANK AG FL.R 1.0 20-25 19/11A	EUR	3.100.000	2.975.798,50	0,63
DEUTSCHE BANK AG FL.R 20-26 03/09A	EUR	1.100.000	1.030.144,50	0,22
DEUTSCHE BANK AG FL.R 20-31 19/05A	EUR	1.900.000	1.850.961,00	0,39
DEUTSCHE BANK AG FL.R 21-27 17/02A	EUR	1.400.000	1.268.183,00	0,27
DEUTSCHE BANK FL. 22-30 05/09A	EUR	700.000	678.755,00	0,14
DEUTSCHE BANK FL.R 22-XX 30/04A	EUR	200.000	200.333,00	0,04
EVONIK INDUSTRIES FL.R 21-81 02/12A	EUR	1.900.000	1.625.098,50	0,34
HANNOVER RUCKVERSICH FL.R 22-43 26/08A	EUR	1.800.000	1.850.193,00	0,39
MERCK KGAA FL.R 19-79 25/06A	EUR	2.000.000	1.925.880,00	0,41
MUNICH REINSURANCE FL.R 18-49 26/05A/05A	EUR	2.100.000	1.917.310,50	0,40
<b>Australie</b>			<b>1.472.547,19</b>	<b>0,31</b>
AUSNET SERVICES HOLD FL.R 21-81 11/03A	EUR	1.701.000	1.472.547,19	0,31
<b>Belgique</b>			<b>1.833.679,50</b>	<b>0,39</b>
ELIA GROUP SA FL.R 18-23 15/11A	EUR	300.000	299.772,00	0,06
KBC GROUPE FL.R 22-26 29/03A	EUR	300.000	287.662,50	0,06
KBC GROUPE FL.R 22-28 21/01A	EUR	1.400.000	1.246.245,00	0,26
<b>Espagne</b>			<b>12.517.483,00</b>	<b>2,64</b>
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-29 22/02A	EUR	200.000	198.338,00	0,04

# ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-XX 29/03Q	EUR	1.000.000	990.980,00	0,21
BANCO NTANDER FL.R 23-33 23/08A	EUR	600.000	596.565,00	0,13
BANCO SANTANDER FL.R 22-25 26/01A	EUR	5.000.000	4.950.300,00	1,04
BANCO SANTANDER FL.R 22-26 27/09A	EUR	400.000	395.468,00	0,08
BANCO SANTANDER SA FL.R 18-XX 19/06Q	EUR	800.000	667.092,00	0,14
BANCO SANTANDER SA FL.R 21-27 24/03A	EUR	5.200.000	4.718.740,00	1,00
<b>États-Unis</b>			<b>19.244.056,86</b>	<b>4,06</b>
AT AND T INC FLR 20-XX 01/05A	EUR	2.700.000	2.542.468,50	0,54
BANK OF AMERICA CORP FL.R 17-27 04/05A	EUR	500.000	468.542,50	0,10
BANK OF AMERICA CORP FL.R 19-30 09/05A	EUR	2.500.000	2.122.500,00	0,45
BANK OF AMERICA CORP FL.R 20-29 31/03A	EUR	1.000.000	967.885,00	0,20
BK AMERICA FL.R 22-26 27/10A	EUR	4.400.000	4.196.786,00	0,89
JPMORGAN CHASE CO FL.R 17-28 18/05A	EUR	2.126.000	1.944.811,65	0,41
MORGAN STANLEY CAPITAL FL.R 22-34 25/01A	EUR	272.000	278.095,52	0,06
MORGAN STANLEY FL.R 17-26 23/10A	EUR	2.632.000	2.484.489,56	0,52
MORGAN STANLEY FL.R 20-29 26/10A	EUR	4.610.000	3.789.742,70	0,80
MORGAN STANLEY FL.R 21-27 30/04A	EUR	505.000	448.735,43	0,09
<b>France</b>			<b>39.602.032,23</b>	<b>8,36</b>
AXA FL.R 23-43 11/07A	EUR	680.000	668.246,20	0,14
AXA SA FL.R 14-XX 07/11A	EUR	3.656.000	3.597.540,56	0,76
AXA SA FL.R 14-XX 08/10A	EUR	680.000	661.687,60	0,14
BFCM FL.R 22-32 16/06A	EUR	1.500.000	1.423.327,50	0,30
BNP PARIBAS FL.R 19-27 23/01A	EUR	5.300.000	5.030.468,50	1,06
BNP PARIBAS SA FL.R 19-25 15/07A	EUR	2.000.000	1.947.850,00	0,41
BNP PARIBAS SA FL.R 20-28 19/02A	EUR	1.600.000	1.404.432,00	0,30
BNP PARIBAS SA FL.R 22-28 25/07A	EUR	3.000.000	2.819.865,00	0,60
BPCE FL.R 20-27 15/09A	EUR	400.000	357.694,00	0,08
BPCE FL.R 23-34 14/06A	EUR	1.800.000	1.771.533,00	0,37
CA ASSURANCES SA FL.R 14-XX 14/10AA	EUR	200.000	196.389,00	0,04
CNP ASSURANCES FL.R 14-45 05/06A	EUR	2.000.000	1.967.260,00	0,42
CNP ASSURANCES FL.R 23-52 18/07A	EUR	1.500.000	1.415.932,50	0,30
CREDIT AGRICOLE FL.R 15-XX 13/01A	EUR	600.000	590.844,00	0,12
CREDIT AGRICOLE FL.R 16-48 27/09A	EUR	500.000	478.660,00	0,10
CREDIT AGRICOLE FL.R 21-29 21/09A	EUR	300.000	248.845,50	0,05
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 20-26 22/04A	EUR	2.400.000	2.283.408,00	0,48
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 20-30 05/06A	EUR	2.000.000	1.889.720,00	0,40
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 22-28 12/01A	EUR	2.200.000	1.958.363,00	0,41
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 23-29 11/07A	EUR	1.400.000	1.386.952,00	0,29
GROUPAMA SA FL.R 14-XX 28/05A	EUR	1.700.000	1.703.952,50	0,36
SOCIETE GENERALE FL.R 0.50 21-29 12/06A	EUR	2.900.000	2.392.065,00	0,50
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-30 24/11A	EUR	400.000	362.088,00	0,08
TOTALENERGIES SE FL.R 19-XX 04/04A	EUR	1.275.000	1.255.027,13	0,26
TOTALENERGIES SE FL.R 20-XX 04/09A	EUR	2.296.000	1.789.881,24	0,38
<b>Italie</b>			<b>14.886.607,42</b>	<b>3,14</b>
ASSICURAZ GENERALI FL.R 14-XX 21/11A	EUR	100.000	97.478,50	0,02
ASSICURAZ GENERALI FL.R 15-47 27/10A	EUR	1.450.000	1.444.642,25	0,30
INTE FL.R 23-XX 07/03S	EUR	200.000	201.658,00	0,04
INTESA SAN PAOLO FL.R 17-XX 11/07S	EUR	2.000.000	1.928.470,00	0,41
INTESA SANPAOLO FL.R 19-29 04/03A	EUR	1.530.000	1.530.175,95	0,32
INTESA SANPAOLO FL.R 23-28 08/03A	EUR	2.809.000	2.796.499,95	0,59
UNICREDIT FL.R 22-27 15/11A	EUR	2.500.000	2.571.675,00	0,54
UNICREDIT FL.R 23-29 17/01A	EUR	1.761.000	1.774.357,19	0,37
UNICREDIT SPA FL.R 19-29 20/02A	EUR	2.551.000	2.541.650,58	0,54
<b>Norvège</b>			<b>4.003.167,60</b>	<b>0,85</b>
DNB BANK ASA FL.R 0.25 21-29 23/02A	EUR	2.976.000	2.496.417,60	0,53
DNB BANK ASA FL.R 23-28 19/07A	EUR	1.500.000	1.506.750,00	0,32

# ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Pays-Bas</b>			<b>34.424.250,39</b>	<b>7,27</b>
ABERTIS INFRASTRUCTURAS FINANCE BV FL.R 20-XX 24/02A	EUR	5.100.000	4.724.053,50	1,00
ALLIANDER NV FL.R 18-49 31/12A	EUR	2.041.000	1.907.273,68	0,40
COOPERATIEVE RABOBAN FL.R 20-28 05/05A	EUR	1.400.000	1.246.721,00	0,26
COOPERATIEVE RABOBANK FL.R 18-XX 11/09S	EUR	2.800.000	2.593.696,00	0,55
COOPERATIEVE RABOBANK FL.R 21-27 01/12A	EUR	4.800.000	4.269.168,00	0,90
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	EUR	400.000	365.226,00	0,08
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	EUR	2.000.000	1.648.150,00	0,35
ING GROEP NV FL.R 21-25 29/11A	EUR	2.700.000	2.576.745,00	0,54
ING GROEP NV FL.R 22-27 16/02A	EUR	5.000.000	4.650.425,00	0,98
ING GROUP NV FL.R 17-29 15/02A	EUR	900.000	891.567,00	0,19
ING GROUP NV FL.R 19-25 03/09A	EUR	2.200.000	2.123.649,00	0,45
ING GROUP NV FL.R 19-30 13/11A	EUR	300.000	273.250,50	0,06
NN GROUP NV FL.R 14-XX 13/06A	EUR	453.000	449.072,49	0,09
NN GROUP NV FL.R 23-43 03/11A	EUR	1.236.000	1.202.893,74	0,25
RABOBANK FL.R 22-28 27/01A	EUR	400.000	403.794,00	0,09
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-49 31/12A	EUR	225.000	213.475,50	0,05
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 18-XX 22/09A	EUR	1.800.000	1.796.229,00	0,38
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 19-XX 14/03A	EUR	1.500.000	1.471.252,50	0,31
TENNET HOLDING BV FL.R 20-XX 22/10A0A	EUR	1.701.000	1.617.608,48	0,34
<b>Royaume-Uni</b>			<b>17.585.242,74</b>	<b>3,71</b>
BARCLAYS PLC FL.R 20-25 02/04A	EUR	2.508.000	2.495.447,46	0,53
BARCLAYS PLC FL.R 22-27 31/01A	EUR	1.701.000	1.632.534,75	0,34
BP CAPITAL MARKETS FL.R 20-XX 22/06A	EUR	1.701.000	1.598.837,94	0,34
HSBC FL.R 23-33 23/05A	EUR	1.190.000	1.175.011,95	0,25
HSBC HOLDINGS PLC FL.R 22-27 15/06A	EUR	2.466.000	2.369.567,07	0,50
HSBC HOLDINGS PLC FL.R 22-32 16/11A	EUR	701.000	716.579,73	0,15
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 19-25 12/11A	EUR	500.000	479.972,50	0,10
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 22-30 24/08A	EUR	1.237.000	1.132.473,50	0,24
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 23-31 21/09A	EUR	2.055.000	2.020.938,38	0,43
NATWEST GROUP FL.R 23-29 16/02A	EUR	1.539.000	1.532.443,86	0,32
NATWEST GROUP PLC FL.R 18-25 04/03A	EUR	200.000	198.341,00	0,04
NATWEST GROUP PLC FL.R 18-26 02/03A	EUR	700.000	673.099,00	0,14
SSE PLC FL.R 22-XX 21/04A	EUR	1.701.000	1.559.995,60	0,33
<b>Suisse</b>			<b>8.354.017,32</b>	<b>1,76</b>
UBS GROUP SA FL.R 18-25 17/04A	EUR	2.563.000	2.520.364,49	0,53
UBS GROUP SA FL.R 20-26 29/01A	EUR	3.563.000	3.357.664,31	0,71
UBS GROUP SA FL.R 21-26 03/11A	EUR	2.717.000	2.475.988,52	0,52
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>23.065.239,66</b>	<b>4,87</b>
<b>Obligations</b>			<b>15.617.014,66</b>	<b>3,30</b>
<b>Australie</b>			<b>5.775.777,76</b>	<b>1,22</b>
APT INFRASTRUCTURE 0.75 21-29 15/03A	EUR	2.381.000	1.931.538,63	0,41
TOYOTA FINANCE 0.4400 22-28 13/01A	EUR	4.429.000	3.844.239,13	0,81
<b>Espagne</b>			<b>313.822,00</b>	<b>0,07</b>
MERLIN PROPERTIES 1.375 21-30 01/06A	EUR	400.000	313.822,00	0,07
<b>France</b>			<b>7.052.285,00</b>	<b>1,49</b>
BANQUE FEDERATIVE DU 4.75 23-31 10/11A	EUR	1.500.000	1.493.460,00	0,32
BFCM BANQUE 4.125 23-29 13/03A	EUR	2.300.000	2.282.796,00	0,48
BOUYGUES 4.625 22-32 07/06A	EUR	1.500.000	1.548.157,50	0,33
SUEZ 4.6250 22-28 03/11A	EUR	1.700.000	1.727.871,50	0,36
<b>Pays-Bas</b>			<b>1.118.946,86</b>	<b>0,24</b>
COMPASS FINANCE 3.0 22-30 08/03A	EUR	1.178.000	1.118.946,86	0,24

# ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Suède</b>			<b>1.356.183,04</b>	<b>0,29</b>
INVESTOR AB 2.75 22-32 10/06A	EUR	1.486.000	1.356.183,04	0,29
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>7.448.225,00</b>	<b>1,57</b>
<b>Espagne</b>			<b>794.280,00</b>	<b>0,17</b>
BBVA FL.R 23-33 15/09A	EUR	800.000	794.280,00	0,17
<b>Norvège</b>			<b>2.740.702,50</b>	<b>0,58</b>
DNB BANK A FL.R 22-26 31/05A	EUR	2.850.000	2.740.702,50	0,58
<b>Pays-Bas</b>			<b>3.913.242,50</b>	<b>0,83</b>
ING GROEP NV FL.R 23-34 23/05A	EUR	2.100.000	2.083.504,50	0,44
ING GROEP NV FL.R 23-35 20/02A	EUR	1.900.000	1.829.738,00	0,39
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>465.451.171,51</b>	<b>98,26</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>3.527.094,87</b>	<b>0,74</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>4.735.524,33</b>	<b>1,00</b>
<b>Total</b>			<b>473.713.790,71</b>	<b>100,00</b>

# **ODDO BHF Euro High Yield Bond**

# ODDO BHF Euro High Yield Bond

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>550.976.246,92</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	517.392.200,27
<i>Prix de revient</i>		521.039.543,20
Avoirs en banque et liquidités		22.928.780,73
A recevoir sur investissements vendus		1.265.081,16
A recevoir sur souscriptions		1.859.731,79
Intérêts à recevoir, nets		7.530.452,97
<b>Passifs</b>		<b>40.305.168,26</b>
Découvert bancaire		9,09
A payer sur investissements achetés		4.537.989,84
A payer sur rachats		343.288,27
A payer sur mises en pension	2.8,9	34.332.463,47
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.5	1.176,99
Commissions de gestion à payer	3	943.049,70
Commissions d'administration à payer	6	18.469,20
Intérêts à payer, nets		90.654,44
Autres passifs		38.067,26
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>510.671.078,66</b>

# ODDO BHF Euro High Yield Bond

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>22.675.911,90</b>
Intérêts reçus sur obligations, nets		22.127.515,37
Intérêts reçus sur swaps		76.250,93
Intérêts bancaires		447.102,79
Intérêts reçus sur mises en pension	2.8	21.860,49
Autres revenus		3.182,32
<b>Dépenses</b>		<b>4.013.960,36</b>
Commissions de gestion	3	2.644.080,33
Commissions de dépositaire	5	5.941,85
Commissions d'administration	6	222.826,97
Frais d'audit		32.107,25
Frais légaux		46.983,13
Frais de transaction	2.10	1.757,72
Rémunération administrateurs		4.542,46
Taxe d'abonnement	7	67.700,48
Intérêts payés sur découvert bancaire		8.375,09
Intérêts payés sur swaps		117.041,64
Intérêts payés sur prises en pension	2.8	817.814,66
Autres dépenses	13	44.788,78
<b>Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements</b>		<b>18.661.951,54</b>
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	-5.944.050,91
- contrats de change à terme	2.5	810,16
- swaps	2.7	-384.867,83
- change	2.3	1.081,87
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>12.334.924,83</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	25.878.907,08
- contrats de change à terme	2.5	1.637,46
- swaps	2.7	-281.373,44
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>37.934.095,93</b>
Dividendes versés	11	-4.970.636,30
Souscriptions d'actions de capitalisation		190.113.238,61
Souscriptions d'actions de distribution		58.414.653,98
Rachats d'actions de capitalisation		-116.991.433,84
Rachats d'actions de distribution		-39.009.081,99
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>125.490.836,39</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>385.180.242,27</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>510.671.078,66</b>

# ODDO BHF Euro High Yield Bond

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>510.671.078,66</b>	<b>385.180.242,27</b>	<b>468.213.592,06</b>
<b>CN Shares CHF H - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200,00	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	100,26	-	-
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.108.016,82	1.029.328,05	1.467.696,56
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	32,50	29,80	33,18
<b>I Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		1.532.631,70	1.122.319,52	885.606,52
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	10,33	9,79	11,24
Dividende par action		0,3330	0,3390	0,3355
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.402.114,72	1.207.287,60	1.601.707,02
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	27,62	25,51	28,61
<b>R Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		168.361,61	180.809,58	187.552,45
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	9,01	8,54	9,81
Dividende par action		0,2247	0,2247	0,2246
<b>R Shares CHF [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.431,82	1.285,75	1.285,75
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	103,46	97,42	109,68
<b>R Shares SEK [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	10,06	-
Valeur nette d'inventaire par action	SEK	-	892,05	-
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		73.066,56	35.522,86	22.125,59
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,27	98,70	110,26
<b>P Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		15.357.743,67	13.733.063,07	11.479.488,55
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	14,21	12,99	14,43
<b>P Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		13.325.964,34	11.631.602,34	15.527.889,31
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	10,59	10,04	11,53
Dividende par action		0,3677	0,3759	0,3709
<b>DP15 Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		740.000,00	835.000,00	850.050,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	10,56	10,01	11,50
Dividende par action		0,3510	0,3580	0,3537
<b>GC Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		96.917,81	37.912,31	42.300,90
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	113,44	104,08	115,92

## ODDO BHF Euro High Yield Bond

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
<b>CN Shares CHF H - Capitalisation</b>	0,00	200,00	0,00	200,00
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>	1.029.328,05	2.788.365,52	1.709.676,75	2.108.016,82
<b>I Shares EUR - Distribution</b>	1.122.319,52	1.050.153,27	639.841,09	1.532.631,70
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>	1.207.287,60	643.346,25	448.519,13	1.402.114,72
<b>R Shares EUR - Distribution</b>	180.809,58	17.974,17	30.422,14	168.361,61
<b>R Shares CHF [H] - Capitalisation</b>	1.285,75	147,20	1,13	1.431,82
<b>R Shares SEK [H] - Capitalisation</b>	10,06	0,00	10,06	0,00
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>	35.522,86	61.484,97	23.941,27	73.066,56
<b>P Shares EUR - Capitalisation</b>	13.733.063,07	5.046.271,51	3.421.590,91	15.357.743,67
<b>P Shares EUR - Distribution</b>	11.631.602,34	4.692.100,00	2.997.738,00	13.325.964,34
<b>DP15 Shares EUR - Distribution</b>	835.000,00	0,00	95.000,00	740.000,00
<b>GC Shares EUR - Capitalisation</b>	37.912,31	71.620,32	12.614,82	96.917,81

# ODDO BHF Euro High Yield Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>470.444.638,53</b>	<b>92,12</b>
<b>Obligations</b>			<b>352.646.664,64</b>	<b>69,06</b>
<b>Allemagne</b>			<b>42.286.585,51</b>	<b>8,28</b>
CHEPLAPHARM ARZ 3.5 20-27 11/02S11/02S	EUR	5.478.000	5.014.259,91	0,98
CHEPLAPHARM ARZNEIMI 4.375 20-28 15/10S	EUR	1.602.000	1.463.242,77	0,29
CHEPLAPHARM ARZNEIMI 7.5 23-30 15/05S	EUR	600.000	599.475,00	0,12
CT INVESTMENT GMBH 5.5 21-26 29/04S	EUR	5.322.000	5.009.119,62	0,98
DEUTSCHE LUFTHANSA 2.875 21-25 11/02A	EUR	800.000	780.256,00	0,15
DEUTSCHE LUFTHANSA 2.875 21-27 16/05A	EUR	3.600.000	3.328.182,00	0,65
DOUGLAS GMBH 6 21-26 08/04S	EUR	2.120.000	2.026.412,60	0,40
GRUENENTHAL GMBH 3.625 21-26 05/05S	EUR	3.962.000	3.767.069,60	0,74
GRUENENTHAL GMBH 4.125 21-28 05/05S	EUR	2.310.000	2.132.026,05	0,42
GRUENENTHAL GMBH 6.75 23-30 15/05S	EUR	1.026.000	1.041.610,59	0,20
IHO VERWALTUNGS 3.75 16-26 15/09S	EUR	1.210.000	1.141.169,15	0,22
IHO VERWALTUNGS 3.875 19-27 15/05S	EUR	1.100.000	996.633,00	0,20
NIDDA HEALTHCARE HOLDI 7.5 22-26 21/08S	EUR	2.673.000	2.684.079,59	0,53
RENK GMBH (DUPLICATE 5.75 20-25 13/07S	EUR	1.865.000	1.841.920,63	0,36
SCHAEFFLER AG 2.75 20-25 12/10A	EUR	400.000	387.634,00	0,08
ZF FINANCE 5.75 23-26 03/08A	EUR	2.500.000	2.509.112,50	0,49
ZF FINANCE GMBH 2 21-27 06/05A	EUR	800.000	705.708,00	0,14
ZF FINANCE GMBH 3.75 20-28 21/09A	EUR	2.600.000	2.342.327,00	0,46
ZF FINANCE GMBH 3 20-25 21/09A	EUR	4.700.000	4.516.347,50	0,88
<b>Autriche</b>			<b>3.551.877,55</b>	<b>0,70</b>
AMS-OSRAM AG 6.0 20-25 06/07S	EUR	1.250.000	1.228.743,75	0,24
BENTELER INTL 9.375 23-28 15/05S	EUR	2.294.000	2.323.133,80	0,45
<b>Belgique</b>			<b>1.155.391,47</b>	<b>0,23</b>
AZELIS GROUP 5.75 23-28 15/03S	EUR	1.146.000	1.155.391,47	0,23
<b>Espagne</b>			<b>24.450.110,52</b>	<b>4,79</b>
CELLNEX FINANCE 1.0000 21-27 15/09A	EUR	1.000.000	865.165,00	0,17
CELLNEX FINANCE CO SA 1.5 21-28 08/06A	EUR	2.500.000	2.149.512,50	0,42
GRIFOLS ESCROW 3.8750 21-28 15/10S	EUR	2.390.000	1.998.565,80	0,39
GRIFOLS SA 3.20 17-25 01/05S	EUR	4.520.000	4.341.618,20	0,85
KAIXO BONDCO TELECOM 5.125 21-29 30/09S	EUR	1.400.000	1.249.577,00	0,24
LORCA TELECOM BONDCO 4 20-27 30/09S	EUR	11.721.000	10.913.305,89	2,14
NH HOTEL GROUP S.A 4 21-26 28/06S	EUR	3.075.000	2.932.366,13	0,57
<b>États-Unis</b>			<b>31.181.727,91</b>	<b>6,11</b>
AVANTOR FUNDING INC 2.625 20-25 06/11S	EUR	1.300.000	1.253.980,00	0,25
COTY INC 3.875 21-26 16/06S	EUR	3.690.000	3.598.635,60	0,70
COTY INC 5.75 23-28 15/09A	EUR	2.409.000	2.426.657,97	0,48
FORD MOTOR CREDIT CO 3.25 20-25 15/09A	EUR	4.525.000	4.408.232,37	0,86
FORD MOTOR CREDIT COMPANY 2.33 19-25 25/11A	EUR	2.250.000	2.145.307,50	0,42
INTL GAME TECHNOLOGY 3.50 19-26 15/06S	EUR	2.650.000	2.533.307,25	0,50
IQVIA INC 1.75 21-26 03/03S	EUR	2.350.000	2.210.445,25	0,43
IQVIA INC 2.25 19-28 15/01S	EUR	900.000	794.785,50	0,16
LEVI STRAUSS & CO 3.375 17-27 15/03S	EUR	700.000	656.096,00	0,13
ORGANON COMPANY 2.875 21-28 22/04S	EUR	2.854.000	2.473.533,26	0,48
PRIMO WATER HOLDINGS 3.875 20-28 22/10S	EUR	3.930.000	3.466.653,00	0,68
SCIL IV LLC / SCIL US 4.375 21-26 01/11S	EUR	491.000	455.802,67	0,09
SCIL IV LLC SCIL USA 9.5 23-28 15/07A	EUR	2.094.000	2.127.221,31	0,42
THE CHEMOURS CO 4 18-26 15/05S-26 15/05S	EUR	2.845.000	2.631.070,23	0,52
<b>France</b>			<b>74.514.964,27</b>	<b>14,59</b>
AFFLELOU SAS 4.25 21-26 19/05S	EUR	3.998.000	3.769.334,39	0,74
ALTICE FRANCE SA 4.125 20-29 18/09S	EUR	1.700.000	1.224.824,50	0,24

# ODDO BHF Euro High Yield Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
ALTICE FRANCE SA 5.8750 18-27 01/02S	EUR	1.420.000	1.183.399,60	0,23
BANIJAY GROUP SAS 6.5 20-26 11/02S	EUR	5.018.000	4.967.995,63	0,97
CAB SELAS 3.375 21-28 09/02S	EUR	3.600.000	3.012.768,00	0,59
CHROME BIDCO SAS 3.5 21-28 24/05S	EUR	600.000	488.412,00	0,10
CONSTELLIUM SE 4.25 17-26 15/02S	EUR	900.000	876.550,50	0,17
ERAMET SA 7.00 23-28 22/05A	EUR	3.000.000	2.854.665,00	0,56
FONCIA MANAGEMENT SA 7.750 23-28 31/03S	EUR	1.243.000	1.144.653,84	0,22
FORVIA 2.375 19-27 15/06S	EUR	1.000.000	895.085,00	0,18
FORVIA 3.125 19-26 15/06S	EUR	750.000	707.928,75	0,14
FORVIA 7.25 22-26 15/06S	EUR	3.639.000	3.759.305,34	0,74
GETLINK SE 3.5 20-25 30/10S	EUR	1.500.000	1.466.377,50	0,29
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	5.366.000	5.206.173,70	1,02
ILIAD HOLDING 5.125 21-26 15/10S	EUR	6.885.000	6.693.424,87	1,31
ILIAD SA 5.3750 22-27 14/06A	EUR	2.000.000	1.977.020,00	0,39
LOXAM SAS 4.5000 22-27 15/02U	EUR	1.020.000	957.887,09	0,19
LOXAM SAS 6.3750 23-28 15/05S	EUR	2.904.000	2.835.799,56	0,56
MOBILUX FINANCE 4.25 21-28 15/07S	EUR	850.000	706.418,00	0,14
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	EUR	1.300.000	1.338.051,00	0,26
PARPEC HOLDING SA 4.00 18-25 31/03S	EUR	4.520.000	4.470.686,80	0,88
PARTS EUROPE SA 6.5 20-25 17/07S	EUR	6.560.000	6.564.985,60	1,29
PICARD GROUPE SAS 3.8750 21-26 01/07S	EUR	2.050.000	1.889.772,00	0,37
RENAULT SA 2.0000 18-26 28/09A	EUR	1.300.000	1.194.986,00	0,23
RENAULT SA 2.375 20-26 25/11A	EUR	2.500.000	2.336.712,50	0,46
TEREOS FINANCE GROUP 7.25 23-28 15/04S	EUR	2.944.000	2.993.709,44	0,59
TEREOS FINANCE GROUPE 7.5 20-25 23/10S	EUR	3.472.000	3.523.402,96	0,69
VALEO SA 5.375 22-27 28/05A	EUR	1.300.000	1.291.959,50	0,25
VALLOUREC SA 8.5 21-26 30/06S	EUR	4.180.000	4.182.675,20	0,82
<b>Irlande</b>			<b>5.897.562,05</b>	<b>1,15</b>
EIRCOM FINANCE 3.5000 19-26 15/05U	EUR	2.050.000	1.918.195,25	0,38
ENERGIA GROUP ROI HO 6.875 23-28 31/07S	EUR	4.080.000	3.979.366,80	0,78
<b>Isle of Man</b>			<b>1.723.246,14</b>	<b>0,34</b>
PLAYTECH PLC 5.8750 23-28 28/06S	EUR	1.779.000	1.723.246,14	0,34
<b>Italie</b>			<b>25.110.592,19</b>	<b>4,92</b>
ALMAVIVA 4.875 21-26 30/10S 21-26 30/10S	EUR	3.175.000	3.042.046,88	0,60
FIBER BIDCO 11.00 22-27 25/10S	EUR	1.290.000	1.371.966,60	0,27
GAMENET GROUP 7.125 23-28 01/06S	EUR	1.968.000	2.003.355,12	0,39
IMA SPA 3.75 20-28 15/01S5 20-28 29/12S	EUR	1.626.000	1.463.050,41	0,29
INTERNATIONAL DESIGN GR 6.5 18-25 15/11S	EUR	1.940.000	1.854.969,80	0,36
LOTTOMATICA SPA 9.7500 22-27 30/09S	EUR	740.000	793.624,10	0,16
TELECOM ITALIA 7.8750 23-28 31/07S	EUR	3.870.000	3.968.394,75	0,78
TELECOM ITALIA SPA 2.75 19-25 15/04A	EUR	2.930.000	2.796.567,80	0,55
TELECOM ITALIA SPA 6.875 23-28 15/02S	EUR	7.846.000	7.816.616,73	1,53
<b>Luxembourg</b>			<b>48.114.069,36</b>	<b>9,42</b>
ALTICE FINANCING S.A 3 20-28 22/01S	EUR	2.380.000	1.942.032,40	0,38
ALTICE FINCO SA 4.75 17-28 15/01S	EUR	4.000.000	3.003.320,00	0,59
BK LC LUX FINCO 1 5.25 21-29 30/04S/04S	EUR	2.500.000	2.377.762,50	0,47
CIDRON AIDA FINCO SA 5 21-28 01/04S	EUR	1.000.000	900.855,01	0,18
CIRSA FINANCE INT 4.7500 19-25 22/05S	EUR	590.000	581.563,00	0,11
CIRSA FINANCE INTE 4.5 21-27 15/03A	EUR	2.674.000	2.433.406,85	0,48
CIRSA FIN INTL SARL 10.375 22-27 30/11S	EUR	7.682.000	8.226.192,88	1,61
CONTOURGLOBAL POWER 2.75 20-26 17/12S	EUR	5.016.000	4.533.360,48	0,89
INPOST SA 2.25 21-27 15/07S06S	EUR	4.317.000	3.772.928,49	0,74
LHMC FINCO 2 S.A R.L. 7.25 19-25 02/10S	EUR	2.408.219	2.331.589,47	0,46
LUNE HOLDINGS 5.625 21-28 15/11S	EUR	1.628.000	1.342.342,98	0,26
MATTERHORN TELECOM 3.1250 19-26 15/09S	EUR	5.600.000	5.252.996,00	1,03
MATTERHORN TELECOM 4.00 17-27 15/11S	EUR	2.520.000	2.377.405,80	0,47

# ODDO BHF Euro High Yield Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
MOTION FINCO SARL 7.375 23-30 15/06S	EUR	1.070.000	1.021.571,80	0,20
PLT VII FINANCE S.A 4.625 20-26 16/07S	EUR	3.420.000	3.312.817,20	0,65
ROSSINI SARL 6.75 18-25 30/10S	EUR	4.700.000	4.703.924,50	0,92
<b>Mexique</b>			<b>7.445.857,20</b>	<b>1,46</b>
NEMAK SAB CV 2.25 21-28 20/07A	EUR	970.000	762.769,20	0,15
PEMEX 3.625 18-25 24/11A	EUR	7.400.000	6.683.088,00	1,31
<b>Pays-Bas</b>			<b>57.830.468,09</b>	<b>11,32</b>
ABERTIS FINANCE BV 2.625 21-49 31/12A	EUR	6.200.000	5.296.226,00	1,04
AXALTA COATING DUTCH 3.75 16-25 15/01S1S	EUR	805.000	796.205,37	0,16
DARLING GLOBAL FIN 3.625 18-26 15/05S	EUR	500.000	483.105,00	0,09
DUFREY ONE B.V. 3.375 21-28 22/04S	EUR	770.000	685.207,60	0,13
DUFREY ONE BV 2.0000 19-27 15/02S	EUR	1.400.000	1.239.210,00	0,24
ENERGIZER GAMMA ACQU 3.5 21-29 23/06S	EUR	1.150.000	909.914,50	0,18
IPD 3 BV 8.0 23-28 15/06S	EUR	4.855.000	4.902.506,18	0,96
NOBIAN FINANCE B.V. 3.625 21-26 01/07S	EUR	1.576.000	1.417.044,64	0,28
OI EUROPEAN GROUP 6.25 23-28 15/05S	EUR	2.427.000	2.406.067,13	0,47
PPF TELECOM GROUP 3.125 19-26 27/03A	EUR	3.888.000	3.707.694,00	0,73
PPF TELECOM GROUP BV 3.25 20-27 29/09AA	EUR	1.500.000	1.393.065,00	0,27
SAIPEM FINANCE INTER 3.375 20-26 15/07A	EUR	850.000	803.364,75	0,16
SAIPEM FIN INTL BV 3.125 21-28 31/03A	EUR	950.000	857.479,50	0,17
TEVA PHARMA 4.5 18-25 01/03U	EUR	2.827.000	2.770.573,08	0,54
TEVA PHARMACEUTICAL 1.125 16-24 15/10A	EUR	1.000.000	956.625,00	0,19
TEVA PHARMACEUTICAL 3.75 21-27 09/05S	EUR	4.230.000	3.864.591,45	0,76
TEVA PHARMACEUTICAL 6 20-25 31/07S	EUR	3.460.000	3.452.924,30	0,68
TEVA PHARMACEUTICAL 7.375 23-29 15/09S	EUR	4.880.000	4.949.564,40	0,97
TEVA PHARMACEUTICAL 7.875 23-31 15/09S	EUR	1.180.000	1.214.851,30	0,24
TEVA PHARMACEUTICAL I 4.375 21-30 09/05S	EUR	2.744.000	2.344.981,24	0,46
VZ VENDOR FINANCING 2.875 20-29 15/01A	EUR	2.270.000	1.739.001,60	0,34
WP/AP T HLD IV 5.50 21-30 15/01S	EUR	8.405.000	7.056.249,65	1,38
ZF EUROPE FINANCE BV 2.5 19-27 23/10A10A	EUR	1.400.000	1.234.058,00	0,24
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125 23-29 13/03A	EUR	1.200.000	1.194.114,00	0,23
ZIGGO BOND CO BV 3.375 20-30 28/02SS	EUR	2.910.000	2.155.844,40	0,42
<b>Pologne</b>			<b>721.242,90</b>	<b>0,14</b>
SYNTHOS SA 2.5 21-28 07/06S	EUR	930.000	721.242,90	0,14
<b>Roumanie</b>			<b>4.761.103,50</b>	<b>0,93</b>
RCS & RDS SA 2.5 20-25 05/02S	EUR	4.000.000	3.857.580,00	0,76
RCS & RDS SA 3.25 20-28 05/02S	EUR	1.100.000	903.523,50	0,18
<b>Royaume-Uni</b>			<b>13.319.860,43</b>	<b>2,61</b>
ALLWYN ENTERT FINAN 7.25 23/30 30-04S	EUR	3.634.000	3.629.366,65	0,71
BCP V MOD SERV FIN II 4.75 21-28 30/1S	EUR	630.000	523.920,60	0,10
CARNIVAL PLC 1.0 19-29 28/10A	EUR	2.300.000	1.419.698,00	0,28
INEOS FINANCE PLC 3.375 20-26 29/10S	EUR	1.210.000	1.145.452,55	0,22
INEOS QUATTRO FIN 2 2.875 19-26 01/05S5S	EUR	1.070.000	1.002.493,70	0,20
INEOS QUATTRO FINANC 2.5 21-26 29/01S	EUR	1.612.000	1.504.415,12	0,29
NOMAD FOODS BONDCO 2.50 21-28 24/06S	EUR	683.000	594.076,81	0,12
ROLLS-ROYCE PLC 4.625 20-26 21/10S	EUR	1.300.000	1.285.557,00	0,25
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75 20-30 15/07S	EUR	2.725.000	2.214.880,00	0,43
<b>Suède</b>			<b>10.582.005,55</b>	<b>2,07</b>
DOMETIC GROUP AB 2.000 21-28 29/09A	EUR	840.000	675.402,00	0,13
VERISURE HOLDING AB 3.875 20-26 15/07S	EUR	2.100.000	1.991.997,00	0,39
VERISURE HOLDING AB 9.25 22-27 15/10S	EUR	1.850.000	1.971.239,75	0,39
VERISURE MIDHOLDING 5.25 21-29 25/01S	EUR	6.860.000	5.943.366,80	1,16
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>117.797.973,89</b>	<b>23,07</b>

# ODDO BHF Euro High Yield Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Allemagne</b>			<b>10.293.986,76</b>	<b>2,02</b>
CHEPLAPHARM ARZ FL.R 23-30 15/05Q	EUR	3.100.000	3.125.094,50	0,61
IHO VERWALTUNGS FL.R 23-28 15/05S	EUR	3.788.000	3.913.837,36	0,77
INFINEON TECHNOLOGIES FL.R 19-XX 01/04A	EUR	700.000	672.157,50	0,13
PRESTIGEBIDCO GMBH FL.R 22-27 15/07Q	EUR	1.370.000	1.380.713,40	0,27
TK ELEVATOR MIDCO GM FL.R 20-27 15/07Q	EUR	1.200.000	1.202.184,00	0,24
<b>France</b>			<b>29.908.388,15</b>	<b>5,86</b>
ACCOR SA FL.R 19-XX 30/04A	EUR	1.200.000	1.146.276,00	0,22
BURGER KING FRANCE SAS FL.R 21-26 01/11Q	EUR	1.980.000	1.987.246,80	0,39
EDF FL.R 20-XX 15/03A	EUR	2.200.000	1.911.019,00	0,37
EDF FL.R 22-XX 06/12A	EUR	13.600.000	13.785.504,00	2,70
EDF SA FL.R 13-XX 29/01A	EUR	1.400.000	1.373.071,00	0,27
GOLDSTORY SAS FL.R 21-26 04/02Q	EUR	582.000	588.428,19	0,12
PARTS EUROPE SA FL.R 21-27 20/07Q	EUR	4.503.000	4.510.745,16	0,88
RCI BANQUE SA FL.R 19-30 18/02A	EUR	4.900.000	4.606.098,00	0,90
<b>Italie</b>			<b>8.996.542,83</b>	<b>1,76</b>
FIBER BID FL.R 22-27 25/10Q	EUR	3.114.286	3.146.238,57	0,62
GOLDEN GOOSE SPA FL.R 21-27 14/05Q/05Q	EUR	2.977.000	2.977.044,65	0,58
INTERNATIONAL DESIGN FL.R 21-26 19/05Q	EUR	888.000	879.595,08	0,17
LOTTOMATICA S.P.A. FL.R 23-28 01/06Q	EUR	1.985.000	1.993.664,53	0,39
<b>Luxembourg</b>			<b>6.112.300,88</b>	<b>1,20</b>
CIRSA FINANCE INT FL.R 23-28 31/07Q	EUR	765.000	764.032,28	0,15
EUROFINS SCIENTIFIC FL.R 17-XX 13/11A	EUR	1.500.000	1.389.660,00	0,27
LION/POLARIS LUX 4 S FL.R 21-26 01/07Q	EUR	2.650.000	2.626.653,50	0,51
ROSSINI SARL FL.R 19-25 30/10Q	EUR	1.330.000	1.331.955,10	0,26
<b>Pays-Bas</b>			<b>38.409.163,04</b>	<b>7,52</b>
ABERTIS INFRASTRUCTURAS FINANCE BV FL.R 20-XX 24/02A	EUR	2.600.000	2.408.341,00	0,47
ELM BV FL.R 20-XX 03/09A	EUR	2.000.000	1.918.940,00	0,38
IPD 3 BV FL.R 23-28 15/06Q	EUR	3.565.000	3.575.855,43	0,70
KPN 6.0% PE FL.R 22-XX 21/12U	EUR	2.945.000	2.978.514,10	0,58
REPSOL INTL FINANCE FL.R 15-75 25/03A	EUR	780.000	769.992,60	0,15
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-49 31/12A	EUR	1.983.000	1.881.430,74	0,37
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	4.042.000	3.703.522,92	0,73
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 18-XX 22/09A	EUR	4.300.000	4.000.161,00	0,78
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 19-XX 14/03A	EUR	1.200.000	1.177.002,00	0,23
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 19-XX 24/09A	EUR	2.800.000	2.455.082,00	0,48
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 12/05A2A	EUR	5.300.000	4.167.151,50	0,82
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 24/05A	EUR	1.300.000	1.107.541,50	0,22
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 22-XX 23/11A	EUR	6.800.000	6.965.240,00	1,36
TRIVIUM PACKAGING FL.R 19-26 15/08Q	EUR	500.000	486.760,00	0,10
UNITED GROUP BV FL.R 22-29 01/02Q	EUR	830.000	813.628,25	0,16
<b>Portugal</b>			<b>3.774.806,00</b>	<b>0,74</b>
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 23-83 23/04A	EUR	3.800.000	3.774.806,00	0,74
<b>Royaume-Uni</b>			<b>19.153.945,75</b>	<b>3,75</b>
ALLWYN ENTERTAINMENT FL.R 22-28 15/02 Q	EUR	1.000.000	1.002.815,00	0,20
BP CAPITAL MARKETS FL.R 20-XX 22/06A	EUR	2.400.000	2.255.856,00	0,44
VODAFONE GROUP PLC FL.R 18-78 03/10A	EUR	7.450.000	6.867.633,50	1,34
VODAFONE GROUP PLC FL.R 20-80 27/08A/08A	EUR	6.750.000	5.472.596,25	1,07
VODAFONE GROUP PLC FL.R 23-84 30/08A	EUR	3.540.000	3.555.045,00	0,70
<b>Suède</b>			<b>1.148.840,48</b>	<b>0,22</b>
APOLLO SWEDISH BIDCO FL.R 23-29 05/07Q	EUR	1.163.000	1.148.840,48	0,22
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>13.487.464,24</b>	<b>2,64</b>
<b>Obligations</b>			<b>12.088.738,24</b>	<b>2,37</b>

# ODDO BHF Euro High Yield Bond

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>France</b>			<b>11.132.596,24</b>	<b>2,18</b>
ILIAD HOLDING 5.625 21-28 15/10S	EUR	11.750.000	11.132.596,24	2,18
<b>Luxembourg</b>			<b>956.142,00</b>	<b>0,19</b>
ALTICE FINANCING SA 4.25 21-29 12/08S	EUR	1.200.000	956.142,00	0,19
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>1.398.726,00</b>	<b>0,27</b>
<b>Italie</b>			<b>1.398.726,00</b>	<b>0,27</b>
INDUSTRIA MACCHINE A FL.R 20-28 15/01Q	EUR	1.400.000	1.398.726,00	0,27
<b>Instruments du marché monétaire</b>			<b>33.460.097,50</b>	<b>6,55</b>
<b>Bons du trésor</b>			<b>33.460.097,50</b>	<b>6,55</b>
<b>France</b>			<b>20.970.660,00</b>	<b>4,11</b>
FRANCE ZCP 081123	EUR	10.000.000	9.993.650,00	1,96
FRANCE ZCP 221123	EUR	11.000.000	10.977.010,00	2,15
<b>Luxembourg</b>			<b>12.489.437,50</b>	<b>2,45</b>
EURO UNIO BILL ZCP 10-11-23	EUR	12.500.000	12.489.437,50	2,45
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>517.392.200,27</b>	<b>101,32</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>22.928.771,64</b>	<b>4,49</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>-29.649.893,25</b>	<b>-5,81</b>
<b>Total</b>			<b>510.671.078,66</b>	<b>100,00</b>

## **ODDO BHF Euro Credit Short Duration**

# ODDO BHF Euro Credit Short Duration

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>1.551.838.253,97</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	1.499.259.805,12
<i>Prix de revient</i>		1.509.440.015,38
Avoirs en banque et liquidités		30.633.073,81
Appel de marge		5.232,08
A recevoir sur investissements vendus		4.284.529,61
A recevoir sur souscriptions		643.318,74
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.5	340.092,63
Intérêts à recevoir, nets		16.672.201,98
<b>Passifs</b>		<b>42.396.900,84</b>
Découvert bancaire		662.259,53
A payer sur investissements achetés		4.592.213,33
A payer sur rachats		3.284.230,50
A payer sur mises en pension	2.8,9	31.249.490,15
Commissions de gestion à payer	3	2.355.353,08
Commissions d'administration à payer	6	56.904,49
Intérêts à payer, nets		85.239,11
Autres passifs		111.210,65
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>1.509.441.353,13</b>

# ODDO BHF Euro Credit Short Duration

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>51.827.557,23</b>
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		49.617.886,20
Intérêts reçus sur swaps		712.595,41
Intérêts bancaires		1.379.943,16
Intérêts reçus sur mises en pension	2.8	109.664,97
Autres revenus		7.467,49
<b>Dépenses</b>		<b>9.271.970,21</b>
Commissions de gestion	3	6.225.555,61
Commissions de dépositaire	5	5.756,38
Commissions d'administration	6	649.088,61
Frais d'audit		92.203,74
Frais légaux		124.016,27
Frais de transaction	2.10	1.163,14
Rémunération administrateurs		12.617,30
Taxe d'abonnement	7	217.207,06
Intérêts payés sur découvert bancaire		23.443,07
Intérêts payés sur swaps		582.074,46
Intérêts payés sur prises en pension	2.8	1.205.018,12
Autres dépenses	13	133.826,45
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>42.555.587,02</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	-22.997.801,75
- contrats de change à terme	2.5	3.411.367,39
- swaps	2.7	-1.123.146,60
- change	2.3	2.978.437,47
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>24.824.443,53</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	47.950.154,91
- contrats de change à terme	2.5	-595.521,02
- swaps	2.7	-831.133,87
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>71.347.943,55</b>
Dividendes versés	11	-8.534.287,92
Souscriptions d'actions de capitalisation		641.189.044,56
Souscriptions d'actions de distribution		80.105.619,80
Rachats d'actions de capitalisation		-421.078.120,88
Rachats d'actions de distribution		-109.717.618,61
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>253.312.580,50</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>1.256.128.772,63</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>1.509.441.353,13</b>

# ODDO BHF Euro Credit Short Duration

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>1.509.441.353,13</b>	<b>1.256.128.772,63</b>	<b>1.325.629.609,86</b>
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		19.482.667,98	18.826.483,20	16.037.854,39
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	12,75	12,06	12,51
<b>I Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		8.066,64	6.639,47	8.731,53
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	878,85	854,05	910,29
Dividende par action		23,5524	24,3419	25,8160
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.682.077,90	816.247,98	252.229,67
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,82	98,49	102,52
<b>R Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		1.701.266,12	1.652.585,97	1.943.710,03
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	8,10	7,87	8,40
Dividende par action		0,1903	0,2140	0,1675
<b>R Shares CHF [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		294,12	191,00	414,01
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	97,96	94,70	98,79
<b>R Shares USD [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	6.288,77
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	112,38
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		334.269,64	358.021,94	151.267,82
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,84	98,32	102,13
<b>N Shares CHF [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		10.263,60	8.300,00	8.682,00
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	99,60	96,05	100,00
<b>N Shares USD [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		7.489,98	5.833,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	108,70	100,63	-
<b>P Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		62.566.963,10	52.305.577,93	62.964.655,44
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	11,51	10,88	11,27
<b>P Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		37.596.488,41	41.630.094,65	41.719.420,15
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	7,89	7,66	8,17
Dividende par action		0,2190	0,2262	0,2397
<b>P Shares CHF [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.976,00	1.180,40	2.587,40
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	1.009,73	971,01	1.008,51
<b>P Shares USD [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.484,00	1.559,00	2.324,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.211,47	1.118,46	1.139,25
<b>GC Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		69.692,96	27.747,69	28.952,47
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,39	98,74	102,47

## ODDO BHF Euro Credit Short Duration

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
I Shares EUR - Capitalisation	18.826.483,20	6.278.725,45	5.622.540,67	19.482.667,98
I Shares EUR - Distribution	6.639,47	1.741,15	313,98	8.066,64
R Shares EUR - Capitalisation	816.247,98	1.099.764,51	233.934,59	1.682.077,90
R Shares EUR - Distribution	1.652.585,97	402.363,39	353.683,25	1.701.266,12
R Shares CHF [H] - Capitalisation	191,00	103,12	0,00	294,12
N Shares EUR - Capitalisation	358.021,94	228.023,68	251.775,98	334.269,64
N Shares CHF [H] - Capitalisation	8.300,00	2.995,60	1.032,00	10.263,60
N Shares USD [H] - Capitalisation	5.833,00	1.656,98	0,00	7.489,98
P Shares EUR - Capitalisation	52.305.577,93	37.141.278,86	26.879.893,69	62.566.963,10
P Shares EUR - Distribution	41.630.094,65	9.754.238,12	13.787.844,36	37.596.488,41
P Shares CHF [H] - Capitalisation	1.180,40	1.963,00	167,40	2.976,00
P Shares USD [H] - Capitalisation	1.559,00	45,00	120,00	1.484,00
GC Shares EUR - Capitalisation	27.747,69	52.105,76	10.160,49	69.692,96

# ODDO BHF Euro Credit Short Duration

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>1.446.912.965,67</b>	<b>95,86</b>
<b>Obligations</b>			<b>1.294.053.387,98</b>	<b>85,73</b>
<b>Allemagne</b>			<b>107.418.203,45</b>	<b>7,12</b>
CHEPLAPHARM ARZ 3.5 20-27 11/02S11/02S	EUR	11.800.000	10.801.071,00	0,72
CHEPLAPHARM ARZNEIMI 4.375 20-28 15/10S	EUR	3.350.000	3.059.839,75	0,20
CT INVESTMENT GMBH 5.5 21-26 29/04S	EUR	10.690.000	10.061.534,90	0,67
DEUTSCHE LUFTHANSA 2.875 21-25 11/02A	EUR	1.500.000	1.462.980,00	0,10
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.00 21-24 14/07A	EUR	15.000.000	14.712.600,00	0,97
DOUGLAS GMBH 6 21-26 08/04S	EUR	3.550.000	3.393.285,25	0,22
FRESENIUS SE & CO. KG 4.00 14-24 01/02S	EUR	6.261.000	6.251.921,55	0,41
GRUENENTHAL GMBH 3.625 21-26 05/05S	EUR	8.170.000	7.768.036,00	0,51
IHO VERWALTUNGS 3.75 16-26 15/09S	EUR	6.210.000	5.856.744,15	0,39
IHO VERWALTUNGS 3.875 19-27 15/05S	EUR	800.000	724.824,00	0,05
INFINEON TECHNO 0.625 22-25 17/02A	EUR	1.000.000	956.120,00	0,06
NIDDA HEALTHCARE HOLDI 7.5 22-26 21/08S	EUR	5.127.000	5.148.251,42	0,34
SCHAEFFLER AG 2.75 20-25 12/10A	EUR	6.600.000	6.395.961,00	0,42
TECHEM VERWAL 675 2.00 20-25 15/07S	EUR	1.501.000	1.448.359,93	0,10
ZF FINANCE 5.75 23-26 03/08A	EUR	10.600.000	10.638.637,00	0,70
ZF FINANCE GMBH 3 20-25 21/09A	EUR	19.500.000	18.738.037,50	1,24
<b>Autriche</b>			<b>8.790.576,60</b>	<b>0,58</b>
AMS-OSRAM AG 6.0 20-25 06/07S	EUR	3.500.000	3.440.482,50	0,23
BENTELER INTL 9.375 23-28 15/05S	EUR	5.283.000	5.350.094,10	0,35
<b>Belgique</b>			<b>4.400.771,17</b>	<b>0,29</b>
AZELIS GROUP 5.75 23-28 15/03S	EUR	4.365.000	4.400.771,17	0,29
<b>Danemark</b>			<b>990.610,00</b>	<b>0,07</b>
CARLSBERG BREWERIES 2.50 14-14 28/05A	EUR	1.000.000	990.610,00	0,07
<b>Espagne</b>			<b>40.657.588,40</b>	<b>2,69</b>
ABERTIS INFRASTRUCT 0.625 19-25 15/07A	EUR	300.000	283.171,50	0,02
ABERTIS INFRASTRUCT 3.3750 19-26 27/11A	GBP	500.000	529.894,96	0,04
ALMIRALL SA 2.1250 21-26 30/09S	EUR	270.000	252.671,40	0,02
CELLNEX TELECOM SA 2.875 17-25 18/04A	EUR	3.500.000	3.425.660,00	0,23
GESTAMP AUTOMOCION 3.25 18-26 30/04S	EUR	400.000	384.540,00	0,03
GRIFOLS SA 1.625 19-25 15/02S	EUR	1.000.000	963.495,00	0,06
GRIFOLS SA 3.20 17-25 01/05S	EUR	14.044.000	13.489.753,54	0,89
LORCA TELECOM BONDCO 4 20-27 30/09S	EUR	11.250.000	10.474.762,50	0,69
NH HOTEL GROUP S.A 4 21-26 28/06S	EUR	9.300.000	8.868.619,50	0,59
TELEFONICA EMISIONES 1.069 19-24 05/02A	EUR	2.000.000	1.985.020,00	0,13
<b>États-Unis</b>			<b>236.562.554,18</b>	<b>15,67</b>
ADIENT GLOBAL HLDG 3.5 16-24 15/08S5/08S	EUR	384.095	378.281,50	0,03
ALBERTSONS COS 7.5 19-26 05/02S	USD	500.000	480.754,49	0,03
AT&T INC 3.50 13-25 17/12A	EUR	1.500.000	1.486.755,00	0,10
AT&T INC 3.55 23-25 18/11A	EUR	6.294.000	6.245.252,97	0,41
AVANTOR FUNDING INC 2.625 20-25 06/11S	EUR	13.500.000	13.022.100,00	0,86
BALL CORP 0.875 19-24 15/03S	EUR	16.947.000	16.753.041,59	1,11
BERRY GLOBAL INC 1 20-25 02/01S	EUR	11.000.000	10.570.615,00	0,70
CCO HOLDINGS 5.125 17-27 01/05S	USD	18.050.000	15.749.606,91	1,04
CLARIOS GLOBAL 6.7500 20-21 07/06S	USD	2.500.000	2.349.420,53	0,16
COTY INC 3.875 21-26 16/06S	EUR	8.400.000	8.192.016,00	0,54
COTY INC 5.75 23-28 15/09A	EUR	4.723.000	4.757.619,59	0,32
FORD MOTOR CREDIT CO 2.748 20-24 14/06A	GBP	1.000.000	1.122.777,11	0,07
FORD MOTOR CREDIT CO 4.535 19-25 06/03A	GBP	1.000.000	1.116.703,98	0,07
FORD MOTOR CREDIT COMPANY 2.33 19-25 25/11A	EUR	2.800.000	2.669.716,00	0,18
FORD MOTOR CREDIT COMPANY 3.021 19-24 06/03A	EUR	11.500.000	11.443.075,00	0,76

# ODDO BHF Euro Credit Short Duration

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
GOODYEAR TIRE 9.5 20-25 31/05S25 31/05S	USD	1.000.000	958.301,80	0,06
HCA INC 5.375 15-25 01/02S	USD	20.000.000	18.721.854,31	1,24
INTL GAME TECHNOLOGY 3.50 19-26 15/06S	EUR	3.800.000	3.632.667,00	0,24
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5 18-24 15/07S	EUR	1.394.720	1.393.346,04	0,09
IQVIA INC 1.75 21-26 03/03S	EUR	973.000	915.218,39	0,06
IQVIA INC 2.875 17-25 15/09S	EUR	14.900.000	14.458.513,00	0,96
NETFLIX INC 3.625 17-27 05/02S	EUR	4.000.000	3.953.500,00	0,26
NETFLIX INC 3 20-25 28/04S	EUR	25.000.000	24.636.625,00	1,63
ORGANON COMPANY 2.875 21-28 22/04S	EUR	2.100.000	1.820.049,00	0,12
PRIME SECURITY SERV 5.25 19-24 15/04S4S	USD	9.015.000	8.486.680,07	0,56
PRIME SECURITY SERVICE 5.75 19-26 15/04S	USD	1.300.000	1.197.070,01	0,08
ROYA CA 11.625 22-27 15/08S	USD	3.550.000	3.641.772,71	0,24
SCIL IV LLC / SCIL US 4.375 21-26 01/11S	EUR	965.000	895.823,98	0,06
SCIL IV LLC SCIL USA 9.5 23-28 15/07A	EUR	6.263.000	6.362.362,50	0,42
SEALED AIR CORP 5.50 15-25 15/09S	USD	1.000.000	920.666,98	0,06
SILGAN HOLDINGS INC 3.25 17-25 15/03S	EUR	17.241.000	16.837.129,58	1,12
SPRINT CORPORATION 7.125 14-24 15/06S	USD	17.200.000	16.361.886,47	1,08
SPRINT CORPORATION 7.625 15-25 15/02S	USD	10.000.000	9.594.843,90	0,64
THE CHEMOURS CO 4 18-26 15/05S-26 15/05S	EUR	2.600.000	2.404.493,00	0,16
T-MOBILE USA INC 3.5 21-25 15/04S	USD	3.318.000	3.032.014,77	0,20
<b>Finlande</b>			<b>10.439.799,67</b>	<b>0,69</b>
NOKIA OYJ 2.00 17-24 15/03A	EUR	9.430.000	9.346.591,65	0,62
NOKIA OYJ 2.375 20-25 15/05A5A	EUR	1.124.000	1.093.208,02	0,07
<b>France</b>			<b>385.902.540,42</b>	<b>25,57</b>
AFFLELOU SAS 4.25 21-26 19/05S	EUR	9.152.000	8.628.551,36	0,57
AIR LIQUIDE FINANCE 0.75 16-24 13/06A	EUR	2.000.000	1.963.280,00	0,13
BANIJAY GROUP SAS 6.5 20-26 11/02S	EUR	6.905.000	6.836.191,68	0,45
BANQUE STELLANTIS FRA 3.875 23-26 19/01A	EUR	1.000.000	992.575,00	0,07
BFCM 0.75 18-25 17/07A	EUR	4.000.000	3.780.760,00	0,25
CAB SELAS 3.375 21-28 09/02S	EUR	4.600.000	3.849.648,00	0,26
CHROME BIDCO SAS 3.5 21-28 24/05S	EUR	1.500.000	1.221.030,00	0,08
CIE DE SAINT-GOBAIN 1.00 17-25 17/03A	EUR	1.500.000	1.442.812,50	0,10
COMPAGNIE DE SAINT-GO 1.625 22-25 10/08A	EUR	1.000.000	961.815,00	0,06
CONSTELLIUM SE 4.25 17-26 15/02S	EUR	1.650.000	1.607.009,25	0,11
CROWN EURO HOLDINGS 3.375 15-25 15/05S	EUR	7.000.000	6.869.765,00	0,46
CROWN EUROPEAN HLDG 2.625 16-24 30/09S9S	EUR	10.000.000	9.854.950,00	0,65
CROWN EUROPEAN HOLDING 5.00 23-28 15/05S	EUR	2.903.000	2.875.842,44	0,19
DANONE 1.25 15-24 30/05A	EUR	1.000.000	985.170,00	0,07
ELIS SA 1.0 19-25 03/04A	EUR	15.600.000	14.824.368,00	0,98
ELIS SA 1.75 19-24 11/04A	EUR	9.000.000	8.904.015,00	0,59
ELIS SA 4.1250 22-27 24/05A	EUR	900.000	884.542,50	0,06
ERAMET SA 5.8750 19-25 21/05A	EUR	8.100.000	7.989.678,00	0,53
ERAMET SA 7.00 23-28 22/05A	EUR	5.800.000	5.519.019,00	0,37
FNAC DARTY SA 1.875 19-24 30/05S	EUR	12.805.000	12.613.117,08	0,84
FONCIA MANAGEMENT SA 7.750 23-28 31/03S	EUR	1.300.000	1.197.144,00	0,08
FORVIA 2.625 18-25 15/06S	EUR	10.677.000	10.335.282,61	0,68
FORVIA 7.25 22-26 15/06S	EUR	6.335.000	6.544.435,10	0,43
GETLINK SE 3.5 20-25 30/10S	EUR	25.500.000	24.928.417,50	1,65
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	11.270.000	10.934.323,04	0,72
ILIAD HOLDING 5.125 21-26 15/10S	EUR	24.880.000	24.187.714,00	1,60
ILIAD SA 0.7500 21-24 11/02A	EUR	6.200.000	6.129.041,00	0,41
ILIAD SA 1.50 17-24 14/10A	EUR	6.000.000	5.828.160,00	0,39
ILIAD SA 1.8750 18-25 25/04A	EUR	400.000	384.340,00	0,03
ILIAD SA 5.3750 22-27 14/06A	EUR	4.200.000	4.151.742,00	0,28
L OREAL S A 0.375 22-24 29/03A	EUR	3.000.000	2.958.390,00	0,20
L OREAL S A 3.125 23-25 19/05A	EUR	15.100.000	14.971.952,00	0,99
LOXAM SAS 2.875 19-26 15/04S	EUR	1.150.000	1.058.103,50	0,07

# ODDO BHF Euro Credit Short Duration

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
LOXAM SAS 3.25 19-25 14/01S	EUR	6.150.000	6.021.957,00	0,40
LOXAM SAS 4.5000 22-27 15/02U	EUR	1.000.000	939.105,00	0,06
LOXAM SAS 6.3750 23-28 15/05S	EUR	5.915.000	5.776.086,23	0,38
LVMH 0.75 17-24 26/05A 0.75 17-24 26/05A	EUR	4.700.000	4.619.583,00	0,31
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	EUR	3.400.000	3.499.518,00	0,23
ORANGE SA 1.00 18-25 12/09A	EUR	1.000.000	950.305,00	0,06
ORANGE SA 1.1250 19-24 15/07A	EUR	3.000.000	2.939.730,00	0,19
ORANO SA 3.375 19-26 23/04A	EUR	7.500.000	7.296.300,00	0,48
ORANO SA 4.875 09-24 23/09A	EUR	16.400.000	16.507.010,00	1,09
ORANO SA 5.375 22-27 15/05A	EUR	400.000	408.538,00	0,03
PARPEC HOLDING SA 4.00 18-25 31/03S	EUR	19.153.000	18.944.040,77	1,26
PARTS EUROPE SA 6.5 20-25 17/07S	EUR	19.770.000	19.785.025,20	1,31
PICARD GROUPE SAS 3.8750 21-26 01/07S	EUR	9.142.000	8.427.461,28	0,56
RENAULT SA 1.0000 18-24 18/04A	EUR	16.300.000	16.012.631,00	1,06
RENAULT SA 1.2500 19-25 24/06A	EUR	9.000.000	8.479.665,00	0,56
RENAULT SA 2.375 20-26 25/11A	EUR	3.000.000	2.804.055,00	0,19
REXEL SA 2.125 21-28 15/06S	EUR	1.500.000	1.329.675,00	0,09
SCHNEIDER ELECTRIC S 3.375 23-25 06/04A	EUR	8.500.000	8.440.967,50	0,56
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.25 16-24 09/09A	EUR	2.000.000	1.940.960,00	0,13
SPCM SA 2.0000 20-26 01/02S	EUR	500.000	469.502,50	0,03
SPIE SA 2.625 19-26 18/06A	EUR	5.500.000	5.262.537,50	0,35
TEREOS FINANCE GROUPE 7.5 20-25 23/10S	EUR	11.016.000	11.179.091,88	0,74
TOTALENERGIES 5.125 09-24 26/03A	EUR	3.000.000	3.013.980,00	0,20
VALEO SA 5.375 22-27 28/05A	EUR	2.600.000	2.583.919,00	0,17
VALLOUREC SA 8.5 21-26 30/06S	EUR	12.050.000	12.057.712,00	0,80
<b>Irlande</b>			<b>21.291.147,09</b>	<b>1,41</b>
CA AUTO BANK S.P.A - I 0.50 19-24 13/09A	EUR	1.500.000	1.452.465,00	0,10
EIRCOM FINANCE 2.625 19-27 15/02A	EUR	2.000.000	1.772.200,00	0,12
EIRCOM FINANCE 3.5000 19-26 15/05U	EUR	9.200.000	8.608.486,00	0,57
ENERGIA GROUP ROI HO 6.875 23-28 31/07S	EUR	7.660.000	7.471.066,09	0,49
FRESENIUS FIN IRL 1.50 17-24 30/01A	EUR	2.000.000	1.986.930,00	0,13
<b>Isle of Man</b>			<b>3.838.799,58</b>	<b>0,25</b>
PLAYTECH PLC 5.8750 23-28 28/06S	EUR	3.963.000	3.838.799,58	0,25
<b>Italie</b>			<b>103.004.089,71</b>	<b>6,82</b>
ALMAVIVA 4.875 21-26 30/10S 21-26 30/10S	EUR	5.310.000	5.087.643,75	0,34
AUTOSTRADA ITALIA SPA 1.875 15-25 04/11A	EUR	4.000.000	3.811.180,00	0,25
AUTOSTRADA ITALIA SPA 4.375 10-25 16/09A	EUR	1.000.000	1.000.905,00	0,07
AUTOSTRADA ITALIA SPA 5.875 04-24 09/06A	EUR	12.200.000	12.325.355,00	0,82
FIBER BIDCO 11.00 22-27 25/10S	EUR	1.709.000	1.817.589,86	0,12
GAMENET GROUP 7.125 23-28 01/06S	EUR	5.783.000	5.886.891,59	0,39
INTERNATIONAL DESIGN GR 6.5 18-25 15/11S	EUR	5.900.000	5.641.403,00	0,37
LKQ CORP 3.875 16-24 01/04S	EUR	23.400.000	23.317.866,00	1,54
LOTTOMATICA SPA 9.7500 22-27 30/09S	EUR	4.020.000	4.311.309,30	0,29
TELECOM ITALIA 7.8750 23-28 31/07S	EUR	11.700.000	11.997.472,50	0,79
TELECOM ITALIA SPA 2.75 19-25 15/04A	EUR	15.050.000	14.364.623,00	0,95
TELECOM ITALIA SPA 3.625 16-24 19/01A	EUR	963.000	959.441,71	0,06
TELECOM ITALIA SPA 4 19-24 11/04A	EUR	5.500.000	5.457.815,00	0,36
TELECOM ITALIA SPA 6.875 23-28 15/02S	EUR	7.051.000	7.024.594,00	0,47
<b>Japon</b>			<b>1.472.167,50</b>	<b>0,10</b>
ASAHI GROUP HOLDINGS 0.01 21-24 19/04A	EUR	1.500.000	1.472.167,50	0,10
<b>Luxembourg</b>			<b>90.715.595,07</b>	<b>6,01</b>
ARAMARK INTL FINANCE 3.125 17-25 01/04S	EUR	3.760.000	3.683.465,20	0,24
ARCELORMITTAL SA 1.75 19-25 19/11A	EUR	800.000	763.524,00	0,05
CIDRON AIDA FINCO SA 5 21-28 01/04S	EUR	1.600.000	1.441.367,99	0,10
CIRSA FINANCE INT 4.7500 19-25 22/05S	EUR	17.750.000	17.496.175,00	1,16

## ODDO BHF Euro Credit Short Duration

### Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
CIRSA FIN INTL SARL 10.375 22-27 30/11S	EUR	13.787.000	14.763.671,08	0,98
CONTOURGLOBAL POWER 2.75 20-26 17/12S	EUR	4.900.000	4.428.522,00	0,29
INPOST SA 2.25 21-27 15/07S06S	EUR	7.500.000	6.554.775,00	0,43
JOHN DEERE BANK 2.5 22-26 14/09A	EUR	1.718.000	1.664.776,36	0,11
JOHN DEERE CASH MANA 1.375 20-24 02/04A	EUR	1.500.000	1.483.027,50	0,10
MATTERHORN TELECOM 2.625 19-24 15/09S	EUR	5.690.000	5.591.847,50	0,37
MATTERHORN TELECOM 3.1250 19-26 15/09S	EUR	9.400.000	8.817.529,00	0,58
MATTERHORN TELECOM 4.00 17-27 15/11S	EUR	2.630.000	2.481.181,45	0,16
PLT VII FINANCE S.A 4.625 20-26 16/07S	EUR	9.400.000	9.105.403,99	0,60
ROSSINI SARL 6.75 18-25 30/10S	EUR	8.200.000	8.206.847,00	0,54
SIG COMBIBLOC PURCHA 2.125 20-25 18/06S	EUR	4.400.000	4.233.482,00	0,28
<b>Norvège</b>			<b>13.245.176,00</b>	<b>0,88</b>
ADEVINTA ASA 2.625 20-25 05/11S	EUR	13.600.000	13.245.176,00	0,88
<b>Pays-Bas</b>			<b>166.925.191,65</b>	<b>11,06</b>
AXALTA COATING DUTCH 3.75 16-25 15/01S1S	EUR	8.307.000	8.216.246,03	0,54
BMW FINANCE NV 0.5000 22-25 22/02A	EUR	5.000.000	4.783.800,00	0,32
DAIMLER TRUCK INT 1.25 22-25 06/04A	EUR	2.000.000	1.919.670,00	0,13
DARLING GLOBAL FIN 3.625 18-26 15/05S	EUR	7.700.000	7.439.817,00	0,49
DEUTSCHE TEL INTL FIN 0.625 17-24 13/12A	EUR	3.000.000	2.902.950,00	0,19
DEUT TELEKOM INT FIN 0.875 17-24 30/01A	EUR	2.500.000	2.481.512,50	0,16
DUFYR ONE BV 2.0000 19-27 15/02S	EUR	1.000.000	885.150,00	0,06
DUFYR ONE BV 2.50 17-24 15/10S	EUR	12.314.000	12.045.123,81	0,80
IPD 3 BV 8.0 23-28 15/06S	EUR	9.590.000	9.683.838,15	0,64
MERCEDESBEZ INTL FI 3.5 23-26 30/05A	EUR	4.436.000	4.412.134,32	0,29
NOBIAN FINANCE B.V. 3.625 21-26 01/07S	EUR	4.740.000	4.261.923,60	0,28
OCP SA 5.625 14-24 25/04S	EUR	5.850.000	5.737.680,00	0,38
OI EUROPEAN GROUP 2.8750 19-25 15/02S	EUR	4.400.000	4.275.150,00	0,28
OI EUROPEAN GROUP 6.25 23-28 15/05S	EUR	5.847.000	5.796.569,63	0,38
PHOENIX PIB DUTCH FI 2.375 20-25 05/08A	EUR	4.100.000	3.918.677,50	0,26
PPF TELECOM GROUP 3.125 19-26 27/03A	EUR	1.000.000	953.625,00	0,06
PPF TELECOM GROUP BV 2.125 19-25 31/01A	EUR	31.800.000	30.701.151,00	2,03
SIEMENS FINANCIERING 0.25 20-24 05/06A	EUR	1.000.000	978.900,00	0,06
SIEMENS FINANCIERING 2.25 22-25 10/03A	EUR	3.400.000	3.326.764,00	0,22
STELLANTIS 2.00 17-24 23/03A	EUR	2.000.000	1.983.610,00	0,13
STELLANTIS 3.75 16-24 29/03A	EUR	2.000.000	1.996.720,00	0,13
TEVA PHARMA 4.5 18-25 01/03U	EUR	4.500.000	4.410.180,00	0,29
TEVA PHARMACEUTICAL 1.125 16-24 15/10A	EUR	18.500.000	17.697.562,50	1,17
TEVA PHARMACEUTICAL 3.75 21-27 09/05S	EUR	4.000.000	3.654.460,00	0,24
TEVA PHARMACEUTICAL 6 20-25 31/07S	EUR	15.500.000	15.468.302,50	1,02
TOYOTA MOTOR FINANCE 0.00 21-25 27/10A	EUR	1.000.000	926.290,00	0,06
ZIGGO BOND CO BV 6.00 16-27 15/01S	USD	7.000.000	6.067.384,11	0,40
<b>République tchèque</b>			<b>5.390.571,30</b>	<b>0,36</b>
SAZKA GROUP AS 3.875 20-27 15/02S2S	EUR	5.820.000	5.390.571,30	0,36
<b>Roumanie</b>			<b>12.247.816,50</b>	<b>0,81</b>
RCS & RDS SA 2.5 20-25 05/02S	EUR	12.700.000	12.247.816,50	0,81
<b>Royaume-Uni</b>			<b>52.734.299,19</b>	<b>3,49</b>
COCA-COLA EUROPEAN 1.125 16-24 26/05A	EUR	1.000.000	983.585,00	0,07
DIAGEO FINANCE 0.50 17-24 19/06A	EUR	1.000.000	978.300,00	0,06
INEOS QUATTRO FIN 2 2.125 17-25 15/11S1S	EUR	6.800.000	6.439.566,00	0,43
INEOS QUATTRO FIN 2 2.875 19-26 01/05S5S	EUR	1.000.000	936.910,00	0,06
INEOS QUATTRO FINANC 2.5 21-26 29/01S	EUR	4.884.000	4.558.041,84	0,30
INTL CONSO AIRLINE 2.75 21-25 25/03A03A	EUR	11.100.000	10.809.402,00	0,72
JAGUAR LAND ROVER 5.8750 19-24 15/11S	EUR	8.850.000	8.917.171,50	0,59
MONDI FINANCE 1.50 16-24 15/04A	EUR	1.500.000	1.481.355,00	0,10
VIRGIN MEDIA SEC FIN 5 17-27 15/04S	GBP	10.000.000	10.689.397,85	0,71

# ODDO BHF Euro Credit Short Duration

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
VODAFONE GROUP PLC 0.5 16-24 30/01A	EUR	7.000.000	6.940.570,00	0,46
<b>Suède</b>			<b>28.025.890,50</b>	<b>1,86</b>
DOMETIC GROUP AB 3.00 19-26 08/05A	EUR	500.000	468.090,00	0,03
VERISURE HOLDING AB 3.875 20-26 15/07S	EUR	9.600.000	9.106.272,00	0,60
VERISURE HOLDING AB 9.25 22-27 15/10S	EUR	8.600.000	9.163.601,00	0,61
VOLVO CAR AB 2.00 17-25 24/01A	EUR	5.000.000	4.834.075,00	0,32
VOLVO CAR AB 2.125 19-24 02/04A	EUR	4.500.000	4.453.852,50	0,30
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>133.254.477,69</b>	<b>8,83</b>
<b>Allemagne</b>			<b>12.826.635,40</b>	<b>0,85</b>
IHO VERWALTUNGS FL.R 23-28 15/05S	EUR	6.770.000	6.994.899,40	0,46
PRESTIGEBIDCO GMBH FL.R 22-27 15/07Q	EUR	3.530.000	3.557.604,60	0,24
TK ELEVATOR MIDCO GM FL.R 20-27 15/07Q	EUR	2.270.000	2.274.131,40	0,15
<b>États-Unis</b>			<b>2.688.296,50</b>	<b>0,18</b>
FORD MOTOR CREDIT CO FL.R 17-24 01/12Q	EUR	500.000	498.757,50	0,03
SCIL IV LLC / S FL.R 21-26 01/11Q	EUR	2.200.000	2.189.539,00	0,15
<b>France</b>			<b>39.398.877,75</b>	<b>2,61</b>
BNP PARIBAS SA FL.R 19-25 15/07A	EUR	8.500.000	8.278.362,50	0,55
BURGER KING FRANCE SAS FL.R 21-26 01/11Q	EUR	4.700.000	4.717.202,00	0,31
COMPAGNIE DE SAINT G FL.R 23-24 18/07Q	EUR	10.300.000	10.304.068,50	0,68
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 20-26 22/04A	EUR	10.000.000	9.514.200,00	0,63
GOLDSTORY SAS FL.R 21-26 04/02Q	EUR	2.550.000	2.578.164,75	0,17
PARTS EUROPE SA FL.R 21-27 20/07Q	EUR	4.000.000	4.006.880,00	0,27
<b>Italie</b>			<b>18.285.347,95</b>	<b>1,21</b>
FIBER BID FL.R 22-27 25/10Q	EUR	5.185.714	5.238.919,42	0,35
GOLDEN GOOSE SPA FL.R 21-27 14/05Q/05Q	EUR	4.270.000	4.270.064,05	0,28
INTERNATIONAL DESIGN FL.R 21-26 19/05Q	EUR	3.034.000	3.005.283,19	0,20
LOTTOMATICA S.P.A. FL.R 23-28 01/06Q	EUR	5.746.000	5.771.081,29	0,38
<b>Luxembourg</b>			<b>14.664.211,16</b>	<b>0,97</b>
CIRSA FINANCE INT FL.R 23-28 31/07Q	EUR	2.290.000	2.287.103,16	0,15
LION/POLARIS LUX 4 S FL.R 21-26 01/07Q	EUR	4.000.000	3.964.760,00	0,26
ROSSINI SARL FL.R 19-25 30/10Q	EUR	8.400.000	8.412.348,00	0,56
<b>Pays-Bas</b>			<b>22.102.537,05</b>	<b>1,46</b>
ING GROEP NV FL.R 21-25 29/11A	EUR	6.500.000	6.203.275,00	0,41
IPD 3 BV FL.R 23-28 15/06Q	EUR	10.290.000	10.321.333,05	0,68
MERCEDES-BENZ GROUP FL.R 17-24 03/07Q	EUR	1.000.000	1.002.385,00	0,07
TRIVIUM PACKAGING FL.R 19-26 15/08Q	EUR	4.700.000	4.575.544,00	0,30
<b>Royaume-Uni</b>			<b>9.029.779,38</b>	<b>0,60</b>
ALLWYN ENTERTAINMENT FL.R 22-28 15/02 Q	EUR	2.952.000	2.960.309,88	0,20
BARCLAYS PLC FL.R 20-25 02/04A	EUR	6.100.000	6.069.469,50	0,40
<b>Suisse</b>			<b>14.258.792,50</b>	<b>0,94</b>
UBS GROUP SA FL.R 18-25 17/04A	EUR	14.500.000	14.258.792,50	0,94
<b>Bons du trésor</b>			<b>19.605.100,00</b>	<b>1,30</b>
<b>États-Unis</b>			<b>19.605.100,00</b>	<b>1,30</b>
FORD MOTOR CREDIT COMPANY 1.744 20-24 19/07A	EUR	20.000.000	19.605.100,00	1,30
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>18.385.919,45</b>	<b>1,22</b>
<b>Obligations</b>			<b>11.179.853,45</b>	<b>0,74</b>
<b>États-Unis</b>			<b>2.756.495,95</b>	<b>0,18</b>
BELDEN INC 3.875 18-28 15/03S	EUR	2.990.000	2.756.495,95	0,18

## ODDO BHF Euro Credit Short Duration

### Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Pays-Bas</b>			<b>4.442.917,50</b>	<b>0,29</b>
DAIMLER INTL FI 0.8750 18-24 09/04A	EUR	4.500.000	4.442.917,50	0,29
<b>Royaume-Uni</b>			<b>3.980.440,00</b>	<b>0,26</b>
JAGUAR LAND ROVER 2.20 17-24 15/01S	EUR	4.000.000	3.980.440,00	0,26
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>7.206.066,00</b>	<b>0,48</b>
<b>Italie</b>			<b>2.397.816,00</b>	<b>0,16</b>
INDUSTRIA MACCHINE A FL.R 20-28 15/01Q	EUR	2.400.000	2.397.816,00	0,16
<b>Norvège</b>			<b>4.808.250,00</b>	<b>0,32</b>
DNB BANK A FL.R 22-26 31/05A	EUR	5.000.000	4.808.250,00	0,32
<b>Instruments du marché monétaire</b>			<b>33.960.920,00</b>	<b>2,25</b>
<b>Bons du trésor</b>			<b>33.960.920,00</b>	<b>2,25</b>
<b>France</b>			<b>19.972.750,00</b>	<b>1,32</b>
FRANCE ZCP 081123	EUR	10.000.000	9.993.650,00	0,66
FRANCE ZCP 221123	EUR	10.000.000	9.979.100,00	0,66
<b>Luxembourg</b>			<b>13.988.170,00</b>	<b>0,93</b>
EURO UNIO BILL ZCP 10-11-23	EUR	14.000.000	13.988.170,00	0,93
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>1.499.259.805,12</b>	<b>99,33</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>29.970.814,28</b>	<b>1,99</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>-19.789.266,27</b>	<b>-1,31</b>
<b>Total</b>			<b>1.509.441.353,13</b>	<b>100,00</b>

# **ODDO BHF Algo Trend Eurozone**

# ODDO BHF Algo Trend Eurozone

---

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>14.444.984,52</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	14.052.883,90
<i>Prix de revient</i>		12.402.525,24
Avoirs en banque et liquidités		388.482,60
Dividendes à recevoir, nets		3.618,02
<b>Passifs</b>		<b>85.415,19</b>
A payer sur rachats		16.778,35
Commissions de gestion à payer	3	66.421,89
Commissions d'administration à payer	6	556,79
Autres passifs		1.658,16
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>14.359.569,33</b>

# ODDO BHF Algo Trend Eurozone

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>431.499,51</b>
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		424.357,99
Intérêts bancaires		7.133,17
Autres revenus		8,35
<b>Dépenses</b>		<b>239.863,19</b>
Commissions de gestion	3	201.273,63
Commissions de dépositaire	5	293,53
Commissions d'administration	6	7.279,58
Frais d'audit		968,01
Frais légaux		2.632,68
Frais de transaction	2.10	12.706,69
Rémunération administrateurs		149,85
Taxe d'abonnement	7	7.536,62
Intérêts payés sur découvert bancaire		221,19
Autres dépenses	13	6.801,41
<b>Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements</b>		<b>191.636,32</b>
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	184.181,46
- change	2.3	-0,82
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>375.816,96</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	985.897,29
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>1.361.714,25</b>
Dividendes versés	11	-722,60
Souscriptions d'actions de capitalisation		2.596.347,27
Rachats d'actions de capitalisation		-4.196.298,23
Rachats d'actions de distribution		-20.183,40
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>-259.142,71</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>14.618.712,04</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>14.359.569,33</b>

# ODDO BHF Algo Trend Eurozone

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>14.359.569,33</b>	<b>14.618.712,04</b>	<b>31.158.084,57</b>
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	275,41	348,60
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	1.308,67	1.564,17
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		90.132,35	98.047,00	183.685,33
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	135,04	123,80	149,21
<b>Rw Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		-	178,68	4,76
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	101,10	122,15
Dividende par action		4,0441	-	-
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		16.512,56	17.392,24	22.104,05
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	132,51	120,87	144,96

## ODDO BHF Algo Trend Eurozone

---

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>	275,41	0,00	275,41	0,00
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>	98.047,00	16.040,36	23.955,01	90.132,35
<b>Rw Shares EUR - Distribution</b>	178,68	0,00	178,68	0,00
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>	17.392,24	2.566,85	3.446,52	16.512,56

# ODDO BHF Algo Trend Eurozone

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>14.052.883,90</b>	<b>97,86</b>
<b>Actions</b>			<b>14.052.883,90</b>	<b>97,86</b>
<b>Allemagne</b>			<b>3.032.199,82</b>	<b>21,12</b>
BEIERSDORF AG	EUR	465	57.683,25	0,40
BMW AG	EUR	2.825	247.554,75	1,72
COMMERZBK	EUR	5.859	59.468,85	0,41
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	1.013	30.005,06	0,21
DEUTSCHE POST AG REG SHS	EUR	5.853	215.156,28	1,50
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	19.201	393.140,48	2,74
E.ON SE	EUR	7.137	80.077,14	0,56
FREENET AG REG SHS	EUR	8.201	196.331,94	1,37
GERRESHEIMER AG	EUR	1.610	141.519,00	0,99
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	913	62.522,24	0,44
HUGO BOSS AG	EUR	673	37.082,30	0,26
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	7.455	413.230,65	2,88
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG REG SHS	EUR	1.383	523.465,50	3,65
RHEINMETALL AG	EUR	483	130.603,20	0,91
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	EUR	2.948	368.382,08	2,57
TALANX AG NAM AKT	EUR	1.278	75.977,10	0,53
<b>Belgique</b>			<b>429.591,80</b>	<b>2,99</b>
D'IETEREN	EUR	718	100.591,80	0,70
LOTUS BAKERIES NV	EUR	47	329.000,00	2,29
<b>Espagne</b>			<b>1.251.331,30</b>	<b>8,71</b>
ACS	EUR	10.446	356.939,82	2,49
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	EUR	48.217	357.866,57	2,49
BANCO SABADELL PREFERENTIAL SHARE	EUR	39.151	45.845,82	0,32
CAIXABANK SA	EUR	53.871	206.595,29	1,44
IBERDROLA SA	EUR	18.295	192.097,50	1,34
INDITEX SHARE FROM SPLIT	EUR	2.826	91.986,30	0,64
<b>Finlande</b>			<b>236.619,31</b>	<b>1,65</b>
METSO CORPORATION	EUR	2.744	22.791,66	0,16
NORDEA BANK	EUR	21.514	213.827,65	1,49
<b>France</b>			<b>4.606.687,24</b>	<b>32,08</b>
AIRBUS SE	EUR	743	93.826,04	0,65
AIR LIQUIDE SA	EUR	2.069	334.515,92	2,33
AXA SA	EUR	5.790	161.859,45	1,13
BNP PARIBAS SA	EUR	2.080	112.923,20	0,79
BOLLORE --- ACT	EUR	25.357	130.588,55	0,91
CAPGEMINI SE	EUR	880	146.520,00	1,02
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	5.007	257.359,80	1,79
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	907	154.770,48	1,08
HERMES INTERNATIONAL SA	EUR	290	510.284,00	3,55
L'OREAL SA	EUR	1.243	492.414,45	3,43
LEGRAND SA	EUR	641	52.228,68	0,36
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	711	479.569,50	3,34
PUBLICIS GROUPE	EUR	1.997	143.224,84	1,00
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3.489	505.835,22	3,52
SOPRA STERIA GROUP	EUR	540	91.422,00	0,64
SPIE SA	EUR	4.268	106.017,12	0,74
TECHNIP ENER --- BEARER AND REG SHS	EUR	2.010	41.506,50	0,29
THALES	EUR	236	32.839,40	0,23
TOTALENERGIES SE	EUR	8.328	526.329,60	3,67
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	3.059	79.013,97	0,55

# ODDO BHF Algo Trend Eurozone

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
VERALLIA SASU	EUR	4.998	153.638,52	1,07
<b>Irlande</b>			<b>302.293,39</b>	<b>2,11</b>
AIB GRP - REGISTERED	EUR	9.468	38.761,99	0,27
BANK OF IRELAND - REGISTERED	EUR	26.950	227.727,50	1,59
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC	EUR	242	35.803,90	0,25
<b>Italie</b>			<b>1.017.403,02</b>	<b>7,09</b>
A2A SPA	EUR	22.979	40.695,81	0,28
BANCO BPM REGISTERED	EUR	46.006	221.886,94	1,55
ENI AZ	EUR	15.066	232.438,25	1,62
FERRARI	EUR	760	216.980,00	1,51
MEDIOBANCA	EUR	12.365	139.353,55	0,97
PRYSMIAN SPA	EUR	1.921	67.792,09	0,47
UNICREDIT SPA REGS	EUR	4.159	98.256,38	0,68
<b>Luxembourg</b>			<b>126.031,68</b>	<b>0,88</b>
ARCELORMITTAL SA	EUR	6.036	126.031,68	0,88
<b>Pays-Bas</b>			<b>2.448.905,12</b>	<b>17,05</b>
ABN AMRO GROUP DEP RECEIPT	EUR	5.360	67.991,60	0,47
ARGENX SE	EUR	809	359.276,90	2,50
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	771	299.533,50	2,09
ASML HOLDING NV	EUR	717	405.320,10	2,82
BESI -REGISTERED SHS	EUR	1.390	135.247,00	0,94
DAVIDE CAMPARI-MILANO N.V.	EUR	7.940	82.814,20	0,58
EXOR REG	EUR	1.280	103.603,20	0,72
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	5.213	148.257,72	1,03
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	EUR	3.747	104.916,00	0,73
QIAGEN - REGISTERED	EUR	3.438	120.742,56	0,84
STELLANTIS --- BEARER AND REGISTERED SHS	EUR	4.867	85.698,14	0,60
WOLTERS KLUWER NV	EUR	4.422	535.504,20	3,73
<b>Portugal</b>			<b>230.563,08</b>	<b>1,61</b>
JERONIMO MARTINS SGPS SA	EUR	10.586	230.563,08	1,61
<b>Royaume-Uni</b>			<b>47.887,84</b>	<b>0,33</b>
CNH INDUSTRIAL REG SHS (USD)	EUR	4.576	47.887,84	0,33
<b>Suisse</b>			<b>323.370,30</b>	<b>2,25</b>
STMICROELECTRONICS	EUR	8.990	323.370,30	2,25
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>14.052.883,90</b>	<b>97,86</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>388.482,60</b>	<b>2,71</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>-81.797,17</b>	<b>-0,57</b>
<b>Total</b>			<b>14.359.569,33</b>	<b>100,00</b>

## **ODDO BHF Convertibles Global**

# ODDO BHF Convertibles Global

---

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>61.048.190,57</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	59.221.357,43
<i>Prix de revient</i>		61.884.150,25
Avoirs en banque et liquidités		367.432,40
A recevoir sur investissements vendus		674.891,55
A recevoir sur souscriptions		18.698,95
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.5	73.554,59
Intérêts à recevoir, nets		150.138,43
A recevoir sur change		542.117,22
<b>Passifs</b>		<b>890.190,28</b>
Découvert bancaire		23.557,55
A payer sur rachats		67.488,81
Commissions de gestion à payer	3	249.647,87
Commissions d'administration à payer	6	2.314,39
A payer sur change		540.612,04
Autres passifs		6.569,62
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>60.158.000,29</b>

# ODDO BHF Convertibles Global

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>526.414,66</b>
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		18.012,65
Intérêts reçus sur obligations, nets		443.217,53
Intérêts bancaires		64.792,40
Autres revenus		392,08
<b>Dépenses</b>		<b>881.915,55</b>
Commissions de gestion	3	787.618,69
Commissions de la Société de Gestion		3.017,14
Commissions de dépositaire	5	1.955,24
Commissions d'administration	6	31.191,55
Frais d'audit		6.085,08
Frais légaux		6.969,71
Frais de transaction	2.10	204,69
Rémunération administrateurs		656,36
Taxe d'abonnement	7	25.671,51
Intérêts payés sur découvert bancaire		7.943,37
Autres dépenses	13	10.602,21
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>-355.500,89</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	1.043.508,16
- contrats de change à terme	2.5	1.947.650,87
- change	2.3	-262.996,40
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>2.372.661,74</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	-3.243.325,41
- contrats de change à terme	2.5	-138.204,99
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>-1.008.868,66</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		7.375.228,09
Rachats d'actions de capitalisation		-17.894.714,40
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>-11.528.354,97</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>71.686.355,26</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>60.158.000,29</b>

# ODDO BHF Convertibles Global

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>60.158.000,29</b>	<b>71.686.355,26</b>	<b>13.032.493,37</b>
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		15.255,64	13.560,41	273,50
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.123,42	1.138,80	1.404,62
<b>I Shares CHF - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		499,84	707,09	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	912,50	943,38	-
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		365.138,76	458.193,78	62.421,11
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,70	108,97	135,43
<b>R Shares CHF [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	64,00	4.745,00
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	-	95,49	104,64
<b>R Shares USD [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	2.678,01	7.931,15
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	121,55	147,89
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		12.924,78	18.900,24	2.606,73
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,67	97,35	120,55
<b>GC Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		20.940,57	30.496,43	17.093,16
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112,08	113,66	140,24

## ODDO BHF Convertibles Global

---

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>	13.560,41	3.021,00	1.325,77	15.255,64
<b>I Shares CHF - Capitalisation</b>	707,09	17,94	225,19	499,84
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>	458.193,78	22.206,29	115.261,31	365.138,76
<b>R Shares CHF [H] - Capitalisation</b>	64,00	0,00	64,00	0,00
<b>R Shares USD [H] - Capitalisation</b>	2.678,01	542,00	3.220,01	0,00
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>	18.900,24	3.852,13	9.827,60	12.924,78
<b>GC Shares EUR - Capitalisation</b>	30.496,43	6.648,56	16.204,41	20.940,57

# ODDO BHF Convertibles Global

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>57.750.275,59</b>	<b>96,00</b>
<b>Actions</b>			<b>423.602,21</b>	<b>0,70</b>
<b>États-Unis</b>			<b>423.602,21</b>	<b>0,70</b>
BECTON DICKINSON	USD	723	172.904,39	0,29
DANAHER CORP	USD	1.380	250.697,82	0,42
<b>Obligations</b>			<b>2.635.797,08</b>	<b>4,38</b>
<b>Espagne</b>			<b>581.244,00</b>	<b>0,97</b>
IBERDROLA FINANZAS S 0.8 22-27 07/12S	EUR	600.000	581.244,00	0,97
<b>États-Unis</b>			<b>2.054.553,08</b>	<b>3,42</b>
AMERICAN WATER CAPIL 3.625 23-26 16/06S	USD	700.000	637.754,97	1,06
DEXCOM INC 0.25 21-25 15/05S	USD	1.580.000	1.416.798,11	2,36
<b>Obligations convertibles</b>			<b>54.690.876,30</b>	<b>90,91</b>
<b>Allemagne</b>			<b>4.301.047,50</b>	<b>7,15</b>
DEUTSCHE POST AG CV 0.05 17-25 30/06A	EUR	1.000.000	939.770,00	1,56
LEG IMMOBILIEN AG CV 0.875 17-25 01/09S	EUR	500.000	460.577,50	0,77
MTU AERO ENGINES AG CV 0.05 19-27 18/03A	EUR	900.000	770.805,00	1,28
RAG-STIFTUNG CV 0 20-26 17/06U17/06U	EUR	1.000.000	915.415,00	1,52
RHEINMETALL AG CV 1.8750 23-28 07/02S	EUR	800.000	851.368,00	1,42
ZALANDO SE CV 0.05 20-25 06/08A	EUR	400.000	363.112,00	0,60
<b>Bermudes</b>			<b>1.150.001,90</b>	<b>1,91</b>
JAZZ INVESTMENTS CV 2.00 20-26 11/06S	USD	1.200.000	1.150.001,90	1,91
<b>Canada</b>			<b>321.167,21</b>	<b>0,53</b>
SHOPIFY INC CV 0.125 20-25 18/09S	USD	385.000	321.167,21	0,53
<b>Chine</b>			<b>1.407.727,06</b>	<b>2,34</b>
LENOVO GROUP LTD CV 2.5 22-29 26/08S/08S	USD	850.000	964.042,34	1,60
TRIP COM GROUP LTD CV 1.5 20-27 01/07S	USD	425.000	443.684,72	0,74
<b>Danemark</b>			<b>355.472,86</b>	<b>0,59</b>
ASCENDIS PHARMA 2.25 22-28 01/04S	USD	423.000	355.472,86	0,59
<b>Espagne</b>			<b>1.109.995,50</b>	<b>1,85</b>
CELLNEX TELECOM CV 2.125 23-30 11/08A	EUR	900.000	822.528,00	1,37
CELLNEX TELECOM SA CV 0.50 19-28 05/07A	EUR	300.000	287.467,50	0,48
<b>États-Unis</b>			<b>33.146.020,36</b>	<b>55,10</b>
AIRBNB INC CV 0.00 21-26 15/03U	USD	1.030.000	844.083,54	1,40
ALARM.COM CV 0.00 21-26 15/01U	USD	650.000	526.315,52	0,87
ALNYLAM PHARMAC CV 1.000 22-27 15/09S	USD	925.000	762.998,11	1,27
AXON ENTERPRISE CV 0.5 22-27 15/12S	USD	530.000	539.506,91	0,90
BANDWIDTH INC CV 0.25 20-26 03/01S	USD	440.000	324.819,07	0,54
BENTLEY SYSTEMS IN CV 0.125 21-26 15/01S	USD	885.000	799.246,26	1,33
BILL HOLDINGS INC CV 0.00 20-25 01/12U	USD	650.000	584.649,48	0,97
BIOMARIN PHARMACEUT 1.250 20-27 15/05S	USD	600.000	545.636,71	0,91
BLOCK INC CV 0.125 20-25 01/03S	USD	1.226.000	1.071.340,73	1,78
BOOKING HOLDING CV 0.75 21-25 01/05S	USD	614.000	886.576,50	1,47
CERIDIAN HCM HOLD CV 0.25 21-26 15/03S	USD	1.350.000	1.094.262,49	1,82
CORPORATE OFFICE CV 5.25 23-28 15/09S	USD	350.000	327.115,89	0,54
DATADOG INC CV 0.125 20-25 15/06S	USD	475.000	496.067,17	0,82
DIGITALOCEAN HOLDI CV 0.00 22-26 01/12U	USD	365.000	259.716,32	0,43
DROPBOX INC CV 0.00 21-28 01/03U	USD	400.000	349.759,70	0,58
ENPHASE ENERGY INC CV 0 21-28 01/03U/03U	USD	735.000	517.239,74	0,86
ENVESTNET INC.CV 2.625 22-27 01/12S	USD	535.000	431.520,28	0,72
ETSY INC CV 0.125 20-26 01/10S	USD	110.000	103.552,98	0,17

# ODDO BHF Convertibles Global

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
ETSY INC CV 0.25 21-28 15/06S	USD	1.279.000	896.074,42	1,49
EURONET WORLDWIDE CV 0.75 19-49 15/03S	USD	710.000	619.540,49	1,03
EXACT SCIENCES CV 0.375 19-27 15/03S	USD	953.000	787.572,90	1,31
EXACT SCIENCES CV 2.0 23-30 01/03S	USD	150.000	146.013,71	0,24
FLUOR CV 1.125 23-29 15/08S	USD	358.000	330.809,95	0,55
FORD MOTOR CO CV 0 21-26 15/03U26 15/03U	USD	1.290.000	1.113.439,64	1,85
GUIDEWIRE SOFTWARE CV 1.25 18-25 15/03S	USD	480.000	459.360,45	0,76
HAT HLDG I LLC CV 3.75 23-28 15/08S	USD	200.000	165.140,96	0,27
HAT HOLDINGS I CV 0.00 22-25 01/05U	USD	450.000	407.716,18	0,68
IAC FINANCECO 2 CV 0.875 19-26 15/06S06S	USD	620.000	504.769,16	0,84
INSULET CORP CV 0.375 20-26 01/09S	USD	475.000	415.119,44	0,69
INTEGRA LIFESCIENCES CV 0.5 21-25 15/02S	USD	501.000	428.637,02	0,71
IONIS PHARMACEUTI CV 1.75 23-28 15/06S	USD	249.000	242.792,67	0,40
JOHN BEAN TECH CV 22-26 15/05S	USD	448.000	380.431,26	0,63
LUMENTUM HOLDINGS CV 0.25 17-24 15/03S	USD	480.000	444.787,89	0,74
LUMENTUM HOLDINGS CV 0.5 22-28 15/06S	USD	475.000	315.284,06	0,52
MARRIOTT VACATION CV 3.25 22-27 15/12S	USD	550.000	440.801,32	0,73
MICROCHIP TECHNOLOGY CV 0.125 20-24 01/12S	USD	549.000	523.534,09	0,87
MIDDLEBY CORP CV 1.00 20-25 01/09S	USD	1.095.000	1.077.078,05	1,79
MONGODB INC CV 0.25 20-26 14/01S	USD	585.000	942.204,21	1,57
NEXTERA ENERGY CV 0.00 20-25 15/11U	USD	455.000	368.106,62	0,61
OKTA INC 0.125 19-25 01/09S	USD	400.000	338.421,95	0,56
ON SEMICONDUCTOR 0.5 23-29 01/03S	USD	897.000	745.307,71	1,24
ON SEMICONDUCTOR CO CV 0.00 21-27 01/05U	USD	125.000	153.857,62	0,26
PALO ALTO NETWORKS CV 0.375 21-25 01/06S	USD	175.000	404.486,76	0,67
PEBBLEBROOK HOTEL TR CV 1.75 20-26 15/12S	USD	520.000	393.256,76	0,65
POST HOLDINGS INC& CV 2.27 15/08S	USD	525.000	475.012,25	0,79
RAPID7 CV 0.25 21-27 15/03S	USD	476.000	385.420,40	0,64
RAPID7 INC CV 2.25 20-25 01/05S	USD	360.000	352.064,34	0,59
ROYAL CARIBBEAN CRUISE 6.0 22-25 15/08S	USD	185.000	321.565,70	0,53
SHAKE SHACK INC CV 0.00 21-28 01/03U	USD	295.000	206.143,05	0,34
SHIFT4 PAYMENTS INC CV 0 20-25 15/12A12A	USD	720.000	620.426,11	1,03
SHOCKWAVE MEDICAL INCV 23-28 15/08S	USD	550.000	508.686,52	0,85
SNAP INC 0.125 22-28 01/03S	USD	1.020.000	661.427,06	1,10
SOLAREEDGE TECHNO CV 0 21-25 14/09U	USD	840.000	694.156,29	1,15
SOUTHWEST AIRLINES CV 1.25 20-25 01/05S	USD	1.231.000	1.111.149,28	1,85
STEM INC CV 0.50 21-28 01/12S	USD	300.000	152.747,11	0,25
UBER TECHNOLOGIES CV 0 21-25 15/12U	USD	988.000	855.448,16	1,42
VENTAS REALTY LP CV 3.75 23-26 01/06S	USD	525.000	487.179,64	0,81
WELLTOWER OP LLC CV 2.75 23-28 15/05S	USD	905.000	881.942,62	1,47
ZILLOW INC CV 1.375 19-26 01/09S	USD	900.000	890.003,78	1,48
ZSCALER INC CV 0.125 21-25 01/07S	USD	895.000	1.033.695,36	1,72
<b>France</b>			<b>5.552.114,84</b>	<b>9,23</b>
ACCOR SA CV 0.7 20-27 07/12A	EUR	16.000	707.276,89	1,18
CLARIANE 0.875 20-27 06/03A	EUR	4.000	134.905,72	0,22
SAFRAN SA CV 0.875 20-27 15/05A	EUR	6.744	1.026.832,80	1,71
SCHNEIDER ELECTRIC CV 0.00 20-26 15/06U	EUR	8.305	1.486.391,53	2,47
SELENA SARL CV 0.00 20-25 25/06U	EUR	5	466.680,00	0,78
SOITEC SA CV 0.00 20-25 01/10U	EUR	2.900	514.020,65	0,85
UBISOFT ENTERTA CV 0.0 19-24 24/09U	EUR	2.700	295.380,00	0,49
VEOLIA ENVIRONNEMENT CV 0 19-25 01/01UU	EUR	30.500	920.627,25	1,53
<b>Îles Caïmans</b>			<b>1.971.207,45</b>	<b>3,28</b>
HUAZHU GROUP CV 3 20-26 01/05S	USD	450.000	477.681,17	0,79
SEA LTD CV 0.25 21-26 15/09S	USD	555.000	416.580,79	0,69
SEA LTD CV 2.375 21-25 01/06S	USD	690.000	622.391,10	1,03
ZTO EXPRESS CAYMAN 1.50 22-27 01/09S	USD	500.000	454.554,39	0,76

# ODDO BHF Convertibles Global

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Israël</b>			<b>588.310,08</b>	<b>0,98</b>
CYBERARK SOFTWARE CV 0.00 19-24 15/11U	USD	550.000	588.310,08	0,98
<b>Italie</b>			<b>1.151.856,50</b>	<b>1,91</b>
DIASORIN SPA CV 0.00 21-28 05/05U	EUR	300.000	232.471,50	0,39
NEXI SPA CV 0.00 21-28 24/02U	EUR	700.000	564.515,00	0,94
NEXI SPA CV 1.75 20-27 24/04S	EUR	400.000	354.870,00	0,59
<b>Japon</b>			<b>374.927,38</b>	<b>0,62</b>
MITSUBISHI CHEM CV 0.00 17-24 29/03U	JPY	60.000.000	374.927,38	0,62
<b>Macao</b>			<b>386.389,78</b>	<b>0,64</b>
WYNN MACAU LTD 4.5%23-2907/03S	USD	400.000	386.389,78	0,64
<b>Pays-Bas</b>			<b>1.153.757,49</b>	<b>1,92</b>
BE SEMICONDUCTOR CV 0.75 16-27 02/12S	EUR	100.000	201.738,00	0,34
BE SEMICONDUCTOR CV 1.875 22-29 06/04S	EUR	100.000	112.379,00	0,19
QIAGEN NV CV 0.00 20-27 17/12U	USD	1.000.000	839.640,49	1,40
<b>Royaume-Uni</b>			<b>744.669,00</b>	<b>1,24</b>
INTL CONSO AIRLINE CV 1.125 21-28 18/05S	EUR	900.000	744.669,00	1,24
<b>Singapour</b>			<b>185.891,62</b>	<b>0,31</b>
MAXEON SOLAR TECHNO CV 6.50 20-25 15/07S	USD	228.000	185.891,62	0,31
<b>Suisse</b>			<b>790.319,77</b>	<b>1,31</b>
STMICROELECTRONICS CV 0.00 20-25 04/08A	USD	800.000	790.319,77	1,31
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>1.471.081,84</b>	<b>2,45</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>1.471.081,84</b>	<b>2,45</b>
<b>Irlande</b>			<b>1.471.081,84</b>	<b>2,45</b>
SPDR REFINITIV GLOBAL CONV BD UCITS ETF	USD	37.518	1.471.081,84	2,45
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>59.221.357,43</b>	<b>98,44</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>343.874,85</b>	<b>0,57</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>592.768,01</b>	<b>0,99</b>
<b>Total</b>			<b>60.158.000,29</b>	<b>100,00</b>

# **ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities**

# ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities

---

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>212.970.018,66</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	203.594.214,85
<i>Prix de revient</i>		210.508.638,02
Avoirs en banque et liquidités		5.878.072,47
Appel de marge		213.215,47
A recevoir sur souscriptions		294.852,33
Intérêts à recevoir, nets		2.989.663,54
<b>Passifs</b>		<b>1.535.485,08</b>
Découvert bancaire		13.484,89
A payer sur rachats		711.322,61
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.5	79.813,35
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.6	199.783,41
Commissions de gestion à payer	3	500.532,65
Commissions d'administration à payer	6	8.301,94
Autres passifs		22.246,23
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>211.434.533,58</b>

# ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>8.542.847,07</b>
Intérêts reçus sur obligations, nets		8.242.517,40
Intérêts reçus sur swaps		75.464,53
Intérêts bancaires		223.275,38
Autres revenus		1.589,76
<b>Dépenses</b>		<b>2.326.471,36</b>
Commissions de gestion	3	1.609.486,87
Commissions de dépositaire	5	4.115,06
Commissions d'administration	6	125.998,81
Frais d'audit		17.438,48
Frais légaux		25.903,12
Frais de transaction	2.10	44.078,98
Rémunération administrateurs		2.503,70
Taxe d'abonnement	7	63.785,14
Intérêts payés sur découvert bancaire		5.488,79
Intérêts payés sur swaps		399.805,63
Frais bancaires		1,48
Autres dépenses	13	27.865,30
<b>Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements</b>		<b>6.216.375,71</b>
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	-11.911.872,07
- contrats de change à terme	2.5	-303.624,84
- contrats futures	2.6	3.824.477,78
- swaps	2.7	-747.586,77
- change	2.3	471.381,69
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>-2.450.848,50</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	8.602.388,67
- contrats de change à terme	2.5	213.562,19
- contrats futures	2.6	-1.665.199,53
- swaps	2.7	-279.209,03
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>4.420.693,80</b>
Dividendes versés	11	-323.145,32
Souscriptions d'actions de capitalisation		82.159.608,49
Souscriptions d'actions de distribution		2.710.749,91
Rachats d'actions de capitalisation		-122.143.799,13
Rachats d'actions de distribution		-5.032.334,45
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>-38.208.226,70</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>249.642.760,28</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>211.434.533,58</b>

# ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>211.434.533,58</b>	<b>249.642.760,28</b>	<b>318.608.583,23</b>
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		50.562,41	82.589,69	71.431,14
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.043,72	1.022,71	1.114,56
<b>I Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		15.267,44	14.192,17	43.110,73
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	984,95	982,38	1.091,28
Dividende par action		17,6820	20,5862	9,4358
<b>I Shares CHF [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		12.242,94	11.988,04	13.772,79
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	921,35	919,69	1.004,83
<b>I Shares USD [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		153,67	1.303,81	1.732,26
Valeur nette d'inventaire par action	USD	987,51	946,66	1.011,69
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		528.969,19	637.796,86	600.243,99
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,66	100,15	109,73
<b>R Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		17.495,19	37.726,94	38.019,92
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	96,93	96,66	107,43
Dividende par action		1,1968	1,5118	0,9300
<b>R Shares SEK [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	100,55	100,00
Valeur nette d'inventaire par action	SEK	-	90,73	99,15
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		251.921,09	260.839,01	259.955,79
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,86	101,03	110,37
<b>P Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		41.633,00	34.129,00	36.298,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	944,92	924,97	1.007,03
<b>P Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		192,00	1.731,00	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	926,88	921,41	-
Dividende par action		14,5316	-	-
<b>GC Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		50.245,53	62.025,46	78.457,09
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,07	102,02	111,22
<b>Xw Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		5.349,00	5.317,00	29.813,32
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.051,58	1.029,58	1.121,11

## ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>	82.589,69	28.879,19	60.906,47	50.562,41
<b>I Shares EUR - Distribution</b>	14.192,17	2.410,06	1.334,79	15.267,44
<b>I Shares CHF [H] - Capitalisation</b>	11.988,04	7.164,48	6.909,58	12.242,94
<b>I Shares USD [H] - Capitalisation</b>	1.303,81	60,00	1.210,13	153,67
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>	637.796,86	172.219,24	281.046,90	528.969,19
<b>R Shares EUR - Distribution</b>	37.726,94	3.403,77	23.635,52	17.495,19
<b>R Shares SEK [H] - Capitalisation</b>	100,55	780,85	881,40	0,00
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>	260.839,01	165.561,19	174.479,11	251.921,09
<b>P Shares EUR - Capitalisation</b>	34.129,00	8.985,00	1.481,00	41.633,00
<b>P Shares EUR - Distribution</b>	1.731,00	0,00	1.539,00	192,00
<b>GC Shares EUR - Capitalisation</b>	62.025,46	15.412,09	27.192,02	50.245,53
<b>Xw Shares EUR - Capitalisation</b>	5.317,00	110,00	78,00	5.349,00

# ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>197.313.720,03</b>	<b>93,32</b>
<b>Obligations</b>			<b>123.744.748,49</b>	<b>58,53</b>
<b>Allemagne</b>			<b>35.497.085,64</b>	<b>16,79</b>
ALLIANZ SE 2.6 21-99 31/12A	EUR	800.000	518.104,00	0,25
BERLIN HYP AG 1.25 22-25 25/08S	EUR	600.000	575.709,00	0,27
CHEPLAPHARM ARZNEIMI 4.375 20-28 15/10S	EUR	300.000	274.015,50	0,13
CHEPLAPHARM ARZNEIMI 7.5 23-30 15/05S	EUR	167.000	166.853,88	0,08
COMMERZBANK AG 0.125 16-26 15/12A	EUR	1.000.000	903.370,00	0,43
COMMERZBANK AG 4.00 16-26 23/03A	EUR	400.000	389.254,00	0,18
CT INVESTMENT GMBH 5.5 21-26 29/04S	EUR	385.000	362.365,85	0,17
DOUGLAS GMBH 6 21-26 08/04S	EUR	100.000	95.585,50	0,05
GERMANY 1 22-38 15/05A	EUR	7.700.000	5.875.485,00	2,78
GERMANY 4.75 03-34 04/07A	EUR	7.000.000	8.208.060,00	3,88
GRUENENTHAL GMBH 4.125 21-28 05/05S	EUR	280.000	258.427,40	0,12
GRUENENTHAL GMBH 6.75 23-30 15/05S	EUR	128.000	129.947,52	0,06
IHO VERWALTUNGS 3.75 16-26 15/09S	EUR	100.000	94.311,50	0,04
IHO VERWALTUNGS 3.875 19-27 15/05S	EUR	250.000	226.507,50	0,11
KFW 0.1250 22-32 09/01A	EUR	3.660.000	2.832.236,10	1,34
KREDITANSTALT FUER W 4.125 23-33 15/07S	USD	7.800.000	6.862.966,89	3,25
LAND HE 2.375 22-26 21/09A	EUR	700.000	679.546,00	0,32
LANDWIRTSC RENT 0.0 21-28 13/12A	EUR	900.000	765.652,50	0,36
LFA FOERDERBANK 1.05 14-27 31/08A	EUR	1.150.000	1.059.891,75	0,50
MUENCHENER HYPO 2.50 13-28 04/07A	EUR	1.450.000	1.394.610,00	0,66
NIDDA HEALTHCARE HOLDI 7.5 22-26 21/08S	EUR	450.000	451.865,25	0,21
ROBERT BOSCH GM 4.3750 23-43 02/06A	EUR	700.000	664.447,00	0,31
UNICREDIT BANK 0.8500 19-34 22/05A	EUR	1.350.000	1.022.881,50	0,48
ZF FINANCE 5.75 23-26 03/08A	EUR	500.000	501.822,50	0,24
ZF FINANCE GMBH 3.75 20-28 21/09A	EUR	1.100.000	990.984,50	0,47
ZF FINANCE GMBH 3 20-25 21/09A	EUR	200.000	192.185,00	0,09
<b>Autriche</b>			<b>7.932.427,20</b>	<b>3,75</b>
AUSTRIA 4.15 06-37 15/03A	EUR	7.300.000	7.673.176,00	3,63
BENTELEL INTL 9.375 23-28 15/05S	EUR	256.000	259.251,20	0,12
<b>Belgique</b>			<b>5.589.967,50</b>	<b>2,64</b>
EUROPEAN UNION 1.25 22-43 04/02A	EUR	8.700.000	5.589.967,50	2,64
<b>Canada</b>			<b>2.655.491,00</b>	<b>1,26</b>
BANK OF MONTREAL 0.125 22-27 26/01A	EUR	1.400.000	1.248.191,00	0,59
BANK OF NOVA SCOTIA 0.375 22-30 26/03A	EUR	1.500.000	1.215.135,00	0,57
PANTHER BF AGGREGATOR 4.375 19-26 15/05S	EUR	200.000	192.165,00	0,09
<b>Chili</b>			<b>404.396,88</b>	<b>0,19</b>
INVERSIONES CMPC 3.8500 20-30 13/01	USD	500.000	404.396,88	0,19
<b>Espagne</b>			<b>3.115.974,50</b>	<b>1,47</b>
BANCO SANTANDER 3.875 23-28 16/01A	EUR	1.000.000	990.175,00	0,47
BANCO SANTANDER 4.8750 23-31 18/10A	EUR	1.400.000	1.394.848,00	0,66
CELLNEX TELECOM SA 1.875 20-29 26/06A06A	EUR	200.000	170.045,00	0,08
LORCA TELECOM BONDCO 4 20-27 30/09S	EUR	500.000	465.545,00	0,22
NH HOTEL GROUP S.A 4 21-26 28/06S	EUR	100.000	95.361,50	0,05
<b>États-Unis</b>			<b>13.022.789,82</b>	<b>6,16</b>
ABBOTT LABORATORIES 4.9 16-46 30/11S	USD	500.000	407.268,22	0,19
BANQUE INTERNATIONALE 1.625 21-31 03/11S	USD	7.000.000	5.161.390,73	2,44
BOOKING 4.125 23-33 12/05A	EUR	1.800.000	1.770.804,00	0,84
COMCAST CORP 3.999 17-49 01/11S	USD	700.000	461.966,88	0,22
COTY INC 5.75 23-28 15/09A	EUR	175.000	176.282,75	0,08

# ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
FORD MOTOR CREDIT CO 3.25 20-25 15/09A	EUR	500.000	487.097,50	0,23
FORD MOTOR CREDIT CO 4.535 19-25 06/03A	GBP	500.000	558.351,98	0,26
INTERBANK FOR RECO 4.0 23-30 25/07S	USD	2.000.000	1.776.187,32	0,84
ORGANON COMPANY 2.875 21-28 22/04S	EUR	152.000	131.736,88	0,06
SCIL IV LLC / S 5.3750 21-26 01/11S	USD	400.000	335.173,14	0,16
SCIL IV LLC SCIL USA 9.5 23-28 15/07A	EUR	408.000	414.472,92	0,20
THE CHEMOURS CO 4 18-26 15/05S-26 15/05S	EUR	300.000	277.441,50	0,13
VERIZON COMMUNICATION 1.875 17-29 26/10A	EUR	1.200.000	1.064.616,00	0,50
<b>Finlande</b>			<b>13.664.585,34</b>	<b>6,46</b>
FINLAND 0.000 20-30 15/09A	EUR	1.500.000	1.208.175,00	0,57
FINLAND 2.75 23-38 15/04A	EUR	9.800.000	8.792.707,00	4,16
NESTE OYJ 3.875 23-29 16/03A	EUR	1.252.000	1.242.171,80	0,59
NESTE OYJ 4.25 23-33 16/03A	EUR	1.174.000	1.168.852,01	0,55
NORDEA MORTGAGE BANK 2.625 22-25 01/12A	EUR	1.277.000	1.252.679,53	0,59
<b>France</b>			<b>8.554.898,07</b>	<b>4,05</b>
AFFLELOU SAS 4.25 21-26 19/05S	EUR	100.000	94.280,50	0,04
CAISSE FR FIN LOCAL 0.75 17-27 11/01A	EUR	800.000	733.608,00	0,35
CREDIT AGRICOLE 5.8750 23-33 25/10A	EUR	700.000	704.483,50	0,33
ELO 6.00 23-29 22/03A	EUR	800.000	790.620,00	0,37
ENGIE SA 4.5 23-42 06/09A	EUR	600.000	569.094,00	0,27
ERAMET SA 7.00 23-28 22/05A	EUR	400.000	380.622,00	0,18
FONCIA MANAGEMENT SA 7.750 23-28 31/03S	EUR	357.000	328.754,16	0,16
FORVIA 7.25 22-26 15/06S	EUR	124.000	128.099,44	0,06
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	335.000	325.022,03	0,15
ILIAD HOLDING 5.125 21-26 15/10S	EUR	1.100.000	1.069.392,50	0,51
ILIAD SA 5.3750 22-27 14/06A	EUR	200.000	197.702,00	0,09
LOXAM SAS 2.875 19-26 15/04S	EUR	300.000	276.027,00	0,13
MUTUELLE ASSURANCE D 0.625 21-27 21/06A	EUR	600.000	520.836,00	0,25
RENAULT SA 2.0000 18-26 28/09A	EUR	100.000	91.922,00	0,04
SG 4.25 23-26 28/09A	EUR	500.000	501.330,00	0,24
TEREOS FINANCE GROUP 7.25 23-28 15/04S	EUR	148.000	150.498,98	0,07
TEREOS FINANCE GROUPE 7.5 20-25 23/10S	EUR	631.000	640.341,96	0,30
VALEO SA 1.00 21-28 03/08A	EUR	800.000	652.008,00	0,31
VALLOUREC SA 8.5 21-26 30/06S	EUR	400.000	400.256,00	0,19
<b>Îles Vierges Britanniques</b>			<b>453.100,75</b>	<b>0,21</b>
GOLD FIELDS OROGEN 6.125 19-29 15/05S	USD	500.000	453.100,75	0,21
<b>Irlande</b>			<b>937.981,30</b>	<b>0,44</b>
EIRCOM FINANCE 2.625 19-27 15/02A	EUR	200.000	177.220,00	0,08
ENERGIA GROUP ROI HO 6.875 23-28 31/07S	EUR	780.000	760.761,30	0,36
<b>Italie</b>			<b>4.324.359,84</b>	<b>2,05</b>
ALMAVIVA 4.875 21-26 30/10S 21-26 30/10S	EUR	200.000	191.625,00	0,09
AUTOSTRADA ITALIA SPA 1.875 17-29 26/09A	EUR	1.000.000	842.020,00	0,40
AUTOSTRADA PER L ITA 4.75 23-31 24/01A	EUR	745.000	721.126,47	0,34
INTESA SANPAOLO 5.125 23-31 29/08A	EUR	500.000	498.562,50	0,24
TELECOM ITALIA 7.8750 23-28 31/07S	EUR	540.000	553.729,50	0,26
TELECOM ITALIA SPA 6.875 23-28 15/02S	EUR	1.523.000	1.517.296,37	0,72
<b>Luxembourg</b>			<b>4.569.565,48</b>	<b>2,16</b>
CIDRON AIDA FINCO 6.25 21-28 01/04S	GBP	100.000	101.516,56	0,05
CIDRON AIDA FINCO SA 5 21-28 01/04S	EUR	100.000	90.085,50	0,04
EUROP FIN STABILITY 0.125 22-30 18/03A	EUR	1.350.000	1.107.972,00	0,52
INPOST SA 2.25 21-27 15/07S06S	EUR	412.000	360.075,64	0,17
LOGICOR FINANCING 1.625 19-27 15/07A/07A	EUR	900.000	766.233,00	0,36
LUNE HOLDINGS 5.625 21-28 15/11S	EUR	378.000	311.674,23	0,15
LUXEMBOURG 1.3750 22-29 25/05A	EUR	1.000.000	912.815,00	0,43
PLT VII FINANCE S.A 4.625 20-26 16/07S	EUR	360.000	348.717,60	0,16

# ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
ROSSINI SARL 6.75 18-25 30/10S	EUR	570.000	570.475,95	0,27
<b>Mexique</b>			<b>157.272,00</b>	<b>0,07</b>
NEMAK SAB CV 2.25 21-28 20/07A	EUR	200.000	157.272,00	0,07
<b>Nouvelle-Zélande</b>			<b>483.027,50</b>	<b>0,23</b>
CHORUS 3.625 22-29 07/09A	EUR	500.000	483.027,50	0,23
<b>Pays-Bas</b>			<b>8.590.623,47</b>	<b>4,06</b>
ABERTIS FINANCE BV 2.625 21-49 31/12A	EUR	600.000	512.538,00	0,24
ABN AMRO BANK 4.375 23-28 20/10A	EUR	500.000	497.247,50	0,24
COOPERATIEVE RA 0.7500 22-32 02/03A	EUR	1.400.000	1.116.479,00	0,53
DUFYR ONE BV 2.0000 19-27 15/02S	EUR	200.000	177.030,00	0,08
IPD 3 BV 8.0 23-28 15/06S	EUR	480.000	484.696,80	0,23
NOBIAN FINANCE B.V. 3.625 21-26 01/07S	EUR	149.000	133.971,86	0,06
OI EUROPEAN GROUP 6.25 23-28 15/05S	EUR	210.000	208.188,75	0,10
SARTORIUS FINAN 4.8750 23-35 14/09A	EUR	700.000	680.414,00	0,32
TEVA PHARMACEUTICAL 3.75 21-27 09/05S	EUR	1.400.000	1.279.061,00	0,60
TEVA PHARMACEUTICAL 7.375 23-29 15/09S	EUR	750.000	760.691,25	0,36
TEVA PHARMACEUTICAL 7.875 23-31 15/09S	EUR	300.000	308.860,50	0,15
TEVA PHARM FIN NL III 6.75 18-28 14/03S	USD	900.000	814.827,81	0,39
UNITED GROUP BV 3.125 20-26 15/02S	EUR	100.000	91.202,50	0,04
VZ SECURED FINANCING 3.5 22-32 15/01S	EUR	300.000	228.684,00	0,11
VZ VENDOR FINANCING 2.875 20-29 15/01A	EUR	400.000	306.432,00	0,14
WP/AP TELECOM H 3.7500 21-29 15/01S	EUR	200.000	173.182,00	0,08
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125 23-29 13/03A	EUR	300.000	298.528,50	0,14
ZIGGO BOND CO BV 3.375 20-30 28/02SS	EUR	700.000	518.588,00	0,25
<b>Pologne</b>			<b>775.530,00</b>	<b>0,37</b>
SYNTHOS SA 2.5 21-28 07/06S	EUR	1.000.000	775.530,00	0,37
<b>Royaume-Uni</b>			<b>1.480.896,00</b>	<b>0,70</b>
BCP V MOD SERV FIN II 4.75 21-28 30/1S	EUR	300.000	249.486,00	0,12
MONDI FINANCE 1.50 16-24 15/04A	EUR	1.000.000	987.570,00	0,47
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75 20-30 15/07S	EUR	300.000	243.840,00	0,12
<b>Suède</b>			<b>1.005.788,50</b>	<b>0,48</b>
VERISURE HOLDING AB 9.25 22-27 15/10S	EUR	700.000	745.874,50	0,35
VERISURE MIDHOLDING 5.25 21-29 25/01S	EUR	300.000	259.914,00	0,12
<b>Supranational</b>			<b>10.528.987,70</b>	<b>4,98</b>
BANQUE EUROP INVEST 3.75 23-33 14/02S	USD	11.000.000	9.417.540,20	4,45
BANQUE EUROP INVEST 4.875 06-36 15/02S	USD	1.200.000	1.111.447,50	0,53
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>73.568.971,54</b>	<b>34,80</b>
<b>Allemagne</b>			<b>14.643.518,48</b>	<b>6,93</b>
ALLIANZ SE FL.R 15-45 07/07A	EUR	800.000	762.608,00	0,36
BERTELSMANN SE FL.R 15-75 23/04A5 23/04A	EUR	2.000.000	1.844.540,00	0,87
CHEPLAPHARM ARZ FL.R 23-30 15/05Q	EUR	604.000	608.889,38	0,29
CMZB FRANCFORT FL.R 23-30 18/01A	EUR	1.000.000	984.605,00	0,47
CMZB FR FL.R 22-28 21/03A	EUR	1.000.000	986.570,00	0,47
COMMERZBANK AG FL.R 20-30 05/12A	EUR	600.000	575.940,00	0,27
COMMERZBANK AG FL.R 20-99 31/12A	EUR	2.000.000	1.849.330,00	0,87
DEUTSCHE BANK AG FL.R 1.0 20-25 19/11A	EUR	1.000.000	959.935,00	0,45
DEUTSCHE BANK AG FL.R 20-31 19/05A	EUR	1.300.000	1.266.447,00	0,60
DEUTSCHE BANK AG FL.R 21-27 17/02A	EUR	800.000	724.676,00	0,34
DEUTSCHE BANK FL.R 22-XX 30/04A	EUR	1.800.000	1.802.997,00	0,85
EVONIK INDUSTRIES FL.R 21-81 02/12A	EUR	800.000	684.252,00	0,32
IHO VERWALTUNGS FL.R 23-28 15/05S	EUR	1.035.000	1.069.382,70	0,51
PRESTIGEBIDCO GMBH FL.R 22-27 15/07Q	EUR	400.000	403.128,00	0,19
TK ELEVATOR MIDCO GM FL.R 20-27 15/07Q	EUR	120.000	120.218,40	0,06

# ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Espagne</b>			<b>4.825.091,00</b>	<b>2,28</b>
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-XX 29/03Q	EUR	1.600.000	1.585.568,00	0,75
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 20-30 16/01A	EUR	400.000	377.248,00	0,18
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 22-29 14/01A	EUR	1.000.000	861.275,00	0,41
BANCO SANTANDER SA FL.R 18-XX 19/06Q	EUR	2.000.000	1.667.730,00	0,79
BANCO SANTANDER SA FL.R 20-XX 14/01A	EUR	400.000	333.270,00	0,16
<b>États-Unis</b>			<b>5.991.414,50</b>	<b>2,83</b>
AT AND T INC FLR 20-XX 01/05A	EUR	4.100.000	3.860.785,50	1,83
JPMORGAN CHASE CO FL.R 19-27 11/03A	EUR	1.000.000	928.760,00	0,44
MORGAN STANLEY FL.R 23-29 02/03A	EUR	1.000.000	1.002.820,00	0,47
SCIL IV LLC / S FL.R 21-26 01/11Q	EUR	200.000	199.049,00	0,09
<b>France</b>			<b>6.790.493,30</b>	<b>3,21</b>
AXA SA FL.R 14-XX 07/11A	EUR	400.000	393.604,00	0,19
BNP PARIBAS SA FL.R 22-28 25/07A	EUR	1.400.000	1.315.937,00	0,62
BPCE FL.R 23-33 01/06A	EUR	600.000	603.843,00	0,29
BURGER KING FRANCE SAS FL.R 21-26 01/11Q	EUR	230.000	230.841,80	0,11
CNP ASSURANCES FL.R 14-45 05/06A	EUR	800.000	786.904,00	0,37
CREDIT AGRICOLE FL.R 15-XX 13/01A	EUR	600.000	590.844,00	0,28
CREDIT AGRICOLE FL.R 23-XX 23/03Q	EUR	800.000	790.788,00	0,37
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 23-29 11/07A	EUR	700.000	693.476,00	0,33
GOLDSTORY SAS FL.R 21-26 04/02Q	EUR	700.000	707.731,50	0,33
PARTS EUROPE SA FL.R 21-27 20/07Q	EUR	300.000	300.516,00	0,14
RCI BANQUE SA FL.R 19-30 18/02A	EUR	400.000	376.008,00	0,18
<b>Italie</b>			<b>5.518.287,00</b>	<b>2,61</b>
FIBER BID FL.R 22-27 25/10Q	EUR	600.000	606.156,00	0,29
GOLDEN GOOSE SPA FL.R 21-27 14/05Q/05Q	EUR	400.000	400.006,00	0,19
INTE FL.R 23-XX 07/03S	EUR	500.000	504.145,00	0,24
INTESA SAN PAOLO FL.R 17-XX 11/07S	EUR	1.200.000	1.157.082,00	0,55
UNICREDIT SPA FL.R 17-XX 03/06S	EUR	300.000	272.730,00	0,13
UNICREDIT SPA FL.R 19-29 20/02A	EUR	2.000.000	1.992.670,00	0,94
UNICREDIT SPA FL.R 19-49 19/03S	EUR	600.000	585.498,00	0,28
<b>Luxembourg</b>			<b>5.276.212,15</b>	<b>2,50</b>
EUROFINS SCIENTIFIC FL.R 23-XX 24/07A	EUR	200.000	198.489,00	0,09
LION/POLARIS LUX 4 S FL.R 21-26 01/07Q	EUR	500.000	495.595,00	0,23
SES SA FL.R 16-XX 29/01A	EUR	4.590.000	4.582.128,15	2,17
<b>Norvège</b>			<b>838.850,00</b>	<b>0,40</b>
DNB BANK ASA FL.R 0.25 21-29 23/02A	EUR	1.000.000	838.850,00	0,40
<b>Pays-Bas</b>			<b>16.854.924,13</b>	<b>7,97</b>
ABERTIS INFRASTRUCTURAS FINANCE BV FL.R 20-XX 24/02A	EUR	1.700.000	1.574.684,50	0,74
ABN AMRO BANK FL.R 20-XX 22/09S	EUR	500.000	459.007,50	0,22
ARGENTUM NETHLD FL.R 16-46 01/10A	EUR	800.000	763.220,00	0,36
COOPERATIEVE RABOBANK FL.R 18-XX 11/09S	EUR	1.400.000	1.296.848,00	0,61
COOPERATIEVE RABOBANK FL.R 21-27 01/12A	EUR	1.400.000	1.245.174,00	0,59
COOPERATIEVE RABOB FL.R 23-29 25/04A	EUR	1.200.000	1.191.024,00	0,56
ELM BV FL.R 20-XX 03/09A	EUR	300.000	287.841,00	0,14
ING GROEP NV FL.R 22-27 16/02A	EUR	1.300.000	1.209.110,50	0,57
ING GROUP CV SUB FL.R 15-XX 16/10S	USD	200.000	177.955,53	0,08
ING GROUP NV FL.R 22-33 24/08A	EUR	400.000	378.958,00	0,18
IPD 3 BV FL.R 23-28 15/06Q	EUR	480.000	481.461,60	0,23
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 18-XX 22/09A	EUR	1.100.000	1.023.297,00	0,48
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 19-XX 14/03A	EUR	2.800.000	2.746.338,00	1,30
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 19-XX 24/09A	EUR	200.000	175.363,00	0,08
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 24/05A	EUR	900.000	766.759,50	0,36
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 22-XX 23/11A	EUR	900.000	921.870,00	0,44

# ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 23-99 31/12A	EUR	500.000	485.897,50	0,23
TENNET HOLDING BV FL.R 17-XX 01/06A	EUR	1.000.000	987.975,00	0,47
TRIVIUM PACKAGING FL.R 19-26 15/08Q	EUR	600.000	584.112,00	0,28
UNITED GROUP BV FL.R 22-29 01/02Q	EUR	100.000	98.027,50	0,05
<b>Royaume-Uni</b>			<b>9.053.935,00</b>	<b>4,28</b>
BRITISH TELECOM FL.R 20-80 18/08	EUR	755.000	694.913,32	0,33
HSBC HOLDINGS PLC FL.R 17-28 13/03S	USD	1.200.000	1.043.460,74	0,49
HSBC HOLDINGS PLC FL.R 22-27 15/06A	EUR	1.426.000	1.370.236,27	0,65
HSBC HOLDINGS PLC FL.R 22-32 16/11A	EUR	800.000	817.780,00	0,39
NATWEST GROUP PLC FL.R 18-26 02/03A	EUR	600.000	576.942,00	0,27
NGG FINANCE PLC FL.R 19-79 05/12A	EUR	1.824.000	1.744.656,00	0,83
VODAFONE GROUP PLC FL.R 18-78 03/10A	EUR	200.000	184.366,00	0,09
VODAFONE GROUP PLC FL.R 18-78 03/10A	USD	1.887.000	1.763.425,60	0,83
VODAFONE GROUP PLC FL.R 20-80 27/08A/08A	EUR	563.000	456.455,07	0,22
VODAFONE GROUP PLC FL.R 23-84 30/08A	EUR	400.000	401.700,00	0,19
<b>Suède</b>			<b>103.721,63</b>	<b>0,05</b>
APOLLO SWEDISH BIDCO FL.R 23-29 05/07Q	EUR	105.000	103.721,63	0,05
<b>Suisse</b>			<b>3.672.524,35</b>	<b>1,74</b>
UBS GROUP AG FL.R 23-32 17/03A	EUR	723.000	709.158,16	0,34
UBS GROUP FUNDING FL.R 19-99 31/07S	USD	300.000	282.014,19	0,13
UBS GROUP SA FL.R 18-25 17/04A	EUR	1.800.000	1.770.057,00	0,84
UBS GROUP SA FL.R 21-26 03/11A	EUR	1.000.000	911.295,00	0,43
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>6.280.494,82</b>	<b>2,97</b>
<b>Obligations</b>			<b>4.215.419,92</b>	<b>1,99</b>
<b>Allemagne</b>			<b>1.111.992,00</b>	<b>0,53</b>
BERLIN HYP AG 0.01 20-30 02-09A	EUR	1.400.000	1.111.992,00	0,53
<b>Australie</b>			<b>811.230,00</b>	<b>0,38</b>
APT INFRASTRUCTURE 0.75 21-29 15/03A	EUR	1.000.000	811.230,00	0,38
<b>Canada</b>			<b>540.453,00</b>	<b>0,26</b>
ROYAL BANK OF CANADA 1.75 22-29 08/06A	EUR	600.000	540.453,00	0,26
<b>France</b>			<b>1.751.744,92</b>	<b>0,83</b>
CAISSE FRANCAIS 0.5000 19-25 16/01A	EUR	1.000.000	960.620,00	0,45
ILIAD HOLDING 5.625 21-28 15/10S	EUR	835.000	791.124,92	0,37
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>2.065.074,90</b>	<b>0,98</b>
<b>Italie</b>			<b>399.636,00</b>	<b>0,19</b>
INDUSTRIA MACCHINE A FL.R 20-28 15/01Q	EUR	400.000	399.636,00	0,19
<b>Norvège</b>			<b>1.169.366,40</b>	<b>0,55</b>
DNB BANK A FL.R 22-26 31/05A	EUR	1.216.000	1.169.366,40	0,55
<b>Pays-Bas</b>			<b>496.072,50</b>	<b>0,23</b>
ING GROEP NV FL.R 23-34 23/05A	EUR	500.000	496.072,50	0,23
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>203.594.214,85</b>	<b>96,29</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>5.864.587,58</b>	<b>2,77</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>1.975.731,15</b>	<b>0,93</b>
<b>Total</b>			<b>211.434.533,58</b>	<b>100,00</b>

# **ODDO BHF Algo Trend US**

# ODDO BHF Algo Trend US

---

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>74.883.342,55</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	74.376.995,84
<i>Prix de revient</i>		61.099.957,14
Avoirs en banque et liquidités		216.542,27
A recevoir sur investissements vendus		228.272,98
A recevoir sur souscriptions		20.336,58
Dividendes à recevoir, nets		41.194,88
<b>Passifs</b>		<b>406.375,53</b>
A payer sur rachats		143.774,42
Commissions de gestion à payer	3	251.818,32
Commissions d'administration à payer	6	2.914,06
Autres passifs		7.868,73
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>74.476.967,02</b>

# ODDO BHF Algo Trend US

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>888.771,96</b>
Intérêts reçus sur obligations, nets		870.000,62
Intérêts bancaires		18.771,34
<b>Dépenses</b>		<b>872.613,47</b>
Commissions de gestion	3	752.360,06
Commissions de dépositaire	5	1.177,03
Commissions d'administration	6	38.793,70
Frais d'audit		6.614,59
Frais légaux		8.805,69
Frais de transaction	2.10	26.240,51
Rémunération administrateurs		771,96
Taxe d'abonnement	7	28.773,35
Intérêts payés sur découvert bancaire		296,94
Autres dépenses	13	8.779,64
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>16.158,49</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	835.066,19
- change	2.3	-118.165,79
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>733.058,89</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	95.998,46
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>829.057,35</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		11.520.157,92
Rachats d'actions de capitalisation		-24.864.515,03
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>-12.515.299,76</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>86.992.266,78</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>74.476.967,02</b>

# ODDO BHF Algo Trend US

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>74.476.967,02</b>	<b>86.992.266,78</b>	<b>85.024.573,36</b>
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		6.060,00	7.450,00	3.067,18
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.654,11	1.622,73	1.684,67
<b>Iw Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		10.550,00	16.161,00	303,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.245,16	1.222,76	1.270,63
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		243.035,18	258.473,00	355.627,23
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	160,16	158,13	165,21
<b>R Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		-	-	0,04
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	146,57
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		75.586,73	88.553,29	123.635,20
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	163,95	161,14	167,60

# ODDO BHF Algo Trend US

---

## Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>	7.450,00	255,00	1.645,00	6.060,00
<b>Iw Shares EUR - Capitalisation</b>	16.161,00	1.774,05	7.385,05	10.550,00
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>	258.473,00	31.540,60	46.978,42	243.035,18
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>	88.553,29	25.919,85	38.886,40	75.586,73

# ODDO BHF Algo Trend US

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>74.376.995,84</b>	<b>99,87</b>
<b>Actions</b>			<b>74.376.995,84</b>	<b>99,87</b>
<b>États-Unis</b>			<b>70.949.503,25</b>	<b>95,26</b>
ABBVIE INC	USD	11.490	1.534.681,36	2,06
ADOBE INC	USD	364	183.225,96	0,25
AFLAC INC	USD	2.041	150.825,46	0,20
ALPHABET INC -A-	USD	11.023	1.293.977,14	1,74
ALPHABET INC -C-	USD	7.686	911.121,85	1,22
AMAZON.COM INC	USD	5.476	689.499,38	0,93
APPLE INC	USD	26.041	4.207.210,57	5,65
APPLIED MATERIALS INC	USD	7.893	988.305,16	1,33
ARCH CAPITAL GROUP LTD	USD	6.637	544.271,67	0,73
ARISTA NETWORKS INC	USD	2.462	466.708,55	0,63
ARTHUR J.GALLAGHER AN CO	USD	6.210	1.383.531,60	1,86
AUTOZONE INC	USD	292	684.315,95	0,92
AVERY DENNISON CORP	USD	3.188	525.009,61	0,70
BERKSHIRE HATHAWAY -B-	USD	2.925	944.550,85	1,27
BLACKSTONE INC - REGISTERED SHS	USD	2.110	184.350,52	0,25
BOOKING HOLDINGS INC	USD	116	306.139,04	0,41
BOSTON SCIENTIF CORP	USD	6.723	325.591,65	0,44
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	USD	2.298	1.829.203,65	2,46
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	USD	2.955	670.536,19	0,90
CARDINAL HEALTH	USD	1.861	160.218,54	0,22
CATERPILLAR - REGISTERED	USD	1.235	264.117,08	0,35
CBOE HOLDINGS INC	USD	976	151.330,79	0,20
CENCORA INC	USD	4.643	813.293,71	1,09
CONSTELLATION BRANDS INC -A-	USD	734	162.598,01	0,22
CONSTELLATION ENERGY	USD	5.486	586.072,96	0,79
COPART INC	USD	9.262	381.345,54	0,51
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	2.367	1.237.110,20	1,66
DARDEN RESTAURANTS INC	USD	1.476	203.218,81	0,27
DEERE AND CO	USD	1.123	388.173,40	0,52
DR HORTON	USD	1.381	136.401,51	0,18
ELI LILLY & CO	USD	5.547	2.906.953,37	3,90
ENPHASE ENERGY	USD	1.167	87.861,74	0,12
EXELON CORP	USD	12.861	473.800,70	0,64
FAIR ISAAC CORP	USD	444	355.313,42	0,48
FEDEX CORP	USD	1.552	352.540,40	0,47
FORD MOTOR	USD	37.100	342.218,54	0,46
GENERAL ELECTRI	USD	12.657	1.300.785,16	1,75
GOLDMAN SACHS GROUP INC	USD	871	250.183,83	0,34
HCA INC	USD	2.497	534.220,98	0,72
HOWMET AEROSPC - REGISTERED SHS	USD	18.560	774.357,62	1,04
INGERSOLL RAND INC	USD	2.948	169.238,07	0,23
INTERPUBLIC GROUP OF COMPANIES INC	USD	24.347	654.167,27	0,88
IRON MOUNTAIN INC REIT	USD	30.375	1.697.494,09	2,28
KLA CORPORATION	USD	3.549	1.577.072,19	2,12
LAM RESEARCH	USD	1.473	819.723,80	1,10
LENNAR CORP -A-	USD	1.356	136.857,22	0,18
LOWE'S CO INC	USD	2.617	471.827,52	0,63
MARATHON PETROLEUM	USD	21.546	3.083.096,03	4,14
MARRIOTT INTERNATIONAL -A-	USD	835	148.957,05	0,20
MARSH MCLENNAN COS	USD	10.422	1.869.945,41	2,51
MCKESSON CORP	USD	2.260	973.617,41	1,31
MERCK & CO INC	USD	12.823	1.245.905,49	1,67

# ODDO BHF Algo Trend US

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
META PLATFORMS INC A	USD	5.927	1.689.335,18	2,27
MICROSOFT CORP	USD	13.774	4.405.985,94	5,92
MOLSON COORS - REGISTERED SHS -B-	USD	8.887	485.716,17	0,65
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	USD	2.724	170.630,12	0,23
MORGAN STANLEY	USD	20.634	1.382.497,52	1,86
NETFLIX INC	USD	1.365	531.652,65	0,71
NUCOR CORP	USD	5.880	822.143,05	1,10
NVIDIA CORP	USD	7.857	3.031.300,47	4,07
NVR INC	USD	20	102.414,76	0,14
OLD DOMINION FREIGHT LINES INC	USD	810	288.642,01	0,39
OMNICOM GROUP INC	USD	1.558	110.416,06	0,15
ON SEMICONDUCTOR CORP	USD	11.643	689.988,19	0,93
ORACLE CORP	USD	7.444	728.202,08	0,98
O REILLY AUTO	USD	584	514.074,70	0,69
PACCAR INC	USD	14.584	1.138.710,99	1,53
PARKER-HANNIFIN CORP	USD	420	146.586,75	0,20
PEPSICO INC	USD	1.281	197.882,38	0,27
PHILLIPS 66	USD	1.393	150.330,66	0,20
PROGRESSIVE CORP	USD	2.856	427.157,09	0,57
PROLOGIS	USD	3.030	288.810,31	0,39
PULTEGROUP	USD	6.878	478.857,16	0,64
QUALCOMM INC	USD	1.713	176.631,85	0,24
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	USD	156	115.102,02	0,15
REPUBLIC SERVICES -A-	USD	9.660	1.357.060,93	1,82
ROYAL CARIBBEAN CRUISES	USD	1.790	143.487,89	0,19
SLB	USD	11.256	592.723,71	0,80
STEEL DYNAMICS	USD	9.173	924.329,45	1,24
STRYKER CORP	USD	474	121.177,18	0,16
SYNOPSIS	USD	622	276.245,68	0,37
TESLA MOTORS INC	USD	5.224	992.609,42	1,33
TJX COS INC	USD	3.200	266.626,30	0,36
TRANSDIGM GROUP	USD	207	162.170,89	0,22
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	2.337	1.184.109,48	1,59
UNITED PARCEL SERVICE INC	USD	947	126.550,38	0,17
UNITED RENTALS INC	USD	1.654	635.733,76	0,85
VALERO ENERGY CORP	USD	10.267	1.233.594,13	1,66
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	983	336.758,87	0,45
VISA INC -A-	USD	2.125	472.646,64	0,63
WASTE MANAGEMENT	USD	1.292	200.865,05	0,27
WELLS FARGO AND CO	USD	3.566	134.172,02	0,18
WILLIAMS COS INC	USD	26.575	864.881,74	1,16
WW GRAINGER INC	USD	460	317.617,60	0,43
<b>Irlande</b>			<b>1.519.223,45</b>	<b>2,04</b>
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	6.950	1.367.052,51	1,84
STERIS - REGISTERED SHS	USD	766	152.170,94	0,20
<b>Royaume-Uni</b>			<b>1.908.269,14</b>	<b>2,56</b>
LINDE PLC	USD	5.278	1.908.269,14	2,56
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>74.376.995,84</b>	<b>99,87</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>216.542,27</b>	<b>0,29</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>-116.571,09</b>	<b>-0,16</b>
<b>Total</b>			<b>74.476.967,02</b>	<b>100,00</b>

## **ODDO BHF Global Credit Short Duration**

# ODDO BHF Global Credit Short Duration

---

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>108.271.086,52</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	103.126.477,41
<i>Prix de revient</i>		103.388.189,06
Avoirs en banque et liquidités		3.668.979,41
A recevoir sur investissements vendus		101.600,69
A recevoir sur souscriptions		3.499,98
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.5	82.791,13
Intérêts à recevoir, nets		1.287.737,90
<b>Passifs</b>		<b>1.762.497,16</b>
A payer sur mises en pension	2.8,9	1.588.049,70
Commissions de gestion à payer	3	155.417,55
Commissions d'administration à payer	6	3.972,59
Intérêts à payer, nets		5.362,99
Autres passifs		9.694,33
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>106.508.589,36</b>

# ODDO BHF Global Credit Short Duration

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>4.568.081,88</b>
Intérêts reçus sur obligations, nets		4.384.844,04
Intérêts reçus sur swaps		19.452,62
Intérêts bancaires		150.878,21
Intérêts reçus sur mises en pension	2.8	9.860,65
Autres revenus		3.046,36
<b>Dépenses</b>		<b>712.201,49</b>
Commissions de gestion	3	466.275,63
Commissions de dépositaire	5	3.530,61
Commissions d'administration	6	49.432,81
Frais d'audit		6.721,78
Frais légaux		18.660,05
Frais de transaction	2.10	1.275,87
Rémunération administrateurs		1.053,26
Taxe d'abonnement	7	27.846,24
Intérêts payés sur découvert bancaire		8.581,78
Intérêts payés sur swaps		52.665,06
Intérêts payés sur prises en pension	2.8	65.335,18
Autres dépenses	13	10.823,22
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>3.855.880,39</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	-2.054.085,58
- contrats de change à terme	2.5	2.769.273,53
- swaps	2.7	-48.329,92
- change	2.3	618.488,38
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>5.141.226,80</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	888.108,64
- contrats de change à terme	2.5	-493.583,60
- swaps	2.7	-69.261,16
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>5.466.490,68</b>
Dividendes versés	11	-1.664.517,05
Souscriptions d'actions de capitalisation		5.315.282,22
Souscriptions d'actions de distribution		6.938.599,21
Rachats d'actions de capitalisation		-9.921.882,00
Rachats d'actions de distribution		-3.219.343,82
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>2.914.629,24</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>103.593.960,12</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>106.508.589,36</b>

# ODDO BHF Global Credit Short Duration

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>106.508.589,36</b>	<b>103.593.960,12</b>	<b>156.829.575,21</b>
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		7.452,13	7.872,34	5.038,96
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.034,93	983,41	1.039,30
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		14.999,16	7.868,89	27.342,27
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,83	96,18	102,03
<b>P Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		30,00	30,00	155,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.019,61	967,89	1.021,80
<b>Pw Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		62.330,00	58.058,00	92.820,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	902,14	885,45	965,81
Dividende par action		28,6699	29,9845	32,1231
<b>F Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		39.402,23	44.246,20	56.725,60
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.041,13	986,73	1.040,06

## ODDO BHF Global Credit Short Duration

---

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>	7.872,34	4.392,48	4.812,70	7.452,13
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>	7.868,89	8.656,85	1.526,57	14.999,16
<b>P Shares EUR - Capitalisation</b>	30,00	0,00	0,00	30,00
<b>Pw Shares EUR - Distribution</b>	58.058,00	7.886,00	3.614,00	62.330,00
<b>F Shares EUR - Capitalisation</b>	44.246,20	0,00	4.843,97	39.402,23

# ODDO BHF Global Credit Short Duration

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>101.170.003,91</b>	<b>94,99</b>
<b>Obligations</b>			<b>95.658.470,37</b>	<b>89,81</b>
<b>Allemagne</b>			<b>5.994.126,34</b>	<b>5,63</b>
CHEPLAPHARM ARZ 3.5 20-27 11/02S11/02S	EUR	400.000	366.138,00	0,34
CHEPLAPHARM ARZNEIMI 4.375 20-28 15/10S	EUR	200.000	182.677,00	0,17
CT INVESTMENT GMBH 5.5 21-26 29/04S	EUR	799.000	752.026,79	0,71
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 0.1 21-23 16/11A	EUR	600.000	599.538,00	0,56
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.00 21-24 14/07A	EUR	400.000	392.336,00	0,37
EUROGRID GMBH 1.625 15-23 03/11A	EUR	100.000	99.972,00	0,09
GRUENENTHAL GMBH 3.625 21-26 05/05S	EUR	550.000	522.940,00	0,49
NIDDA HEALTHCARE HOLDI 7.5 22-26 21/08S	EUR	250.000	251.036,25	0,24
RENK GMBH (DUPLICATE) 5.75 20-25 13/07S	EUR	159.000	157.032,38	0,15
SCHAEFFLER AG 1.8750 19-24 26/03A	EUR	200.000	198.121,00	0,19
SCHAEFFLER AG 2.75 20-25 12/10A	EUR	300.000	290.725,50	0,27
TECHEM VERWAL 675 2.00 20-25 15/07S	EUR	160.000	154.388,80	0,14
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES 0.25 22-25 31/01A	EUR	582.000	555.903,12	0,52
ZF FINANCE 5.75 23-26 03/08A	EUR	700.000	702.551,50	0,66
ZF FINANCE GMBH 3 20-25 21/09A	EUR	800.000	768.740,00	0,72
<b>Arabie Saoudite</b>			<b>1.791.354,05</b>	<b>1,68</b>
SAUDI ARABIAN OIL COM 1.25 20-23 24/11S	USD	614.000	578.824,25	0,54
SAUDI ARABIAN OIL COM 1.625 20-25 24/11S	USD	1.400.000	1.212.529,80	1,14
<b>Autriche</b>			<b>322.038,60</b>	<b>0,30</b>
BENTELER INTL 9.375 23-28 15/05S	EUR	318.000	322.038,60	0,30
<b>Belgique</b>			<b>280.278,22</b>	<b>0,26</b>
AZELIS GROUP 5.75 23-28 15/03S	EUR	278.000	280.278,22	0,26
<b>Chili</b>			<b>559.773,89</b>	<b>0,53</b>
INVERSIONES CMPC 4.75 14-24 15/09S	USD	600.000	559.773,89	0,53
<b>Chine</b>			<b>1.317.084,09</b>	<b>1,24</b>
BAIDU INC 15-25 30/06S	USD	200.000	183.761,59	0,17
BAIDU INC 3.075 20-25 07/04S	USD	746.000	678.090,71	0,64
WEIBO CORP 3.50 19-24 05/07S	USD	491.000	455.231,79	0,43
<b>Colombie</b>			<b>1.646.531,70</b>	<b>1,55</b>
ECOPETROL SA 4.125 14-25 16/01S	USD	1.800.000	1.646.531,70	1,55
<b>Espagne</b>			<b>3.212.978,75</b>	<b>3,02</b>
CELLNEX TELECOM SA 2.375 16-24 16/01A	EUR	600.000	597.309,00	0,56
GRIFOLS SA 3.20 17-25 01/05S	EUR	1.300.000	1.248.695,50	1,17
LORCA TELECOM BONDCO 4 20-27 30/09S	EUR	700.000	651.763,00	0,61
NH HOTEL GROUP S.A 4 21-26 28/06S	EUR	750.000	715.211,25	0,67
<b>États-Unis</b>			<b>23.988.403,88</b>	<b>22,52</b>
ADIENT GLOBAL HLDG 3.5 16-24 15/08S5/08S	EUR	59.781	58.876,50	0,06
ALBERTSONS COS 7.5 19-26 05/02S	USD	450.000	432.679,04	0,41
AT&T INC 3.55 23-25 18/11A	EUR	596.000	591.383,98	0,56
AVANTOR FUNDING INC 2.625 20-25 06/11S	EUR	1.800.000	1.736.280,00	1,63
BALL CORP 0.875 19-24 15/03S	EUR	1.441.000	1.424.507,75	1,34
BALL CORP 4.00 13-23 15/11S	USD	750.000	708.008,52	0,66
BALL CORP 5.25 15-25 01/07S	USD	300.000	279.735,10	0,26
BERRY GLOBAL INC 1 20-25 02/01S	EUR	400.000	384.386,00	0,36
CCO HOLDINGS 5.125 17-27 01/05S	USD	950.000	828.926,68	0,78
COTY INC 3.875 21-26 16/06S	EUR	900.000	877.716,00	0,82
COTY INC 5.75 23-28 15/09A	EUR	463.000	466.393,79	0,44
FORD MOTOR CREDIT CO 3.25 20-25 15/09A	EUR	716.000	697.523,62	0,65

# ODDO BHF Global Credit Short Duration

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
FORD MOTOR CREDIT CO 4.535 19-25 06/03A	GBP	300.000	335.011,19	0,31
FORD MOTOR CREDIT CO 5.584 19-24 18/03S	USD	600.000	565.580,89	0,53
FORD MOTOR CREDIT COMPANY 2.33 19-25 25/11A	EUR	250.000	238.367,50	0,22
FORD MOTOR CREDIT COMPANY 3.021 19-24 06/03A	EUR	600.000	597.030,00	0,56
GOODYEAR TIRE 9.5 20-25 31/05S25 31/05S	USD	500.000	479.150,90	0,45
HCA INC 5.375 15-25 01/02S	USD	1.400.000	1.310.529,80	1,23
INTL GAME TECHNOLOGY 3.50 19-26 15/06S	EUR	900.000	860.368,50	0,81
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5 18-24 15/07S	EUR	57.880	57.822,93	0,05
IQVIA INC 1.75 21-26 03/03S	EUR	791.000	744.026,47	0,70
IQVIA INC 2.875 17-25 15/09S	EUR	600.000	582.222,00	0,55
NETFLIX INC 3.625 17-27 05/02S	EUR	400.000	395.350,00	0,37
NETFLIX INC 3 20-25 28/04S	EUR	550.000	542.005,75	0,51
NETFLIX INC 5.75 15-24 01/03S	USD	250.000	236.300,85	0,22
NUSTAR LOGISTICS LP 5.75 20-25 01/10S	USD	450.000	413.210,26	0,39
ORGANON COMPANY 2.875 21-28 22/04S	EUR	150.000	130.003,50	0,12
PRIME SECURITY SERV 5.25 19-24 15/04S4S	USD	1.623.000	1.527.884,83	1,43
PRIME SECURITY SERVICE 5.75 19-26 15/04S	USD	600.000	552.493,85	0,52
ROYA CA 11.625 22-27 15/08S	USD	650.000	666.803,46	0,63
SCIL IV LLC / S 5.3750 21-26 01/11S	USD	400.000	335.173,14	0,31
SCIL IV LLC SCIL USA 9.5 23-28 15/07A	EUR	508.000	516.059,42	0,48
SEALED AIR CORP 5.50 15-25 15/09S	USD	247.000	227.404,74	0,21
SILGAN HOLDINGS INC 3.25 17-25 15/03S	EUR	1.838.000	1.794.944,85	1,69
SPRINT CORPORATION 7.125 14-24 15/06S	USD	1.000.000	951.272,47	0,89
SPRINT CORPORATION 7.625 15-25 15/02S	USD	500.000	479.742,19	0,45
THE CHEMOURS CO 4 18-26 15/05S-26 15/05S	EUR	350.000	323.681,75	0,30
T-MOBILE USA INC 3.5 21-25 15/04S	USD	147.000	134.329,76	0,13
TRANSDIGM INC 6.2500 19-26 15/03S	USD	300.000	277.538,32	0,26
UBER TECHNOLOGIES 7.5000 20-25 15/05S	USD	240.000	227.677,58	0,21
<b>Finlande</b>			<b>739.971,98</b>	<b>0,69</b>
NOKIA OYJ 2.00 17-24 15/03A	EUR	200.000	198.231,00	0,19
NOKIA OYJ 2.375 20-25 15/05A5A	EUR	557.000	541.740,98	0,51
<b>France</b>			<b>16.689.271,01</b>	<b>15,67</b>
AFFLELOU SAS 4.25 21-26 19/05S	EUR	1.100.000	1.037.085,50	0,97
BANIJAY GROUP SAS 6.5 20-26 11/02S	EUR	600.000	594.021,00	0,56
BANQUE STELLANTIS FRA 3.875 23-26 19/01A	EUR	100.000	99.257,50	0,09
CAB SELAS 3.375 21-28 09/02S	EUR	200.000	167.376,00	0,16
CONSTELLIUM SE 4.25 17-26 15/02S	EUR	100.000	97.394,50	0,09
CROWN EURO HOLDINGS 3.375 15-25 15/05S	EUR	300.000	294.418,50	0,28
CROWN EUROPEAN HLDG 2.625 16-24 30/09S9S	EUR	550.000	542.022,25	0,51
CROWN EUROPEAN HOLDING 5.00 23-28 15/05S	EUR	242.000	239.736,09	0,23
ELIS SA 1.0 19-25 03/04A	EUR	300.000	285.084,00	0,27
ELIS SA 1.75 19-24 11/04A	EUR	300.000	296.800,50	0,28
ERAMET SA 5.8750 19-25 21/05A	EUR	100.000	98.638,00	0,09
ERAMET SA 7.00 23-28 22/05A	EUR	500.000	475.777,50	0,45
FONCIA MANAGEMENT SA 7.750 23-28 31/03S	EUR	100.000	92.088,00	0,09
FORVIA 2.625 18-25 15/06S	EUR	402.000	389.133,99	0,37
FORVIA 7.25 22-26 15/06S	EUR	563.000	581.612,78	0,55
GETLINK SE 3.5 20-25 30/10S	EUR	450.000	439.913,25	0,41
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	636.000	617.056,74	0,58
ILIAD HOLDING 5.125 21-26 15/10S	EUR	1.395.000	1.356.184,12	1,27
ILIAD SA 1.50 17-24 14/10A	EUR	500.000	485.680,00	0,46
ILIAD SA 5.3750 22-27 14/06A	EUR	400.000	395.404,00	0,37
LOXAM SAS 6.3750 23-28 15/05S	EUR	647.000	631.805,21	0,59
LVMH 0.75 17-24 26/05A0.75 17-24 26/05A	EUR	800.000	786.312,00	0,74
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	EUR	300.000	308.781,00	0,29
ORANO SA 4.875 09-24 23/09A	EUR	900.000	905.872,50	0,85
ORANO SA 5.375 22-27 15/05A	EUR	100.000	102.134,50	0,10

# ODDO BHF Global Credit Short Duration

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
PARPEC HOLDING SA 4.00 18-25 31/03S	EUR	1.300.000	1.285.817,00	1,21
PARTS EUROPE SA 6.5 20-25 17/07S	EUR	1.380.000	1.381.048,80	1,30
PICARD GROUPE SAS 3.8750 21-26 01/07S	EUR	892.000	822.281,28	0,77
RENAULT SA 2.375 20-26 25/11A	EUR	300.000	280.405,50	0,26
SPIE SA 2.625 19-26 18/06A	EUR	200.000	191.365,00	0,18
TEREOS FINANCE GROUPE 7.5 20-25 23/10S	EUR	700.000	710.363,50	0,67
VALEO SA 5.375 22-27 28/05A	EUR	300.000	298.144,50	0,28
VALLOUREC SA 8.5 21-26 30/06S	EUR	400.000	400.256,00	0,38
<b>Îles Caïmans</b>			<b>2.811.217,37</b>	<b>2,64</b>
ALIBABA GROUP 3.60 15-24 28/11S	USD	1.000.000	922.918,64	0,87
JD.COM INC 3.875 16-26 29/04S	USD	700.000	632.622,51	0,59
SA GLOBAL SUKUK 0.946 21-24 17/06S	USD	951.000	870.448,41	0,82
SA GLOBAL SUKUK LTD 1.602 21-26 17/06S	USD	454.000	385.227,81	0,36
<b>Îles Vierges Britanniques</b>			<b>3.100.712,40</b>	<b>2,91</b>
GOLD FIELDS OROGEN 5.125 19-24 15/05S	USD	2.200.000	2.066.220,44	1,94
TSMC GLOBAL LTD 0.75 20-25 28/09S	USD	1.200.000	1.034.491,96	0,97
<b>Indonésie</b>			<b>551.591,30</b>	<b>0,52</b>
TOWER BERSAMA INFRA 4.25 20-25 21/01S01S	USD	600.000	551.591,30	0,52
<b>Irlande</b>			<b>1.004.286,75</b>	<b>0,94</b>
EIRCOM FINANCE 3.5000 19-26 15/05U	EUR	500.000	467.852,50	0,44
ENERGIA GROUP ROI HO 6.875 23-28 31/07S	EUR	550.000	536.434,25	0,50
<b>Isle of Man</b>			<b>263.475,52</b>	<b>0,25</b>
PLAYTECH PLC 5.8750 23-28 28/06S	EUR	272.000	263.475,52	0,25
<b>Italie</b>			<b>6.115.441,11</b>	<b>5,74</b>
ALMAVIVA 4.875 21-26 30/10S 21-26 30/10S	EUR	400.000	383.250,00	0,36
AUTOSTRADA ITALIA SPA 1.875 15-25 04/11A	EUR	250.000	238.198,75	0,22
AUTOSTRADA ITALIA SPA 5.875 04-24 09/06A	EUR	700.000	707.192,50	0,66
FIBER BIDCO 11.00 22-27 25/10S	EUR	300.000	319.062,00	0,30
GAMENET GROUP 7.125 23-28 01/06S	EUR	471.000	479.461,52	0,45
INTERNATIONAL DESIGN GR 6.5 18-25 15/11S	EUR	300.000	286.851,00	0,27
LKQ CORP 3.875 16-24 01/04S	EUR	1.200.000	1.195.788,00	1,12
LOTTOMATICA SPA 9.7500 22-27 30/09S	EUR	200.000	214.493,00	0,20
TELECOM ITALIA 7.8750 23-28 31/07S	EUR	810.000	830.594,25	0,78
TELECOM ITALIA SPA 2.75 19-25 15/04A	EUR	500.000	477.230,00	0,45
TELECOM ITALIA SPA 3.625 16-24 19/01A	EUR	328.000	326.788,04	0,31
TELECOM ITALIA SPA 6.875 23-28 15/02S	EUR	659.000	656.532,05	0,62
<b>Japon</b>			<b>731.636,71</b>	<b>0,69</b>
CENTRAL JAPAN RAIL 2.20 19-24 02/10S	USD	800.000	731.636,71	0,69
<b>Luxembourg</b>			<b>5.214.469,21</b>	<b>4,90</b>
ARCELORMITTAL SA 3.6000 19-24 16/07S	USD	750.000	696.847,20	0,65
CIRSA FINANCE INT 4.7500 19-25 22/05S	EUR	900.000	887.130,00	0,83
CIRSA FIN INTL SARL 10.375 22-27 30/11S	EUR	779.000	834.184,36	0,78
CONTOURGLOBAL POWER 2.75 20-26 17/12S	EUR	200.000	180.756,00	0,17
JOHN DEERE BANK 2.5 22-26 14/09A	EUR	150.000	145.353,00	0,14
MATTERHORN TELECOM 3.1250 19-26 15/09S	EUR	950.000	891.133,25	0,84
MATTERHORN TELECOM 4.00 17-27 15/11S	EUR	310.000	292.458,65	0,27
PLT VII FINANCE S.A 4.625 20-26 16/07S	EUR	450.000	435.897,00	0,41
ROSSINI SARL 6.75 18-25 30/10S	EUR	850.000	850.709,75	0,80
<b>Mexique</b>			<b>2.356.328,56</b>	<b>2,21</b>
PEMEX 3.625 18-25 24/11A	EUR	1.050.000	948.276,00	0,89
PEMEX 3.75 17-24 21/02A	EUR	700.000	693.343,00	0,65
SIGMA ALIMENTOS 4.125 16-26 02/05S	USD	800.000	714.709,56	0,67

# ODDO BHF Global Credit Short Duration

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Norvège</b>			<b>681.737,00</b>	<b>0,64</b>
ADEVINTA ASA 2.625 20-25 05/11S	EUR	700.000	681.737,00	0,64
<b>Pays-Bas</b>			<b>10.445.852,39</b>	<b>9,81</b>
AXALTA COATING DUTCH 3.75 16-25 15/01S1S	EUR	794.000	785.325,55	0,74
DAIMLER INTL FI 0.2500 19-23 06/11A	EUR	200.000	199.921,00	0,19
DARLING GLOBAL FIN 3.625 18-26 15/05S	EUR	820.000	792.292,20	0,74
DUFREY ONE BV 2.50 17-24 15/10S	EUR	320.000	313.012,80	0,29
IPD 3 BV 8.0 23-28 15/06S	EUR	790.000	797.730,15	0,75
NOBIAN FINANCE B.V. 3.625 21-26 01/07S	EUR	200.000	179.828,00	0,17
OCP SA 5.625 14-24 25/04S	EUR	360.000	353.088,00	0,33
OI EUROPEAN GROUP 2.8750 19-25 15/02S	EUR	400.000	388.650,00	0,36
OI EUROPEAN GROUP 6.25 23-28 15/05S	EUR	536.000	531.377,00	0,50
PHOENIX PIB DUTCH FI 2.375 20-25 05/08A	EUR	700.000	669.042,50	0,63
PPF TELECOM GROUP BV 2.125 19-25 31/01A	EUR	1.000.000	965.445,00	0,91
SAIPEM FINANCE INTER 3.375 20-26 15/07A	EUR	200.000	189.027,00	0,18
SAIPEM FIN INTL BV 2.625 17-25 07/01A	EUR	200.000	193.760,00	0,18
SIEMENS FINANCIERING 2.25 22-25 10/03A	EUR	200.000	195.692,00	0,18
STELLANTIS 3.75 16-24 29/03A	EUR	100.000	99.836,00	0,09
TEVA PHARMA 4.5 18-25 01/03U	EUR	900.000	882.036,00	0,83
TEVA PHARMACEUTICAL 1.125 16-24 15/10A	EUR	800.000	765.300,00	0,72
TEVA PHARMACEUTICAL 3.75 21-27 09/05S	EUR	400.000	365.446,00	0,34
TEVA PHARMACEUTICAL 6 20-25 31/07S	EUR	1.500.000	1.496.932,50	1,41
TEVA PHARM FIN NL III 6.00 18-24 14/03S	USD	300.000	282.110,69	0,26
<b>République tchèque</b>			<b>370.486,00</b>	<b>0,35</b>
SAZKA GROUP AS 3.875 20-27 15/02S2S	EUR	400.000	370.486,00	0,35
<b>Roumanie</b>			<b>1.253.713,50</b>	<b>1,18</b>
RCS & RDS SA 2.5 20-25 05/02S	EUR	1.300.000	1.253.713,50	1,18
<b>Royaume-Uni</b>			<b>2.311.718,61</b>	<b>2,17</b>
INEOS QUATTRO FINANC 2.5 21-26 29/01S	EUR	294.000	274.378,44	0,26
INTL CONSO AIRLINE 2.75 21-25 25/03A03A	EUR	500.000	486.910,00	0,46
JAGUAR LAND ROVER 5.8750 19-24 15/11S	EUR	250.000	251.897,50	0,24
NEPTUNE ENERGY 6.6250 18-25 15/05S	USD	500.000	469.810,78	0,44
ROLLS ROYCE PLC 0.875 18-24 09/05A	EUR	300.000	294.252,00	0,28
VIRGIN MEDIA SEC FIN 5 17-27 15/04S	GBP	500.000	534.469,89	0,50
<b>Singapour</b>			<b>1.003.492,43</b>	<b>0,94</b>
SINGTEL GROUP TREASURY 3.25 15-25 30/06S	USD	1.100.000	1.003.492,43	0,94
<b>Suède</b>			<b>900.499,00</b>	<b>0,85</b>
VERISURE HOLDING AB 3.875 20-26 15/07S	EUR	500.000	474.285,00	0,45
VERISURE HOLDING AB 9.25 22-27 15/10S	EUR	400.000	426.214,00	0,40
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>5.217.457,04</b>	<b>4,90</b>
<b>Allemagne</b>			<b>1.019.833,90</b>	<b>0,96</b>
IHO VERWALTUNGS FL.R 23-28 15/05S	EUR	695.000	718.087,90	0,67
PRESTIGEBIDCO GMBH FL.R 22-27 15/07Q	EUR	200.000	201.564,00	0,19
TK ELEVATOR MIDCO GM FL.R 20-27 15/07Q	EUR	100.000	100.182,00	0,09
<b>France</b>			<b>1.455.985,00</b>	<b>1,37</b>
BURGER KING FRANCE SAS FL.R 21-26 01/11Q	EUR	150.000	150.549,00	0,14
COMPAGNIE DE SAINT G FL.R 23-24 18/07Q	EUR	400.000	400.158,00	0,38
GOLDSTORY SAS FL.R 21-26 04/02Q	EUR	400.000	404.418,00	0,38
PARTS EUROPE SA FL.R 21-27 20/07Q	EUR	500.000	500.860,00	0,47
<b>Italie</b>			<b>1.406.880,84</b>	<b>1,32</b>
FIBER BID FL.R 22-27 25/10Q	EUR	350.000	353.591,00	0,33
GOLDEN GOOSE SPA FL.R 21-27 14/05Q/05Q	EUR	250.000	250.003,75	0,23

## ODDO BHF Global Credit Short Duration

### Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
INTERNATIONAL DESIGN FL.R 21-26 19/05Q	EUR	378.000	374.422,23	0,35
LOTTOMATICA S.P.A. FL.R 23-28 01/06Q	EUR	427.000	428.863,86	0,40
<b>Luxembourg</b>			<b>99.873,50</b>	<b>0,09</b>
CIRSA FINANCE INT FL.R 23-28 31/07Q	EUR	100.000	99.873,50	0,09
<b>Pays-Bas</b>			<b>1.084.461,55</b>	<b>1,02</b>
IPD 3 BV FL.R 23-28 15/06Q	EUR	790.000	792.405,55	0,74
TRIVIUM PACKAGING FL.R 19-26 15/08Q	EUR	300.000	292.056,00	0,27
<b>Royaume-Uni</b>			<b>150.422,25</b>	<b>0,14</b>
ALLWYN ENTERTAINMENT FL.R22-28 15/02 Q	EUR	150.000	150.422,25	0,14
<b>Bons du trésor</b>			<b>294.076,50</b>	<b>0,28</b>
<b>États-Unis</b>			<b>294.076,50</b>	<b>0,28</b>
FORD MOTOR CREDIT COMPANY 1.744 20-24 19/07A	EUR	300.000	294.076,50	0,28
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>959.303,50</b>	<b>0,90</b>
<b>Obligations</b>			<b>759.485,50</b>	<b>0,71</b>
<b>États-Unis</b>			<b>460.952,50</b>	<b>0,43</b>
BELDEN INC 3.875 18-28 15/03S	EUR	500.000	460.952,50	0,43
<b>Royaume-Uni</b>			<b>298.533,00</b>	<b>0,28</b>
JAGUAR LAND ROVER 2.20 17-24 15/01S	EUR	300.000	298.533,00	0,28
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>199.818,00</b>	<b>0,19</b>
<b>Italie</b>			<b>199.818,00</b>	<b>0,19</b>
INDUSTRIA MACCHINE A FL.R 20-28 15/01Q	EUR	200.000	199.818,00	0,19
<b>Instruments du marché monétaire</b>			<b>997.170,00</b>	<b>0,94</b>
<b>Bons du trésor</b>			<b>997.170,00</b>	<b>0,94</b>
<b>France</b>			<b>997.170,00</b>	<b>0,94</b>
FREN REP PRES ZCP 29-11-23	EUR	1.000.000	997.170,00	0,94
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>103.126.477,41</b>	<b>96,82</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>3.668.979,41</b>	<b>3,44</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>-286.867,46</b>	<b>-0,27</b>
<b>Total</b>			<b>106.508.589,36</b>	<b>100,00</b>

# **ODDO BHF Artificial Intelligence**

# ODDO BHF Artificial Intelligence

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en USD
<b>Actifs</b>		<b>294.417.045,97</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	268.699.466,01
<i>Prix de revient</i>		256.892.673,49
Avoirs en banque et liquidités		20.731.796,14
Appel de marge		13.299,17
A recevoir sur investissements vendus		2.945.681,43
A recevoir sur souscriptions		243.040,45
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.5	25.025,80
Dividendes à recevoir, nets		30.009,26
A recevoir sur change		1.728.727,71
<b>Passifs</b>		<b>7.777.455,54</b>
Découvert bancaire		277.227,94
A payer sur investissements achetés		4.286.410,98
A payer sur rachats		345.409,53
Commissions de gestion à payer	3	1.086.998,97
Commissions d'administration à payer	6	10.991,73
A payer sur change		1.744.241,62
Autres passifs		26.174,77
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>286.639.590,43</b>

# ODDO BHF Artificial Intelligence

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en USD
<b>Revenus</b>		<b>1.598.400,64</b>
Intérêts reçus sur obligations, nets		952.559,28
Intérêts bancaires		645.459,70
Autres revenus		381,66
<b>Dépenses</b>		<b>4.360.404,74</b>
Commissions de gestion	3	2.959.423,60
Commissions de dépositaire	5	1.220,69
Commissions d'administration	6	134.012,36
Frais d'audit		19.639,63
Frais légaux		34.700,95
Frais de transaction	2.10	1.075.521,87
Rémunération administrateurs		2.660,19
Taxe d'abonnement	7	91.393,84
Intérêts payés sur découvert bancaire		14.871,70
Frais bancaires		25,63
Autres dépenses	13	26.934,28
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>-2.762.004,10</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	4.266.971,40
- contrats de change à terme	2.5	2.098.216,91
- change	2.3	-2.320.901,24
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>1.282.282,97</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	45.713.857,37
- contrats de change à terme	2.5	-518.576,81
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>46.477.563,53</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		67.977.682,42
Rachats d'actions de capitalisation		-36.050.271,74
Rachats d'actions de distribution		-16.355.366,59
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>62.049.607,62</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>224.589.982,81</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>286.639.590,43</b>

# ODDO BHF Artificial Intelligence

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>USD</b>	<b>286.639.590,43</b>	<b>224.589.982,81</b>	<b>295.085.319,67</b>
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		7.229,58	5.077,62	8.953,88
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.518,16	1.360,39	1.674,56
<b>I Shares EUR [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	695,22	86,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	1.145,86	1.705,70
<b>I Shares USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.883,77	1.670,95	1.926,57
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.411,04	1.182,37	1.704,05
<b>I Shares USD - Distribution</b>				
Nombre d'actions		-	-	1.145,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	173,75
Dividende par action		-	8,6877	5,6600
<b>Iw Shares EUR [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		38.606,73	32.699,86	8.184,80
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.143,90	985,26	1.464,70
<b>Iw Shares USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		10.553,18	10.505,79	13.760,16
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.485,78	1.246,86	1.799,84
<b>R Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		709.721,15	601.987,06	465.390,84
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	146,71	132,55	164,54
<b>R Shares EUR [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	6.219,90	6.541,26
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	105,06	157,48
<b>R Shares USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		12.378,23	4.873,16	4.163,19
Valeur nette d'inventaire par action	USD	135,12	114,18	165,94
<b>R Shares USD - Distribution</b>				
Nombre d'actions		-	-	351,99
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	169,01
Dividende par action		-	8,4505	5,5400
<b>Rw Shares EUR [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	597,96	1.223,65
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	105,19	158,23
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		299.667,31	277.682,08	271.161,10
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	150,87	135,45	167,04
<b>N Shares EUR [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		9.315,43	8.626,38	7.713,35
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	125,29	107,99	160,82
<b>N Shares USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		29.393,37	20.966,19	23.124,62
Valeur nette d'inventaire par action	USD	126,85	106,48	153,75
<b>Nw Shares USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.108,00	2.558,00	8.010,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	130,97	110,12	159,24
<b>P Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		38.653,00	52.034,80	59.984,80
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.073,33	958,97	1.238,46

# ODDO BHF Artificial Intelligence

---

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
Dividende par action		-	61,9228	-
<b>P Shares EUR [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		0,97	0,97	0,97
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	797,42	683,95	1.013,03

# ODDO BHF Artificial Intelligence

## Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
I Shares EUR - Capitalisation	5.077,62	4.118,74	1.966,79	7.229,58
I Shares EUR [H] - Capitalisation	695,22	0,00	695,22	0,00
I Shares USD - Capitalisation	1.670,95	2.206,29	993,47	2.883,77
Iw Shares EUR [H] - Capitalisation	32.699,86	6.600,83	693,95	38.606,73
Iw Shares USD - Capitalisation	10.505,79	668,97	621,57	10.553,18
R Shares EUR - Capitalisation	601.987,06	236.433,04	128.698,94	709.721,15
R Shares EUR [H] - Capitalisation	6.219,90	2.391,34	8.611,23	0,00
R Shares USD - Capitalisation	4.873,16	8.027,68	522,61	12.378,23
Rw Shares EUR [H] - Capitalisation	597,96	121,03	718,99	0,00
N Shares EUR - Capitalisation	277.682,08	72.232,12	50.246,89	299.667,31
N Shares EUR [H] - Capitalisation	8.626,38	1.661,65	972,59	9.315,43
N Shares USD - Capitalisation	20.966,19	8.562,36	135,18	29.393,37
Nw Shares USD - Capitalisation	2.558,00	0,00	450,00	2.108,00
P Shares EUR - Distribution	52.034,80	0,00	13.381,80	38.653,00
P Shares EUR [H] - Capitalisation	0,97	0,00	0,00	0,97

# ODDO BHF Artificial Intelligence

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>268.699.466,01</b>	<b>93,74</b>
<b>Actions</b>			<b>268.699.466,01</b>	<b>93,74</b>
<b>Allemagne</b>				
SAP AG	EUR	31.243	4.185.442,88	1,46
<b>Chine</b>				
BYD COMPANY LTD -A-	CNY	87.980	2.867.779,83	1,00
<b>Corée du Sud</b>				
CFD SK HYNIX INC	KRW	54.527	4.695.487,22	1,64
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	58.177	2.881.819,56	1,01
<b>États-Unis</b>				
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	89.313	8.797.330,50	3,07
ALPHABET INC -A-	USD	88.937	11.035.302,96	3,85
ALTERYX - REGISTERED -A-	USD	115.181	3.686.943,81	1,29
AMAZON.COM INC	USD	89.531	11.915.680,79	4,16
AMGEN INC	USD	10.889	2.784.317,30	0,97
APPLE INC	USD	16.991	2.901.553,07	1,01
APPLIED MATERIALS INC	USD	17.477	2.313.080,95	0,81
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	USD	2.701	2.272.540,37	0,79
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	USD	15.109	3.623.893,65	1,26
CONFLUENT	USD	110.971	3.208.171,61	1,12
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	USD	68.922	12.183.341,94	4,25
DATADOG INC	USD	33.345	2.716.617,15	0,95
DEERE AND CO	USD	6.227	2.275.096,72	0,79
DEXCOM INC	USD	14.792	1.313.973,36	0,46
ELECTRONIC ARTS - REGISTERED	USD	11.485	1.421.728,15	0,50
ELEVANCE HEALTH	USD	16.209	7.295.508,81	2,55
FORTINET	USD	43.901	2.509.820,17	0,88
GILEAD SCIENCES INC	USD	97.405	7.650.188,70	2,67
INTEL CORP	USD	120.720	4.406.280,00	1,54
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	USD	94.257	4.450.815,54	1,55
MASTERCARD INC -A-	USD	11.741	4.418.725,35	1,54
MICROSOFT CORP	USD	49.357	16.688.095,27	5,82
MONGODB INC	USD	15.778	5.436.941,02	1,90
MSCI INC -A-	USD	5.569	2.626.061,95	0,92
NVIDIA CORP	USD	29.449	12.009.302,20	4,19
OKTA -A-	USD	53.634	3.615.467,94	1,26
PALO ALTO NETWORKS	USD	24.739	6.012.071,78	2,10
QUALCOMM INC	USD	74.240	8.091.417,60	2,82
SALESFORCE INC	USD	38.292	7.690.182,36	2,68
SERVICENOW INC	USD	22.128	12.875.176,80	4,49
SNOWFLAKE INC-CLASS A	USD	63.561	9.224.607,93	3,22
SPLUNK INC	USD	28.010	4.121.951,60	1,44
SYNOPSYS	USD	13.335	6.259.982,40	2,18
TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE INC	USD	35.139	4.699.841,25	1,64
TESLA MOTORS INC	USD	15.094	3.031.478,96	1,06
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	19.237	10.302.567,72	3,59
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	3.786	1.370.948,46	0,48
WORKDAY INC -A-	USD	55.436	11.736.355,56	4,09
ZSCALER INC	USD	51.695	8.203.479,55	2,86
<b>France</b>				
EXCLUSIVE NETWORKS SA	EUR	56.829	902.225,16	0,31

# ODDO BHF Artificial Intelligence

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
<b>Japon</b>			<b>3.378.915,71</b>	<b>1,18</b>
KEYENCE CORP	JPY	8.800	3.378.915,71	1,18
<b>Pays-Bas</b>			<b>12.610.954,40</b>	<b>4,40</b>
ASML HOLDING NV	EUR	8.115	4.848.891,84	1,69
ELASTIC NV	USD	103.439	7.762.062,56	2,71
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>268.699.466,01</b>	<b>93,74</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>20.454.568,20</b>	<b>7,14</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>-2.514.443,78</b>	<b>-0,88</b>
<b>Total</b>			<b>286.639.590,43</b>	<b>100,00</b>

## **ODDO BHF Green Planet**

# ODDO BHF Green Planet

---

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en USD
<b>Actifs</b>		<b>93.891.187,87</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	88.808.090,72
<i>Prix de revient</i>		93.014.056,68
Avoirs en banque et liquidités		4.902.659,25
A recevoir sur souscriptions		9.386,30
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.5	1.362,46
Dividendes à recevoir, nets		23.781,92
A recevoir sur change		145.907,22
<b>Passifs</b>		<b>641.126,97</b>
A payer sur rachats		41.737,98
Commissions de gestion à payer	3	439.514,24
Commissions d'administration à payer	6	3.627,13
A payer sur change		146.077,53
Autres passifs		10.170,09
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>93.250.060,90</b>

# ODDO BHF Green Planet

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en USD
<b>Revenus</b>		<b>1.439.648,46</b>
Intérêts reçus sur obligations, nets		1.142.504,71
Intérêts bancaires		297.045,77
Autres revenus		97,98
<b>Dépenses</b>		<b>1.840.431,83</b>
Commissions de gestion	3	1.304.927,56
Commissions de dépositaire	5	468,84
Commissions d'administration	6	52.900,12
Frais d'audit		7.903,86
Frais légaux		18.944,21
Frais de transaction	2.10	394.740,87
Rémunération administrateurs		1.047,40
Taxe d'abonnement	7	36.843,14
Intérêts payés sur découvert bancaire		82,35
Autres dépenses	13	22.573,48
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>-400.783,37</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	-5.594.343,63
- contrats de change à terme	2.5	275.409,65
- contrats futures	2.6	-64.296,64
- change	2.3	-1.991.954,77
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>-7.775.968,76</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	4.061.269,97
- contrats de change à terme	2.5	-58.593,80
- contrats futures	2.6	-3.820,03
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>-3.777.112,62</b>
Dividendes versés	11	-990,00
Souscriptions d'actions de capitalisation		27.289.034,96
Rachats d'actions de capitalisation		-28.725.053,21
Rachats d'actions de distribution		-636.152,41
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>-5.850.273,28</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>99.100.334,18</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>93.250.060,90</b>

# ODDO BHF Green Planet

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>USD</b>	<b>93.250.060,90</b>	<b>99.100.334,18</b>	<b>141.897.176,70</b>
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		7.235,80	10.369,80	18.282,76
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.055,22	1.171,56	1.308,75
<b>I Shares EUR [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		44,00	44,00	536,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	884,69	942,91	1.266,83
<b>I Shares USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		473,37	1.585,38	2.580,38
Valeur nette d'inventaire par action	USD	940,05	975,86	1.276,42
<b>I Shares USD - Distribution</b>				
Nombre d'actions		-	500,00	775,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	925,77	1.277,69
Dividende par action		1,9800	63,8847	-
<b>Iw Shares EUR [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.397,00	2.794,00	3.170,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	881,93	941,52	1.266,88
<b>Iw Shares USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		26.017,00	32.521,00	34.721,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	940,49	977,84	1.281,42
<b>R Shares - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		385.119,14	268.340,87	261.006,61
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,75	113,92	128,33
<b>R Shares EUR [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	3.055,34	4.070,17
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	92,14	124,63
<b>R Shares USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	4.528,69	9.815,62
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	95,41	125,84
<b>R Shares USD - Distribution</b>				
Nombre d'actions		-	1.018,39	619,39
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	90,65	126,18
Dividende par action		-	6,3089	-
<b>Rw Shares EUR [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	500,24	501,09
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	92,03	125,08
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		155.483,16	166.489,16	123.198,02
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,41	115,03	128,75
<b>N Shares EUR [H] - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.908,99	2.887,99	2.673,48
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	87,52	93,48	125,94
<b>N Shares USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		3.563,00	3.269,00	2.048,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	93,25	96,99	127,10
<b>Nw Shares USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	700,00	2.001,00
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	97,53	127,98

## ODDO BHF Green Planet

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
<b>I Shares EUR - Capitalisation</b>	10.369,80	445,00	3.579,00	7.235,80
<b>I Shares EUR [H] - Capitalisation</b>	44,00	0,00	0,00	44,00
<b>I Shares USD - Capitalisation</b>	1.585,38	473,37	1.585,38	473,37
<b>I Shares USD - Distribution</b>	500,00	0,00	500,00	0,00
<b>Iw Shares EUR [H] - Capitalisation</b>	2.794,00	273,00	1.670,00	1.397,00
<b>Iw Shares USD - Capitalisation</b>	32.521,00	514,00	7.018,00	26.017,00
<b>R Shares - EUR - Capitalisation</b>	268.340,87	182.821,37	66.043,11	385.119,14
<b>R Shares EUR [H] - Capitalisation</b>	3.055,34	10,05	3.065,39	0,00
<b>R Shares USD - Capitalisation</b>	4.528,69	700,00	5.228,69	0,00
<b>R Shares USD - Distribution</b>	1.018,39	0,00	1.018,39	0,00
<b>Rw Shares EUR [H] - Capitalisation</b>	500,24	0,29	500,53	0,00
<b>N Shares EUR - Capitalisation</b>	166.489,16	30.462,60	41.468,61	155.483,16
<b>N Shares EUR [H] - Capitalisation</b>	2.887,99	201,00	1.180,00	1.908,99
<b>N Shares USD - Capitalisation</b>	3.269,00	294,00	0,00	3.563,00
<b>Nw Shares USD - Capitalisation</b>	700,00	0,00	700,00	0,00

# ODDO BHF Green Planet

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>88.808.090,72</b>	<b>95,24</b>
<b>Actions</b>			<b>88.808.090,72</b>	<b>95,24</b>
<b>Allemagne</b>			<b>3.648.424,42</b>	<b>3,91</b>
INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS	EUR	51.514	1.496.021,94	1,60
SAP AG	EUR	16.067	2.152.402,48	2,31
<b>Australie</b>			<b>1.328.948,52</b>	<b>1,43</b>
ALLKEM LIMITED	AUD	220.018	1.328.948,52	1,43
<b>Canada</b>			<b>8.763.312,60</b>	<b>9,40</b>
HYDRO ONE LTD	CAD	88.766	2.299.285,00	2,47
STANTEC INC	CAD	49.765	3.041.601,60	3,26
WASTE CONNECTIONS INC	USD	26.428	3.422.426,00	3,67
<b>Chine</b>			<b>3.199.691,20</b>	<b>3,43</b>
BYD COMPANY LTD -A-	CNY	33.800	1.101.738,56	1,18
BYD COMPANY LTD -H-	HKD	37.500	1.137.758,14	1,22
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNO. CO LTD A	CNY	37.860	960.194,50	1,03
<b>Corée du Sud</b>			<b>1.600.488,73</b>	<b>1,72</b>
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	5.080	1.600.488,73	1,72
<b>Espagne</b>			<b>2.673.584,26</b>	<b>2,87</b>
IBERDROLA SA	EUR	240.896	2.673.584,26	2,87
<b>États-Unis</b>			<b>41.254.110,72</b>	<b>44,24</b>
AECOM	USD	36.544	2.797.443,20	3,00
ALBEMARLE - REGISTERED SHS	USD	9.513	1.206.058,14	1,29
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	29.337	3.451.498,05	3,70
ANSYS INC	USD	7.550	2.100.863,00	2,25
DARLING INGREDIENT INC	USD	21.683	960.340,07	1,03
ECOLAB INC	USD	6.065	1.017.343,10	1,09
FIRST SOLAR INC	USD	11.420	1.626.779,00	1,74
HUBBELL	USD	9.955	2.688.845,50	2,88
JOHNSON CONTROLS INTL	USD	44.756	2.193.939,12	2,35
MICROSOFT CORP	USD	12.746	4.309.550,06	4,62
NEXTRACKER INC-CL A	USD	23.072	801.982,72	0,86
NVIDIA CORP	USD	4.665	1.902.387,00	2,04
PLUG POWER INC	USD	166.437	980.313,93	1,05
PTC INC	USD	16.150	2.267.783,00	2,43
QUANTA SERVICES - REGISTERED	USD	19.982	3.339.391,84	3,58
REPUBLIC SERVICES -A-	USD	29.177	4.332.492,73	4,65
TESLA MOTORS INC	USD	8.559	1.718.989,56	1,84
WABTEC CORP	USD	14.656	1.553.829,12	1,67
XYLEM INC	USD	21.427	2.004.281,58	2,15
<b>France</b>			<b>6.479.992,07</b>	<b>6,95</b>
AIR LIQUIDE SA	EUR	16.763	2.864.725,62	3,07
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	28.098	1.526.558,72	1,64
DASSAULT SYST.	EUR	50.910	2.088.707,73	2,24
<b>Îles Caïmans</b>			<b>1.374.332,60</b>	<b>1,47</b>
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	HKD	752.000	1.374.332,60	1,47
<b>Irlande</b>			<b>2.569.351,78</b>	<b>2,76</b>
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	12.358	2.569.351,78	2,76
<b>Italie</b>			<b>2.073.330,94</b>	<b>2,22</b>
PRYSMIAN SPA	EUR	55.583	2.073.330,94	2,22

# ODDO BHF Green Planet

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
<b>Japon</b>			<b>4.602.364,23</b>	<b>4,94</b>
HITACHI LTD	JPY	28.400	1.777.191,34	1,91
HONDA MOTOR CO LTD	JPY	90.600	901.243,82	0,97
RENESAS ELECTRONICS	JPY	149.000	1.923.929,07	2,06
<b>Portugal</b>			<b>1.038.812,57</b>	<b>1,11</b>
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	247.555	1.038.812,57	1,11
<b>Royaume-Uni</b>			<b>6.401.115,11</b>	<b>6,86</b>
LINDE PLC	USD	9.978	3.813.192,48	4,09
SSE PLC	GBP	130.597	2.587.922,63	2,78
<b>Taiwan</b>			<b>1.800.230,97</b>	<b>1,93</b>
DELTA ELECTRONIC INCS	TWD	201.000	1.800.230,97	1,93
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>88.808.090,72</b>	<b>95,24</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>4.902.659,25</b>	<b>5,26</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>-460.689,07</b>	<b>-0,49</b>
<b>Total</b>			<b>93.250.060,90</b>	<b>100,00</b>

## **ODDO BHF Polaris Moderate F**

# ODDO BHF Polaris Moderate F

---

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>135.962,03</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	135.731,29
<i>Prix de revient</i>		136.065,80
Avoirs en banque et liquidités		230,74
<b>Passifs</b>		<b>52,37</b>
Commissions de gestion à payer	3	43,83
Commissions d'administration à payer	6	0,71
Autres passifs		7,83
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>135.909,66</b>

# ODDO BHF Polaris Moderate F

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>7,31</b>
Intérêts bancaires		7,31
<b>Dépenses</b>		<b>129,75</b>
Commissions de gestion	3	43,83
Commissions de dépositaire	5	1,46
Commissions d'administration	6	36,17
Taxe d'abonnement	7	48,04
Autres dépenses	13	0,25
<b>Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements</b>		<b>-122,44</b>
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	-0,51
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>-122,95</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	-198,92
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>-321,87</b>
Souscriptions d'actions de distribution		134.365,57
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>134.043,70</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>1.865,96</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>135.909,66</b>

# ODDO BHF Polaris Moderate F

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>135.909,66</b>	<b>1.865,96</b>	<b>2.028,58</b>
<b>R Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		10,00	10,00	10,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,91	93,30	101,43
<b>N Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		1.422,62	10,00	10,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,87	93,30	101,43

## ODDO BHF Polaris Moderate F

---

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
R Shares EUR - Distribution	10,00	0,00	0,00	10,00
N Shares EUR - Distribution	10,00	1.412,62	0,00	1.422,62

# ODDO BHF Polaris Moderate F

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>135.731,29</b>	<b>99,87</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>135.731,29</b>	<b>99,87</b>
<b>Allemagne</b>			<b>135.731,29</b>	<b>99,87</b>
ODDO BHF POLARIS MODERATE DI-EUR	EUR	135	135.731,29	99,87
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>135.731,29</b>	<b>99,87</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>230,74</b>	<b>0,17</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>-52,37</b>	<b>-0,04</b>
<b>Total</b>			<b>135.909,66</b>	<b>100,00</b>

## **ODDO BHF Polaris Balanced F**

# ODDO BHF Polaris Balanced F

---

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>1.935,84</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	1.917,71
<i>Prix de revient</i>		1.981,00
Avoirs en banque et liquidités		18,13
<b>Passifs</b>		<b>0,12</b>
Commissions d'administration à payer	6	0,04
Autres passifs		0,08
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>1.935,72</b>

# ODDO BHF Polaris Balanced F

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>0,42</b>
Intérêts bancaires		0,42
<b>Dépenses</b>		<b>0,91</b>
Commissions de dépositaire	5	0,05
Commissions d'administration	6	0,86
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>-0,49</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>-0,49</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	60,74
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>60,25</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>60,25</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>1.875,47</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>1.935,72</b>

# ODDO BHF Polaris Balanced F

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>1.935,72</b>	<b>1.875,47</b>	<b>2.046,69</b>
<b>R Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		10,00	10,00	10,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	96,79	93,77	102,33
<b>N Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		10,00	10,00	10,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	96,79	93,77	102,34

## ODDO BHF Polaris Balanced F

---

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
R Shares EUR - Distribution	10,00	0,00	0,00	10,00
N Shares EUR - Distribution	10,00	0,00	0,00	10,00

# ODDO BHF Polaris Balanced F

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>1.917,71</b>	<b>99,07</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>1.917,71</b>	<b>99,07</b>
<b>Luxembourg</b>			<b>1.917,71</b>	<b>99,07</b>
ODDO BHF EXKLUSIV POLARIS BALANC DI EUR	EUR	2	1.917,71	99,07
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>1.917,71</b>	<b>99,07</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>18,13</b>	<b>0,94</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>-0,12</b>	<b>-0,01</b>
<b>Total</b>			<b>1.935,72</b>	<b>100,00</b>

## **ODDO BHF Polaris Flexible F**

# ODDO BHF Polaris Flexible F

---

## Etat des actifs nets au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>660.655,90</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	658.155,91
<i>Prix de revient</i>		732.398,57
A recevoir sur investissements vendus		2.499,99
<b>Passifs</b>		<b>2.185,91</b>
Découvert bancaire		1.025,59
Commissions de gestion à payer	3	1.120,69
Commissions d'administration à payer	6	25,02
Autres passifs		14,61
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>658.469,99</b>

# ODDO BHF Polaris Flexible F

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/11/22 au 31/10/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>47,36</b>
Intérêts bancaires		47,36
<b>Dépenses</b>		<b>7.283,06</b>
Commissions de gestion	3	3.374,56
Commissions de dépositaire	5	22,47
Commissions d'administration	6	305,82
Frais d'audit		42,94
Frais légaux		2.985,07
Rémunération administrateurs		6,57
Autres dépenses	13	545,63
<b>Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements</b>		<b>-7.235,70</b>
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	-2.661,72
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>-9.897,42</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	15.706,89
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>5.809,47</b>
Dividendes versés	11	-7.855,79
Rachats d'actions de distribution		-17.212,52
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>-19.258,84</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>677.728,83</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>658.469,99</b>

# ODDO BHF Polaris Flexible F

## Statistiques

		31/10/23	31/10/22	31/10/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>658.469,99</b>	<b>677.728,83</b>	<b>2.049,58</b>
<b>R Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		10,00	10,00	10,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	92,50	91,97	102,48
<b>N Shares EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		7.159,46	7.343,92	10,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	91,84	92,16	102,48
Dividende par action		1,0697	-	-

## ODDO BHF Polaris Flexible F

---

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/11/22 au 31/10/23

	Nombre d'actions au 01/11/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/10/23
R Shares EUR - Distribution	10,00	0,00	0,00	10,00
N Shares EUR - Distribution	7.343,92	0,00	184,46	7.159,46

# ODDO BHF Polaris Flexible F

## Portefeuille-titres au 31/10/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>658.155,91</b>	<b>99,95</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>658.155,91</b>	<b>99,95</b>
<b>Luxembourg</b>			<b>658.155,91</b>	<b>99,95</b>
ODDO BHF POLARIS FLEXIBLE CI-EUR	EUR	661	658.155,91	99,95
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>658.155,91</b>	<b>99,95</b>
<b>Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)</b>			<b>-1.025,59</b>	<b>-0,16</b>
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>			<b>1.339,67</b>	<b>0,20</b>
<b>Total</b>			<b>658.469,99</b>	<b>100,00</b>

**SICAV ODDO BHF**

**Notes aux états financiers - Etat des  
instruments dérivés**

# SICAV ODDO BHF

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme

Au 31 octobre 2023, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

#### ODDO BHF Euro High Yield Bond

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	20.000,00	EUR	20.948,01	15/11/23	-139,24 *	J.P. Morgan AG
CHF	147.000,00	EUR	153.982,25	15/11/23	-1.037,75 *	J.P. Morgan AG
					<b>-1.176,99</b>	

#### ODDO BHF Euro Credit Short Duration

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	13.936.538,99	GBP	12.100.000,00	13/12/23	66.411,05	HSBC Continental Europe SA
EUR	28.424.864,56	USD	30.000.000,00	13/12/23	94.060,87	HSBC Continental Europe SA
EUR	36.284.126,50	USD	38.300.000,00	13/12/23	115.124,84	J.P. Morgan AG
CHF	925.000,00	EUR	968.935,91	15/11/23	-6.530,10 *	J.P. Morgan AG
CHF	28.700,00	EUR	30.063,20	15/11/23	-202,61 *	J.P. Morgan AG
CHF	3.026.000,00	EUR	3.169.729,81	15/11/23	-21.362,26 *	J.P. Morgan AG
EUR	28.426.591,03	USD	30.000.000,00	13/12/23	95.790,47	ODDO BHF Aktiengesellschaft
CHF	104.493,00	EUR	110.064,67	15/11/23	-1.345,59 *	ODDO BHF Aktiengesellschaft
EUR	5.263,95	CHF	5.033,00	15/11/23	27,43 *	ODDO BHF Aktiengesellschaft
EUR	24.420,23	CHF	23.110,00	15/11/23	375,51 *	ODDO BHF Aktiengesellschaft
EUR	10.500,70	CHF	9.934,00	15/11/23	164,90 *	ODDO BHF Aktiengesellschaft
USD	810.000,00	EUR	766.678,60	15/11/23	-754,81 *	ODDO BHF Aktiengesellschaft
USD	1.789.000,00	EUR	1.693.318,53	15/11/23	-1.667,07 *	ODDO BHF Aktiengesellschaft
					<b>340.092,63</b>	

#### ODDO BHF Convertibles Global

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
SGD	505.000,00	USD	369.203,33	30/11/23	-132,78	Bank of America Global Foreign Exchge
USD	369.203,33	SGD	505.000,00	30/11/23	132,78	Bank of America Global Foreign Exchge
AUD	730.000,00	USD	461.172,39	30/11/23	1.363,58	Barclays Bank PLC
CAD	175.000,00	USD	126.714,26	30/11/23	-580,25	Barclays Bank PLC
EUR	220.000,00	USD	233.144,74	30/11/23	-326,38	Barclays Bank PLC
GBP	281.000,00	USD	339.771,80	30/11/23	1.201,15	Barclays Bank PLC
USD	524.346,69	AUD	830.000,00	30/11/23	-1.550,36	Barclays Bank PLC
USD	339.771,80	GBP	281.000,00	30/11/23	-1.201,15	Barclays Bank PLC
USD	58.057,38	EUR	55.000,00	30/11/23	-134,87	Barclays Bank PLC
USD	126.714,26	CAD	175.000,00	30/11/23	580,25	Barclays Bank PLC
USD	197.693,84	JPY	29.400.000,00	30/11/23	2.549,53	BNP Paribas Paris
EUR	374.000,00	USD	397.407,87	30/11/23	-1.559,39	CACIB Londres
JPY	606.974.000,00	USD	4.056.094,92	30/11/23	-28.741,18	Chase Manhattan Bank
USD	50.209,68	CHF	45.000,00	30/11/23	582,40	Chase Manhattan Bank
USD	4.456.549,54	JPY	666.900.000,00	30/11/23	31.578,77	Chase Manhattan Bank
USD	451.600,69	EUR	428.000,00	30/11/23	-1.230,52	Chase Manhattan Bank
EUR	47.263.000,00	USD	49.933.595,82	30/11/23	74.928,62	Deutsche Bank AG London
USD	485.992,30	EUR	460.000,00	30/11/23	-729,26	Deutsche Bank AG London
USD	168.406,44	EUR	159.000,00	30/11/23	147,31	Goldman Sachs Int finance Ltd
USD	373.531,89	EUR	353.000,00	30/11/23	-5,58	Goldman Sachs Int finance Ltd
CHF	470.000,00	EUR	492.324,19	15/11/23	-3.317,99 *	J.P. Morgan AG
HKD	6.957.000,00	USD	890.072,92	30/11/23	-377,14	Toronto-Dominion Bank
USD	889.817,05	HKD	6.955.000,00	30/11/23	377,05	Toronto-Dominion Bank
					<b>73.554,59</b>	

# SICAV ODDO BHF

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme

#### ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	123,38	CHF	117,00	15/11/23	1,65 *	Credit Agricole CIB
CHF	11.286.000,00	EUR	11.822.065,66	15/11/23	-79.674,30 *	J.P. Morgan AG
USD	151.000,00	EUR	142.924,03	15/11/23	-140,70 *	ODDO BHF Aktiengesellschaft
					<b>-79.813,35</b>	

#### ODDO BHF Global Credit Short Duration

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	26.993.002,28	USD	28.500.000,00	13/12/23	78.719,57	J.P. Morgan AG
EUR	898.179,29	GBP	780.000,00	13/12/23	4.071,56	Société Générale SA
					<b>82.791,13</b>	

#### ODDO BHF Artificial Intelligence

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
EUR	73.670,00	USD	78.259,16	15/11/23	-349,75 *	Credit Agricole CIB
EUR	814,00	USD	860,47	15/11/23	0,37 *	Credit Agricole CIB
EUR	1.229.000,00	USD	1.299.155,74	15/11/23	568,20 *	Credit Agricole CIB
EUR	46.430.000,00	USD	49.080.391,55	15/11/23	21.465,52 *	Credit Agricole CIB
EUR	6.933,00	USD	7.326,47	15/11/23	5,50 *	Credit Agricole CIB
USD	49.825,66	EUR	47.000,00	15/11/23	121,00 *	Credit Agricole CIB
USD	31,80	EUR	30,00	15/11/23	0,07 *	Credit Agricole CIB
USD	1.268.469,00	EUR	1.200.000,00	15/11/23	-586,10 *	Credit Agricole CIB
USD	1.908.216,90	EUR	1.800.000,00	15/11/23	4.634,24 *	Credit Agricole CIB
USD	33.847,34	EUR	31.985,00	15/11/23	21,73 *	Credit Agricole CIB
USD	21,14	EUR	20,00	15/11/23	-0,01 *	Credit Agricole CIB
USD	31.711,73	EUR	30.000,00	15/11/23	-14,65 *	Credit Agricole CIB
USD	45.740,15	EUR	42.993,00	15/11/23	273,08 *	Credit Agricole CIB
EUR	49.760,00	USD	52.741,21	15/11/23	-117,73 *	J.P. Morgan AG
EUR	183.142,00	USD	193.883,37	15/11/23	-202,30 *	J.P. Morgan AG
USD	91.239,79	EUR	86.252,00	15/11/23	24,34 *	J.P. Morgan AG
EUR	57.178,00	USD	60.630,57	15/11/23	-162,21 *	Société Générale SA
EUR	13.117,00	USD	13.898,07	15/11/23	-26,24 *	Société Générale SA
USD	14.163,98	EUR	13.363,00	15/11/23	31,99 *	Société Générale SA
USD	7.519,87	EUR	7.120,00	15/11/23	-9,86 *	Société Générale SA
USD	68.496,81	EUR	64.930,00	15/11/23	-169,65 *	Société Générale SA
USD	36.384,26	EUR	34.607,00	15/11/23	-214,23 *	Société Générale SA
USD	105.381,33	EUR	99.900,00	15/11/23	-267,51 *	Société Générale SA
					<b>25.025,80</b>	

#### ODDO BHF Green Planet

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
EUR	40.984,00	USD	43.316,54	15/11/23	25,92 *	Credit Agricole CIB
EUR	175.900,00	USD	185.911,08	15/11/23	111,25 *	Credit Agricole CIB
EUR	1.291.000,00	USD	1.364.475,33	15/11/23	816,45 *	Credit Agricole CIB
EUR	5.541,00	USD	5.844,35	15/11/23	15,51 *	Credit Agricole CIB
USD	1.597,05	EUR	1.500,00	15/11/23	10,73 *	Credit Agricole CIB
USD	50.040,78	EUR	47.000,00	15/11/23	336,12 *	Credit Agricole CIB
USD	6.920,53	EUR	6.500,00	15/11/23	46,48 *	Credit Agricole CIB
					<b>1.362,46</b>	

## **Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés**

### **Contrats de change à terme**

Les contrats marqués d'un \* concernent spécifiquement la couverture du risque de change des actions.

# SICAV ODDO BHF

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats futures

Au 31 octobre 2023, les contrats futures ouverts sont les suivants :

#### ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
<b>Futures sur obligations</b>					
155,00	EURO BOBL FUTURE 12/23	EUR	13.611.170,00	-106.950,00	CACEIS Bank, Paris
110,00	EURO SCHATZ 12/23	EUR	10.381.580,00	-22.550,00	CACEIS Bank, Paris
				<b>-129.500,00</b>	

#### ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
<b>Futures sur devises</b>					
8,00	EUR/GBP (CME) 12/23	GBP	1.148.039,72	13.432,06	CACEIS Bank, Paris
248,00	EUR/USD (CME) 12/23	USD	29.328.287,61	-213.215,47	CACEIS Bank, Paris
				<b>-199.783,41</b>	

**SICAV ODDO BHF**

**Autres notes aux états financiers**

# SICAV ODDO BHF

---

## Autres notes aux états financiers

### 1 - Généralités

SICAV ODDO BHF (la « Société ») est une société d'investissement à capital variable (SICAV) à compartiments multiples constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois le 18 décembre 1998 au Luxembourg, pour une durée illimitée.

La Société de Gestion est Oddo BHF Asset Management S.A.S. depuis le 1 février 2016.

La Société est enregistrée en tant qu'organisme de placement collectif conformément à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, telle qu'amendée, et à la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée.

Ses statuts ont été publiés au « Mémorial C » le 1<sup>er</sup> février 1999. La dernière modification des statuts a été effectuée en date du 2 novembre 2016 et publiée au « Recueil Electronique des Sociétés et Associations » le 7 décembre 2016. La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés auprès du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg sous le numéro B 67 580.

L'assemblée générale annuelle se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg spécifié dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mars à 10h00. S'il s'agit d'un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera convoquée le premier jour ouvré suivant. Toutes les actions de la Société sont nominatives. Pour chaque assemblée générale, un avis de convocation est envoyé aux Actionnaires à l'adresse figurant dans le registre des Actionnaires au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée. Cet avis indiquera l'ordre du jour, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que les modalités de participation et rappellera les règles de quorum et de majorité applicables à l'assemblée en vertu de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, concernant le quorum et les majorités nécessaires au cours des assemblées.

L'exercice comptable de la Société court du 1<sup>er</sup> novembre de chaque année au 31 octobre de l'année suivante.

Conformément aux dispositions du prospectus en vigueur de SICAV ODDO BHF, la valeur nette d'inventaire par Action de chaque classe au sein de chaque compartiment est calculée dans la devise de référence de la classe concernée.

Au 31 octobre 2023, les compartiments suivants sont actifs :

ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond  
ODDO BHF Euro High Yield Bond  
ODDO BHF Euro Credit Short Duration  
ODDO BHF Algo Trend Eurozone  
ODDO BHF Convertibles Global  
ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities  
ODDO BHF Algo Trend US  
ODDO BHF Global Credit Short Duration  
ODDO BHF Artificial Intelligence  
ODDO BHF Green Planet  
ODDO BHF Polaris Moderate F  
ODDO BHF Polaris Balanced F  
ODDO BHF Polaris Flexible F

La liste de toutes les actions disponibles à la souscription est décrite dans le dernier prospectus.

### 2 - Principales méthodes comptables

#### 2.1 - Présentation des états financiers

Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés au Grand-Duché de Luxembourg et applicables aux OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières).

#### 2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

La valeur des instruments du marché monétaire, des valeurs mobilières et de tous actifs financiers cotés ou négociés en bourse ou sur tout autre marché réglementé est généralement fixée au dernier cours connu et disponible sur le marché concerné avant l'heure d'évaluation. Les titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur les marchés susmentionnés sont généralement évalués au dernier cours disponible ou à la valeur équivalente en matière de rendements obtenue par un ou plusieurs courtiers ou services de cotation agréés par le Conseil d'administration de la Société. Si ces montants ne sont pas représentatifs de leur valeur, lesdits actifs sont estimés à la juste valeur à laquelle ils seraient vraisemblablement revendus, telle que fixée de bonne foi par le Conseil d'administration de la Société ou sous sa direction.

Tous autres instruments du marché monétaire, valeurs mobilières et actifs financiers, y compris les titres de capital et de créance, pour lesquels le cours est fourni par un service de cotation mais n'est pas jugé représentatif de la valeur boursière, sont évalués à la juste valeur telle que fixée

## Autres notes aux états financiers

### 2 - Principales méthodes comptables

#### 2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

de bonne foi et conformément aux procédures prévues par le Conseil d'administration de la Société.

Les instruments du marché monétaire dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à un an sont évalués selon la méthode du coût amorti, qui se rapproche de la valeur boursière.

Les plus-values ou moins-values nettes réalisées sont calculées en fonction du prix de revient moyen des titres vendus.

#### 2.3 - Conversion des devises étrangères

Les livres et registres de chaque compartiment sont tenus dans la devise de référence du compartiment concerné. Les montants libellés dans d'autres devises sont convertis dans la devise de référence comme suit : (i) les évaluations des investissements et des autres éléments d'actif et de passif libellés dans d'autres devises sont converties chaque jour ouvré dans la devise de référence sur la base des taux de change en vigueur le jour ouvré considéré ; (ii) les achats et ventes de titres étrangers ainsi que les revenus et charges sont convertis dans la devise de référence sur la base des taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les plus et moins-values de change nettes réalisées représentent : (i) les plus et moins-values de change provenant de la vente et de la détention de devises étrangères ; (ii) les plus et moins-values réalisées entre la date de transaction et la date de règlement d'opérations sur titres ou sur instruments dérivés ; (iii) les plus et moins-values provenant des différences entre les montants des dividendes et des intérêts ou autres revenus/charges enregistrés et les montants effectivement reçus/payés.

Les gains et pertes sur opérations en résultant sont repris dans l'Etat des opérations et des variations des actifs nets.

La devise de référence des états consolidés est l'euro. Les états consolidés sont la somme des états de chaque compartiment.

Les taux de change appliqués au 31 octobre 2023 sont les suivants :

1 EUR =	1,66945	AUD	1 EUR =	1,4674	CAD	1 EUR =	0,96195	CHF
1 EUR =	7,7605	CNH	1 EUR =	7,73525	CNY	1 EUR =	7,46385	DKK
1 EUR =	0,87105	GBP	1 EUR =	8,2706	HKD	1 EUR =	160,0774	JPY
1 EUR =	1.427,5314	KRW	1 EUR =	11,8085	NOK	1 EUR =	11,8095	SEK
1 EUR =	1,4481	SGD	1 EUR =	34,2838	TWD	1 EUR =	1,057	USD
1 EUR =	19,81545	ZAR						

#### 2.4 - Evaluation des contrats d'options

Les contrats d'option sont des accords contractuels qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un instrument financier d'un montant spécifique à un prix fixe, soit à une date ultérieure déterminée, soit à tout moment au cours d'une période donnée. Aucun contrat d'option en cours au 31 octobre 2023.

La Société peut utiliser des options sur swaps (« swaptions »). Une swaption est une option qui confère à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap sous-jacent. Aucune swaption en cours au 31 octobre 2023.

#### 2.5 - Evaluation des contrats de change à terme

Un contrat de change à terme est un contrat d'achat ou de vente portant sur un montant donné de devises étrangères, à un certain taux et à une certaine date (ou avant cette date). Les contrats de change à terme en cours sont valorisés en date du 31 octobre 2023 sur la base du taux de change à terme applicable à l'échéance de chaque contrat. Les plus ou moins-values non réalisées sont reprises dans l'Etat des actifs nets à la rubrique « Plus-value non réalisée sur contrats de change à terme » ou « Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme ». Les bénéfices ou pertes réalisées et la variation de la plus ou moins-value non réalisée sont repris dans l'Etat des opérations et des variations des actifs nets aux rubriques « Bénéfice net/Perte nette réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

#### 2.6 - Evaluation des contrats futures

Un contrat future est un contrat d'achat ou de vente d'une quantité standard d'un instrument financier à un prix et à une date prédéterminés. Les contrats futures sont évalués au 31 octobre 2023, au dernier cours de clôture disponible. Les plus ou moins-values non réalisées sont reprises dans l'Etat des actifs nets à la rubrique « Plus-value non réalisée sur contrats futures sur instruments financiers » ou « Moins-value non réalisée sur contrats futures sur instruments financiers ». Les bénéfices ou pertes réalisées et la variation de la plus ou moins-value non réalisée sont repris dans l'Etat des opérations et des variations des actifs nets aux rubriques « Bénéfice net/Perte nette réalisé(e) sur contrats futures sur instruments financiers » et « Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée sur contrats futures sur instruments financiers ».

## Autres notes aux états financiers

### 2 - Principales méthodes comptables

#### 2.7 - Evaluation des contrats de swaps

##### *Evaluation des Credit Default Swaps ("CDS")*

Un credit default swap est une transaction sur dérivé de crédit dans le cadre de laquelle deux parties conviennent que l'une paiera périodiquement à l'autre une somme donnée pendant la durée spécifiée du contrat. L'autre partie n'est tenue à aucun paiement hormis en cas de survenance d'un événement de crédit relatif à un actif de référence prédéfini. Si un tel événement se produit, cette dernière paie une compensation à l'autre partie et le swap est dénoué. Les credit default swaps sont évalués à leur valeur de marché. La méthode d'évaluation repose sur la valeur courante de la jambe de taux et la valeur courante du spread de crédit négocié sur le marché, converties dans la devise de la Société à la date de clôture. Le résultat de ces réévaluations ainsi que les intérêts à recevoir/verser au titre des credit default swaps sont repris dans l'Etat des actifs nets à la rubrique « Plus-value non réalisée sur swaps » ou « Moins-value non réalisée sur swaps ». Les bénéfices ou pertes réalisées et la variation de la plus ou moins-value non réalisée sont repris dans l'Etat des opérations et des variations des actifs nets aux rubriques « Bénéfice net/Perte nette réalisé(e) sur swaps » et « Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée sur swaps ».

Aucun contrat de swaps sur défaillance de crédit en cours au 31 octobre 2023.

##### *Evaluation des swaps de taux d'intérêts ("IRS")*

Un swap de taux d'intérêt est un contrat bilatéral aux termes duquel chacune des parties accepte d'échanger des paiements d'intérêts contre d'autres paiements d'intérêts (généralement fixes/variables) en fonction d'un montant notionnel servant de base de calcul et qui n'est en principe pas échangé. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur de marché. La méthode d'évaluation consiste à déterminer la valeur courante de chaque jambe de taux et de capital et à la convertir dans la devise de la Société à la date de clôture.

Aucun swap de taux d'intérêt n'était en cours au 31 octobre 2023.

##### *Evaluation des Total Return Swaps ("TRS")*

Un total return swap est un contrat aux termes duquel l'acheteur reçoit la performance d'un actif sous-jacent et paye en contrepartie les frais de financement ainsi que, généralement, une commission de montage. L'actif sous-jacent peut consister, entre autres, en un titre spécifique, un panier de titres, un indice ou d'autres instruments. Les total return swaps sont évalués au prix du marché, sur la base de la valeur de marché de l'actif sous-jacent. Les plus ou moins-values non réalisées sont reprises dans l'Etat des actifs nets à la rubrique « Plus-value non réalisée sur swaps » ou « Moins-value non réalisée sur swaps ». Les bénéfices ou pertes réalisées et la variation de la plus ou moins-value non réalisée sont repris dans l'Etat des opérations et des variations des actifs nets aux rubriques « Bénéfice net/Perte nette réalisé(e) sur swaps » et « Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée sur swaps ».

Aucun total return swap n'était en cours au 31 octobre 2023.

#### 2.8 - Mises en pension / Prises en pension

Les contrats de mise en pension sont assimilables à des prêts de titres et sont garantis par des actifs sous-jacents présentés dans le portefeuille-titres du compartiment, qui reste exposé au risque de marché. Les contrats de prise en pension de titres équivalent à une prise de titres. Dans ce cas, le compartiment n'est pas soumis au risque de perte de valeur des actifs sous-jacents. Les contrats de mise ou de prise en pension sont respectivement considérés comme des emprunts et des prêts pour le montant des liquidités reçues et/ou payées.

Les emprunts contractés dans le cadre des contrats de mise en pension sont comptabilisés dans l'état de l'actif net à leur valeur nominale, majorés des intérêts courus qui sont présentés dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net sous la rubrique « Intérêts sur les contrats de mise en pension ». Veuillez-vous référer à la note 9 pour les détails des contrats de mise en pension en cours au 31 octobre 2023.

#### 2.9 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les opérations sur titres sont enregistrées à la date de la transaction. Le produit des dividendes est comptabilisé à la date de détachement du dividende, net de tous impôts retenus à la source. Le produit d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice et déclaré net de tous impôts retenus à la source, s'il y a lieu. Les dividendes et intérêts perçus par la Société au titre de ses investissements peuvent faire l'objet d'une retenue à la source ou d'autres impôts ou taxes non récupérables dans leurs pays d'origine.

#### 2.10 - Frais de transaction

Les frais de transaction sont des coûts encourus par les Compartiments dans le cadre de transactions sur des titres et des contrats financiers à terme. Ils comprennent les commissions et les taxes relatives à ces transactions.

Il n'y a pas de frais de courtage facturés séparément pour les transactions sur les instruments à revenu fixe et les produits dérivés (à l'exception des contrats financiers à terme et des contrats d'option). Ces coûts de transaction sont inclus dans le prix de la transaction, appelé "marked up". Les frais de transaction sont comptabilisés dans l'état des opérations et des variations de l'actif net sous la rubrique "Frais de transaction".

# SICAV ODDO BHF

## Autres notes aux états financiers

### 3 - Commission de gestion

La société de gestion perçoit, sur les actifs de chaque compartiment, une commission de gestion des investissements égale à un pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire quotidienne de chaque classe d'actions au sein de chaque compartiment et payable trimestriellement à terme échu. La société de gestion est responsable du paiement de la rémunération due à tout gestionnaire d'investissement à partir de ses frais.

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (taux effectif)
ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond	I Shares EUR - Capitalisation	LU0145975065	0,45
	I Shares EUR - Distribution	LU0145975149	0,45
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1752464104	0,65
	P Shares EUR - Distribution	LU0456625358	0,30
	R Shares EUR - Capitalisation	LU0145975222	0,90
	R Shares EUR - Distribution	LU1815136756	0,90
	X Shares EUR - Capitalisation	LU2469852946	0,20
	oCN Shares EUR - Capitalisation	LU2291339005	0,65
ODDO BHF Euro High Yield Bond	CN Shares CHF H - Capitalisation	LU1486847236	1,00
	DP15 Shares EUR - Distribution	LU0456627487	0,60
	GC Shares EUR - Capitalisation	LU1551630038	0,70
	I Shares EUR - Capitalisation	LU0115288721	0,70
	I Shares EUR - Distribution	LU0115293481	0,70
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1486847152	1,00
	P Shares EUR - Capitalisation	LU0456627131	0,45
	P Shares EUR - Distribution	LU0456627214	0,45
	R Shares CHF [H] - Capitalisation	LU1486847319	1,40
	R Shares EUR - Capitalisation	LU0115290974	1,40
	R Shares EUR - Distribution	LU0243919577	1,40
ODDO BHF Euro Credit Short Duration	GC Shares EUR - Capitalisation	LU1752464799	0,50
	I Shares EUR - Capitalisation	LU0628638032	0,50
	I Shares EUR - Distribution	LU1486846261	0,50
	N Shares CHF [H] - Capitalisation	LU1486845966	0,60
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1486845883	0,60
	N Shares USD [H] - Capitalisation	LU1752465093	0,60
	P Shares CHF [H] - Capitalisation	LU1486846428	0,40
	P Shares EUR - Capitalisation	LU0628638206	0,40
	P Shares EUR - Distribution	LU0628638388	0,40
	P Shares USD [H] - Capitalisation	LU1486846774	0,40
	R Shares CHF [H] - Capitalisation	LU1486845701	0,80
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1486845537	0,80
	R Shares EUR - Distribution	LU0628638974	0,80
ODDO BHF Algo Trend Eurozone	N Shares EUR - Capitalisation	LU1752465929	0,90
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1361561100	1,40
ODDO BHF Convertibles Global	GC Shares EUR - Capitalisation	LU1493433426	0,70
	I Shares CHF - Capitalisation	LU1493432964	0,70
	I Shares EUR - Capitalisation	LU1493432618	0,70
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1752466141	1,05
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1493433004	1,40
ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities	GC Shares EUR - Capitalisation	LU1752461696	0,50
	I Shares CHF [H] - Capitalisation	LU2270288314	0,50
	I Shares EUR - Capitalisation	LU1752459799	0,50
	I Shares EUR - Distribution	LU1785344166	0,50
	I Shares USD [H] - Capitalisation	LU2270288405	0,50
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1752460706	0,70

# SICAV ODDO BHF

## Autres notes aux états financiers

### 3 - Commission de gestion

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (taux effectif)
ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities	P Shares EUR - Capitalisation	LU1752461183	0,40
	P Shares EUR - Distribution	LU1785343861	0,40
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1752460292	1,00
	R Shares EUR - Distribution	LU1785344083	1,00
	CXw Shares EUR - Capitalisation	LU1752462587	0,42
ODDO BHF Algo Trend US	I Shares EUR - Capitalisation	LU1833929307	0,60
	Clw Shares EUR - Capitalisation	LU1833929992	0,70
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1833929216	0,75
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1833929729	1,20
ODDO BHF Global Credit Short Duration	F Shares EUR - Capitalisation	LU1833930222	0,25
	I Shares EUR - Capitalisation	LU1833930578	0,55
	P Shares EUR - Capitalisation	LU1833930735	0,45
	DPw Shares EUR - Distribution	LU1833931113	0,55
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1833930495	0,90
ODDO BHF Artificial Intelligence	I Shares EUR - Capitalisation	LU1833932434	0,80
	I Shares USD - Capitalisation	LU1833932517	0,80
	Iw Shares EUR [H] - Capitalisation	LU1833932947	0,95
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1919842424	0,95
	N Shares EUR [H] - Capitalisation	LU1833932863	0,95
	N Shares USD - Capitalisation	LU1919842697	0,95
	Nw Shares USD - Capitalisation	LU1919842937	1,10
	P Shares EUR - Distribution	LU2209778385	0,50
	P Shares EUR [H] - Capitalisation	LU2209755847	0,50
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1919842267	1,60
	R Shares USD - Capitalisation	LU1833932780	1,60
Iw Shares USD - Capitalisation	LU1833933325	0,95	
ODDO BHF Green Planet	I Shares EUR - Capitalisation	LU2189930287	0,80
	I Shares EUR [H] - Capitalisation	LU2189929438	0,80
	I Shares USD - Capitalisation	LU2189929941	0,80
	Iw Shares EUR [H] - Capitalisation	LU2189929602	0,95
	Iw Shares USD - Capitalisation	LU2189930527	0,95
	N Shares EUR - Capitalisation	LU2189930360	0,95
	N Shares EUR [H] - Capitalisation	LU2189929784	0,95
	N Shares USD - Capitalisation	LU2189930444	0,95
	R Shares - EUR - Capitalisation	LU2189930105	1,60
ODDO BHF Polaris Flexible F	N Shares EUR - Distribution	LU2324315477	0,50
	R Shares EUR - Distribution	LU2324315634	0,80

Aucune commission de gestion n'est appliquée pour les compartiments Polaris Moderate F et Polaris Balanced F.

### 4 - Commission de performance

Il pourra être versé à la Société de gestion une commission fondée sur la performance (la « Commission de performance »), sur une base annuelle et à terme échu, par prélèvement sur l'actif d'un compartiment.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, le compartiment Algo Trend Eurozone fait l'objet d'une Commission de performance de 10 % maximum, toutes taxes comprises, de la surperformance du compartiment par rapport à son indice de référence, le EURO STOXX (Net Return), dividende réinvesti, sous réserve d'une performance positive du compartiment au cours de la Période de performance.

## Autres notes aux états financiers

### 4 - Commission de performance

Le compartiment Sustainable Credit Opportunities (anciennement Credit Opportunities) verse une commission de performance de 10 % maximum (taxes comprises) de la surperformance du Compartiment par rapport à l'indice EONIA + 3 % (capitalisé), à condition que la performance du Compartiment, pendant la période de performance, soit positive étant noté que les catégories d'actions avec la lettre «w» dans leur libellé sont des catégories d'actions sans commission de performance.

Le compartiment Global Credit Short Duration paie également une commission de performance de 10 % maximum (taxes comprises) de la surperformance du Compartiment par rapport à l'indice de référence, l'indice EONIA + 1,5 % (capitalisé), à condition que la performance du Compartiment, au cours de la période de performance soit positive et étant noté que les catégories d'actions avec la lettre «w» dans leur libellé sont des catégories d'actions sans commission de performance.

Le compartiment Algo Trend US verse une commission de performance de 10 % maximum de la surperformance du compartiment par rapport à l'indice de référence, le S&P 500, taxes comprises, à condition que la performance du compartiment au cours de la période de performance soit positive et étant noté que les catégories d'actions avec la lettre «w» dans leur libellé sont des catégories d'actions sans commission de performance.

Le Compartiment Millenials verse une commission de performance de 20 % maximum, taxes comprises, de la surperformance du compartiment par rapport à l'indice de référence, le MSCI AC World Daily Total Return Net USD (capitalisé), à condition que la performance du compartiment au cours de la période de performance soit positive et étant entendu que les catégories d'actions dont le libellé contient la lettre « w » sont des catégories d'actions sans commission de performance.

Le compartiment Artificial Intelligence verse une commission de performance de 20 % maximum de la surperformance du compartiment par rapport à l'indice de référence, le MSCI World NR USD, taxes comprises, à condition que la performance du compartiment au cours de la période de performance soit positive et étant noté que les catégories d'actions avec la lettre «w» dans leur libellé sont des catégories d'actions sans commission de performance.

Le Compartiment Green Planet verse une commission de performance de 20 % maximum, taxes comprises, de la surperformance du compartiment par rapport à l'indice de référence, le MSCI ACWI NR USD, à condition que la performance du compartiment au cours de la période de performance soit positive et étant entendu que les catégories d'actions dont le libellé contient la lettre « w » sont des catégories d'actions sans commission de performance.

La Société de gestion est chargée de payer la rémunération due à tout Gestionnaire d'investissement à partir de la commission versée. Des remises sur la commission de gestion des investissements peuvent être accordées par la Société de gestion à certains distributeurs et/ou investisseurs. Pour la période de douze mois se clôturant le 31 octobre 2023, aucune commission de performance n'a été provisionnée ou n'est due.

### 5 - Commission de banque dépositaire

Le dépositaire est payé par la Société sur la base de la pratique commerciale au Luxembourg.

Le dépositaire a le droit de percevoir une commission de 0,045% p.a calculé mensuellement en pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Classe d'Actions au sein de chaque compartiment et payable mensuellement à terme échu. Ces pourcentages incluent également les frais de transaction sur les opérations de portefeuille facturés par le dépositaire et ses correspondants.

### 6 - Commission d'administration

L'agent administratif est payé par la Société sur la base de la pratique commerciale au Luxembourg.

L'agent administratif a le droit de percevoir une commission de 0,045% p.a calculé mensuellement en pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Classe d'Actions au sein de chaque compartiment et payable mensuellement à terme échu.

### 7 - Taxe d'abonnement

La Société n'est soumise à aucun impôt luxembourgeois sur les bénéfices ou les revenus, et les distributions payées par la Société ne sont soumises à aucune retenue à la source luxembourgeoise. La Société est toutefois assujettie au Luxembourg à une taxe d'abonnement de 0,05 % par an de sa valeur nette d'inventaire, cette taxe étant payable trimestriellement sur la base de la valeur de l'actif net global des Compartiments à la fin du trimestre civil concerné. Ce taux est toutefois de 0,01 % par an pour les compartiments individuels des OPC (organismes de placement collectif) à compartiments multiples visés par la loi de 2010, ainsi que pour les catégories individuelles d'actions émises au sein d'un OPC ou d'un compartiment d'un OPC à compartiments multiples, à condition que les titres de ces compartiments ou catégories soient réservés à un ou plusieurs investisseurs institutionnels.

Les parties déjà soumises à la sous-fiscalité sont exonérées.

Aucun droit de timbre ou autre impôt n'est dû au Luxembourg sur l'émission d'actions. Aucun impôt luxembourgeois n'est dû sur la plus-value réalisée sur les actifs de la société. Les parties déjà soumises à la subs tax sont exonérées.

# SICAV ODDO BHF

## Autres notes aux états financiers

### 8 - Autres questions fiscales

Les plus-values, les dividendes et les intérêts sur les titres reçus d'autres pays peuvent être soumis à des retenues à la source ou à des impôts sur les plus-values imposés par ces pays. La politique de l'entreprise est de provisionner tout passif potentiel lié aux plus-values étrangères et à l'impôt sur le revenu.

### 9 - Mises en pension

Au 31 octobre 2023, les Compartiments suivants ont conclu des contrats de mise en pension :

#### ODDO BHF Euro High Yield Bond

Description des sous-jacents	Devise	Montant emprunté (en EUR)	Maturité	Valeur d'évaluation (en EUR)	Contrepartie
ALTICE FINANCING S.A 3 20-28 22/01S	EUR	707.760,00	15/01/28	734.382,00	ODDO AND CIE PARIS
ALTICE FINANCING SA 4.25 21-29 12/08S	EUR	650.720,00	15/08/29	637.428,00	ODDO AND CIE PARIS
ALTICE FINCO SA 4.75 17-28 15/01S	EUR	292.000,00	15/01/28	300.332,00	ODDO AND CIE PARIS
APOLLO SWEDISH BIDCO FL.R 23-29 05/07Q	EUR	795.120,00	05/07/29	790.260,00	ODDO AND CIE PARIS
AZELIS GROUP 5.75 23-28 15/03S	EUR	735.544,60	15/03/28	748.080,69	ODDO AND CIE PARIS
CHEPLAPHARM ARZ 3.5 20-27 11/02S11/02S	EUR	501.400,00	11/02/27	498.863,02	ODDO AND CIE PARIS
CIDRON AIDA FINCO SA 5 21-28 01/04S	EUR	453.308,70	01/04/28	456.733,49	ODDO AND CIE PARIS
CIRSA FINANCE INTE 4.5 21-27 15/03A	EUR	194.419,00	31/07/28	194.745,35	ODDO AND CIE PARIS
CIRSA FINANCE INT FL.R 23-28 31/07Q	EUR	173.992,50	15/03/27	170.783,69	ODDO AND CIE PARIS
COTY INC 5.75 23-28 15/09A	EUR	501.336,60	15/09/28	501.650,34	ODDO AND CIE PARIS
COTY INC 5.75 23-28 15/09A	EUR	380.466,60	15/09/28	383.792,73	ODDO AND CIE PARIS
DOMETIC GROUP AB 2.000 21-28 29/09A	EUR	415.550,00	29/09/28	402.025,00	ODDO AND CIE PARIS
DUFREY ONE BV 2.0000 19-27 15/02S	EUR	254.974,20	15/02/27	257.578,65	ODDO AND CIE PARIS
DUFREY ONE BV 2.0000 19-27 15/02S	EUR	202.563,80	15/02/27	200.043,90	ODDO AND CIE PARIS
DUFREY ONE BV 2.0000 19-27 15/02S	EUR	195.848,40	15/02/27	196.503,30	ODDO AND CIE PARIS
ELM BV FL.R 20-XX 03/09A	EUR	859.770,00	31/12/99	863.523,00	ODDO AND CIE PARIS
ENERGIA GROUP ROI HO 6.875 23-28 31/07S	EUR	333.450,00	31/07/28	333.564,57	ODDO AND CIE PARIS
EUROFINS SCIENTIFIC FL.R 17-XX 13/11A	EUR	934.800,00	01/12/49	926.440,00	ODDO AND CIE PARIS
FONCIA MANAGEMENT SA 7.750 23-28 31/03S	EUR	357.170,00	31/03/28	351.776,16	ODDO AND CIE PARIS
FONCIA MANAGEMENT SA 7.750 23-28 31/03S	EUR	346.306,50	31/03/28	339.804,72	ODDO AND CIE PARIS
FORVIA 7.25 22-26 15/06S	EUR	314.394,50	15/06/26	310.951,06	ODDO AND CIE PARIS
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	1.104.830,00	01/03/26	1.105.074,89	ODDO AND CIE PARIS
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	218.205,00	01/03/26	227.030,31	ODDO AND CIE PARIS
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	220.220,00	01/03/26	234.792,03	ODDO AND CIE PARIS
IHO VERWALTUNGS 3.875 19-27 15/05S	EUR	133.758,07	15/05/27	132.955,37	ODDO AND CIE PARIS
ILIAD HOLDING 5.625 21-28 15/10S	EUR	5.535.000,00	15/10/28	5.684.730,00	ODDO AND CIE PARIS
ILIAD HOLDING 5.625 21-28 15/10S	EUR	280.623,00	15/10/28	278.551,77	ODDO AND CIE PARIS
ILIAD HOLDING 5.625 21-28 15/10S	EUR	503.184,80	15/10/28	501.203,69	ODDO AND CIE PARIS
ILIAD HOLDING 5.625 21-28 15/10S	EUR	935.800,00	15/10/28	886.628,39	ODDO AND CIE PARIS
INDUSTRIA MACCHINE A FL.R 20-28 15/01Q	EUR	106.165,40	15/01/28	106.902,63	ODDO AND CIE PARIS
INEOS QUATTRO FIN 2 2.875 19-26 01/05S5S	EUR	358.050,00	01/05/26	360.710,35	ODDO AND CIE PARIS
INEOS QUATTRO FIN 2 2.875 19-26 01/05S5S	EUR	148.912,00	01/05/26	149.905,60	ODDO AND CIE PARIS
INTERNATIONAL DESIGN FL.R 21-26 19/05Q	EUR	303.363,60	15/05/26	300.132,10	ODDO AND CIE PARIS
INTERNATIONAL DESIGN GR 6.5 18-25 15/11S	EUR	237.362,40	15/11/25	232.349,31	ODDO AND CIE PARIS
LEVI STRAUSS & CO 3.375 17-27 15/03S	EUR	195.174,00	15/03/27	196.828,80	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 4.5000 22-27 15/02U	EUR	490.666,70	15/02/27	468.613,39	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 6.3750 23-28 15/05S	EUR	355.390,00	15/05/28	341.780,25	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 6.3750 23-28 15/05S	EUR	1.304.550,00	15/05/28	1.269.469,50	ODDO AND CIE PARIS
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	EUR	949.500,00	05/04/28	926.343,00	ODDO AND CIE PARIS
PLT VII FINANCE S.A 4.625 20-26 16/07S	EUR	521.040,00	05/01/26	485.298,66	ODDO AND CIE PARIS
RCS & RDS SA 3.25 20-28 05/02S	EUR	243.420,00	05/02/28	246.415,50	ODDO AND CIE PARIS
SAIPEM FIN INTL BV 3.125 21-28 31/03A	EUR	539.340,00	31/03/28	315.913,50	ODDO AND CIE PARIS
SCIL IV LLC SCIL USA 9.5 23-28 15/07A	EUR	142.940,40	15/07/28	140.189,37	ODDO AND CIE PARIS
SYNTHOS SA 2.5 21-28 07/06S	EUR	409.037,10	07/06/28	404.051,13	ODDO AND CIE PARIS

# SICAV ODDO BHF

## Autres notes aux états financiers

### 9 - Mises en pension

#### ODDO BHF Euro High Yield Bond

Description des sous-jacents	Devise	Montant emprunté (en EUR)	Maturité	Valeur d'évaluation (en EUR)	Contrepartie
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 19-XX 24/09A	EUR	870.000,00	31/12/99	876.815,00	ODDO AND CIE PARIS
TEREOS FINANCE GROUP 7.25 23-28 15/04S	EUR	1.631.245,00	15/04/28	1.587.357,49	ODDO AND CIE PARIS
TEVA PHARMACEUTICAL 7.875 23-31 15/09S	EUR	406.240,00	15/09/31	411.814,00	ODDO AND CIE PARIS
TEVA PHARMACEUTICAL 7.875 23-31 15/09S	EUR	408.720,00	15/09/31	411.814,00	ODDO AND CIE PARIS
TK ELEVATOR MIDCO GM FL.R 20-27 15/07Q	EUR	174.937,60	15/07/27	173.314,86	ODDO AND CIE PARIS
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75 20-30 15/07S	EUR	407.400,00	15/07/30	406.400,00	ODDO AND CIE PARIS
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75 20-30 15/07S	EUR	83.200,00	15/07/30	81.280,00	ODDO AND CIE PARIS
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75 20-30 15/07S	EUR	399.150,00	15/07/30	406.400,00	ODDO AND CIE PARIS
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75 20-30 15/07S	EUR	320.080,00	15/07/30	325.120,00	ODDO AND CIE PARIS
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75 20-30 15/07S	EUR	326.360,00	15/07/30	325.120,00	ODDO AND CIE PARIS
VODAFONE GROUP PLC FL.R 18-78 03/10A	EUR	963.700,00	03/10/78	921.830,00	ODDO AND CIE PARIS
VZ VENDOR FINANCING 2.875 20-29 15/01A	EUR	224.663,00	15/01/29	222.163,20	ODDO AND CIE PARIS
WP/AP T HLD IV 5.50 21-30 15/01S	EUR	1.513.620,00	15/01/30	1.511.154,00	ODDO AND CIE PARIS
WP/AP T HLD IV 5.50 21-30 15/01S	EUR	839.300,00	15/01/30	839.530,00	ODDO AND CIE PARIS
WP/AP T HLD IV 5.50 21-30 15/01S	EUR	926.420,00	15/01/30	923.483,00	ODDO AND CIE PARIS
		<b>34.332.463,47</b>		<b>34.018.726,76</b>	

#### ODDO BHF Euro Credit Short Duration

Description des sous-jacents	Devise	Montant emprunté (en EUR)	Maturité	Valeur d'évaluation (en EUR)	Contrepartie
CHEPLAPHARM ARZ 3.5 20-27 11/02S11/02S	EUR	1.145.400,00	11/02/27	1.139.604,52	ODDO AND CIE PARIS
CIDRON AIDA FINCO SA 5 21-28 01/04S	EUR	113.550,70	01/04/28	114.408,58	ODDO AND CIE PARIS
CIRSA FINANCE INT FL.R 23-28 31/07Q	EUR	637.972,50	31/07/28	626.206,85	ODDO AND CIE PARIS
COTY INC 3.875 21-26 16/06S	EUR	200.645,20	15/04/26	197.973,72	ODDO AND CIE PARIS
COTY INC 3.875 21-26 16/06S	EUR	200.645,20	15/04/26	197.973,72	ODDO AND CIE PARIS
COTY INC 5.75 23-28 15/09A	EUR	993.840,00	15/09/28	991.212,72	ODDO AND CIE PARIS
COTY INC 5.75 23-28 15/09A	EUR	1.070.122,10	15/09/28	1.070.791,79	ODDO AND CIE PARIS
COTY INC 5.75 23-28 15/09A	EUR	458.357,40	15/09/28	462.364,47	ODDO AND CIE PARIS
DOMETIC GROUP AB 3.00 19-26 08/05A	EUR	233.085,00	08/05/26	230.300,28	ODDO AND CIE PARIS
DOMETIC GROUP AB 3.00 19-26 08/05A	EUR	98.800,00	08/05/26	97.362,72	ODDO AND CIE PARIS
DUFY ONE BV 2.0000 19-27 15/02S	EUR	99.688,60	15/02/27	100.021,95	ODDO AND CIE PARIS
DUFY ONE BV 2.0000 19-27 15/02S	EUR	129.963,50	15/02/27	128.346,75	ODDO AND CIE PARIS
ELIS SA 1.0 19-25 03/04A	EUR	88.380,00	24/05/27	95.028,00	ODDO AND CIE PARIS
ELIS SA 1.0 19-25 03/04A	EUR	92.750,00	03/04/25	95.028,00	ODDO AND CIE PARIS
ELIS SA 4.1250 22-27 24/05A	EUR	197.060,00	03/04/25	196.565,00	ODDO AND CIE PARIS
ENERGIA GROUP ROI HO 6.875 23-28 31/07S	EUR	695.175,00	31/07/28	695.413,85	ODDO AND CIE PARIS
ERAMET SA 5.8750 19-25 21/05A	EUR	710.500,00	21/05/25	690.466,00	ODDO AND CIE PARIS
ERAMET SA 5.8750 19-25 21/05A	EUR	98.100,00	21/05/25	98.638,00	ODDO AND CIE PARIS
FONCIA MANAGEMENT SA 7.750 23-28 31/03S	EUR	395.108,50	31/03/28	387.690,48	ODDO AND CIE PARIS
FONCIA MANAGEMENT SA 7.750 23-28 31/03S	EUR	407.660,00	31/03/28	401.503,68	ODDO AND CIE PARIS
FORVIA 7.25 22-26 15/06S	EUR	461.669,00	15/06/26	456.612,52	ODDO AND CIE PARIS
GESTAMP AUTOMOCION 3.25 18-26 30/04S	EUR	118.340,00	30/04/26	117.284,70	ODDO AND CIE PARIS
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	1.943.880,00	01/03/26	1.944.310,86	ODDO AND CIE PARIS
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	311.113,60	01/03/26	313.379,44	ODDO AND CIE PARIS
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	336.367,00	01/03/26	358.979,55	ODDO AND CIE PARIS
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	335.125,00	01/03/26	339.575,25	ODDO AND CIE PARIS
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	325.780,00	01/03/26	347.336,97	ODDO AND CIE PARIS
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	394.447,50	01/03/26	410.400,94	ODDO AND CIE PARIS
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	288.750,00	01/03/26	291.064,50	ODDO AND CIE PARIS
IHO VERWALTUNGS 3.875 19-27 15/05S	EUR	107.007,37	15/05/27	106.365,20	ODDO AND CIE PARIS
ILIAD SA 1.50 17-24 14/10A	EUR	196.180,00	14/10/24	194.272,00	ODDO AND CIE PARIS

# SICAV ODDO BHF

## Autres notes aux états financiers

### 9 - Mises en pension

#### ODDO BHF Euro Credit Short Duration

Description des sous-jacents	Devise	Montant emprunté (en EUR)	Maturité	Valeur d'évaluation (en EUR)	Contrepartie
INDUSTRIA MACCHINE A FL.R 20-28 15/01Q	EUR	290.714,60	15/01/28	292.733,37	ODDO AND CIE PARIS
INEOS QUATTRO FIN 2 2.875 19-26 01/05S5S	EUR	334.800,00	01/05/26	337.287,60	ODDO AND CIE PARIS
INTERNATIONAL DESIGN FL.R 21-26 19/05Q	EUR	300.000,00	15/05/26	297.160,50	ODDO AND CIE PARIS
INTERNATIONAL DESIGN GR 6.5 18-25 15/11S	EUR	492.500,00	15/11/25	478.085,00	ODDO AND CIE PARIS
INTERNATIONAL DESIGN GR 6.5 18-25 15/11S	EUR	314.443,20	15/11/25	312.667,59	ODDO AND CIE PARIS
INTERNATIONAL DESIGN GR 6.5 18-25 15/11S	EUR	580.219,20	15/11/25	567.964,98	ODDO AND CIE PARIS
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5 18-24 15/07S	EUR	144.550,48	07/11/23	391.613,88	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 2.875 19-26 15/04S	EUR	159.281,10	15/02/27	159.175,57	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 2.875 19-26 15/04S	EUR	93.420,00	15/04/26	92.009,00	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 4.5000 22-27 15/02U	EUR	670.610,60	15/04/26	640.469,61	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 6.3750 23-28 15/05S	EUR	904.590,00	15/05/28	878.863,50	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 6.3750 23-28 15/05S	EUR	500.000,00	15/05/28	488.257,50	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 6.3750 23-28 15/05S	EUR	660.010,00	15/05/28	634.734,75	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 6.3750 23-28 15/05S	EUR	1.605.600,00	15/05/28	1.562.424,00	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 6.3750 23-28 15/05S	EUR	377.665,20	15/05/28	365.216,61	ODDO AND CIE PARIS
MONDI FINANCE 1.50 16-24 15/04A	EUR	279.426,40	15/04/24	277.507,17	ODDO AND CIE PARIS
MONDI FINANCE 1.50 16-24 15/04A	EUR	199.693,50	15/04/24	198.501,57	ODDO AND CIE PARIS
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	EUR	518.750,00	05/04/28	514.635,00	ODDO AND CIE PARIS
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	EUR	1.899.000,00	05/04/28	1.852.686,00	ODDO AND CIE PARIS
OCP SA 5.625 14-24 25/04S	EUR	928.396,00	15/10/25	916.067,20	ODDO AND CIE PARIS
ORANO SA 5.375 22-27 15/05A	EUR	202.100,00	15/05/27	204.269,00	ODDO AND CIE PARIS
PLAYTECH PLC 5.8750 23-28 28/06S	EUR	195.000,00	28/06/28	193.732,00	ODDO AND CIE PARIS
PLT VII FINANCE S.A 4.625 20-26 16/07S	EUR	1.067.040,00	05/01/26	993.845,16	ODDO AND CIE PARIS
PLT VII FINANCE S.A 4.625 20-26 16/07S	EUR	187.860,00	05/01/26	195.669,32	ODDO AND CIE PARIS
ROSSINI SARL FL.R 19-25 30/10Q	EUR	425.494,50	30/10/25	419.615,93	ODDO AND CIE PARIS
ROSSINI SARL FL.R 19-25 30/10Q	EUR	439.685,40	30/10/25	434.637,98	ODDO AND CIE PARIS
SCIL IV LLC / S FL.R 21-26 01/11Q	EUR	934.092,00	01/11/26	925.577,85	ODDO AND CIE PARIS
SCIL IV LLC SCIL USA 9.5 23-28 15/07A	EUR	207.840,00	15/07/28	203.173,00	ODDO AND CIE PARIS
SCIL IV LLC SCIL USA 9.5 23-28 15/07A	EUR	374.959,60	15/07/28	367.743,13	ODDO AND CIE PARIS
SIEMENS FINANCIERING 2.25 22-25 10/03A	EUR	690.410,00	10/03/25	684.922,00	ODDO AND CIE PARIS
SPIE SA 2.625 19-26 18/06A	EUR	277.680,00	18/06/26	287.047,50	ODDO AND CIE PARIS
SPIE SA 2.625 19-26 18/06A	EUR	462.400,00	18/06/26	478.412,50	ODDO AND CIE PARIS
TECHEM VERWAL 675 2.00 20-25 15/07S	EUR	150.633,60	15/07/25	150.529,08	ODDO AND CIE PARIS
TK ELEVATOR MIDCO GM FL.R 20-27 15/07Q	EUR	330.662,40	15/07/27	327.595,14	ODDO AND CIE PARIS
TRIVIUM PACKAGING FL.R 19-26 15/08Q	EUR	1.164.499,20	15/08/26	1.209.111,84	ODDO AND CIE PARIS
		<b>31.249.490,15</b>		<b>31.230.424,84</b>	

#### ODDO BHF Global Credit Short Duration

Description des sous-jacents	Devise	Montant emprunté (en EUR)	Maturité	Valeur d'évaluation (en EUR)	Contrepartie
AZELIS GROUP 5.75 23-28 15/03S	EUR	177.442,70	15/03/28	180.466,91	ODDO AND CIE PARIS
COTY INC 5.75 23-28 15/09A	EUR	126.844,20	15/09/28	126.923,58	ODDO AND CIE PARIS
ELIS SA 1.0 19-25 03/04A	EUR	92.750,00	03/04/25	95.028,00	ODDO AND CIE PARIS
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	149.380,00	01/03/26	149.413,11	ODDO AND CIE PARIS
ILIAD SA 1.50 17-24 14/10A	EUR	98.090,00	14/10/24	97.136,00	ODDO AND CIE PARIS
LOXAM SAS 6.3750 23-28 15/05S	EUR	401.400,00	15/05/28	390.606,00	ODDO AND CIE PARIS
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	EUR	207.500,00	05/04/28	205.854,00	ODDO AND CIE PARIS
SIEMENS FINANCIERING 2.25 22-25 10/03A	EUR	98.630,00	10/03/25	97.846,00	ODDO AND CIE PARIS
SPIE SA 2.625 19-26 18/06A	EUR	92.560,00	18/06/26	95.682,50	ODDO AND CIE PARIS
TRIVIUM PACKAGING FL.R 19-26 15/08Q	EUR	143.452,80	15/08/26	148.948,56	ODDO AND CIE PARIS
		<b>1.588.049,70</b>		<b>1.587.904,66</b>	

# SICAV ODDO BHF

## Autres notes aux états financiers

### 10 - Structure Maître-Nourricier

Le Compartiment Polaris Moderate F est un fonds nourricier du ODDO BHF Polaris Moderate (ci-après le « Fonds Maître ») et investira en permanence entre 85% et 100% de son actif net en parts du Fonds Maître et jusqu'à 15% en liquidités sur une base auxiliaire.

Le Compartiment Polaris Balanced F est un fonds nourricier du ODDO BHF Exklusiv : Polaris Balanced (ci-après le « Fonds Maître »), le Fonds Maître étant un compartiment d'ODDO BHF Exklusiv. Le Compartiment investira en permanence entre 85% et 100% de son actif net en parts du Fonds Maître et jusqu'à 15% en liquidités sur une base auxiliaire.

Le Compartiment Polaris Flexible F est un fonds nourricier du ODDO BHF Polaris Flexible (ci-après le « Fonds Maître ») et investira en permanence entre 85% et 100% de son actif net en part du Fonds Maître et jusqu'à 15% en liquidités sur une base auxiliaire.

Les compartiments nourriciers investissent dans les catégories ID de leurs fonds maîtres respectifs comme suit, au 31 octobre 2023.

Fonds Nourricier	Fonds Maître	% de catégorie ID
Polaris Moderate F	ODDO BHF Polaris Moderate	0,01
Polaris Balanced F	ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced	0,00
Polaris Flexible F	ODDO BHF Polaris Flexible	0,12

Les stratégies d'investissement des Fonds Maîtres sont disponibles dans les fiches d'information des compartiments correspondants dans le prospectus de la Société.

Au 31 octobre 2023, les fonds nourriciers et les fonds maîtres supportent les frais suivants :

Fonds Nourricier	Total des frais en EUR	% VNI 31.10.2023
Polaris Moderate F	129,75	0,10

Fonds Maître	Total des frais en EUR	% VNI 31.10.2023
ODDO BHF Polaris Moderate	1.482.791,30	0,10

Fonds Nourricier	Total des frais en EUR	% VNI 31.10.2023
Polaris Balanced F	0,91	0,05

Fonds Maître	Total des frais en EUR	% VNI 31.10.2023
ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced	1.042.350,54	0,10

Fonds Nourricier	Total des frais en EUR	% VNI 31.10.2023
Polaris Flexible F	2.185,91	0,33

Fonds Maître	Total des frais en EUR	% VNI 31.10.2023
ODDO BHF Polaris Flexible	710.406,94	0,13

### 11 - Distribution de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturant le 31 octobre 2023 :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond	I Shares EUR - Distribution	LU0145975149	EUR	0,1100	02/12/22	07/12/22
	R Shares EUR - Distribution	LU1815136756	EUR	0,5100	02/12/22	07/12/22
	P Shares EUR - Distribution	LU0456625358	EUR	0,1200	02/12/22	07/12/22
ODDO BHF Euro High Yield Bond	I Shares EUR - Distribution	LU0115293481	EUR	0,3300	02/12/22	07/12/22
	R Shares EUR - Distribution	LU0243919577	EUR	0,2200	02/12/22	07/12/22
	P Shares EUR - Distribution	LU0456627214	EUR	0,3700	02/12/22	07/12/22

# SICAV ODDO BHF

## Autres notes aux états financiers

### 11 - Distribution de dividendes

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
ODDO BHF Euro High Yield Bond	DP15 Shares EUR - Distribution	LU0456627487	EUR	0,3500	02/12/22	07/12/22
ODDO BHF Euro Credit Short Duration	I Shares EUR - Distribution	LU1486846261	EUR	23,5500	02/12/22	07/12/22
	R Shares EUR - Distribution	LU0628638974	EUR	0,1900	02/12/22	07/12/22
	P Shares EUR - Distribution	LU0628638388	EUR	0,2200	02/12/22	07/12/22
ODDO BHF Algo Trend Eurozone	Rw Shares EUR - Distribution	LU1361561282	EUR	4,0400	02/12/22	07/12/22
ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities	I Shares EUR - Distribution	LU1785344166	EUR	17,6800	02/12/22	07/12/22
	R Shares EUR - Distribution	LU1785344083	EUR	1,2000	02/12/22	07/12/22
	P Shares EUR - Distribution	LU1785343861	EUR	14,5300	02/12/22	07/12/22
ODDO BHF Global Credit Short Duration	Pw Shares EUR - Distribution	LU1833931113	EUR	28,6700	02/12/22	07/12/22
ODDO BHF Green Planet	I Shares USD - Distribution	LU2189930873	USD	1,9800	02/12/22	07/12/22
ODDO BHF Polaris Flexible F	N Shares EUR - Distribution	LU2324315477	EUR	1,0700	02/12/22	07/12/22

### 12 - Mécanisme de "Swing pricing"

Si, lors d'un jour de transaction, l'ensemble des transactions sur les actions de toutes les classes d'un Compartiment entraîne une augmentation ou une diminution nette des actions dépassant un certain seuil, la Valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné peut être ajustée d'un montant reflétant les frais de transaction estimés encourus par le Fonds et l'écart estimé entre l'offre et la demande des actifs dans lesquels le Fonds investit. La politique de swing price est décrite dans le prospectus.

La Société utilise la méthodologie du swing partiel, avec un coefficient d'ajustement appelé facteur de swing.

Pour de plus amples informations, les investisseurs peuvent consulter la politique de swing pricing sur le site Internet <https://am.oddo-bhf.com> (partie information réglementaire).

Au cours de l'année sous revue, un swing factor a été appliqué à certaines valeurs nettes d'inventaire des compartiments suivants :

- ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond
- ODDO BHF Euro High Yield Bond
- ODDO BHF Global Credit Short Duration
- ODDO BHF Euro Credit Short Duration

A la fin de l'année, aucun facteur de swing pricing n'a été appliqué.

Les actionnaires sont informés que la mesure précédente qui était : le swing factor ne dépassera normalement pas 2% de la valeur nette d'inventaire du compartiment sauf conditions de marché exceptionnelles, a été supprimée et n'est plus applicable.

### 13 - Autres dépenses

Les autres frais comprennent principalement les frais d'agence de paiement, les frais de traduction, les autres frais administratifs, les frais de rapport, les frais liés au DIC et les honoraires de consultants.

### 14 - Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, la Société a investi ses actifs dans des actions/parts d'autres fonds d'investissement promus par Oddo BHF Asset Management S.A.S.. La Société ayant l'intention d'investir dans d'autres fonds d'investissement cibles, il peut y avoir duplication des commissions de gestion, de souscription, de rachat et de conversion pour les Compartiments investissant dans ces fonds. La Société s'efforcera de s'assurer que le niveau minimum de commissions sous-jacentes est applicable au Compartiment lorsqu'il investit dans des fonds d'investissement cibles. Une commission de gestion de 0,04% par an est facturée au Compartiment ODDO OBLIGATIONS COURT TERME dans lequel le Compartiment ODDO BHF Objectifs Revenus investit au 31 octobre 2023.

Une commission de gestion de 0,40% par an est imputée au Compartiment ODDO BHF EURO SHORT TERM BD CR EUR CAP dans lequel le Compartiment ODDO BHF Objectifs Revenus investit à partir du 31 octobre 2023.

Les dirigeants, pour leurs services à la Société, ne reçoivent pas de rémunération habituelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

### 15 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Les détails des changements dans la composition du portefeuille pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et peuvent être obtenus gratuitement sur demande.

## Autres notes aux états financiers

### 16 - Evénements post-clôture

Le Conseil d'administration a décidé de fusionner le Compartiment absorbé ODDO BHF Algo Trend Eurozone avec le Compartiment ODDO BHF Metropole Euro SRI (SICAV française) avec date d'effet au 14 février 2024.

### 17 - Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

Les informations sur les caractéristiques environnementales/sociales pour les fonds publiant des informations au titre de l'article 8 du règlement SFDR, ou les informations sur les investissements durables pour les fonds publiant des informations au titre de l'article 9 du règlement SFDR, respectivement, se trouvent dans l'annexe du rapport annuel.

**SICAV ODDO BHF**

**Informations supplémentaires non  
auditées**

# SICAV ODDO BHF

## Informations supplémentaires non auditées

### Politique de rémunération

#### 1- Informations quantitatives

	Rémunération fixe	Rémunération variable (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total de la rémunération payée de janvier à décembre 2023	15.071.546	15.182.204	208

(\*) Rémunération variable attribuée au titre de 2023 mais payés en 2024 et les années suivantes.

(\*\*) On entend par « bénéficiaires » tous les salariés d'OBAM ayant reçu une rémunération en 2023 (contrat à durée indéterminée, à durée déterminée, contrats d'apprentissage, stages, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel en mesure d'avoir une incidence sur le profil de risque du Fonds	Nombre de bénéficiaires
Montant total de la rémunération versée au titre de l'exercice 2023 (fixe et variable*)	3.432.024	6	18.865.257	60

(\*) Rémunération variable au titre de 2023 mais payée en 2024 et les années suivantes

#### 2- Informations qualitatives

##### 2.1. Rémunération fixe

La rémunération fixe est déterminée sur base discrétionnaire conformément au marché. Cela nous permet de réaliser nos objectifs de recrutement de personnel qualifié et opérationnel.

##### 2.2. Rémunération variable

Conformément à la directive européenne 2011/61 sur les GFIA et à la directive 2014/91 « OPCVM 5 », ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération visant à identifier et à décrire les méthodes de mise en œuvre de la politique de rémunération variable. Cette politique couvre en particulier l'identification des personnes concernées, l'établissement de la gouvernance, le comité de rémunération et les conditions de paiement de la rémunération variable.

La rémunération variable payée au sein de la Société de gestion est déterminée sur une base largement discrétionnaire. À ce titre, une fois que des estimations raisonnablement précises des résultats de l'exercice sont disponibles (à la mi-décembre), un budget de rémunération variable est défini et les différents responsables (en concertation avec le directeur RH du groupe) sont invités à proposer une ventilation individuelle du budget.

Ce processus intervient après les réunions d'évaluation au cours desquelles les responsables peuvent discuter avec chaque employé de sa performance professionnelle pour l'exercice en cours (par rapport aux objectifs définis précédemment) et fixer des objectifs pour l'exercice suivant. Cette évaluation présente une composante hautement objective portant sur le respect ou non des responsabilités (objectifs quantitatifs, chiffres de vente ou positionnement de la gestion dans un classement spécifique, commissions de performances générées par le fonds géré), ainsi qu'une composante qualitative (l'attitude du salarié en cours d'année).

On notera que, dans le cadre de la rémunération variable, certains responsables peuvent recevoir une partie des commissions de performance perçues par OBAM SAS. Le montant à allouer à chaque responsable est toutefois déterminé conformément au processus susmentionné, et il n'existe aucun mécanisme contractuel individuel régissant la distribution et le versement de ces commissions de performance.

Tous les salariés d'OBAM SAS relèvent du champ d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés qui ne travaillent pas en France.

L'organe de gestion de la société de gestion s'est réuni au cours de l'année pour revoir les principes généraux de la politique de rémunération avec les membres

L'organe de gestion s'est réuni au cours de l'année pour revoir les principes généraux de la politique de rémunération avec les membres de l'équipe Compliance et en particulier les méthodes de calcul de la rémunération variable indexée (composition du panier d'indexation).

Aucun changement majeur n'a été apporté à la politique de rémunération l'année dernière.

Elle peut être consultée sur le site internet de la société de gestion (rubrique Informations réglementaires) : <https://am.oddo-bhf.com>

#### 3- Dispositions particulières relatives aux preneurs de risques et rémunération variable différée

##### 3.1. Preneurs de risques

Chaque année, OBAM SAS identifiera les personnes susceptibles d'être considérées comme des preneurs de risques conformément aux règlements en vigueur. La liste des salariés identifiés en tant que preneurs de risques sera ensuite soumise au Comité de rémunération et transmise à l'organe de gestion concerné.

##### 3.2. Rémunération variable différée

OBAM SAS a fixé à 200.000 euros le seuil de proportionnalité déclenchant le paiement d'une rémunération variable différée.

## Informations supplémentaires non auditées

### Politique de rémunération

Ainsi, les salariés dont la rémunération variable est inférieure à ce seuil de 200.000 euros recevront leur rémunération variable immédiatement, qu'ils soient ou non preneurs de risques. En revanche, un salarié classé comme preneur de risque et dont la rémunération variable est supérieure à 200.000 doit bénéficier d'un paiement différé d'une partie de cette rémunération variable selon les modalités décrites ci-dessous. Dans un souci de cohérence OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer les mêmes modalités de paiement de la rémunération variable à tous les salariés de l'entreprise, qu'ils soient ou non preneurs de risques. Un salarié non preneur de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200.000 euros bénéficiera donc d'un paiement différé d'une partie de cette rémunération variable conformément aux dispositions ci-dessous.

Pour la rémunération variable la plus élevée, un second seuil a été fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables attribuées au cours d'une année donnée qui dépasse ce seuil sera versée, pour la partie dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40 % en numéraire à l'avance et 60 % en numéraire dans le cadre d'un paiement différé à la fin de l'année. dans le cadre d'un paiement différé selon les modalités exposées ci-dessus. Il est important de noter que la partie de cette rémunération inférieure à € 1.000.000 aura été soumise aux règles applicables aux paiements dépassant le seuil de 200.000 € indiqué ci-dessus.

Concernant l'indexation des rémunérations différées applicable à l'ensemble des salariés de la société de gestion, et conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions relatives à la partie différée de la rémunération variable seront calculées dans un outil créé par OBAM SAS. Cet outil sera constitué d'un panier composé des fonds phares de chacune des stratégies de gestion d'OBAM.

Cette indexation ne sera pas plafonnée et aucun plancher ne sera appliqué. Ainsi, les provisions pour rémunération variable évolueront en fonction de la surperformance ou de la sous-performance des fonds représentatifs de la gamme OBAM SAS par rapport à leur indice de référence, le cas échéant. En l'absence d'indice de référence, c'est la performance absolue qui est retenue.

#### **4- Modifications apportées à la politique de rémunération au cours du dernier exercice**

L'organe de gestion de la société de gestion s'est réuni au cours de l'année pour revoir les principes généraux de la politique de rémunération avec les membres de l'équipe Compliance et en particulier les modalités de calcul de la rémunération variable indexée (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération a été modifiée en ce qui concerne le niveau auquel la partie différée de la rémunération est déclenchée.

Elle peut être consultée sur le site internet de la société de gestion (rubrique Informations réglementaires).

## Informations supplémentaires non auditées

### Méthode de détermination du risque global

L'exposition globale des Compartiments, à l'exception du Compartiment Credit Opportunities, est calculée sur la base de l'approche par les engagements conformément à la méthodologie décrite dans les lignes directrices 10-788 de l'ESMA.

#### L'approche par la VaR absolue

Le compartiment Credit Opportunities utilise l'approche par la Valeur à Risque absolue (VaR) pour surveiller et mesurer l'exposition globale.

La limite est fixée à 20%.

L'utilisation de la limite de VaR au cours de l'exercice financier était la suivante (du 01/11/2022 au 31/10/2023):

- Utilisation minimum :	1,17%
- Utilisation maximum:	3,99%
- Utilisation moyenne:	3,02%

Les chiffres de VaR ont été calculés à partir des données d'entrée suivantes :

- Modèle utilisé:	Simulation historique
- Niveau de confiance:	99%
- Période de détention:	20 jours
- Durée de l'historique:	3 ans (avec facteur de décroissance, demi-vie = 6 mois)

Le niveau moyen de levier calculé selon l'approche par la somme des notionnels a été de 33,4%.

# SICAV ODDO BHF

## Informations supplémentaires non auditées

### Informations relatives à SFTR (Securities Financing Transactions Regulation)

CONVENTION DE MISE EN PENSION	Euro High Yield Bond	Euro Credit Short Duration	Global Credit Short Duration
Actifs utilisés En termes absolus En % de la valeur nette d'inventaire totale	<i>En EUR</i> 34.018.726,76 6,66	<i>En EUR</i> 31.230.424,84 2,07	<i>En EUR</i> 1.587.904,66 1,49
Opérations classées en fonction de leur maturité résiduelle	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Moins de 1 jour	-	-	-
De 1 jour à 1 semaine	-	-	-
De 1 semaine à 1 mois	-	-	-
De 1 mois à 3 mois	-	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-	-
Plus de 1 an	34.018.726,76	31.230.424,84	1.587.904,66
Échéance ouverte	-	-	-
Les 10 plus grandes contreparties	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Premier titre	ODDO & CIE	ODDO & CIE	ODDO & CIE
Volumes bruts des opérations en cours	34.018.726,76	123.974.838,65	1.587.904,66
Premier pays de domiciliation	France	France	France
Garantie reçue*	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Type:			
Liquidités	34.332.463,47	31.249.490,15	1.588.049,70
Obligation	-	-	-
Qualité (notation des émetteurs de sûretés obligataires) :			
Devise:	EUR		
Classification selon les maturités résiduelles:			
Moins de 1 jour	-	-	-
De 1 jour à 1 semaine	-	-	-
De 1 semaine à 1 mois	-	-	-
De 1 mois à 3 mois	-	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-	-
Plus de 1 an	34.332.463,47	31.249.490,15	1.588.049,70
Échéance ouverte	-	-	-
Les 10 principaux émetteurs de garanties reçues	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Premier titre	CACEIS	CACEIS	CACEIS
Montant	34.332.463,47	31.249.490,15	1.588.049,70
Composants des revenus	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Composants des revenus du fonds :			
En montant absolu	-	-	-
En % des revenus bruts	-	-	-

# SICAV ODDO BHF

## Informations supplémentaires non auditées

### Total Expense Ratios ("TER")

Compartiments	Classe d'Actions	Code ISIN	TER sans Frais de performance (en %)	Frais de performance (en %)
ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond	I Shares EUR - Capitalisation	LU0145975065	0,53	0,00
	I Shares EUR - Distribution	LU0145975149	0,54	0,00
	R Shares EUR - Capitalisation	LU0145975222	1,03	0,00
	R Shares EUR - Distribution	LU1815136756	1,03	0,00
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1752464104	0,78	0,00
	P Shares EUR - Distribution	LU0456625358	0,39	0,00
	oCN Shares EUR - Capitalisation	LU2291339005	0,12	0,00
	X Shares EUR - Capitalisation	LU2469852946	0,28	0,00
ODDO BHF Euro High Yield Bond	N Shares CHF H - Capitalisation	LU1486847236	n/a	0,00
	I Shares EUR - Capitalisation	LU0115288721	0,78	0,00
	I Shares EUR - Distribution	LU0115293481	0,79	0,00
	R Shares EUR - Capitalisation	LU0115290974	1,53	0,00
	R Shares EUR - Distribution	LU0243919577	1,53	0,00
	R Shares CHF [H] - Capitalisation	LU1486847319	1,53	0,00
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1486847152	1,12	0,00
	P Shares EUR - Capitalisation	LU0456627131	0,54	0,00
	P Shares EUR - Distribution	LU0456627214	0,54	0,00
	P15 Shares EUR - Distribution	LU0456627487	0,69	0,00
	GC Shares EUR - Capitalisation	LU1551630038	0,83	0,00
ODDO BHF Euro Credit Short Duration	I Shares EUR - Capitalisation	LU0628638032	0,59	0,00
	I Shares EUR - Distribution	LU1486846261	0,59	0,00
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1486845537	0,93	0,00
	R Shares EUR - Distribution	LU0628638974	0,93	0,00
	R Shares CHF [H] - Capitalisation	LU1486845701	n/a	0,00
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1486845883	0,73	0,00
	N Shares CHF [H] - Capitalisation	LU1486845966	0,72	0,00
	N Shares USD [H] - Capitalisation	LU1752465093	0,73	0,00
	P Shares EUR - Capitalisation	LU0628638206	0,48	0,00
	P Shares EUR - Distribution	LU0628638388	0,49	0,00
	P Shares CHF [H] - Capitalisation	LU1486846428	0,48	0,00
	P Shares USD [H] - Capitalisation	LU1486846774	0,49	0,00
	GC Shares EUR - Capitalisation	LU1752464799	0,63	0,00
ODDO BHF Algo Trend Eurozone	R Shares EUR - Capitalisation	LU1361561100	1,52	0,00
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1752465929	1,03	0,00
ODDO BHF Convertibles Global	I Shares EUR - Capitalisation	LU1493432618	0,80	0,00
	I Shares CHF - Capitalisation	LU1493432964	0,80	0,00
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1493433004	1,54	0,00
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1752466141	1,19	0,00
	GC Shares EUR - Capitalisation	LU1493433426	0,84	0,00
ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities	I Shares EUR - Capitalisation	LU1752459799	0,59	0,00
	I Shares EUR - Distribution	LU1785344166	0,59	0,00
	I Shares CHF [H] - Capitalisation	LU2270288314	0,59	0,00
	I Shares USD [H] - Capitalisation	LU2270288405	0,59	0,00
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1752460292	1,13	0,00
	R Shares EUR - Distribution	LU1785344083	1,13	0,00
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1752460706	0,83	0,00
	P Shares EUR - Capitalisation	LU1752461183	0,49	0,00
	P Shares EUR - Distribution	LU1785343861	0,49	0,00
	GC Shares EUR - Capitalisation	LU1752461696	0,63	0,00

## SICAV ODDO BHF

### Informations supplémentaires non auditées

#### Total Expense Ratios ("TER")

	Xw Shares EUR - Capitalisation	LU1752462587	0,51	0,00
ODDO BHF Algo Trend US	I Shares EUR - Capitalisation	LU1833929307	0,69	0,00
	Iw Shares EUR - Capitalisation	LU1833929992	0,79	0,00
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1833929729	1,33	0,00
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1833929216	0,88	0,00
ODDO BHF Global Credit Short Duration	I Shares EUR - Capitalisation	LU1833930578	0,65	0,00
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1833930495	1,03	0,00
	P Shares EUR - Capitalisation	LU1833930735	n/a	0,00
	Pw Shares EUR - Distribution	LU1833931113	0,64	0,00
	F Shares EUR - Capitalisation	LU1833930222	0,38	0,00
ODDO BHF Artificial Intelligence	I Shares EUR - Capitalisation	LU1833932434	0,88	0,00
	I Shares USD - Capitalisation	LU1833932517	0,88	0,00
	Iw Shares EUR [H] - Capitalisation	LU1833932947	1,03	0,00
	Iw Shares USD - Capitalisation	LU1833933325	1,04	0,00
	R Shares EUR - Capitalisation	LU1919842267	1,71	0,00
	R Shares USD - Capitalisation	LU1833932780	1,73	0,00
	N Shares EUR - Capitalisation	LU1919842424	1,07	0,00
	N Shares EUR [H] - Capitalisation	LU1833932863	1,07	0,00
	N Shares USD - Capitalisation	LU1919842697	1,07	0,00
	Nw Shares USD - Capitalisation	LU1919842937	1,23	0,00
	P Shares EUR - Distribution	LU2209778385	0,59	0,00
P Shares EUR [H] - Capitalisation	LU2209755847	n/a	0,00	
ODDO BHF Green Planet	I Shares EUR - Capitalisation	LU2189930287	0,91	0,00
	I Shares USD - Capitalisation	LU2189929941	0,91	0,00
	Iw Shares USD - Capitalisation	LU2189930527	1,05	0,00
	R Shares - EUR - Capitalisation	LU2189930105	1,75	0,00
	R Shares EUR [H] - Capitalisation	LU2189929438	n/a	0,00
	Rw Shares EUR [H] - Capitalisation	LU2189929602	1,05	0,00
	N Shares EUR - Capitalisation	LU2189930360	1,09	0,00
	N Shares EUR [H] - Capitalisation	LU2189929784	1,09	0,00
N Shares USD - Capitalisation	LU2189930444	1,10	0,00	
ODDO BHF Polaris Moderate F	R Shares EUR - Distribution	LU2324316012	n/a	0,00
	N Shares EUR - Distribution	LU2324316285	n/a	0,00
ODDO BHF Polaris Balanced F	R Shares EUR - Distribution	LU2324315717	n/a	0,00
	N Shares EUR - Distribution	LU2324315980	n/a	0,00
ODDO BHF Polaris Flexible F	R Shares EUR - Distribution	LU2324315477	1,08	0,00
	N Shares EUR - Distribution	LU2324315634	n/a	0,00

n/a : TER non calculé car non représentatif (classe d'actions lancée en cours d'année ou dont les dépenses totales sont inférieures à 500)

# SICAV ODDO BHF

## Informations supplémentaires non auditées

### Tableau de performance

FIXED INCOME	Code ISIN	Date de création	Part	Devise	Année fiscale 2020-2021	Année fiscale 2021-2022	Année fiscale 2022-2023
<b>TOTAL RETURN</b>							
<b>MULTI ASSET CREDIT</b>							
ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities	LU2270288314	09/02/2021	CI-CHF[H]	CHF	-	-8,46%	0,18%
	LU1752459799	07/09/2018	CI-EUR	EUR	4,58%	-8,23%	2,05%
	LU2270288405	17/02/2021	CI-USD[H]	USD	-	-6,42%	4,32%
	LU1752460706	07/09/2018	CN-EUR	EUR	4,35%	-8,45%	1,81%
	LU1752461183	06/04/2021	CP-EUR	EUR	-	-8,14%	2,16%
	LU1752460292	07/09/2018	CR-EUR	EUR	4,08%	-8,73%	1,51%
	LU1752462587	07/09/2018	CXw-EUR	EUR	4,88%	-8,16%	2,14%
	LU1785344166	07/09/2018	DI-EUR	EUR	4,58%	-8,09%	2,05%
	LU1785343861	09/12/2021	DP-EUR	EUR	-	-	2,17%
LU1785344083	07/09/2018	DR-EUR	EUR	4,08%	-8,62%	1,51%	
LU1752461696	07/09/2018	GC-EUR	EUR	4,56%	-8,27%	2,01%	
<b>CREDIT</b>							
<b>SHORT DURATION GLOBAL</b>							
ODDO BHF Global Credit Short Duration	LU1833930222	22/10/2018	CF-EUR	EUR	2,70%	-5,12%	5,51%
	LU1833930578	27/11/2018	CI-EUR	EUR	2,50%	-5,37%	5,24%
	LU1833930735	19/06/2019	CP-EUR	EUR	2,60%	-5,27%	5,34%
	LU1833930495	07/11/2018	CR-EUR	EUR	2,10%	-5,72%	4,83%
	LU1833931113	23/10/2018	DPw-EUR	EUR	2,60%	-5,22%	5,24%
<b>SHORT DURATION</b>							
ODDO BHF Euro Credit Short Duration	LU0628638032	24/08/2011	CI-EUR	EUR	3,20%	-3,58%	5,77%
	LU1486845966	03/01/2017	CN-CHF[H]	CHF	2,80%	-3,94%	3,69%
	LU1486845883	21/08/2017	CN-EUR	EUR	3,00%	-3,72%	5,62%
	LU1752465093	22/09/2022	CN-USD[H]	USD	-	-	8,02%
	LU1486846428	01/02/2017	CP-CHF[H]	CHF	2,90%	-3,71%	3,99%
	LU0628638206	04/10/2013	CP-EUR	EUR	3,30%	-3,49%	5,88%
	LU1486846774	17/10/2016	CP-USD[H]	USD	4,10%	-1,81%	8,32%
	LU1486845701	19/12/2016	CR-CHF[H]	CHF	2,60%	-4,13%	3,44%
	LU1486845537	11/10/2016	CR-EUR	EUR	2,80%	-3,92%	5,41%
	LU1486846261	02/02/2017	DI-EUR	EUR	3,10%	-3,50%	5,77%
	LU0628638388	01/06/2011	DP-EUR	EUR	3,20%	-3,35%	5,87%
	LU0628638974	24/08/2011	DR-EUR	EUR	3,00%	-3,90%	5,40%
LU1752464799	24/05/2018	GC-EUR	EUR	3,10%	-3,62%	5,72%	
<b>EURO HIGH YIELD</b>							
ODDO BHF Euro High Yield Bond	LU0115288721	30/06/2000	CI-EUR	EUR	7,30%	-10,16%	9,05%
	LU1486847236	15/06/2023	CN-CHF[H]	CHF	-	-	-
	LU1486847152	16/05/2018	CN-EUR	EUR	6,90%	-10,47%	8,68%
	LU0456627131	19/07/2013	CP-EUR	EUR	7,50%	-9,94%	9,32%
	LU1486847319	15/12/2016	CR-CHF[H]	CHF	6,20%	-11,17%	6,20%
	LU0115290974	14/08/2000	CR-EUR	EUR	6,50%	-10,83%	8,24%
	LU0115293481	01/07/2002	DI-EUR	EUR	7,20%	-9,88%	9,06%
	LU0456627214	26/10/2009	DP-EUR	EUR	7,40%	-9,60%	9,32%
	LU0456627487	26/10/2009	DP15-EUR	EUR	7,30%	-9,76%	9,16%
	LU0243919577	24/02/2006	DR-EUR	EUR	6,40%	-10,65%	8,25%
	LU1551630038	01/02/2017	GC-EUR	EUR	7,20%	-10,20%	9,00%
<b>INVESTMENT GRADE</b>							
<b>EUROZONE</b>							
ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond	LU0145975065	13/03/2002	CI-EUR	EUR	1,40%	-14,70%	3,68%
	LU1752464104	18/03/2019	CN-EUR	EUR	1,10%	-14,90%	3,43%
	LU0145975222	19/03/2002	CR-EUR	EUR	0,90%	-15,12%	3,16%
	LU0145975149	01/07/2002	DI-EUR	EUR	1,40%	-14,55%	3,69%
	LU0456625358	26/10/2009	DP-EUR	EUR	1,50%	-14,38%	3,83%
	LU1815136756	31/08/2018	DR-EUR	EUR	0,90%	-15,03%	3,17%
	LU2291339005	05/02/2021	oCN-EUR	EUR	-	-14,35%	4,11%
	LU2469852946	21/06/2022	X-EUR	EUR	-	-	3,94%

# SICAV ODDO BHF

## Informations supplémentaires non auditées

### Tableau de performance

CONVERTIBLES BONDS							
GLOBAL							
	Code ISIN	Date de création	Part	Devise	Année fiscale 2020-2021	Année fiscale 2021-2022	Année fiscale 2022-2023
ODDO BHF Convertibles Global	LU1493432964	09/06/2022	CI-CHF[H]	CHF	-	-	-3,27%
	LU1493432618	31/12/2013	CI-EUR	EUR	18,40%	-18,93%	-1,35%
	LU1752466141	28/07/2020	CN-EUR	EUR	-	-19,25%	-1,73%
	LU1493433004	31/12/2013	CR-EUR	EUR	17,50%	-19,54%	-2,08%
	LU1493433426	15/12/2016	GC-EUR	EUR	18,40%	-18,96%	-1,39%

THEMATICS EQUITIES							
	Code ISIN	Date de création	Part	Devise	Année fiscale 2020-2021	Année fiscale 2021-2022	Année fiscale 2022-2023
ARTIFICIAL INTELLIGENCE							
GLOBAL							
ODDO BHF Artificial Intelligence	LU1833932434	14/01/2019	CI-EUR	EUR	30,70%	-18,76%	11,60%
	LU1833932517	14/01/2019	CI-USD	USD	30,30%	-30,62%	19,34%
	LU1833932947	09/09/2019	CIw-EUR[H]	EUR	28,20%	-32,73%	16,10%
	LU1833933325	19/12/2018	CIw-USD	USD	29,70%	-30,73%	19,16%
	LU1919842424	14/01/2019	CN-EUR	EUR	30,40%	-18,92%	11,38%
	LU1833932863	14/01/2019	CN-EUR[H]	EUR	27,90%	-32,85%	16,02%
	LU1919842697	29/03/2019	CN-USD	USD	29,60%	-30,74%	19,13%
	LU1919842937	11/06/2019	CNw-USD	USD	29,40%	-30,85%	18,94%
	LU2209755847	04/08/2021	CP-EUR[H]	EUR	-	-	16,59%
	LU1919842267	14/01/2019	CR-EUR	EUR	29,50%	-19,45%	10,68%
LU1833932780	14/01/2019	CR-USD	USD	28,70%	-31,20%	18,34%	
LU2209778385	25/11/2020	DP-EUR	EUR	-	-17,57%	11,93%	

ECOLOGY							
GLOBAL							
	Code ISIN	Date de création	Part	Devise	Année fiscale 2020-2021	Année fiscale 2021-2022	Année fiscale 2022-2023
ODDO BHF Green Planet	LU2189930287	26/10/2020	CI-EUR	EUR	30,90%	-10,48%	-9,93%
	LU2189929438	26/10/2020	CI-EUR[H]	EUR	28,50%	-25,57%	-6,18%
	LU2189929941	26/10/2020	CI-USD	USD	29,40%	-23,55%	-3,67%
	LU2189929602	26/10/2020	CIw-EUR[H]	EUR	28,50%	-25,68%	-6,33%
	LU2189930527	26/10/2020	CIw-USD	USD	29,90%	-23,69%	-3,82%
	LU2189930360	26/10/2020	CN-EUR	EUR	29,20%	-10,66%	-10,10%
	LU2189929784	26/10/2020	CN-EUR[H]	EUR	27,70%	-25,78%	-6,38%
	LU2189930444	26/10/2020	CN-USD	USD	28,84%	-23,69%	-3,86%
LU2189930105	26/10/2020	CR-EUR	EUR	28,30%	-11,24%	-10,68%	

QUANTITATIVES EQUITIES							
	Code ISIN	Date de création	Part	Devise	Année fiscale 2020-2021	Année fiscale 2021-2022	Année fiscale 2022-2023
MOMENTUM							
US							
ODDO BHF Algo Trend US	LU1833929307	16/07/2018	CI-EUR	EUR	39,40%	-3,68%	1,93%
	LU1833929992	12/02/2020	CIw-EUR	EUR	39,30%	-3,77%	1,83%
	LU1833929216	16/07/2018	CN-EUR	EUR	39,10%	-3,85%	1,74%
	LU1833929729	16/07/2018	CR-EUR	EUR	38,50%	-4,29%	1,28%
EUROZONE CORE							
ODDO BHF Algo Trend Eurozone	LU1752465929	22/11/2018	CN-EUR	EUR	39,00%	-16,62%	9,63%
	LU1361561100	01/03/2016	CR-EUR	EUR	38,40%	-17,04%	9,08%

MULTI-ASSET							
	Code ISIN	Date de création	Part	Devise	Année fiscale 2020-2021	Année fiscale 2021-2022	Année fiscale 2022-2023
BALANCED							
TRADITIONAL ASSET ALLOCATION							
ODDO BHF Polaris Balanced F	LU2324315717	04/10/2021	DN-EUR	EUR	-	-8,37%	3,21%
	LU2324315980	04/10/2021	DR-EUR	EUR	-	-8,37%	3,21%
FLEXIBLE							
TRADITIONAL ASSET ALLOCATION							
ODDO BHF Polaris Flexible F	LU2324315477	04/10/2021	DN-EUR	EUR	-	-10,07%	0,80%
	LU2324315634	04/10/2021	DR-EUR	EUR	-	-10,25%	0,57%
MODERATE							
TRADITIONAL ASSET ALLOCATION							
ODDO BHF Polaris Moderate F	LU2324316012	04/10/2021	DN-EUR	EUR	-	-8,02%	1,52%
	LU2324316285	04/10/2021	DR-EUR	EUR	-	-8,02%	1,56%

# SICAV ODDO BHF

---

## Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**47U0WTOORVIPRTRCR8T92**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 43,00% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales qui se reflètent dans l'élaboration et la pondération du système interne de notations ESG du Gestionnaire.

Dans le cadre du processus de notation du Gestionnaire, les critères suivants sont notamment analysés :

- Environnement : gestion des risques climatiques, consommation en énergie et en eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, etc.
- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation des employés, santé et sécurité, etc.), gestion des fournisseurs, innovation, etc.
- Gouvernance : gouvernance d'entreprise (protection des intérêts des actionnaires minoritaires, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération), responsabilité fiscale, exposition au risque de corruption, etc.

Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, nous sommes convaincus qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défectueuse constituent un risque majeur pour l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc pour sa valorisation.

L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès de notre fournisseur de données extra-financières externe est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise.

Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux (5 étant le meilleur et 1 le moins bon) : opportunité ESG forte (5), opportunité ESG (4), ESG neutre (3), risque ESG modéré (2) et risque ESG élevé (1).

Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) complètent l'analyse de crédit et sont pleinement intégrés au processus d'investissement. L'approche est basée sur deux étapes successives.

- Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) ainsi que d'autres exclusions spécifiques du Fonds.

- Deuxième étape : attribution d'une notation ESG à une grande majorité des entreprises de l'univers d'investissement en combinant deux approches :

- 1) « best-in-universe » : l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité ;
- 2) « best effort » : l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux.

La combinaison des processus de notation externe et interne réduit davantage l'univers d'investissement du Compartiment pour déterminer son univers éligible :

1. les entreprises qui ne sont pas suivies par le modèle interne du Gestionnaire ou celui de son fournisseur de données extra-financières externe sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement ;
2. les entreprises qui ne sont pas suivies par le modèle interne du Gestionnaire et qui ont une notation MSCI ESG de CCC et de B si la sous-notation MSCI ESG est inférieure à 3 pour l'une des catégories environnement, social ou gouvernance sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement ;
3. enfin, les entreprises notées 1 sur notre échelle de notation interne (qui va jusqu'à 5) en ce qui concerne les piliers « capital humain » et/ou « gouvernance d'entreprise » sont également systématiquement exclues de l'univers d'investissement.

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas surveillées par le modèle interne du Gestionnaire, celui-ci s'appuie sur des données extra-financières fournies par un prestataire de services externe.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 90% des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 96,1% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 4,1% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

**Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le fonds suit l'indice IBoxx € Corporates (TR) en tant qu'indice de référence. L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture
Notation ESG interne*	3,6	96,9
Notation E moyenne	3,7	96,9
Notation S moyenne	3,0	96,9
Notation G moyenne	3,7	96,9
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	94,8	100,0
Investissements durables (%)	43,0	96,9
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	4,1	16,3
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	4,9	5,0
Exposition aux solutions vertes (%)***	31,6	31,8

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

**... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation ESG interne*	3,6	97,0
Couverture ESG	97,0	97,0
Notation E moyenne	3,8	97,0
Notation S moyenne	3,1	97,0
Notation G moyenne	3,6	97,0
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	73,0	82,1
Investissements durables (%)	35,7	35,7
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	5,0	82,1
Exposition aux solutions vertes (%)***	29,2	82,1

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.

2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 43,0% d'investissements durables et 4,1% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 10,0% d'investissements durables et 0,5% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

**■ Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé comme suit :

- Exclusions du calcul des investissements durables fondées sur la notation : les entreprises notées 1/5 selon la méthodologie interne d'ODDO ne seront pas considérées comme durables dès lors qu'elles sont susceptibles de causer un préjudice important à un ou plusieurs autres objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.
- Secteurs exclus de l'investissement : la politique d'exclusion du Gestionnaire est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Le Compartiment ne pourra pas investir dans les secteurs du tabac, des armes non conventionnelles (armes chimiques, mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à fragments non détectables, armes nucléaires fabriquées par une entreprise domiciliée dans un pays qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)), des jeux d'argent, du pétrole et du gaz non conventionnels (pétrole de schiste, gaz de schiste, sables bitumineux et sables asphaltiques), des armes conventionnelles, des OGM, des mines de charbon et de la production d'électricité à partir de charbon, des projets ou infrastructures de développement du charbon, du nucléaire et de la production de divertissement pour adultes.
- Controverses : les entreprises les plus controversées selon notre fournisseur de données MSCI ESG, et après confirmation par l'équipe ESG dans le cadre d'une seconde vérification, ne seront pas considérées comme durables.
- Prise en compte des principales incidences négatives : afin de ne pas compromettre de manière significative les objectifs de durabilité, le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles en termes de biodiversité (tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (tolérance de 0%).
- Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers notre méthodologie ESG interne. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres PIN, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	16.717,7	81,0%
1. Emissions de GES de niveau 2	4.298,5	81,0%
1. Emissions de GES de niveau 3	199.008,1	81,0%
2. Emissions totales de GES	220.043,9	81,0%
3. Empreinte carbone	472,3	81,0%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	850,7	94,5%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	11,5%	94,5%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	56,8%	68,4%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	5,4	1,5%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	94,5%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,4%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,9	24,8%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	94,5%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	14,6%	94,5%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	21,7%	35,6%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	37,5%	94,5%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	94,5%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Bnp Paribas Sa E3M 01/2027	Banque	1,0%	France
Banco Santander Sa Eusa1 01/2025	Banque	1,0%	Espagne
Banco Santander Sa E3M 03/2027	Banque	1,0%	Espagne
Ing Groep Nv E3M 02/2027	Banque	0,9%	Pays-Bas
Bp Capital Markets Plc 1.23% 05/2031	Energie	0,9%	Royaume-Uni
Coöperatieve Rabobank Ua E3M 12/2027	Banque	0,9%	Pays-Bas
Mondi Finance Ltd 1.50% 04/2024	Industrie de base	0,9%	Royaume-Uni
Toyota Finance Australia Ltd. 0,44% 01/2028	Consommation cyclique	0,8%	Australie
Bank Of America Corp. E3M 10/2026	Banque	0,8%	Etats-Unis
Axa Sa Eusa10 11/2024	Assurance	0,7%	France
Ubs Group Ag Euamdb01 03/2025	Banque	0,7%	Suisse
Morgan Stanley E3M 10/2029	Banque	0,7%	Etats-Unis
Tennet Holding Bv 3,88% 10/2028	Emprunts d'Etat non garantis	0,7%	Pays-Bas
International Business Machine 0,88% 02/2030	Technologie	0,7%	Etats-Unis
Ubs Group Ag Eusa1 01/2026	Banque	0,7%	Suisse

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 4,9% pour une couverture de 5,0%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

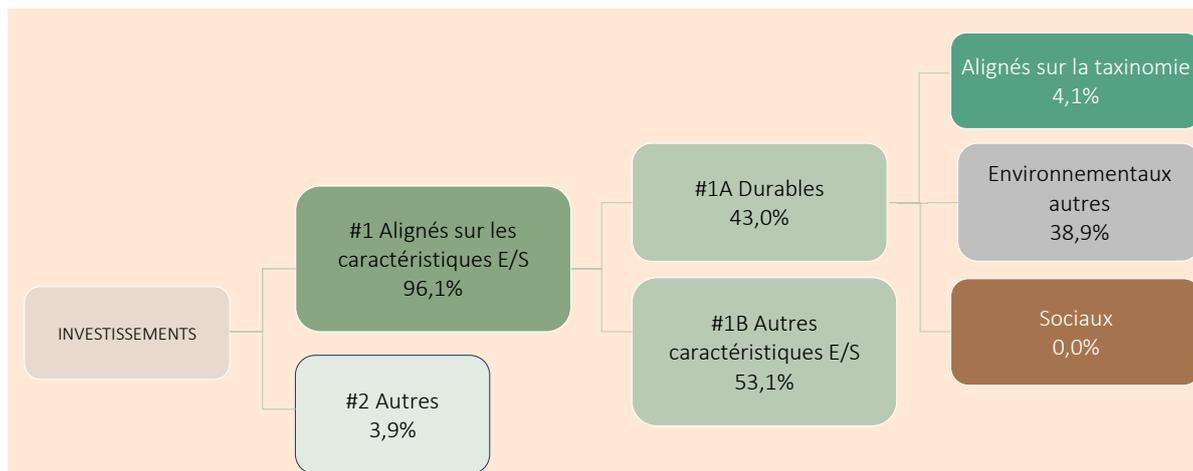
96,1% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 43,0% étaient classés comme investissements durables, et 4,1% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 95,5%, 35,7% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;  
la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut 0,5% de liquidités, -0,0% de produits dérivés et 3,4% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

 **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Banque	38,7%
Consommation cyclique	9,3%
Consommation non cyclique	6,6%
Communication	6,5%
Biens d'équipement	6,2%
Assurance	5,0%
Emprunts d'Etat non garantis	4,3%
Electricité	3,6%
Energie	3,5%
Transports	3,3%
Gaz naturel	2,6%
Industrie de base	2,6%
Immobilier	2,1%
Technologie	2,0%
Finance, autres	1,1%
Collectivités publiques territoriales	0,8%
Services aux collectivités	0,4%
Obligations soutenues par le gouvernement	0,3%
Industrie, autres	0,3%
Sociétés financières	0,1%
Liquidités	0,5%
Produits dérivés	-0,0%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 4,9% pour une couverture de 5,0%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 4,1% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 4,1% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

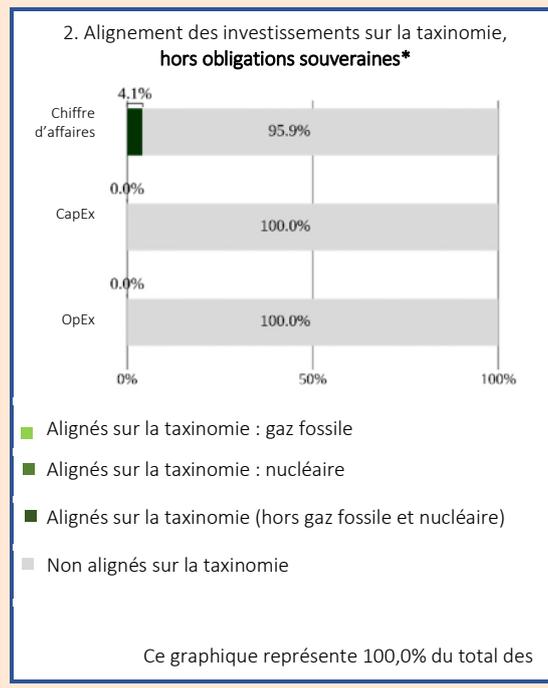
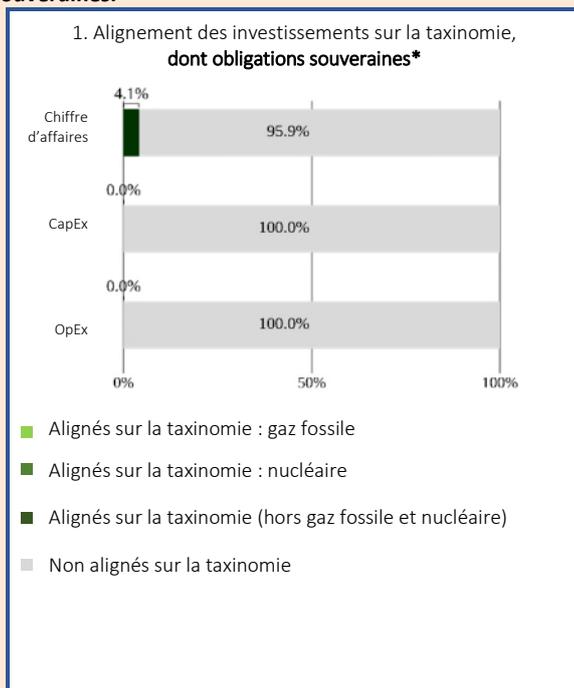
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 38,9%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 10,0%.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des placements promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change. En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, les critères suivants ont été respectés :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

Le fonds applique en outre la politique d'exclusion du Gestionnaire.

Dans l'ensemble, les critères d'exclusion liés à la stratégie d'investissement ont conduit à écarter plus de 20% de l'univers d'investissement.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.



#### **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds suit l'indice IBoxx € Corporates (TR) en tant qu'indice de référence.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.



#### **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.



#### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

31/10/2023				
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation ESG interne	3,6	96,9	3,3	83,7
Notation E moyenne	3,7	96,9	3,6	83,7
Notation S moyenne	3,0	96,9	2,9	83,7
Notation G moyenne	3,7	96,9	3,5	83,7
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	94,8	100,0	120,2	100,0
Investissements durables (%)	43,0	96,9	51,4	83,7
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	4,1	16,3	5,4	25,5
Exposition aux combustibles fossiles (%)	4,9	5,0	7,4	7,4
Exposition aux solutions vertes (%)	31,6	31,8	35,7	35,7

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Euro High Yield Bond**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**E1BBUNTIB1P10L18SD26**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 32,50% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Compartiment promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales qui se reflètent dans l'élaboration et la pondération du système interne de notations ESG du Gestionnaire.

Dans le cadre du processus de notation du Gestionnaire, les critères suivants sont notamment analysés :

- Environnement : gestion des risques climatiques, consommation en énergie et en eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, etc.
- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation des employés, santé et sécurité, etc.), gestion des fournisseurs, innovation, etc.
- Gouvernance : gouvernance d'entreprise (protection des intérêts des actionnaires minoritaires, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération), responsabilité fiscale, exposition au risque de corruption, etc.

Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, nous sommes convaincus qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défaillante constituent un risque majeur pour l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc pour sa valorisation.

L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès de notre fournisseur de données extra-financières externe est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise.

Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux (5 étant le meilleur et 1 le moins bon) : opportunité ESG forte (5), opportunité ESG (4), ESG neutre (3), risque ESG modéré (2) et risque ESG élevé (1).

Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) complètent l'analyse de crédit et sont pleinement intégrés au processus d'investissement. L'approche est basée sur deux étapes successives.

- Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) ainsi que d'autres exclusions spécifiques du Fonds.

- Deuxième étape : attribution d'une notation ESG à une grande majorité des entreprises de l'univers d'investissement en combinant deux approches :

1) « best-in-universe » : l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité ;

2) « best effort » : l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux.

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas surveillées par le modèle interne du Gestionnaire, celui-ci s'appuie sur des données extra-financières fournies par un prestataire de services externe.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 75% des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 100% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 2,6% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le Fonds suit l'indice 100% BofAML E HY NF FI&FL Rate HY Constrained en tant qu'indice de référence.

L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture
Notation ESG interne*	3,2	99,4
Notation E moyenne	3,1	99,4
Notation S moyenne	3,0	99,4
Notation G moyenne	3,3	99,4
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	178,0	100,0
Investissements durables (%)	32,5	100,0
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,6	16,8
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	6,7	7,0
Exposition aux solutions vertes (%)***	30,4	31,6

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

### **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation ESG interne*	3,3	97,3
Couverture ESG	97,3	97,3
Notation E moyenne	2,9	97,3
Notation S moyenne	3,1	97,3
Notation G moyenne	3,1	97,3
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	147,9	57,6
Investissements durables (%)	19,6	19,6
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	3,5	57,6
Exposition aux solutions vertes (%)***	25,5	57,6

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

### **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.

2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 32,5% d'investissements durables et 2,6% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 2,0% d'investissements durables et 0,2% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

**■ Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé comme suit :

- Exclusions du calcul des investissements durables fondées sur la notation : les entreprises notées 1/5 selon la méthodologie interne d'ODDO ne seront pas considérées comme durables dès lors qu'elles sont susceptibles de causer un préjudice important à un ou plusieurs autres objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.
- Secteurs exclus de l'investissement : la politique d'exclusion du Gestionnaire est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Le Compartiment exclut les entreprises opérant dans les secteurs des armes non conventionnelles (armes chimiques, mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à fragments non détectables, armes nucléaires fabriquées par une entreprise domiciliée dans un pays qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)), de l'extraction de charbon, de la production d'électricité à partir de charbon, des projets ou infrastructures de développement du charbon, du tabac et de la production de divertissement pour adultes. Des détails concernant la Politique d'exclusion du Gestionnaire, et notamment des informations supplémentaires sur l'intégration ESG et les seuils d'exclusion, figurent sur le site « am.oddo-bhf.com ».
- Controverses : les entreprises les plus controversées selon notre fournisseur de données MSCI ESG, et après confirmation par l'équipe ESG dans le cadre d'une seconde vérification, ne seront pas considérées comme durables.
- Prise en compte des principales incidences négatives : afin de ne pas compromettre de manière significative les objectifs de durabilité, le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles en termes de biodiversité (tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (tolérance de 0%).
- Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers notre méthodologie ESG interne. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres PIN, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	65.618,3	45,1%
1. Emissions de GES de niveau 2	8.763,8	45,1%
1. Emissions de GES de niveau 3	330.882,0	45,1%
2. Emissions totales de GES	405.498,3	45,1%
3. Empreinte carbone	828,5	45,1%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1.152,0	53,2%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,8%	55,3%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	72,2%	39,7%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	6,0	1,7%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	55,3%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,0%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	2,4	25,4%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	1,4%	54,4%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	18,3%	55,3%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	12,3%	12,7%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	35,4%	54,4%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	55,3%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Lorca Telecom Bondco 4,00% 09/2027	Communication	2,4%	Espagne
Électricité De France Sa Eusa5 09/2028	-	2,3%	France
Iliad Holding Sas 5,63% 10/2028	Communication	2,1%	France
Telecom Italia Spa 6,88% 02/2028	Communication	1,6%	Italie
Government Of France 0,00% 05/2023	-	1,4%	France
Wp/Ap Telecom Holdings 5,50% 01/2030	Communication	1,4%	Pays-Bas
Parts Europe Sa 6,50% 07/2025	Consommation cyclique	1,4%	France
Vodafone Group Plc Eusa5 10/2075	Communication	1,3%	Royaume-Uni
Iliad Holding Sas 5,13% 10/2026	Communication	1,3%	France
Telefonica Europe Bv Eusa6 08/2028	Communication	1,3%	Pays-Bas
Cirsa Finance International Sa 10,38% 11/2027	Consommation cyclique	1,2%	Luxembourg
Government Of France 0,00% 05/2023	-	1,1%	France
Goldstory Sas 5,38% 03/2026	Consommation cyclique	1,1%	France
Petróleos Mexicanos Sa 3,63% 11/2025	Emprunts d'Etat non garantis	1,1%	Mexique
Matterhorn Telecom Sa 3,13% 09/2026	Communication	1,0%	Luxembourg

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 6,7% pour une couverture de 7,0%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

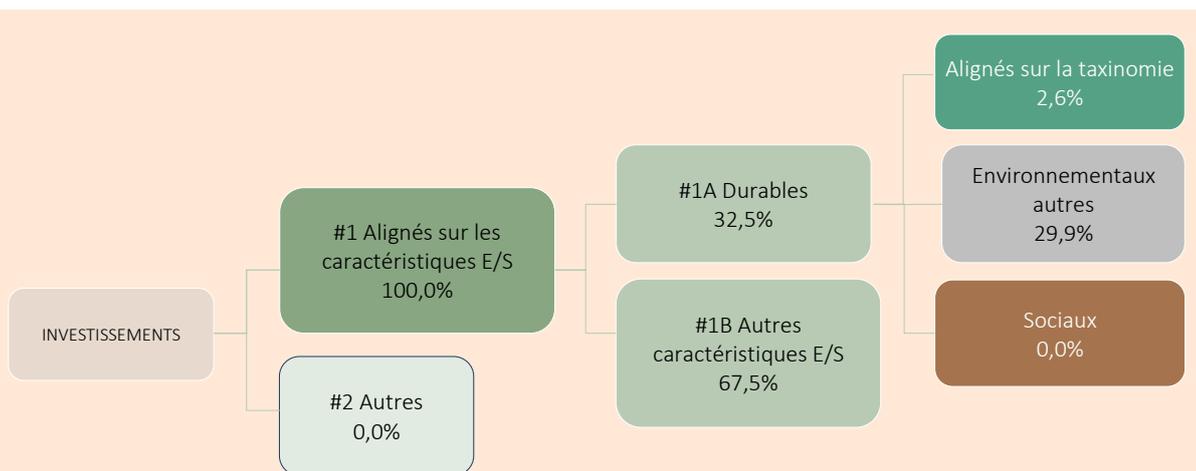
100% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 32,5% étaient classés comme investissements durables, et 2,6% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 94,8%, 19,6% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;  
la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut -2,8% de liquidités, 0,0% de produits dérivés et 1,0% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Communication	27,4%
Consommation cyclique	26,1%
Consommation non cyclique	17,4%
Souverain	6,5%
Electricité	5,3%
Industrie de base	5,1%
Biens d'équipement	4,7%
Transports	3,4%
Technologie	2,7%
Energie	2,1%
Emprunts d'Etat non garantis	2,0%
Industrie, autres	0,1%
Liquidités	-2,8%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 6,7% pour une couverture de 7,0%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 2,6% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 2,8% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

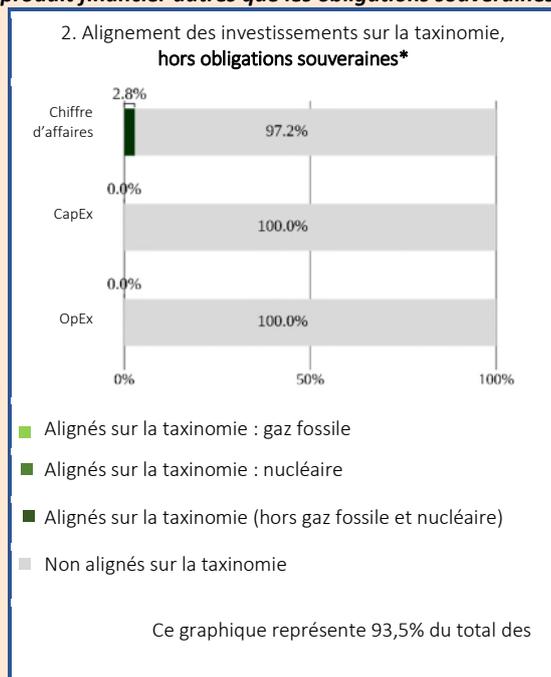
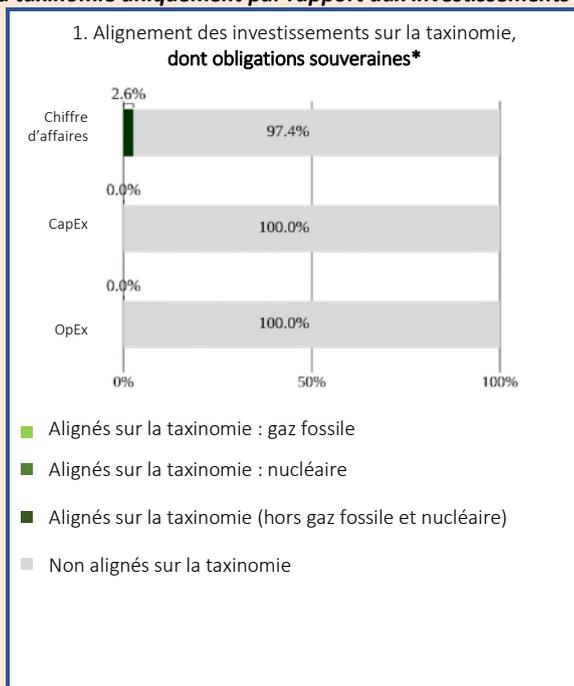
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 29,9%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 2,0%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des placements promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change. En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, les critères suivants ont été respectés :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

Le fonds applique en outre la politique d'exclusion du Gestionnaire.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.



#### **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Le Fonds suit l'indice 100% BofAML E HY NF FI&FL Rate HY Constrained en tant qu'indice de référence. Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.



#### **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

31/10/2023				
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation ESG interne	3,2	99,4	3,1	85,8
Notation E moyenne	3,1	99,4	3,2	85,8
Notation S moyenne	3,0	99,4	2,8	85,8
Notation G moyenne	3,3	99,4	3,1	85,8
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2</sub> e/million EUR de CA)	178,0	100,0	221,0	100,0
Investissements durables (%)	32,5	100,0	31,6	85,8
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,6	16,8	4,2	21,8
Exposition aux combustibles fossiles (%)	6,7	7,0	6,2	6,2
Exposition aux solutions vertes (%)	30,4	31,6	35,8	35,8

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Euro Credit Short Duration**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**AZEBJ8BY4JQK6HQX1N65**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 26,80% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales qui se reflètent dans l'élaboration et la pondération du système interne de notations ESG du Gestionnaire.

Dans le cadre du processus de notation du Gestionnaire, les critères suivants sont notamment analysés :

- Environnement : gestion des risques climatiques, consommation en énergie et en eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, etc.

- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation des employés, santé et sécurité, etc.), gestion des fournisseurs, innovation, etc.

- Gouvernance : gouvernance d'entreprise (protection des intérêts des actionnaires minoritaires, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération), responsabilité fiscale, exposition au risque de corruption, etc.

Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, nous sommes convaincus qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défaillante constituent un risque majeur pour l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc pour sa valorisation.

L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès de notre fournisseur

de données extra-financières externe est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise.

Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux (5 étant le meilleur et 1 le moins bon) : opportunité ESG forte (5), opportunité ESG (4), ESG neutre (3), risque ESG modéré (2) et risque ESG élevé (1).

Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) complètent l'analyse de crédit et sont pleinement intégrés au processus d'investissement. L'approche est basée sur deux étapes successives.

- Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) ainsi que d'autres exclusions spécifiques du Fonds.

- Deuxième étape : attribution d'une notation ESG à une grande majorité des entreprises de l'univers d'investissement en combinant deux approches :

1) « best-in-universe » : l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité ;

2) « best effort » : l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux.

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas surveillées par le modèle interne du Gestionnaire, celui-ci s'appuie sur des données extra-financières fournies par un prestataire de services externe.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 75% des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 97% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 2,5% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le Fonds suit l'indice 100% ICE BOFA 0-5 years Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained en tant qu'indice de référence.

L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture
Notation ESG interne*	3,2	96,9
Notation E moyenne	3,2	96,9
Notation S moyenne	3,0	96,9
Notation G moyenne	3,3	96,9
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	118,9	100,0
Investissements durables (%)	26,8	97,0
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,5	12,2
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	1,6	1,6
Exposition aux solutions vertes (%)***	27,7	28,2

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

### **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation ESG interne*	3,1	93,4
Couverture ESG	93,4	93,4
Notation E moyenne	3,2	93,4
Notation S moyenne	3,0	93,4
Notation G moyenne	3,1	93,4
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	141,1	73,7
Investissements durables (%)	19,5	19,5
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	0,8	73,7
Exposition aux solutions vertes (%)***	28,7	73,7

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

### **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.
2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories

suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 26,8% d'investissements durables et 2,5% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 2,0% d'investissements durables et 0,2% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

 ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé comme suit :

- Exclusions du calcul des investissements durables fondées sur la notation : les entreprises notées 1/5 selon la méthodologie interne d'ODDO ne seront pas considérées comme durables dès lors qu'elles sont susceptibles de causer un préjudice important à un ou plusieurs autres objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.
- Secteurs exclus de l'investissement : la politique d'exclusion du Gestionnaire est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Le Compartiment exclut les entreprises opérant dans les secteurs des armes non conventionnelles (armes chimiques, mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à fragments non détectables, armes nucléaires fabriquées par une entreprise domiciliée dans un pays qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)), de l'extraction de charbon, de la production d'électricité à partir de charbon, des projets ou infrastructures de développement du charbon, du tabac et de la production de divertissement pour adultes. Des détails concernant la Politique d'exclusion du Gestionnaire, et notamment des informations supplémentaires sur l'intégration ESG et les seuils d'exclusion, figurent sur le site « [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ».
- Controverses : les entreprises les plus controversées selon notre fournisseur de données MSCI ESG, et après confirmation par l'équipe ESG dans le cadre d'une seconde vérification, ne seront pas considérées comme durables.
- Prise en compte des principales incidences négatives : afin de ne pas compromettre de manière significative les objectifs de durabilité, le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles en termes de biodiversité (tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (tolérance de 0%).
- Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management. Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Bien que le Fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il détenait 26,8% d'investissements durables, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 2,0%. Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres PIN, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	128.460,5	59,7%
1. Emissions de GES de niveau 2	27.959,5	59,7%
1. Emissions de GES de niveau 3	1.035.532,3	59,7%
2. Emissions totales de GES	1.192.996,0	59,7%
3. Empreinte carbone	808,7	59,7%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1.028,3	68,4%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,7%	70,6%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	73,9%	46,2%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	7,3	2,3%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	70,6%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,0%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	1,6	23,7%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	69,8%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	26,1%	70,6%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	14,2%	11,9%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	33,8%	69,8%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	70,6%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Lkq Italia Bondco Spa 3.88% 04/2024	Consommation cyclique	1,8%	Italie
Netflix Inc 3.00% 06/2025	Communication	1,7%	Etats-Unis
Sprint Corp 7.88% 09/2023	Communication	1,7%	Etats-Unis
Iliad Holding Sas 5,13% 10/2026	Communication	1,6%	France
Parts Europe Sa 6,50% 07/2025	Consommation cyclique	1,5%	France
Ball Corp. 0,88% 03/2024	Biens d'équipement	1,4%	Etats-Unis
Silgan Holdings Inc 3.25% 03/2025	Biens d'équipement	1,2%	Etats-Unis
Ppf Arena 1 Bv 2.13% 01/2025	Communication	1,2%	Pays-Bas
Groupe Eurotunnel Sa 3.50% 10/2025	Transports	1,2%	France
Orano Sa 4.88% 09/2024	Emprunts d'Etat non garantis	1,2%	France
Paprec Holding Sa 4.00% 03/2025	Biens d'équipement	1,2%	France
Ppf Arena 1 Bv 3.50% 05/2024	Services aux collectivités	1,1%	Pays-Bas
Lhmc Finco Sarl 4.75% 05/2025	Consommation cyclique	1,1%	Luxembourg
Teva Pharmaceutical Finance Ne 6,00% 01/2025	Consommation non cyclique	1,1%	Pays-Bas
Iho Verwaltungs GmbH 3.63% 05/2025	Consommation cyclique	1,1%	Allemagne

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,6% pour une couverture de 1,6%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

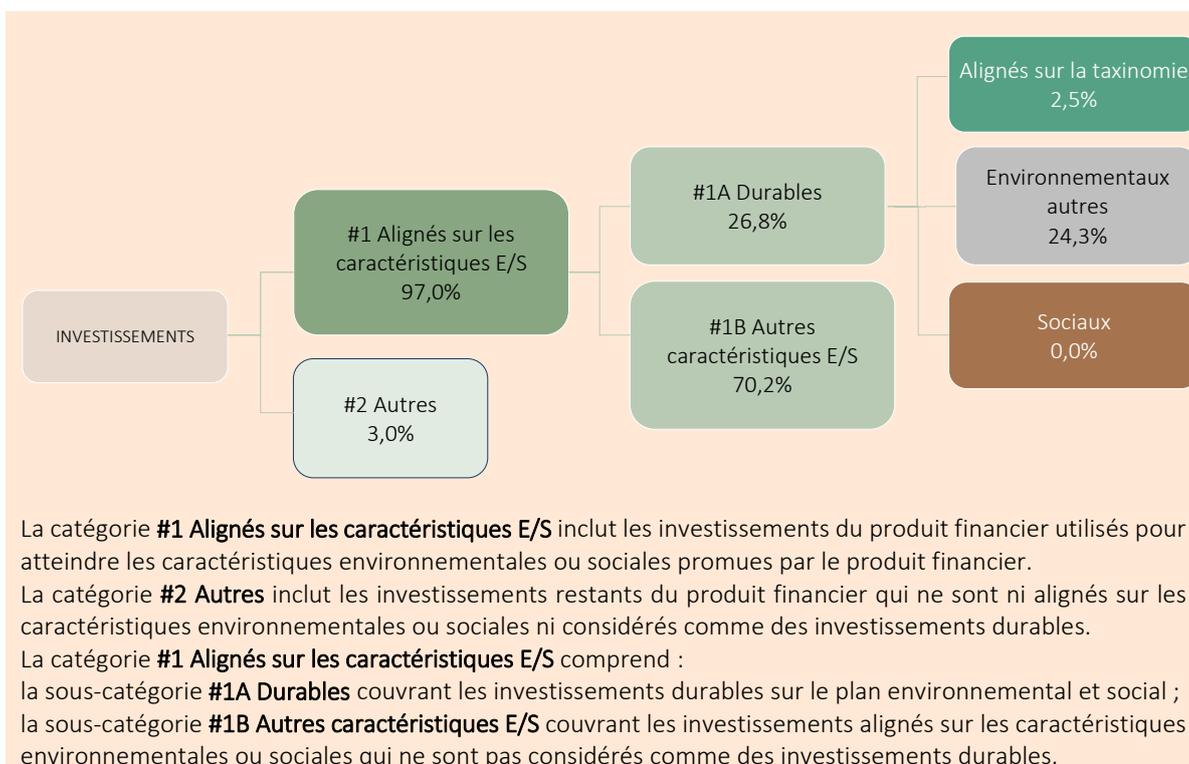
97,0% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 26,8% étaient classés comme investissements durables, et 2,5% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 97,2%, 19,5% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

## Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;  
la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut -0,4% de liquidités, 0,0% de produits dérivés et 3,4% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Consommation cyclique	30,9%
Communication	20,0%
Consommation non cyclique	16,4%
Biens d'équipement	11,1%
Industrie de base	5,7%
Transports	5,1%
Banque	3,5%
Technologie	2,7%
Souverain	2,2%
Emprunts d'Etat non garantis	1,6%
Electricité	0,8%
Industrie, autres	0,3%
Energie	0,2%
Liquidités	-0,4%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,6% pour une couverture de 1,6%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 2,5% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 2,5% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

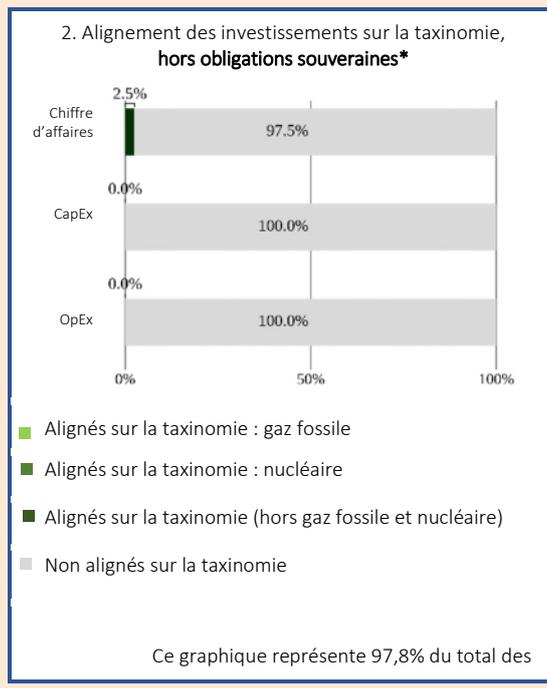
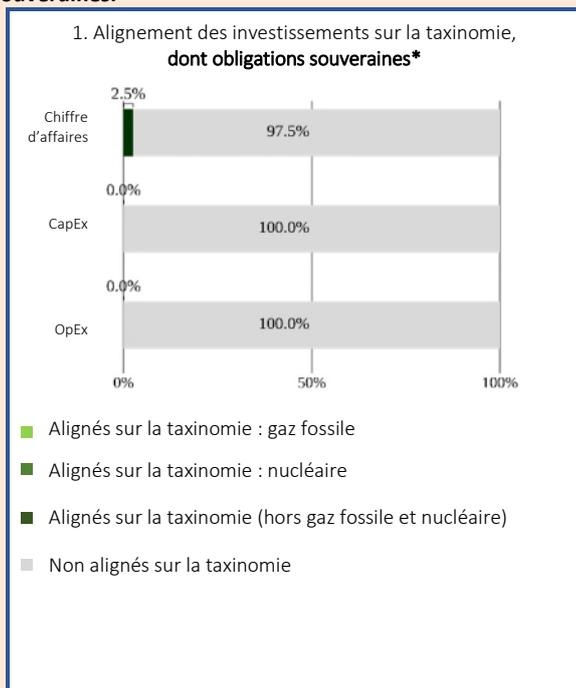
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.**



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 24,3%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 2,0%.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des placements promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change. En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, les critères suivants ont été respectés :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

Le fonds applique en outre la politique d'exclusion du Gestionnaire.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Veillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

### En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Le Fonds suit l'indice 100% ICE BOFA 0-5 years Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained en tant qu'indice de référence.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

### Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

	31/10/2023			
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation ESG interne	3,2	96,9	3,0	80,7
Notation E moyenne	3,2	96,9	3,2	80,7
Notation S moyenne	3,0	96,9	2,8	80,7
Notation G moyenne	3,3	96,9	3,1	80,7
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2</sub> e/million EUR de CA)	118,9	100,0	158,7	100,0
Investissements durables (%)	26,8	97,0	39,1	80,7
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,5	12,2	4,3	18,5
Exposition aux combustibles fossiles (%)	1,6	1,6	3,2	3,3
Exposition aux solutions vertes (%)	27,7	28,2	33,9	34,0

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**5493006MVL1X779UVS34**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 29,80% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales qui se reflètent dans l'élaboration et la pondération du système interne de notations ESG du Gestionnaire.

Dans le cadre du processus de notation du Gestionnaire, les critères suivants sont notamment analysés :

- Environnement : gestion des risques climatiques, consommation en énergie et en eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, etc.

- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation des employés, santé et sécurité, etc.), gestion des fournisseurs, innovation, etc.

- Gouvernance : gouvernance d'entreprise (protection des intérêts des actionnaires minoritaires, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération), responsabilité fiscale, exposition au risque de corruption, etc.

Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, nous sommes convaincus qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défaillante constituent un risque majeur pour l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc pour sa valorisation.

L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès de notre fournisseur de données extra-financières externe est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise.

Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux (5 étant le meilleur et 1 le moins bon) : opportunité ESG forte (5), opportunité ESG (4), ESG neutre (3), risque ESG modéré (2) et risque ESG élevé (1).

Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) complètent l'analyse de crédit et sont pleinement intégrés au processus d'investissement. L'approche est basée sur deux étapes successives.

- Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) ainsi que d'autres exclusions spécifiques du Fonds.

- Deuxième étape : attribution d'une notation ESG à une grande majorité des entreprises de l'univers d'investissement en combinant deux approches :

- 1) « best-in-universe » : l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité ;
- 2) « best effort » : l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux.

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas surveillées par le modèle interne du Gestionnaire, celui-ci s'appuie sur des données extra-financières fournies par un prestataire de services externe.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 90% des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 90,4% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 1,6% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le fonds suit un indice de référence composé comme suit : 20,90% BofAML E HY NF FI&FL Rate HY Constr + 6,10% BofAML Contingent Capital ICE + 5,10% ESTER + 14,50% ICE BofA Euro Large Cap Excluding Corp Index + 6,20% ICE BofA Non-Finan US Emerg Markets Liquid Corpor.

L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture
Notation ESG interne*	3,9	92,8
Notation E moyenne	3,8	92,8
Notation S moyenne	2,9	92,8
Notation G moyenne	3,8	92,8
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	65,5	100,0
Investissements durables (%)	29,8	90,4
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	1,6	8,5
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	1,8	1,9
Exposition aux solutions vertes (%)***	13,4	13,7

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation ESG interne*	3,8	90,2
Couverture ESG	90,2	90,2
Notation E moyenne	3,8	90,2
Notation S moyenne	3,2	90,2
Notation G moyenne	3,6	90,2
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	42,5	55,8
Investissements durables (%)	22,5	22,5
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	0,7	55,8
Exposition aux solutions vertes (%)***	17,1	55,8

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires

des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.

2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 29,8% d'investissements durables et 1,6% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 5,0% d'investissements durables et 0,5% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

■ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- Exclusions du calcul des investissements durables fondées sur la notation : les entreprises notées 1/5 selon la méthodologie interne d'ODDO ne seront pas considérées comme durables dès lors qu'elles sont susceptibles de causer un préjudice important à un ou plusieurs autres objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

- Secteurs exclus de l'investissement : la politique d'exclusion du Gestionnaire est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Le Compartiment exclut les entreprises opérant dans les secteurs des armes non conventionnelles (armes chimiques, mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à fragments non détectables, armes nucléaires fabriquées par une entreprise domiciliée dans un pays qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)), de l'extraction de charbon, de la production d'électricité à partir de charbon, des projets ou infrastructures de développement du charbon, du tabac et de la production de divertissement pour adultes. Des détails concernant la Politique d'exclusion du Gestionnaire, et notamment des informations supplémentaires sur l'intégration ESG et les seuils d'exclusion, figurent sur le site « [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ».

- Controverses : les entreprises les plus controversées selon notre fournisseur de données MSCI ESG, et après confirmation par l'équipe ESG dans le cadre d'une seconde vérification, ne seront pas considérées comme durables.

- Prise en compte des principales incidences négatives : afin de ne pas compromettre de manière significative les objectifs de durabilité, le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles en termes de biodiversité (tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (tolérance de 0%).

- Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

### ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers notre méthodologie ESG interne. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres PIN, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	3.305,6	43,6%
1. Emissions de GES de niveau 2	1.418,8	43,6%
1. Emissions de GES de niveau 3	39.900,1	43,6%
2. Emissions totales de GES	44.624,5	43,6%
3. Empreinte carbone	305,0	43,6%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	734,0	57,4%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,1%	57,7%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	52,2%	43,1%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	14,6	0,4%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	57,7%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,0%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	1,5	16,0%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	58,2%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	11,4%	57,7%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	22,6%	20,0%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	37,3%	52,8%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	58,2%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Government Of Germany 1% 05/2038	Bons du Trésor	3,1%	Allemagne
Government Of Austria 4,15% 03/2037	Bons du Trésor	2,5%	Autriche
Government Of Finland 2,75% 04/2038	Bons du Trésor	2,3%	Finlande
European Union 1,25% 02/2043	Supranational	2,1%	Belgique
European Investment Bank 4.50% 10/2025	Supranational	1,6%	Supranational
Ses Sa Eusa5 12/2049	Communication	1,6%	Luxembourg
Bundesrepub. Deutschland 4.75% 07/2034	Bons du Trésor	1,5%	Allemagne
European Investment Bank 3,75% 02/2033	-	1,1%	Luxembourg
At&T Inc Euamdb05 03/2025	Communication	1,1%	Etats-Unis
Unicredit Spa Eusa5 02/2029	Banque	1,1%	Italie
Kfw 0,13% 01/2032	Garanties gouvernementales	1,0%	Allemagne
Kfw 0.00% 04/2024	Garanties gouvernementales	1,0%	Allemagne
Finnish Government 0.00% 09/2030	Bons du Trésor	0,9%	Finlande
Kfw 4,125% 07/2033	-	0,8%	Allemagne
Telefonica Europe Bv Eusa6 03/2025	Communication	0,8%	Pays-Bas

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,8% pour une couverture de 1,9%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

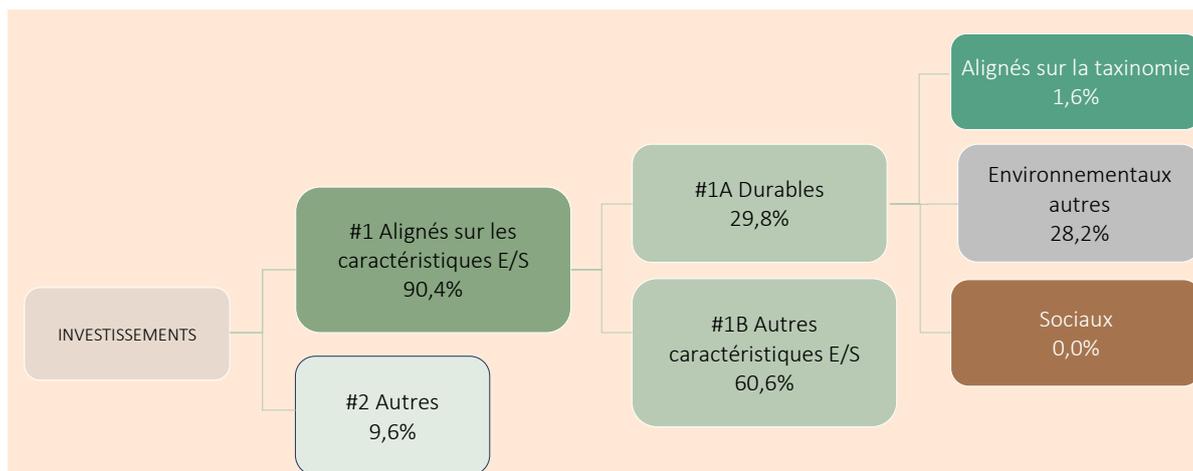
90,4% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 29,8% étaient classés comme investissements durables, et 1,6% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 88,4%, 22,5% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;  
la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut 2,4% de liquidités, -0,1% de produits dérivés et 7,3% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

 **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Banque	21,2%
Bons du Trésor	15,7%
Communication	13,9%
Garanties gouvernementales	8,3%
Supranational	8,2%
Consommation cyclique	6,5%
Actifs hypothécaires	5,3%
Consommation non cyclique	4,4%
Industrie de base	2,9%
Assurance	2,0%
Transports	1,9%
Emprunts d'Etat non garantis	1,2%
Electricité	1,2%
Energie	1,2%
Biens d'équipement	1,0%
Prêts du secteur public	0,8%
Gaz naturel	0,7%
Technologie	0,6%
Sociétés financières	0,5%
Industrie, autres	0,1%
Liquidités	2,4%
Produits dérivés	-0,1%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,8% pour une couverture de 1,9%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 1,6% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 2,4% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

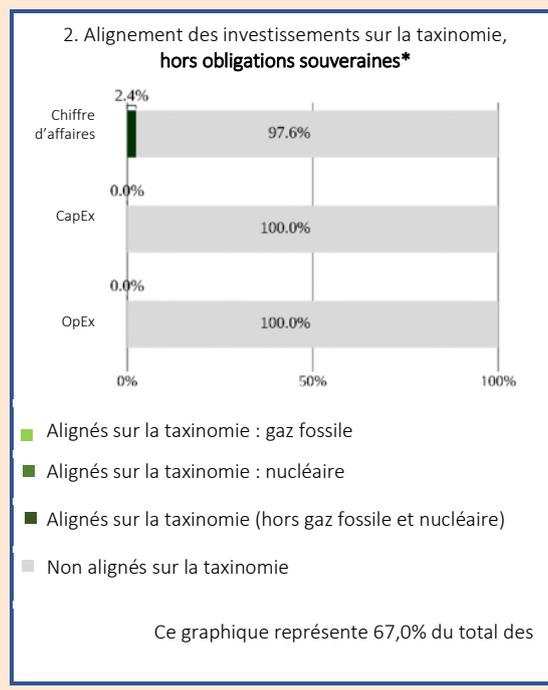
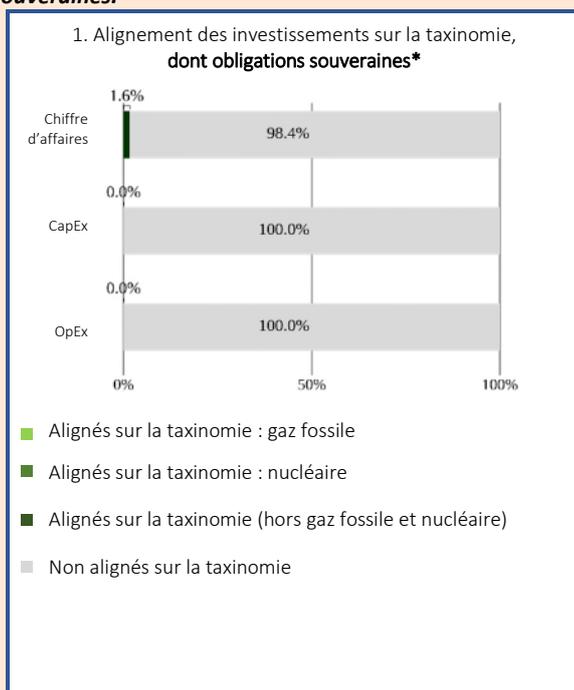
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 28,2%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 5,0%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des placements promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change. En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, les critères suivants ont été respectés :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

Le fonds applique en outre la politique d'exclusion du Gestionnaire.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.



#### En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Le fonds suit un indice de référence composé comme suit : 20,90% BofAML E HY NF FI&FL Rate HY Constr + 6,10% BofAML Contingent Capital ICE + 5,10% ESTER + 14,50% ICE BofA Euro Large Cap Excluding Corp Index + 6,20% ICE BofA Non-Finan US Emerg Markets Liquid Corpor.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.



#### Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

31/10/2023				
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation ESG interne	3,9	92,8	3,4	81,4
Notation E moyenne	3,8	92,8	3,6	81,4
Notation S moyenne	2,9	92,8	2,8	81,4
Notation G moyenne	3,8	92,8	3,4	81,4
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	65,5	100,0	168,5	100,0
Investissements durables (%)	29,8	90,4	45,3	81,4
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	1,6	8,5	3,7	19,3
Exposition aux combustibles fossiles (%)	1,8	1,9	7,9	8,4
Exposition aux solutions vertes (%)	13,4	13,7	28,1	29,6

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Artificial Intelligence**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**549300JBBFN3XZYK2J67**

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 93,7%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 0,0%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de S/O d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Compartiment cherche à générer une croissance du capital en investissant dans des actions internationales cotées, exposées à la grande tendance mondiale de l'« intelligence artificielle », par le biais d'une sélection de sous-thèmes en lien avec cette dernière. Le Compartiment a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9, paragraphe 3 du SFDR, en cela qu'il vise à contribuer à la réduction des émissions de carbone et à saisir les opportunités découlant du passage à une économie à faible émission de carbone afin d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Afin d'atteindre son objectif :

- Le Compartiment a atteint des émissions de carbone inférieures de 30% à celles de l'indice de référence, le MSCI World NR, mesurées en intensité carbone (tCO<sub>2</sub>/million USD de chiffre d'affaires ; agrégées au niveau du portefeuille, y compris les émissions de scopes 1, 2 et 3).
- Le Compartiment a investi dans des entreprises qui réduisent leur empreinte carbone en suivant de manière dynamique leurs progrès dans la réduction absolue des émissions de scope 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées), de scope 2 (émissions indirectes liées à la

consommation d'énergie pour la production de biens et de services) et de scope 3 (toutes les autres émissions indirectes produites dans la chaîne de valeur d'une entreprise), en faisant appel au fournisseur tiers MSCI.

- L'équipe de gestion a pris en considération les émetteurs qui font preuve d'un engagement envers l'atténuation du changement climatique et/ou qui présentent un potentiel de transition vers une économie à faible émission de carbone, sur la base de plusieurs cadres de marché reconnus : entreprises ayant une stratégie de réduction des émissions de carbone certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi) et/ou alignement du chiffre d'affaires sur la taxinomie de l'UE et amélioration de la part verte des activités des entreprises.

93,7% des placements du fonds étaient classés comme investissements durables et, sur la base de données estimées, 9,7% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE (0% sur la base de données déclarées).

Le Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxinomie ») vise à établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet.

Au regard du faible niveau de couverture des informations publiées par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure de présenter des données pertinentes pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 93,7% des placements du fonds étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable et 6,3% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE (0% sur la base de données déclarées).

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le Fonds suit l'indice 100% MSCI World (NR) USD en tant qu'indice de référence. Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023
Investissements durables	93,7%
Investissements non durables (liquidités, produits dérivés et autres actifs détenus à titre accessoire)	6,3%
Notation ESG MSCI	AA
Couverture ESG	98,7%
Intensité carbone des émissions de scopes 1, 2 et 3 (tCO <sub>2</sub> /million USD de chiffre d'affaires)	167,8
Couverture de l'intensité carbone	78,5%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Première année du rapport de publication d'informations.

### **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

La Société de gestion a appliqué des règles préalables à la transaction au niveau de trois PIN : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), intensité de GES par million de chiffre d'affaires pour les émissions de scopes 1 et 2 (PIN 3 et limite de 399 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de chiffre d'affaires si la stratégie climatique de l'investissement n'est pas certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi), soit un engagement ou une stratégie nettement en dessous de 2 °C), exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (PIN 4 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%).

En outre, les notations ESG de MSCI intégraient des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance lorsque la collecte d'autres données de base relatives aux PIN pour les entreprises et les émetteurs souverains pouvait soutenir leur notation ESG. Pour les entreprises, l'analyse ESG incluait, lorsque les données étaient disponibles, la surveillance des émissions de gaz à effet de serre (PIN 1), l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PIN 11), et la mixité au sein des organes de gouvernance (PIN 13).

Néanmoins, la Société de gestion n'a pas défini d'objectifs ou de règles de contrôle spécifiques pour ces autres PIN de base, à l'exception de ceux mentionnés au premier paragraphe.

Pour en savoir plus sur les notations ESG de MSCI : <https://www.msci.com/zh/esg-ratings>

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La Société de gestion a pris en compte les risques liés à la durabilité en intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans son processus de décision d'investissement, comme indiqué ci-dessus. Ce processus permet également d'évaluer la capacité de l'équipe de gestion à gérer les incidences négatives de ses activités sur les facteurs de durabilité. Aucune exposition à des armes controversées (PIN 14), à une intensité de GES par million de chiffre d'affaires pour les émissions de scopes 1 et 2 (PIN 3 et limite de 399 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de chiffre d'affaires si la stratégie climatique de l'investissement n'est pas certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi), soit un engagement ou une stratégie nettement en dessous de 2 °C), à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (PIN 4), à des activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7) et à de graves violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10) n'est tolérée et de tels émetteurs sont exclus du portefeuille.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui. La Société de gestion s'est assurée de l'alignement des investissements durables du Compartiment en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion de la Société de gestion. Des violations avérées des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont également conduit à des exclusions.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le modèle de notation MSCI pour l'analyse ESG des entreprises en portefeuille tient compte des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (PIN) des entreprises sur les facteurs de durabilité. Ces indicateurs sont intégrés dans les grilles internes de MSCI utilisées pour établir la notation ESG d'une entreprise.

Comme susmentionné, la Société de gestion a en outre appliqué des règles préalables à la transaction au niveau de trois PIN : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), intensité de GES par million de chiffre d'affaires pour les émissions de scopes 1 et 2 (PIN 3 et limite de 399 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de chiffre d'affaires si la stratégie climatique de l'investissement n'est pas certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi), soit un engagement ou une stratégie nettement en dessous de 2 °C), exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (PIN 4 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%).

Le Fonds a obtenu les résultats suivants s'agissant des PIN :

<b>PIN</b>	<b>31/10/2023</b>	<b>Couverture</b>
1. Emissions de GES de niveau 1	448,5	92,5%
1. Emissions de GES de niveau 2	973,4	92,5%
1. Emissions de GES de niveau 3	15.292,1	92,5%
2. Emissions totales de GES	16.706,2	92,5%
3. Empreinte carbone	61,9	92,5%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	293,6	92,5%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,0%	92,5%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	52,1%	51,6%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	0,2	3,2%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	92,5%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,0%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,6	22,9%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	92,5%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	58,0%	92,5%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	11,6%	23,5%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	32,4%	92,5%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	92,5%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft Corp	Technologies de l'information	5,30%	Etats-Unis
Servicenow Inc	Technologies de l'information	4,43%	Etats-Unis
Nvidia Corp	Technologies de l'information	4,29%	Etats-Unis
Alphabet Inc-Cl A	Services de communication	3,82%	Etats-Unis
Workday Inc-Class A	Technologies de l'information	3,62%	Etats-Unis
CrowdStrike Holdings Inc - A	Technologies de l'information	3,58%	Etats-Unis
Amazon.com Inc	Consommation discrétionnaire	3,30%	Etats-Unis
Salesforce.com Inc	Technologies de l'information	2,90%	Etats-Unis
Advanced Micro Devices	Technologies de l'information	2,73%	Etats-Unis
Qualcomm Inc	Technologies de l'information	2,53%	Etats-Unis
Datadog Inc - Class A	Technologies de l'information	2,50%	Etats-Unis
Synopsys Inc	Technologies de l'information	2,19%	Etats-Unis
Asml Holding Nv	Technologies de l'information	2,17%	Pays-Bas
Snowflake Inc-Class A	Technologies de l'information	2,13%	Etats-Unis
Marvell Technology Inc	Technologies de l'information	2,11%	Etats-Unis

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (3 mois glissants)

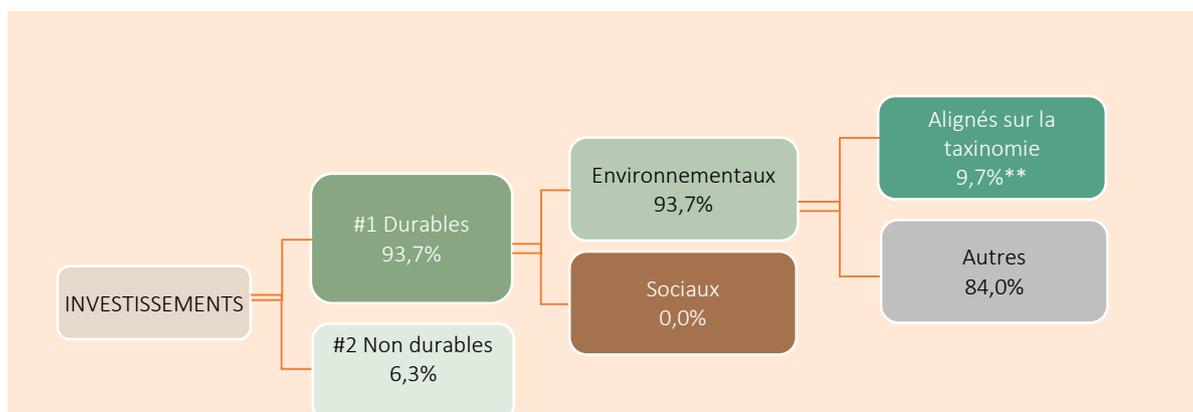


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

93,7% des placements du fonds étaient classés comme investissements durables et, sur la base de données estimées, 9,7% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE (0% sur la base de données déclarées), contre 93,1% et 0,0% respectivement pour l'exercice précédent.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Non durables** inclut 6,3% de liquidités, 0,0% de produits dérivés et 0,0% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

\*\*Les investissements alignés sur la taxinomie ont été calculés sur la base de données estimées.

 **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs**
Technologies de l'information	67,6%
Santé	10,7%
Consommation discrétionnaire	6,2%
Services de communication	6,0%
Finance	2,5%
Industrie	0,8%
Liquidités	6,3%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

\*\*Méthode de calcul : sur la base des inventaires en fin d'exercice.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de son objectif d'investissement durable, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. La part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE du Fonds s'établissait à 9,7% sur la base de données estimées (0% sur la base de données déclarées), avec une proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle fixée à 0,5%.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.



Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

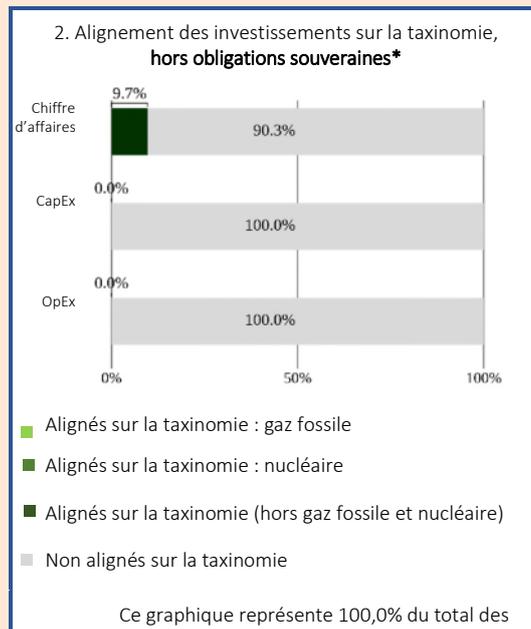
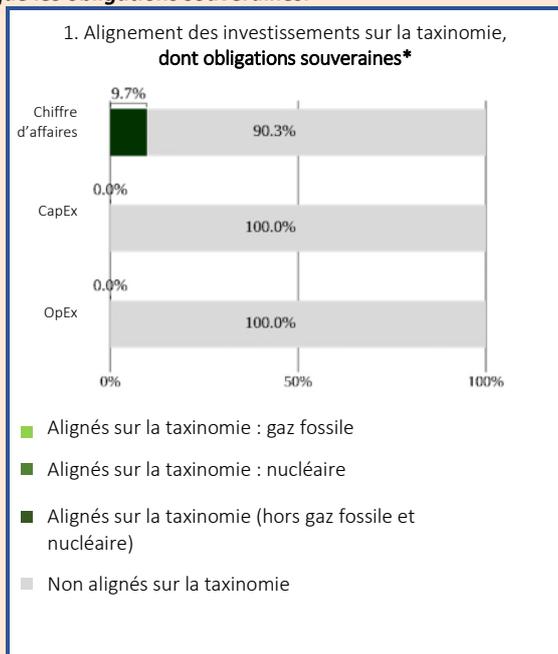
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 84,0%.

Le Fonds ne s'engage pas à détenir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds ne détenait pas d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements englobent des liquidités, des produits dérivés et d'autres actifs détenus à titre accessoire en vue de garantir une gestion optimale du portefeuille. Aucune garantie sociale et environnementale minimale n'a été envisagée au vu du profil de ces actifs non durables.

Des garanties environnementale et sociales n'ont pas été appliquées, parce que ces investissements ne peuvent pas être évalués à l'aune de critères environnementaux ou sociaux.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

- Le Compartiment a atteint une proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental de 93,7%.
- Le Compartiment a atteint des émissions de carbone inférieures de 30% à celles de l'indice de référence, le MSCI World NR, mesurées en intensité carbone (tCO<sub>2</sub>/million USD de chiffre d'affaires ; agrégées au niveau du portefeuille, y compris les émissions de scopes 1, 2 et 3).
- Le Compartiment a investi dans des entreprises qui réduisent leur empreinte carbone en suivant de manière dynamique leurs progrès dans la réduction absolue des émissions de scope 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées), de scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie pour la production de biens et de services) et de scope 3 (toutes les autres émissions indirectes produites dans la chaîne de valeur d'une entreprise), en faisant appel au fournisseur tiers MSCI.
- L'équipe de gestion a pris en considération les émetteurs qui font preuve d'un engagement envers l'atténuation du changement climatique et/ou qui présentent un potentiel de transition vers une économie à faible émission de carbone, sur la base de plusieurs cadres de marché reconnus : entreprises ayant une stratégie de réduction des émissions de carbone certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi) et/ou alignement du chiffre d'affaires sur la taxinomie de l'UE et amélioration de la part verte des activités des entreprises.
- Le taux d'exclusion de l'univers d'investissement s'est établi à 28% en moyenne sur la période considérée.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le Compartiment suit l'indice 100% MSCI World (NR) USD en tant qu'indice de référence.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



#### **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.



#### **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

	Fonds	Indice de référence
Investissements durables	93,7	39,75
Notation ESG MSCI	AA	A
Couverture ESG	98,7%	99,9%
Intensité carbone des émissions de scopes 1, 2 et 3 (tCO <sub>2</sub> /million USD de chiffre d'affaires)	167,8	982,6
Couverture de l'intensité carbone	78,5%	86,9%

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Green Planet**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**549300XKOCFKWDCFC63**

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 95,2%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 0,0%

- Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de S/O d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ayant un objectif social
- Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Ce produit entend investir dans des entreprises bénéficiant de la transition écologique, mais aussi dans celles qui y contribuent à travers leurs solutions de produits et/ou de services. Afin d'atteindre cet objectif, le produit a en permanence investi durant l'exercice dans des entreprises dont le modèle économique contribue, entre autres, aux quatre thèmes centraux suivants : efficacité énergétique, mobilité durable, énergie à faible intensité carbone et protection des ressources naturelles.

L'indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable était la part du Compartiment réputée durable sur la base du domaine « impact durable » fourni par MSCI et de la méthode de calcul employée par la Société de gestion. Dans ce contexte, tous les investissements dont le revenu à impact durable selon MSCI était supérieur à 5% et qui respectaient l'approche du Gestionnaire relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important (approche DNSH) étaient considérés comme durables. Les sociétés sans revenu à impact durable ou présentant des données incohérentes étaient envisagées par l'équipe ESG du Gestionnaire sur la base de l'alignement de leurs revenus sur les objectifs d'investissement durable du Compartiment, dès lors qu'elles respectaient l'approche DNSH du Gestionnaire.

Le Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxinomie ») vise à établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Au regard du faible niveau de couverture des informations publiées par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure de présenter des données pertinentes pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 95,2% des placements du fonds étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable et 2,3% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : MSCI ACWI Climate Change NR USD

L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023
Investissements durables	95,2%
Investissements non durables (liquidités, produits dérivés et autres actifs détenus à titre accessoire)	4,8%
Part verte	87,5%

### **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/10/2022
Investissements durables	90,3%
Investissements non durables (liquidités, produits dérivés et autres actifs détenus à titre accessoire)	9,7%
Part verte	87,9%

### **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le Gestionnaire a procédé à son examen du respect du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur la base des critères suivants :

- Exclusions fondées sur la notation : le Compartiment a investi uniquement dans des entreprises affichant un score MSCI ESG d'au moins BB.
- Exclusions sectorielles et normatives :
  - Le Compartiment a appliqué le cadre d'exclusion commun, tel que détaillé dans la politique d'exclusion de la Société de gestion consultable sur le site [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com). Ce cadre couvre notamment le charbon, le pétrole et les armes non conventionnelles.
  - Autres exclusions appliquées :
    - o concernant les activités liées aux énergies (énergie nucléaire, pétrole et gaz conventionnels, charbon, pétrole et gaz non conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux et sables asphaltiques)) : consulter la politique d'exclusion de la Société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- o pour d'autres activités (armes conventionnelles, tabac, divertissement pour adultes, OGM, alcool et jeux d'argent), les entreprises sont exclues si leur implication est supérieure à 5% de leurs revenus.
- Prise en compte des principales incidences négatives : la Société de gestion a défini des règles de contrôle (préalable à la transaction)

pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%).

- Graves controverses selon MSCI : les entreprises qui réalisent des investissements durables selon MSCI, mais font l'objet de graves controverses ont été exclues du calcul des investissements durables. Le score de controverse MSCI (« MSCI Controversies Score ») a fourni une évaluation des événements controversés et de leur gravité sur une échelle allant de 0 (événements très graves) à 10 (pas d'incidents récents). L'univers d'investissement du Compartiment a été limité aux entreprises dont le score de controverse MSCI ESG atteignait au moins 1.

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposions de données suffisantes.

#### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposions de données suffisantes. Le Gestionnaire a examiné l'incidence négative à l'aide de la méthodologie de notation externe utilisée, à savoir MSCI Ratings, en s'appuyant sur son évaluation de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques en relation avec les indicateurs de PIN. MSCI Ratings intègre par exemple dans sa méthodologie ESG interne l'évaluation du risque carbone à travers l'évolution des émissions de scopes 1, 2 et 3 de chaque entreprise notée. Elle examinait également la mixité au sein des organes de gouvernance et de direction lors de l'analyse du critère relatif à la diversité. Le résultat en termes de PIN aura par conséquent un impact sur la notation ESG finale de l'entreprise. En outre, certains indicateurs (PIN 7, 10 et 14) étaient basés sur des listes d'exclusion (listes négatives) interdisant tout investissement.

#### ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers la méthodologie de notation ESG de MSCI. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.



#### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les indicateurs de PIN sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et font également partie de l'approche DNSH. Comme décrit ci-dessus, l'approche DNSH consiste en une analyse rigoureuse basée sur les activités ou les pratiques des entreprises susceptibles d'avoir une incidence négative significative : les exclusions d'activités, les faibles notations ESG ou les violations du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les exclusions appliquées dans le cadre de l'examen DNSH. Les indicateurs de PIN sont systématiquement pris en considération par ces produits financiers.

Le Fonds a obtenu les résultats suivants s'agissant des PIN :

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	4.543,3	94,4%
1. Emissions de GES de niveau 2	2.159,1	94,4%
1. Emissions de GES de niveau 3	25.260,4	94,4%
2. Emissions totales de GES	32.062,3	94,4%
3. Empreinte carbone	361,8	94,4%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	918,2	94,4%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,7%	94,4%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	72,2%	68,7%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	6,9	6,7%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	94,4%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,0%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,4	29,3%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	94,4%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	39,5%	94,4%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	3,4%	12,9%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	34,2%	94,4%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	94,4%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Microsoft Corp	Technologies de l'information	3,56%	Etats-Unis
Waste Connections Inc	Industrie	3,55%	Etats-Unis
Republic Services Inc	Industrie	3,31%	Etats-Unis
Quanta Services Inc	Industrie	3,21%	Etats-Unis
Hydro One Ltd	Services aux collectivités	3,11%	Canada
Iberdrola Sa	Services aux collectivités	3,02%	Espagne
Aecom	Industrie	2,78%	Etats-Unis
Stantec Inc	Industrie	2,65%	Canada
American Water Works Co Inc	Services aux collectivités	2,55%	Etats-Unis
Linde Plc	Matériaux	2,51%	Irlande
Sse Plc	Services aux collectivités	2,41%	ROYAUME-UNI
Johnson Controls Internation	Industrie	2,38%	Etats-Unis
Ansys Inc	Technologies de l'information	2,33%	Etats-Unis
Samsung Sdi Co Ltd	Technologies de l'information	2,24%	Corée
Edp-Energias De Portugal Sa	Services aux collectivités	2,12%	Portugal

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%

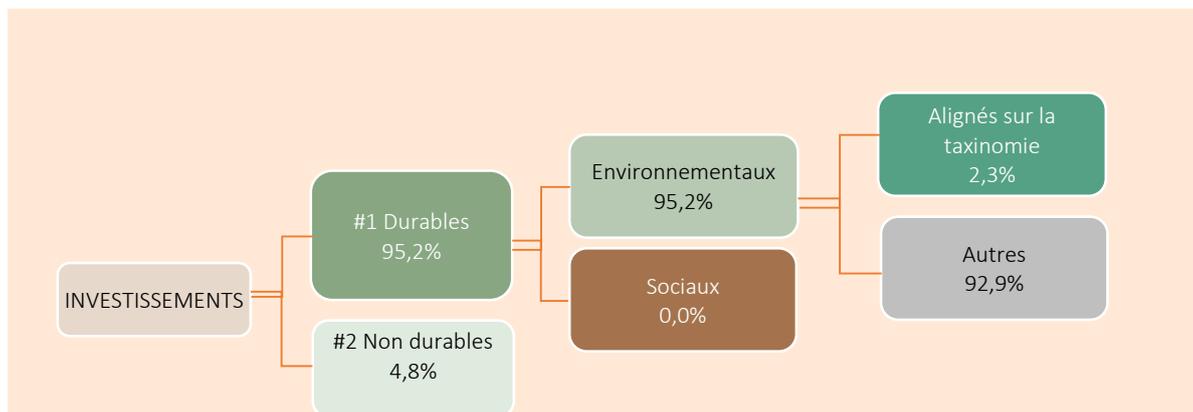
\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31/12/2023, 95,2% des placements du fonds étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable et 2,3% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 90,3% et 0,0% respectivement au 31/12/2022.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables. La catégorie **#2 Non durables** inclut 4,8% de liquidités, 0,0% de produits dérivés et 0,0% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

 **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs**
Industrie	38,7%
Technologies de l'information	25,0%
Services aux collectivités	12,9%
Matériaux	11,0%
Consommation discrétionnaire	6,7%
Consommation de base	1,0%
Liquidités	4,8%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

\*\*Méthode de calcul : sur la base des inventaires en fin d'exercice.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de son objectif d'investissement durable, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 2,3% à la fin de l'exercice.

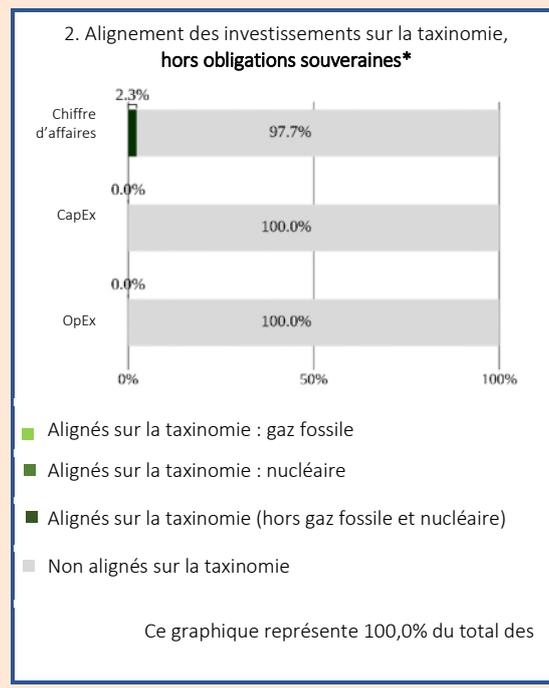
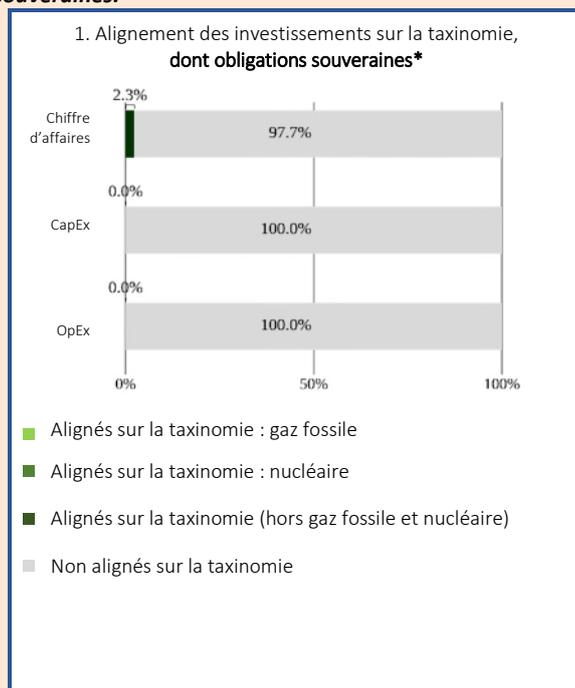
Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 92,9%.

Le Fonds ne s'engage pas à détenir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Fonds ne détenait pas d'investissements durables sur le plan social.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des actions considérées comme des investissements durables.

A des fins techniques ou de couverture, le fonds peut détenir des Equivalents de trésorerie à concurrence de 10% de ses actifs totaux afin de pouvoir payer les produits de rachat ou faire face à d'autres besoins de liquidités, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change.

En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie sociale ou environnementale ne s'applique.



## **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le Gestionnaire a procédé à son examen du respect du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur la base des critères suivants :

- Exclusions fondées sur la notation : le Compartiment a investi uniquement dans des entreprises affichant un score MSCI ESG d'au moins BB.
- Exclusions sectorielles et normatives :
  - Le Compartiment a appliqué le cadre d'exclusion commun, tel que détaillé dans la politique d'exclusion de la Société de gestion consultable sur le site [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com). Ce cadre couvre notamment le charbon, le pétrole et les armes non conventionnelles.
  - Autres exclusions appliquées :
    - o concernant les activités liées aux énergies (énergie nucléaire, pétrole et gaz conventionnels, charbon, pétrole et gaz non conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux et sables asphaltiques)) : consulter la politique d'exclusion de la Société de gestion.
    - o pour d'autres activités (armes conventionnelles, tabac, divertissement pour adultes, OGM, alcool et jeux d'argent), les entreprises sont exclues si leur implication est supérieure à 5% de leurs revenus.
- Prise en compte des principales incidences négatives : la Société de gestion a défini des règles de contrôle (préalable à la transaction)

pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%).

- Graves controverses selon MSCI : les entreprises qui réalisent des investissements durables selon MSCI, mais font l'objet de graves controverses ont été exclues du calcul des investissements durables. Le score de controverse MSCI (« MSCI Controversies Score ») a fourni une évaluation des événements controversés et de leur gravité sur une échelle allant de 0 (événements très graves) à 10 (pas d'incidents récents). L'univers d'investissement du Compartiment a été limité aux entreprises dont le score de controverse MSCI ESG atteignait au moins 1.

L'ensemble des mesures ci-dessus a conduit à l'exclusion de plus de 20% de l'univers d'investissement.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le Compartiment suit l'indice MSCI ACWI Climate Change NR USD en tant qu'indice de référence. L'Indice de référence est un indice ESG spécialisé dont la composition ou la méthodologie de calcul tiennent compte des caractéristiques ESG du Compartiment.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

### En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

### Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

L'indice de référence du Compartiment n'est pas un indice de marché large, mais il est repondéré pour refléter l'utilisation du score MSCI Low Carbon Transition.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

	Fonds	Indice de référence
Investissements durables	95,2%	47,8%
Notation ESG MSCI	AA	A
Couverture ESG	99,1%	98,7%
Part verte	87,5%	45,9%
Couverture de la part verte	91,8%	45,8%

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Polaris Moderate F**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**549300TP5F8VCGO9CC03**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 41,50% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Fonds maître du Compartiment ODDO BHF Polaris Balanced F promeut des caractéristiques environnementales. Celles-ci se reflètent dans la construction et la pondération du portefeuille basées sur le reporting ESG MSCI, les exclusions et la surveillance des controverses par la société de gestion des Compartiments maîtres.

Le processus d'investissement repose sur une intégration ESG, un filtrage au regard de différentes normes (y compris le Pacte mondial des Nations unies et les armes controversées), des exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ».

Le fonds recourt à la notation MSCI ESG pour apprécier l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG sur une échelle allant de « CCC » (moins bonne note) à « AAA » (meilleure note). Le Fonds n'investit pas dans des entreprises qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ». Le Fonds maître n'investit pas dans des émetteurs publics qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ».

Le Fonds n'acquiert pas de titres d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires dans le domaine des armes controversées (armes biologiques/chimiques, bombes à sous-munition, armes à laser aveuglantes, mines terrestres, etc.), ou plus qu'un certain chiffre d'affaires dans d'autres segments de l'armement (proportion totale

du chiffre d'affaires dans les armes nucléaires, conventionnelles et non militaires), les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir du charbon.

Les émetteurs qui ne respectent pas ces principes, à en juger par le score MSCI ESG Controversies, sont exclus de l'univers d'investissement.

Au moins 90% des actifs du Fonds maître sont évalués sur la base de leur performance ESG (les investissements dans des fonds cibles, des certificats sur métaux précieux et des instruments du marché monétaire sont exclus de ce processus). Le Fonds maître privilégie les entreprises et les pays les plus vertueux du point de vue de la durabilité et vise une notation MSCI ESG moyenne de « A » pour les actifs du Fonds maître.

La société de gestion adhère également au CDP (Carbon Disclosure Project). Dans le cadre de sa politique d'exclusion, elle a également mis en œuvre une stratégie de désinvestissement graduel, en vertu de laquelle elle n'investit pas dans les émetteurs du secteur du charbon au-delà de certains seuils. L'objectif est d'abaisser ces seuils à 0% d'ici 2030 pour les émetteurs des pays de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- notation ESG MSCI pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales et sociales ;
- score MSCI pondéré pour évaluer la qualité de la gouvernance d'entreprise ;
- score MSCI pondéré pour évaluer le capital humain ;
- intensité carbone du Fonds maître (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements du Fonds maître).

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 92,7% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 2,7% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le Fonds suit l'indice 100% MSCI ACWI Net Total Return EUR en tant qu'indice de référence. L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture
Notation MSCI ESG*	AA	95,4
Score de qualité MSCI ESG	7,4	95,4
Score MSCI E	7,4	95,4
Score MSCI S	5,8	95,4
Score MSCI G	6,2	95,4
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	59,0	94,2
Investissements durables (%)	41,5	92,7
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,7	12,9
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	2,9	4,7
Exposition aux solutions vertes (%)***	25,5	25,5

\* CCC est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que AAA représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation MSCI ESG*	AAA	AAA
Score de qualité MSCI ESG	8,6	90,5
Score MSCI E	7,7	90,5
Score MSCI S	5,7	90,5
Score MSCI G	6,3	90,5
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	40,6	72,9
Investissements durables (%)	29,2	29,2
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	2,7	72,9
Exposition aux solutions vertes (%)***	24,5	72,9

\* CCC est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que AAA représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

■ **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.
2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 41,5% d'investissements durables et 2,7% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 10,0% d'investissements durables et 0,5% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

o Exclusions fondées sur la notation : Le Fonds maître n'investit pas dans des entreprises qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ». Le Fonds maître n'investit pas dans des émetteurs publics qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ».

o Exclusions sectorielles et normatives : la politique d'exclusion est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Cette politique d'exclusion recouvre ou s'ajoute aux exclusions spécifiques du Fonds maître et inclut les activités suivantes : charbon, Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique.

o Prise en compte des principales incidences négatives : le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%), intensité carbone du Fonds maître (PIN 3 et inférieure à l'indice de référence) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%).

o Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant quatre PIN (3, 7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management. Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers la méthodologie de notation ESG de MSCI. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant quatre PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) et intensité carbone du Fonds) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	4,4	81,6%
1. Emissions de GES de niveau 2	1,1	81,6%
1. Emissions de GES de niveau 3	45,4	81,6%
2. Emissions totales de GES	51,0	81,6%
3. Empreinte carbone	375,8	81,6%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0	0,0%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,0%	97,6%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	0,0%	0,0%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	8,0	73,8%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	97,6%
9. Rejets dans l'eau	0,0	1,3%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,9	24,1%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	98,1%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0%	97,6%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	0,0%	0,0%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	0,0%	0,0%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	97,9%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Xetra-Gold	Actions – Marché monétaire	4,1%	Allemagne
Dpam L- Bonds Emk Sustainab-F	-	2,5%	Luxembourg
Bundesrepub. Deutschland 1.75% 02/2024	Obligations – Bons du Trésor	2,1%	Allemagne
Oddo Bhf Euro Credit Short Duration Cp-Eur	-	1,8%	Luxembourg
European Investment Bank 4.50% 10/2025	Obligations – Emprunts supranationaux	1,6%	Supranational
Ses Sa Eusa5 12/2049	Obligations – Communication	1,5%	Luxembourg
Norwegian Government 3.00% 03/2024	Obligations – Bons du Trésor	1,3%	Norvège
Bank Of Montreal 0.25% 01/2024	Obligations – Actifs hypothécaires	1,1%	Canada
Finnish Government 0.00% 09/2030	Obligations – Bons du Trésor	1,0%	Finlande
Roche Holding Ag-Genusschein	Actions – Santé	1,0%	Suisse
Government Of Finland 2,75% 04/2038	Obligations – Bons du Trésor	1,0%	Finlande
Government Of Austria 4,15% 03/2037	Obligations – Bons du Trésor	0,9%	Autriche
Siemens Ag-Reg	Actions – Industrie	0,9%	Allemagne
Alphabet Inc-Cl C	Actions – Services de communication	0,9%	Etats-Unis
Vinci Sa	Actions – Industrie	0,8%	France

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 2,9% pour une couverture de 4,7%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

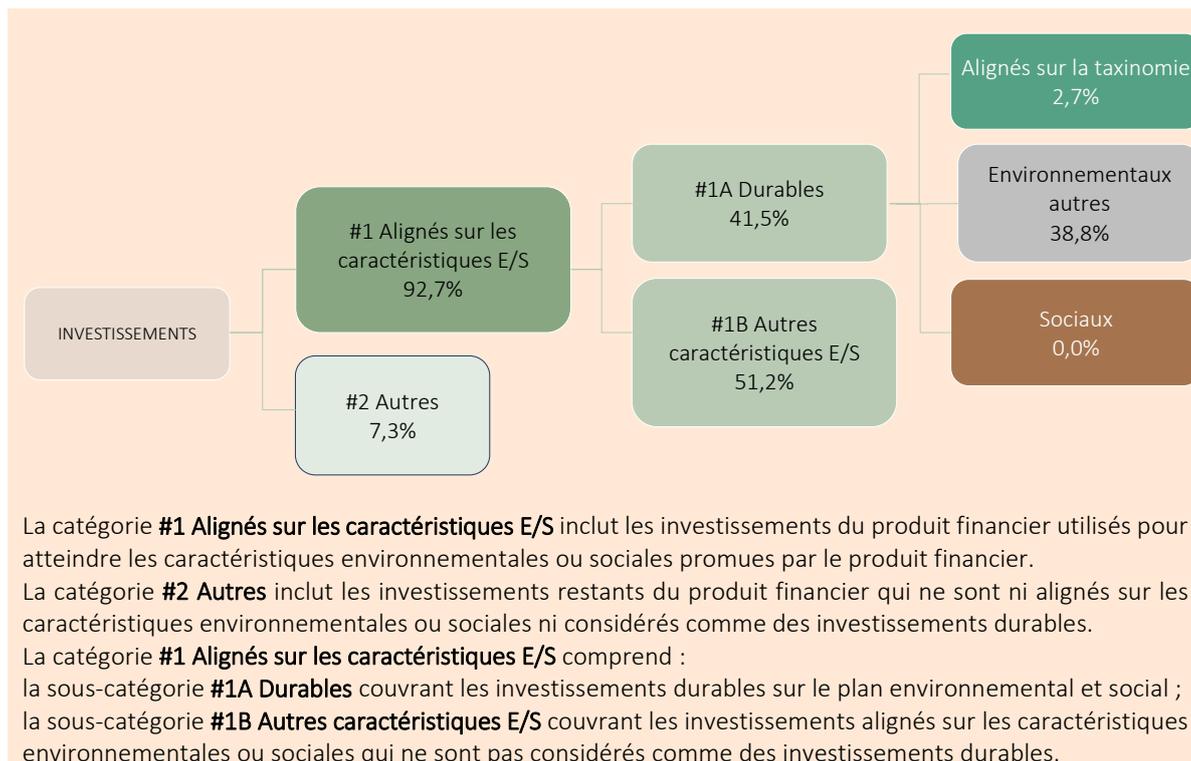
92,7% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 41,5% étaient classés comme investissements durables, et 2,7% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 93,0%, 29,2% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut 0,2% de liquidités, 0,0% de produits dérivés et 7,1% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

**Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Obligations – Banques	10,6%
Obligations – Communication	9,3%
Obligations – Bons du Trésor	9,0%
Obligations – Actifs hypothécaires	6,4%
Obligations – Consommation cyclique	4,4%
Obligations – Emprunts supranationaux	3,8%
Obligations – Consommation non cyclique	3,6%
Obligations – Biens d'équipement	2,5%
Obligations – Emprunts souverains	2,4%
Obligations – Garanties gouvernementales	2,3%
Obligations – Emprunts d'Etat non garantis	2,2%
Obligations – Transport	2,1%
Obligations – Electricité	1,9%
Obligations – Industrie de base	1,7%
Obligations – Technologie	1,7%
Obligations – Collectivités publiques territoriales	1,5%
Obligations – Gaz naturel	1,2%
Obligations – Energie	0,8%
Obligations – Prêts du secteur public	0,7%
Obligations – Assurance	0,4%
Obligations – Finance autres	0,3%
Obligations – Sociétés financières	0,3%
Obligations – Services aux collectivités	0,3%
Obligations – Soutenues par le gouvernement	0,2%
Obligations – Immobilier	0,1%
Actions – Industrie	5,2%
Actions – Finance	3,4%
Actions – Technologies de l'information	3,1%
Actions – Santé	2,8%
Actions – Consommation de base	2,6%
Actions – Consommation discrétionnaire	2,2%
Actions – Energie	1,5%
Actions – Services de communication	1,0%
Fonds	4,5%
Trackers	4,1%
Liquidités	0,2%
Produits dérivés	-0,0%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 2,9% pour une couverture de 4,7%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 2,7% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 3,3% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

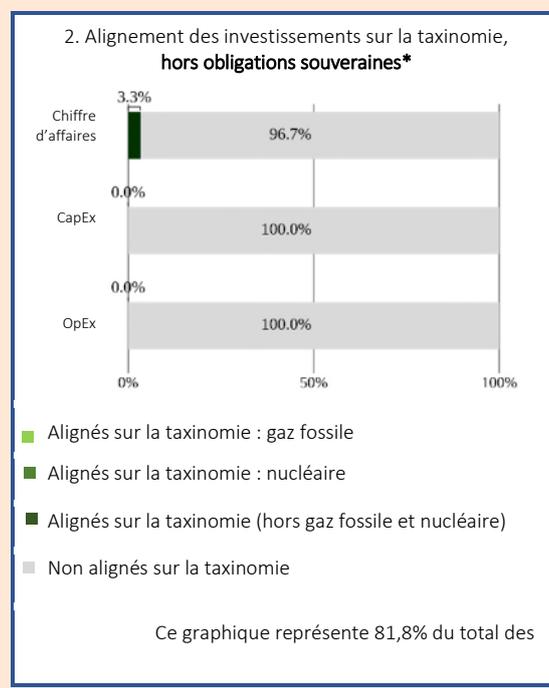
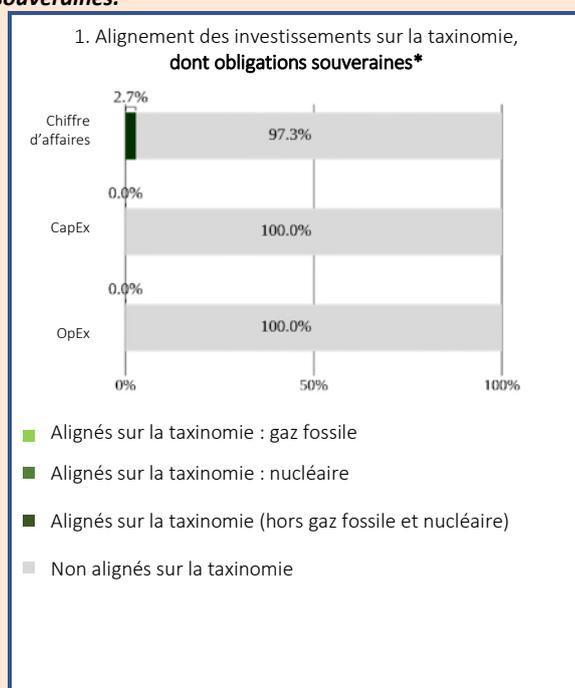
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 38,8%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 10,0%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des placements promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change. En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Compartiment a atteint une proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental de 92,7%.

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et d'autres exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PIN conformément à la politique du Gérant relative aux PIN.

Le taux d'exclusion de l'univers d'investissement s'est établi à plus de 20% en moyenne sur la période considérée.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.



#### En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Le Fonds suit l'indice 100% MSCI ACWI Net Total Return EUR en tant qu'indice de référence.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

31/10/2023				
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation MSCI ESG	AA	95,4	A	98,8
Score de qualité MSCI ESG	7,4	95,4	6,7	98,8
Score MSCI E	7,4	95,4	6,5	98,8
Score MSCI S	5,8	95,4	6,5	98,8
Score MSCI G	6,2	95,4	6,5	98,8
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	59,0	94,2	149,6	100,0
Investissements durables (%)	41,5	92,7	38,2	98,8
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,7	12,9	0,5	3,2
Exposition aux combustibles fossiles (%)	2,9	4,7	7,9	7,9
Exposition aux solutions vertes (%)	25,5	25,5	98,0	97,9

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Polaris Balanced F**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**5493001B4OZZUBR7V763**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 36,10% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds maître du Compartiment ODDO BHF Polaris Balanced F promeut des caractéristiques environnementales. Celles-ci se reflètent dans la construction et la pondération du portefeuille basées sur le reporting ESG MSCI, les exclusions et la surveillance des controverses par la société de gestion des Compartiments maîtres.

Le processus d'investissement repose sur une intégration ESG, un filtrage au regard de différentes normes (y compris le Pacte mondial des Nations unies et les armes controversées), des exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ».

Le fonds recourt à la notation MSCI ESG pour apprécier l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG sur une échelle allant de « CCC » (moins bonne note) à « AAA » (meilleure note). Le Fonds n'investit pas dans des entreprises qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ». Le Fonds maître n'investit pas dans des émetteurs publics qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ».

Le Fonds n'acquiert pas de titres d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires dans le domaine des armes controversées (armes biologiques/chimiques, bombes à sous-munition, armes à laser aveuglantes, mines terrestres, etc.), ou plus qu'un certain chiffre d'affaires dans d'autres segments de l'armement (proportion totale

du chiffre d'affaires dans les armes nucléaires, conventionnelles et non militaires), les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir du charbon.

Les émetteurs qui ne respectent pas ces principes, à en juger par le score MSCI ESG Controversies, sont exclus de l'univers d'investissement.

Au moins 90% des actifs du Fonds maître sont évalués sur la base de leur performance ESG (les investissements dans des fonds cibles, des certificats sur métaux précieux et des instruments du marché monétaire sont exclus de ce processus). Le Fonds maître privilégie les entreprises et les pays les plus vertueux du point de vue de la durabilité et vise une notation MSCI ESG moyenne de « A » pour les actifs du Fonds maître.

La société de gestion adhère également au CDP (Carbon Disclosure Project). Dans le cadre de sa politique d'exclusion, elle a également mis en œuvre une stratégie de désinvestissement graduel, en vertu de laquelle elle n'investit pas dans les émetteurs du secteur du charbon au-delà de certains seuils. L'objectif est d'abaisser ces seuils à 0% d'ici 2030 pour les émetteurs des pays de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- notation ESG MSCI pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales et sociales ;
- score MSCI pondéré pour évaluer la qualité de la gouvernance d'entreprise ;
- score MSCI pondéré pour évaluer le capital humain ;
- intensité carbone du Fonds maître (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements du Fonds maître).

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 94,6% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 1% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le Fonds suit l'indice 100% MSCI ACWI Net Total Return EUR en tant qu'indice de référence. L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture (%)
Notation MSCI ESG*	AA	97,8
Score de qualité MSCI ESG	7,6	97,8
Score MSCI E	7,5	97,8
Score MSCI S	5,3	97,8
Score MSCI G	6,2	97,8
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	43,3	97,0
Investissements durables (%)	36,1	94,6
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	1,0	10,9
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	1,0	2,9
Exposition aux solutions vertes (%)***	28,9	29,3

\* CCC est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que AAA représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation MSCI ESG*	AAA	98,8
Score de qualité MSCI ESG	8,6	99,5
Score MSCI E	7,6	99,5
Score MSCI S	5,3	99,5
Score MSCI G	6,0	99,5
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	42,0	92,2
Investissements durables (%)	28,9	28,9
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	2,0	92,2
Exposition aux solutions vertes (%)***	28,8	92,2

\* CCC est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que AAA représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.
2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 36,1% d'investissements durables et 1,0% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 10,0% d'investissements durables et 0,5% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

- Exclusions fondées sur la notation : Le Fonds maître n'investit pas dans des entreprises qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ». Le Fonds maître n'investit pas dans des émetteurs publics qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ».
- Exclusions sectorielles et normatives : la politique d'exclusion est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Cette politique d'exclusion recouvre ou s'ajoute aux exclusions spécifiques du Fonds maître et inclut les activités suivantes : charbon, Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique.
- Prise en compte des principales incidences négatives : le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%), intensité carbone du Fonds maître (PIN 3 et inférieure à l'indice de référence) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%). S'agissant des autres incidences négatives (1. émissions de GES ; 2. empreinte carbone ; 4. exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ; 5. part de consommation et de production d'énergie non renouvelable ; 6. intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ; 8. rejets dans l'eau ; 9. ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs ; 11. absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; 12. écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé ; 13. mixité au sein des organes de gouvernance ; 15. intensité de GES ; 16. pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales), le Gestionnaire n'a pas fixé de règles de contrôle explicites. Ces incidences négatives sont prises en compte uniquement.
- Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant quatre PIN (3, 7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management. Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers la méthodologie de notation ESG de MSCI. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant quatre PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) et intensité carbone du Fonds) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	0,02	97,4%
1. Emissions de GES de niveau 2	0,01	97,4%
1. Emissions de GES de niveau 3	0,4	96,6%
2. Emissions totales de GES	0,4	96,6%
3. Empreinte carbone	206,1	96,6%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	0	0,0%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,0%	98,6%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	0,0%	0,0%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	3,5	60,1%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	98,6%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,8%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,3	25,6%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	98,7%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0%	98,6%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	0,0%	0,0%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	0,0%	0,0%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	98,6%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Xetra-Gold	Actions – Marché monétaire	2,1%	Allemagne
Oddo Bhf Emerging Consumerdemand Ciw-Eur	-	1,5%	Luxembourg
Oddo Bhf Euro Credit Short Duration Cp-Eur	-	1,4%	Luxembourg
Wolters Kluwer	Actions – Industrie	1,3%	Pays-Bas
Lvmh Moet Hennessy Louis Vui	Actions – Consommation discrétionnaire	1,3%	France
Synopsys Inc	Actions – Technologies de l'information	1,2%	Etats-Unis
Thermo Fisher Scientific Inc	Actions – Santé	1,2%	Etats-Unis
Relx Plc	Actions – Industrie	1,2%	ROYAUME-UNI
Microsoft Corp	Actions – Technologies de l'information	1,2%	Etats-Unis
Alphabet Inc-Cl C	Actions – Services de communication	1,2%	Etats-Unis
Zurich Insurance Group AG	Actions – Finance	1,1%	Suisse
Allianz Se-Reg	Actions – Finance	1,1%	Allemagne
Capgemini Se	Actions – Technologies de l'information	1,1%	France
Axa Sa	Actions – Finance	1,1%	France
Schneider Electric SE	Actions – Industrie	1,1%	France

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,0% pour une couverture de 2,9%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

94,6% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 36,1% étaient classés comme investissements durables, et 1,0% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 94,0%, 28,9% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

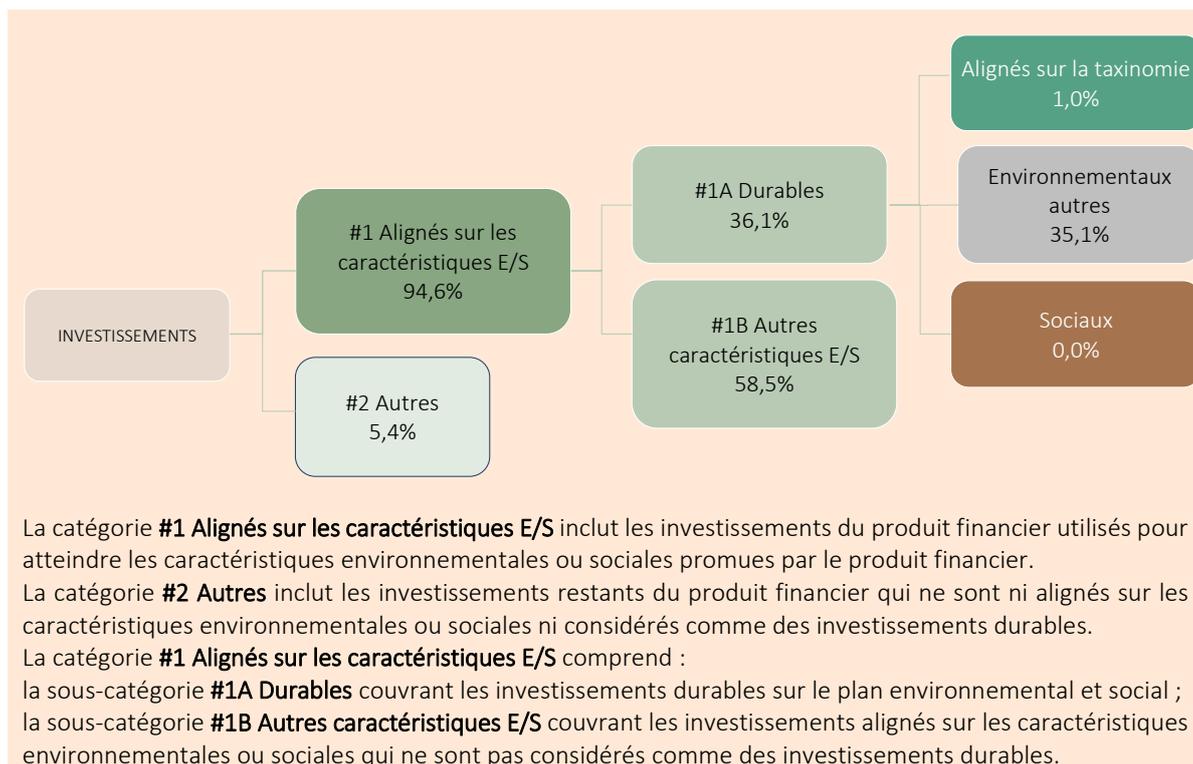
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;  
la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut 1,4% de liquidités, 0,1% de produits dérivés et 3,9% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

**Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Obligations – Consommation non cyclique	17,1%
Obligations – Consommation cyclique	6,2%
Obligations – Technologie	4,4%
Obligations – Industrie de base	3,4%
Obligations – Finance autres	3,0%
Obligations – Communication	2,9%
Obligations – Banques	1,9%
Obligations – Biens d'équipement	1,4%
Obligations – Prêts du secteur public	1,0%
Obligations – Assurance	0,8%
Obligations – Immobilier	0,8%
Obligations – Garanties gouvernementales	0,8%
Obligations – Actifs hypothécaires	0,5%
Obligations – Transport	0,5%
Obligations – Emprunts d'Etat non garantis	0,4%
Actions – Technologies de l'information	11,1%
Actions – Industrie	10,8%
Actions – Finance	7,5%
Actions – Santé	7,0%
Actions – Consommation discrétionnaire	4,6%
Actions – Consommation de base	3,9%
Actions – Services de communication	1,3%
Actions – Energie	1,0%
Fonds	3,4%
Trackers	3,6%
Liquidités	1,5%
Produits dérivés	0,2%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,0% pour une couverture de 2,9%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 1,0% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 1,0% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

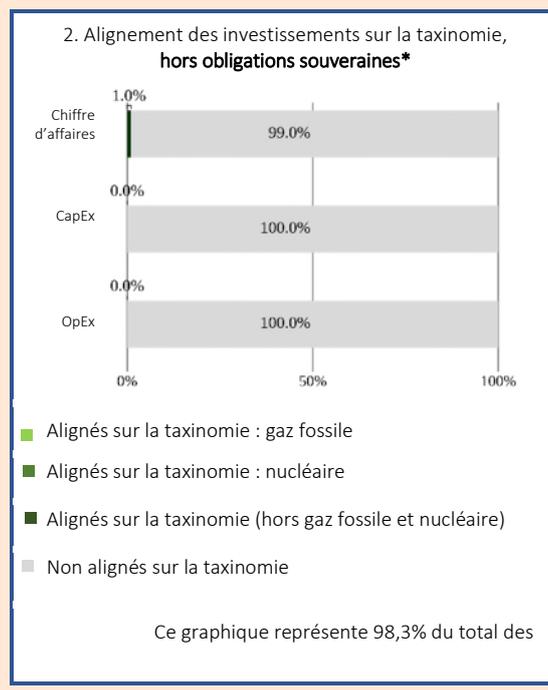
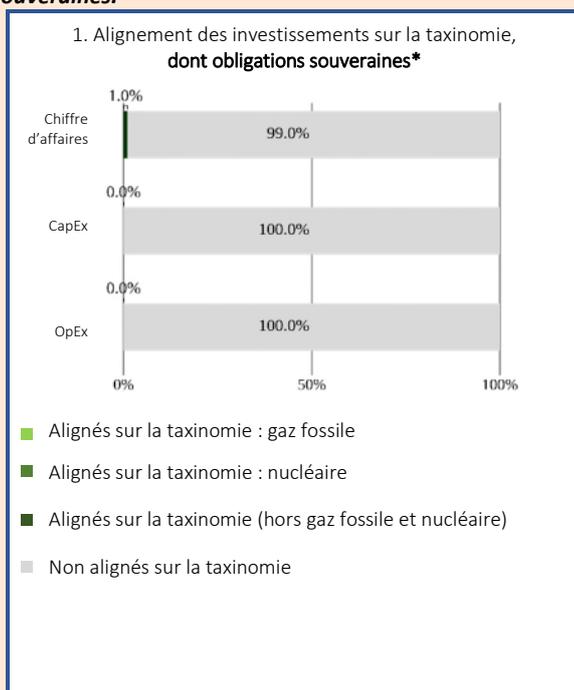
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 35,1%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 10,0%.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des placements promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change. En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le Compartiment a atteint une proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental de 94,6%.

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et d'autres exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PIN conformément à la politique du Gérant relative aux PIN.

Le taux d'exclusion de l'univers d'investissement s'est établi à 20% en moyenne sur la période considérée.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.

#### **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Le Fonds suit l'indice 100% MSCI ACWI Net Total Return EUR en tant qu'indice de référence.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

#### **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

#### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

31/10/2023				
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation MSCI ESG	AA	97,8	A	98,8
Score de qualité MSCI ESG	7,6	97,8	6,7	98,8
Score MSCI E	7,5	97,8	6,5	98,8
Score MSCI S	5,3	97,8	6,5	98,8
Score MSCI G	6,2	97,8	6,5	98,8
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	43,3	97,0	149,2	100,0
Investissements durables (%)	36,1	94,6	38,2	98,8
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	1,0	10,9	0,5	3,2
Exposition aux combustibles fossiles (%)	1,0	2,9	7,9	7,9
Exposition aux solutions vertes (%)	28,9	29,3	98,0	97,9

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Euro High Yield Bond**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**E1BBUNTIB1P10L18SD26**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 32,50% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Compartiment promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales qui se reflètent dans l'élaboration et la pondération du système interne de notations ESG du Gestionnaire.

Dans le cadre du processus de notation du Gestionnaire, les critères suivants sont notamment analysés :

- Environnement : gestion des risques climatiques, consommation en énergie et en eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, etc.
- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation des employés, santé et sécurité, etc.), gestion des fournisseurs, innovation, etc.
- Gouvernance : gouvernance d'entreprise (protection des intérêts des actionnaires minoritaires, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération), responsabilité fiscale, exposition au risque de corruption, etc.

Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, nous sommes convaincus qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défaillante constituent un risque majeur pour l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc pour sa valorisation.

L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès de notre fournisseur de données extra-financières externe est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise.

Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux (5 étant le meilleur et 1 le moins bon) : opportunité ESG forte (5), opportunité ESG (4), ESG neutre (3), risque ESG modéré (2) et risque ESG élevé (1).

Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) complètent l'analyse de crédit et sont pleinement intégrés au processus d'investissement. L'approche est basée sur deux étapes successives.

- Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) ainsi que d'autres exclusions spécifiques du Fonds.

- Deuxième étape : attribution d'une notation ESG à une grande majorité des entreprises de l'univers d'investissement en combinant deux approches :

1) « best-in-universe » : l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité ;

2) « best effort » : l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux.

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas surveillées par le modèle interne du Gestionnaire, celui-ci s'appuie sur des données extra-financières fournies par un prestataire de services externe.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 75% des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 100% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 2,6% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le Fonds suit l'indice 100% BofAML E HY NF FI&FL Rate HY Constrained en tant qu'indice de référence.

L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture
Notation ESG interne*	3,2	99,4
Notation E moyenne	3,1	99,4
Notation S moyenne	3,0	99,4
Notation G moyenne	3,3	99,4
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	178,0	100,0
Investissements durables (%)	32,5	100,0
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,6	16,8
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	6,7	7,0
Exposition aux solutions vertes (%)***	30,4	31,6

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

### **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation ESG interne*	3,3	97,3
Couverture ESG	97,3	97,3
Notation E moyenne	2,9	97,3
Notation S moyenne	3,1	97,3
Notation G moyenne	3,1	97,3
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	147,9	57,6
Investissements durables (%)	19,6	19,6
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	3,5	57,6
Exposition aux solutions vertes (%)***	25,5	57,6

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

### **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.

2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 32,5% d'investissements durables et 2,6% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 2,0% d'investissements durables et 0,2% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

**■ Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé comme suit :

- Exclusions du calcul des investissements durables fondées sur la notation : les entreprises notées 1/5 selon la méthodologie interne d'ODDO ne seront pas considérées comme durables dès lors qu'elles sont susceptibles de causer un préjudice important à un ou plusieurs autres objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.
- Secteurs exclus de l'investissement : la politique d'exclusion du Gestionnaire est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Le Compartiment exclut les entreprises opérant dans les secteurs des armes non conventionnelles (armes chimiques, mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à fragments non détectables, armes nucléaires fabriquées par une entreprise domiciliée dans un pays qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)), de l'extraction de charbon, de la production d'électricité à partir de charbon, des projets ou infrastructures de développement du charbon, du tabac et de la production de divertissement pour adultes. Des détails concernant la Politique d'exclusion du Gestionnaire, et notamment des informations supplémentaires sur l'intégration ESG et les seuils d'exclusion, figurent sur le site « am.oddo-bhf.com ».
- Controverses : les entreprises les plus controversées selon notre fournisseur de données MSCI ESG, et après confirmation par l'équipe ESG dans le cadre d'une seconde vérification, ne seront pas considérées comme durables.
- Prise en compte des principales incidences négatives : afin de ne pas compromettre de manière significative les objectifs de durabilité, le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles en termes de biodiversité (tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (tolérance de 0%).
- Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers notre méthodologie ESG interne. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres PIN, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	65.618,3	45,1%
1. Emissions de GES de niveau 2	8.763,8	45,1%
1. Emissions de GES de niveau 3	330.882,0	45,1%
2. Emissions totales de GES	405.498,3	45,1%
3. Empreinte carbone	828,5	45,1%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1.152,0	53,2%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,8%	55,3%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	72,2%	39,7%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	6,0	1,7%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	55,3%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,0%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	2,4	25,4%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	1,4%	54,4%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	18,3%	55,3%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	12,3%	12,7%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	35,4%	54,4%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	55,3%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Lorca Telecom Bondco 4,00% 09/2027	Communication	2,4%	Espagne
Électricité De France Sa Eusa5 09/2028	-	2,3%	France
Iliad Holding Sas 5,63% 10/2028	Communication	2,1%	France
Telecom Italia Spa 6,88% 02/2028	Communication	1,6%	Italie
Government Of France 0,00% 05/2023	-	1,4%	France
Wp/Ap Telecom Holdings 5,50% 01/2030	Communication	1,4%	Pays-Bas
Parts Europe Sa 6,50% 07/2025	Consommation cyclique	1,4%	France
Vodafone Group Plc Eusa5 10/2075	Communication	1,3%	Royaume-Uni
Iliad Holding Sas 5,13% 10/2026	Communication	1,3%	France
Telefonica Europe Bv Eusa6 08/2028	Communication	1,3%	Pays-Bas
Cirsa Finance International Sa 10,38% 11/2027	Consommation cyclique	1,2%	Luxembourg
Government Of France 0,00% 05/2023	-	1,1%	France
Goldstory Sas 5,38% 03/2026	Consommation cyclique	1,1%	France
Petróleos Mexicanos Sa 3,63% 11/2025	Emprunts d'Etat non garantis	1,1%	Mexique
Matterhorn Telecom Sa 3,13% 09/2026	Communication	1,0%	Luxembourg

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 6,7% pour une couverture de 7,0%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

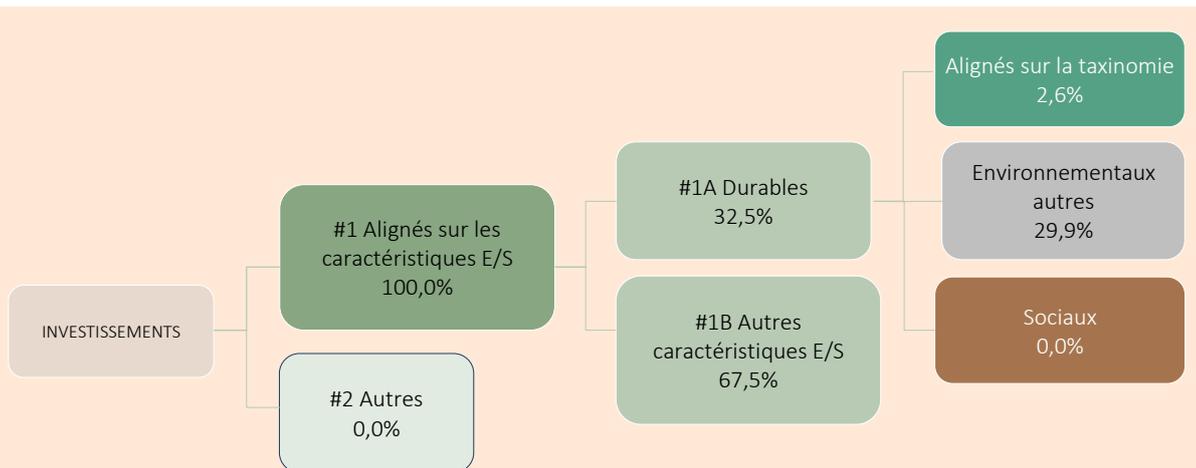
100% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 32,5% étaient classés comme investissements durables, et 2,6% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 94,8%, 19,6% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;  
la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut -2,8% de liquidités, 0,0% de produits dérivés et 1,0% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Communication	27,4%
Consommation cyclique	26,1%
Consommation non cyclique	17,4%
Souverain	6,5%
Electricité	5,3%
Industrie de base	5,1%
Biens d'équipement	4,7%
Transports	3,4%
Technologie	2,7%
Energie	2,1%
Emprunts d'Etat non garantis	2,0%
Industrie, autres	0,1%
Liquidités	-2,8%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 6,7% pour une couverture de 7,0%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 2,6% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 2,8% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

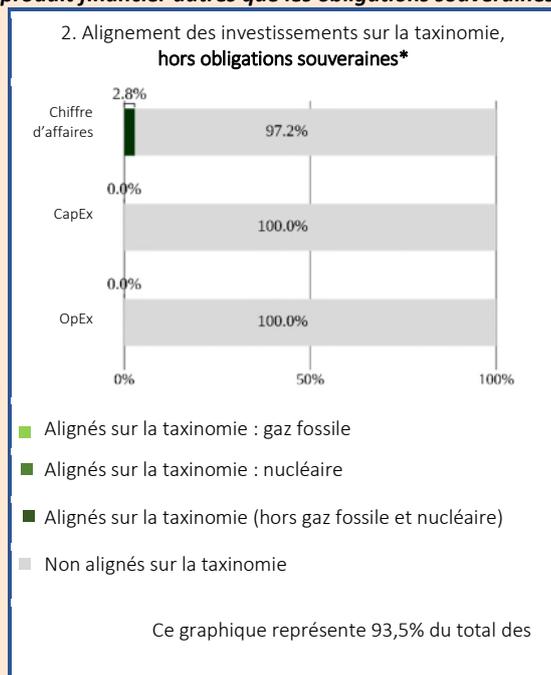
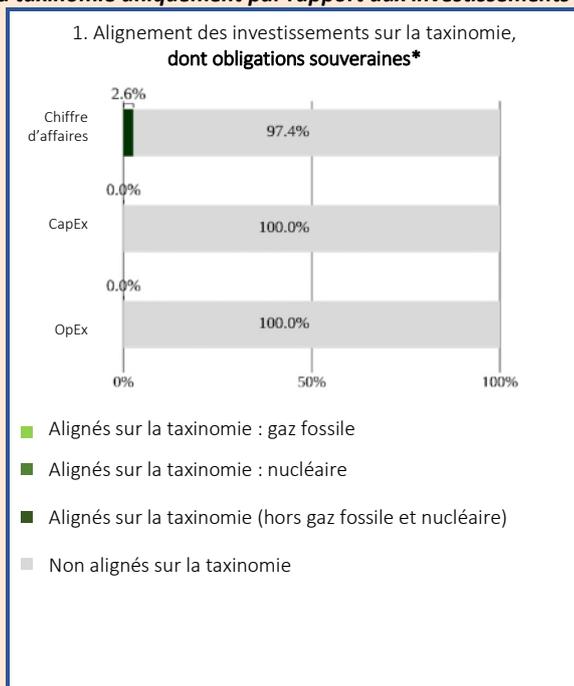
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 29,9%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 2,0%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des placements promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change. En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, les critères suivants ont été respectés :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

Le fonds applique en outre la politique d'exclusion du Gestionnaire.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.



#### **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Le Fonds suit l'indice 100% BofAML E HY NF FI&FL Rate HY Constrained en tant qu'indice de référence. Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.



#### **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

31/10/2023				
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation ESG interne	3,2	99,4	3,1	85,8
Notation E moyenne	3,1	99,4	3,2	85,8
Notation S moyenne	3,0	99,4	2,8	85,8
Notation G moyenne	3,3	99,4	3,1	85,8
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	178,0	100,0	221,0	100,0
Investissements durables (%)	32,5	100,0	31,6	85,8
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,6	16,8	4,2	21,8
Exposition aux combustibles fossiles (%)	6,7	7,0	6,2	6,2
Exposition aux solutions vertes (%)	30,4	31,6	35,8	35,8

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :**  
ODDO BHF Euro Credit Short Duration

**Identifiant d'entité juridique :**  
AZEBJ8BY4JQK6HQX1N65

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 26,80% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Compartiment promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales qui se reflètent dans l'élaboration et la pondération du système interne de notations ESG du Gestionnaire.

Dans le cadre du processus de notation du Gestionnaire, les critères suivants sont notamment analysés :

- Environnement : gestion des risques climatiques, consommation en énergie et en eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, etc.

- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation des employés, santé et sécurité, etc.), gestion des fournisseurs, innovation, etc.

- Gouvernance : gouvernance d'entreprise (protection des intérêts des actionnaires minoritaires, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération), responsabilité fiscale, exposition au risque de corruption, etc.

Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, nous sommes convaincus qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défaillante constituent un risque majeur pour l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc pour sa valorisation.

L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès de notre fournisseur

de données extra-financières externe est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise.

Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux (5 étant le meilleur et 1 le moins bon) : opportunité ESG forte (5), opportunité ESG (4), ESG neutre (3), risque ESG modéré (2) et risque ESG élevé (1).

Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) complètent l'analyse de crédit et sont pleinement intégrés au processus d'investissement. L'approche est basée sur deux étapes successives.

- Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) ainsi que d'autres exclusions spécifiques du Fonds.

- Deuxième étape : attribution d'une notation ESG à une grande majorité des entreprises de l'univers d'investissement en combinant deux approches :

1) « best-in-universe » : l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité ;

2) « best effort » : l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux.

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas surveillées par le modèle interne du Gestionnaire, celui-ci s'appuie sur des données extra-financières fournies par un prestataire de services externe.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 75% des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 97% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 2,5% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le Fonds suit l'indice 100% ICE BOFA 0-5 years Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained en tant qu'indice de référence.

L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture
Notation ESG interne*	3,2	96,9
Notation E moyenne	3,2	96,9
Notation S moyenne	3,0	96,9
Notation G moyenne	3,3	96,9
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	118,9	100,0
Investissements durables (%)	26,8	97,0
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,5	12,2
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	1,6	1,6
Exposition aux solutions vertes (%)***	27,7	28,2

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

### **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation ESG interne*	3,1	93,4
Couverture ESG	93,4	93,4
Notation E moyenne	3,2	93,4
Notation S moyenne	3,0	93,4
Notation G moyenne	3,1	93,4
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	141,1	73,7
Investissements durables (%)	19,5	19,5
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	0,8	73,7
Exposition aux solutions vertes (%)***	28,7	73,7

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

### **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.
2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories

suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 26,8% d'investissements durables et 2,5% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 2,0% d'investissements durables et 0,2% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

 ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé comme suit :

- Exclusions du calcul des investissements durables fondées sur la notation : les entreprises notées 1/5 selon la méthodologie interne d'ODDO ne seront pas considérées comme durables dès lors qu'elles sont susceptibles de causer un préjudice important à un ou plusieurs autres objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.
- Secteurs exclus de l'investissement : la politique d'exclusion du Gestionnaire est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Le Compartiment exclut les entreprises opérant dans les secteurs des armes non conventionnelles (armes chimiques, mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à fragments non détectables, armes nucléaires fabriquées par une entreprise domiciliée dans un pays qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)), de l'extraction de charbon, de la production d'électricité à partir de charbon, des projets ou infrastructures de développement du charbon, du tabac et de la production de divertissement pour adultes. Des détails concernant la Politique d'exclusion du Gestionnaire, et notamment des informations supplémentaires sur l'intégration ESG et les seuils d'exclusion, figurent sur le site « [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ».
- Controverses : les entreprises les plus controversées selon notre fournisseur de données MSCI ESG, et après confirmation par l'équipe ESG dans le cadre d'une seconde vérification, ne seront pas considérées comme durables.
- Prise en compte des principales incidences négatives : afin de ne pas compromettre de manière significative les objectifs de durabilité, le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles en termes de biodiversité (tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (tolérance de 0%).
- Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Bien que le Fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il détenait 26,8% d'investissements durables, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 2,0%.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres PIN, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	128.460,5	59,7%
1. Emissions de GES de niveau 2	27.959,5	59,7%
1. Emissions de GES de niveau 3	1.035.532,3	59,7%
2. Emissions totales de GES	1.192.996,0	59,7%
3. Empreinte carbone	808,7	59,7%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1.028,3	68,4%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,7%	70,6%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	73,9%	46,2%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	7,3	2,3%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	70,6%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,0%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	1,6	23,7%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	69,8%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	26,1%	70,6%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	14,2%	11,9%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	33,8%	69,8%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	70,6%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Lkq Italia Bondco Spa 3.88% 04/2024	Consommation cyclique	1,8%	Italie
Netflix Inc 3.00% 06/2025	Communication	1,7%	Etats-Unis
Sprint Corp 7.88% 09/2023	Communication	1,7%	Etats-Unis
Iliad Holding Sas 5,13% 10/2026	Communication	1,6%	France
Parts Europe Sa 6,50% 07/2025	Consommation cyclique	1,5%	France
Ball Corp. 0,88% 03/2024	Biens d'équipement	1,4%	Etats-Unis
Silgan Holdings Inc 3.25% 03/2025	Biens d'équipement	1,2%	Etats-Unis
Ppf Arena 1 Bv 2.13% 01/2025	Communication	1,2%	Pays-Bas
Groupe Eurotunnel Sa 3.50% 10/2025	Transports	1,2%	France
Orano Sa 4.88% 09/2024	Emprunts d'Etat non garantis	1,2%	France
Paprec Holding Sa 4.00% 03/2025	Biens d'équipement	1,2%	France
Ppf Arena 1 Bv 3.50% 05/2024	Services aux collectivités	1,1%	Pays-Bas
Lhmc Finco Sarl 4.75% 05/2025	Consommation cyclique	1,1%	Luxembourg
Teva Pharmaceutical Finance Ne 6,00% 01/2025	Consommation non cyclique	1,1%	Pays-Bas
Iho Verwaltungs GmbH 3.63% 05/2025	Consommation cyclique	1,1%	Allemagne

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,6% pour une couverture de 1,6%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

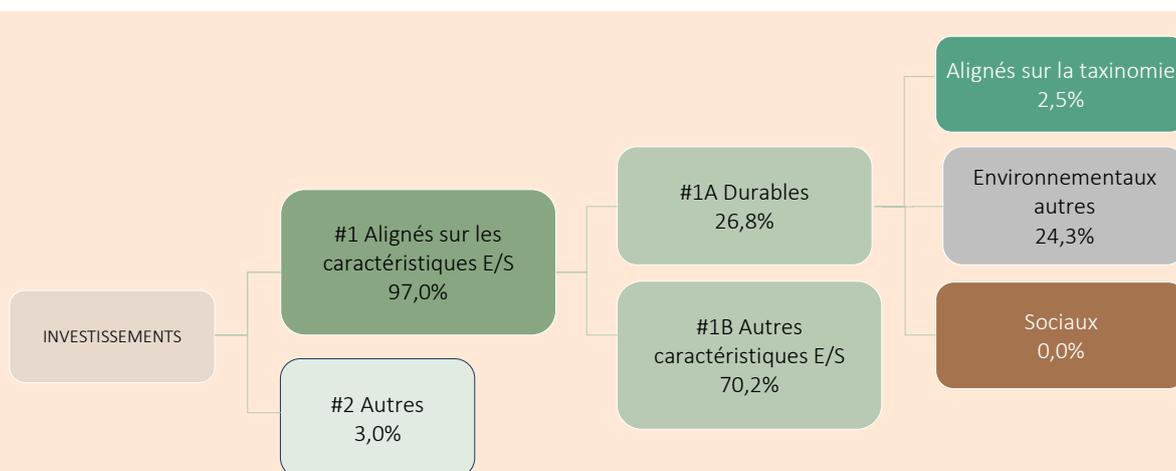
97,0% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 26,8% étaient classés comme investissements durables, et 2,5% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 97,2%, 19,5% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

## Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;  
la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut -0,4% de liquidités, 0,0% de produits dérivés et 3,4% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Consommation cyclique	30,9%
Communication	20,0%
Consommation non cyclique	16,4%
Biens d'équipement	11,1%
Industrie de base	5,7%
Transports	5,1%
Banque	3,5%
Technologie	2,7%
Souverain	2,2%
Emprunts d'Etat non garantis	1,6%
Electricité	0,8%
Industrie, autres	0,3%
Energie	0,2%
Liquidités	-0,4%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,6% pour une couverture de 1,6%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 2,5% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 2,5% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

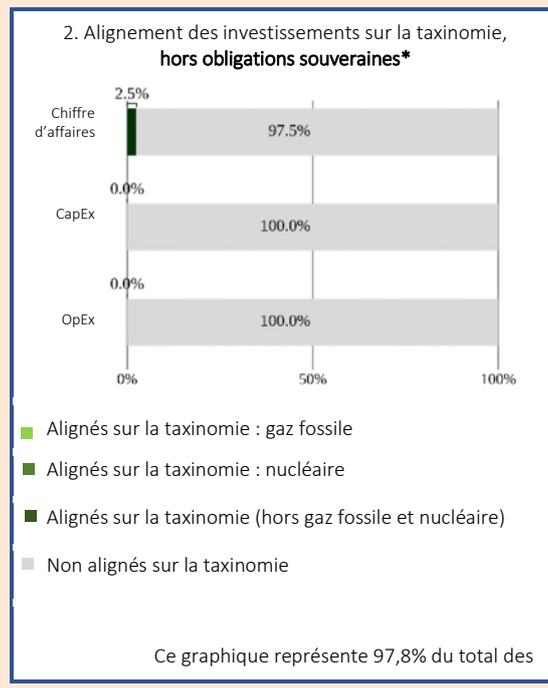
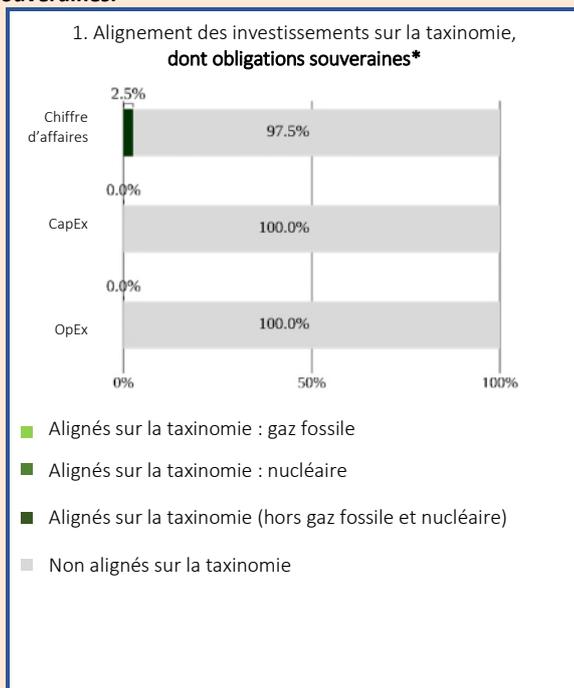
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 24,3%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 2,0%.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des placements promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change. En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, les critères suivants ont été respectés :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

Le fonds applique en outre la politique d'exclusion du Gestionnaire.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Veillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

### En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Le Fonds suit l'indice 100% ICE BOFA 0-5 years Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained en tant qu'indice de référence.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

### Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

	31/10/2023			
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation ESG interne	3,2	96,9	3,0	80,7
Notation E moyenne	3,2	96,9	3,2	80,7
Notation S moyenne	3,0	96,9	2,8	80,7
Notation G moyenne	3,3	96,9	3,1	80,7
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2</sub> e/million EUR de CA)	118,9	100,0	158,7	100,0
Investissements durables (%)	26,8	97,0	39,1	80,7
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,5	12,2	4,3	18,5
Exposition aux combustibles fossiles (%)	1,6	1,6	3,2	3,3
Exposition aux solutions vertes (%)	27,7	28,2	33,9	34,0

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**5493006MVL1X779UVS34**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 29,80% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales qui se reflètent dans l'élaboration et la pondération du système interne de notations ESG du Gestionnaire.

Dans le cadre du processus de notation du Gestionnaire, les critères suivants sont notamment analysés :

- Environnement : gestion des risques climatiques, consommation en énergie et en eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, etc.

- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation des employés, santé et sécurité, etc.), gestion des fournisseurs, innovation, etc.

- Gouvernance : gouvernance d'entreprise (protection des intérêts des actionnaires minoritaires, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération), responsabilité fiscale, exposition au risque de corruption, etc.

Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, nous sommes convaincus qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défaillante constituent un risque majeur pour l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc pour sa valorisation.

L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès de notre fournisseur de données extra-financières externe est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise.

Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux (5 étant le meilleur et 1 le moins bon) : opportunité ESG forte (5), opportunité ESG (4), ESG neutre (3), risque ESG modéré (2) et risque ESG élevé (1).

Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) complètent l'analyse de crédit et sont pleinement intégrés au processus d'investissement. L'approche est basée sur deux étapes successives.

- Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) ainsi que d'autres exclusions spécifiques du Fonds.

- Deuxième étape : attribution d'une notation ESG à une grande majorité des entreprises de l'univers d'investissement en combinant deux approches :

1) « best-in-universe » : l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité ;

2) « best effort » : l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux.

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas surveillées par le modèle interne du Gestionnaire, celui-ci s'appuie sur des données extra-financières fournies par un prestataire de services externe.

L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 90% des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 90,4% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 1,6% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le fonds suit un indice de référence composé comme suit : 20,90% BofAML E HY NF FI&FL Rate HY Constr + 6,10% BofAML Contingent Capital ICE + 5,10% ESTER + 14,50% ICE BofA Euro Large Cap Excluding Corp Index + 6,20% ICE BofA Non-Finan US Emerg Markets Liquid Corpor.

L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture
Notation ESG interne*	3,9	92,8
Notation E moyenne	3,8	92,8
Notation S moyenne	2,9	92,8
Notation G moyenne	3,8	92,8
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	65,5	100,0
Investissements durables (%)	29,8	90,4
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	1,6	8,5
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	1,8	1,9
Exposition aux solutions vertes (%)***	13,4	13,7

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation ESG interne*	3,8	90,2
Couverture ESG	90,2	90,2
Notation E moyenne	3,8	90,2
Notation S moyenne	3,2	90,2
Notation G moyenne	3,6	90,2
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	42,5	55,8
Investissements durables (%)	22,5	22,5
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	0,7	55,8
Exposition aux solutions vertes (%)***	17,1	55,8

\* 1 est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que 5 représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires

des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.

2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 29,8% d'investissements durables et 1,6% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 5,0% d'investissements durables et 0,5% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

■ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- Exclusions du calcul des investissements durables fondées sur la notation : les entreprises notées 1/5 selon la méthodologie interne d'ODDO ne seront pas considérées comme durables dès lors qu'elles sont susceptibles de causer un préjudice important à un ou plusieurs autres objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

- Secteurs exclus de l'investissement : la politique d'exclusion du Gestionnaire est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Le Compartiment exclut les entreprises opérant dans les secteurs des armes non conventionnelles (armes chimiques, mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à fragments non détectables, armes nucléaires fabriquées par une entreprise domiciliée dans un pays qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)), de l'extraction de charbon, de la production d'électricité à partir de charbon, des projets ou infrastructures de développement du charbon, du tabac et de la production de divertissement pour adultes. Des détails concernant la Politique d'exclusion du Gestionnaire, et notamment des informations supplémentaires sur l'intégration ESG et les seuils d'exclusion, figurent sur le site « [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ».

- Controverses : les entreprises les plus controversées selon notre fournisseur de données MSCI ESG, et après confirmation par l'équipe ESG dans le cadre d'une seconde vérification, ne seront pas considérées comme durables.

- Prise en compte des principales incidences négatives : afin de ne pas compromettre de manière significative les objectifs de durabilité, le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles en termes de biodiversité (tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (tolérance de 0%).

- Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers notre méthodologie ESG interne. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres PIN, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	3.305,6	43,6%
1. Emissions de GES de niveau 2	1.418,8	43,6%
1. Emissions de GES de niveau 3	39.900,1	43,6%
2. Emissions totales de GES	44.624,5	43,6%
3. Empreinte carbone	305,0	43,6%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	734,0	57,4%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,1%	57,7%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	52,2%	43,1%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	14,6	0,4%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	57,7%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,0%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	1,5	16,0%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	58,2%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	11,4%	57,7%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	22,6%	20,0%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	37,3%	52,8%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	58,2%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Government Of Germany 1% 05/2038	Bons du Trésor	3,1%	Allemagne
Government Of Austria 4,15% 03/2037	Bons du Trésor	2,5%	Autriche
Government Of Finland 2,75% 04/2038	Bons du Trésor	2,3%	Finlande
European Union 1,25% 02/2043	Supranational	2,1%	Belgique
European Investment Bank 4.50% 10/2025	Supranational	1,6%	Supranational
Ses Sa Eusa5 12/2049	Communication	1,6%	Luxembourg
Bundesrepub. Deutschland 4.75% 07/2034	Bons du Trésor	1,5%	Allemagne
European Investment Bank 3,75% 02/2033	-	1,1%	Luxembourg
At&T Inc Euamdb05 03/2025	Communication	1,1%	Etats-Unis
Unicredit Spa Eusa5 02/2029	Banque	1,1%	Italie
Kfw 0,13% 01/2032	Garanties gouvernementales	1,0%	Allemagne
Kfw 0.00% 04/2024	Garanties gouvernementales	1,0%	Allemagne
Finnish Government 0.00% 09/2030	Bons du Trésor	0,9%	Finlande
Kfw 4,125% 07/2033	-	0,8%	Allemagne
Telefonica Europe Bv Eusa6 03/2025	Communication	0,8%	Pays-Bas

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,8% pour une couverture de 1,9%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

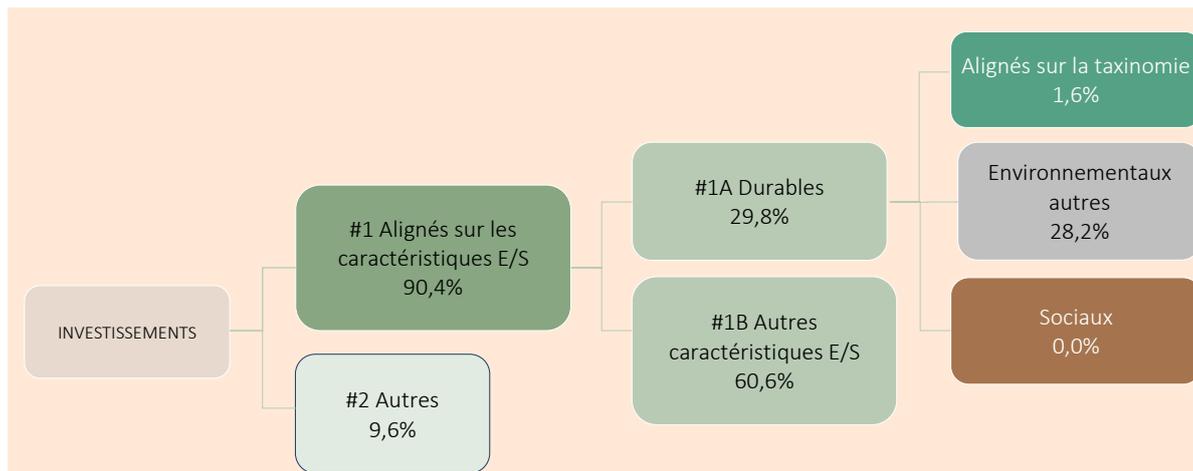
90,4% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 29,8% étaient classés comme investissements durables, et 1,6% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 88,4%, 22,5% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;  
la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut 2,4% de liquidités, -0,1% de produits dérivés et 7,3% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

 **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Banque	21,2%
Bons du Trésor	15,7%
Communication	13,9%
Garanties gouvernementales	8,3%
Supranational	8,2%
Consommation cyclique	6,5%
Actifs hypothécaires	5,3%
Consommation non cyclique	4,4%
Industrie de base	2,9%
Assurance	2,0%
Transports	1,9%
Emprunts d'Etat non garantis	1,2%
Electricité	1,2%
Energie	1,2%
Biens d'équipement	1,0%
Prêts du secteur public	0,8%
Gaz naturel	0,7%
Technologie	0,6%
Sociétés financières	0,5%
Industrie, autres	0,1%
Liquidités	2,4%
Produits dérivés	-0,1%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,8% pour une couverture de 1,9%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 1,6% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 2,4% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

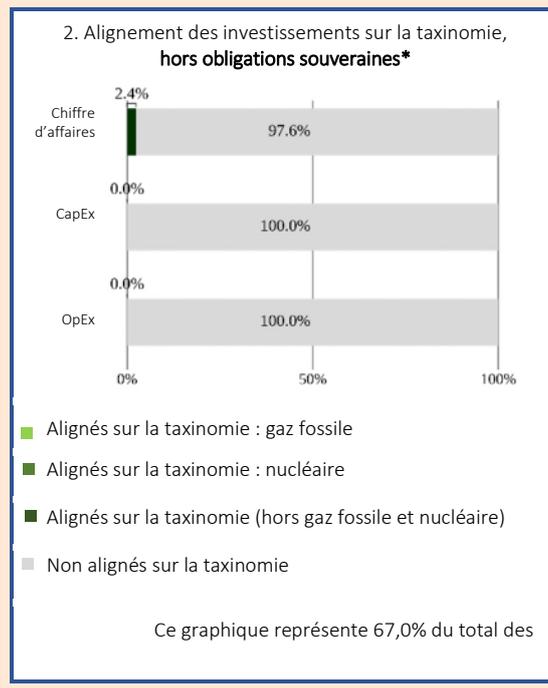
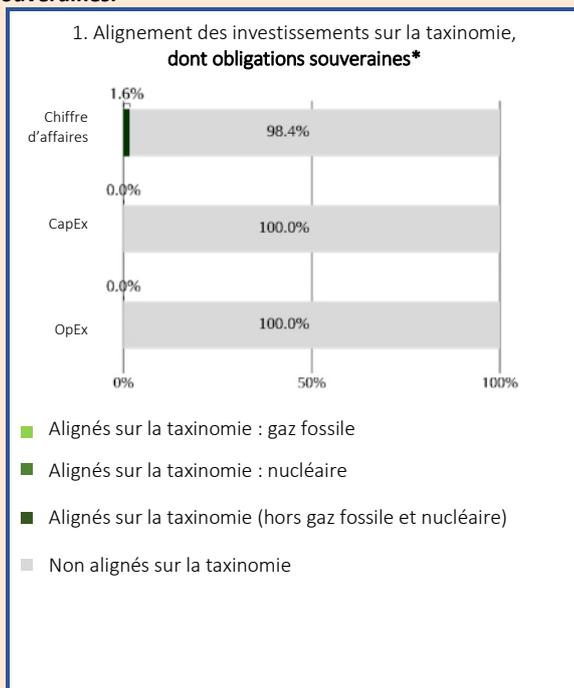
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 28,2%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 5,0%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des placements promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change. En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, les critères suivants ont été respectés :

- Note ESG interne pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Note interne pondérée pour évaluer la qualité de la gestion.
- Intensité carbone du Compartiment (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés dans lesquelles le Compartiment investit).
- Part brune des investissements du Compartiment (exposition aux industries des combustibles fossiles selon MSCI ESG Research).
- Part verte des investissements du Compartiment (exposition aux solutions vertes selon MSCI ESG Research).

Le fonds applique en outre la politique d'exclusion du Gestionnaire.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.



#### **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds suit un indice de référence composé comme suit : 20,90% BofAML E HY NF FI&FL Rate HY Constr + 6,10% BofAML Contingent Capital ICE + 5,10% ESTER + 14,50% ICE BofA Euro Large Cap Excluding Corp Index + 6,20% ICE BofA Non-Finan US Emerg Markets Liquid Corpor.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.



#### **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

31/10/2023				
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation ESG interne	3,9	92,8	3,4	81,4
Notation E moyenne	3,8	92,8	3,6	81,4
Notation S moyenne	2,9	92,8	2,8	81,4
Notation G moyenne	3,8	92,8	3,4	81,4
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	65,5	100,0	168,5	100,0
Investissements durables (%)	29,8	90,4	45,3	81,4
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	1,6	8,5	3,7	19,3
Exposition aux combustibles fossiles (%)	1,8	1,9	7,9	8,4
Exposition aux solutions vertes (%)	13,4	13,7	28,1	29,6

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Artificial Intelligence**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**549300JBBFN3XZYK2J67**

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 93,7%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 0,0%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de S/O d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Compartiment cherche à générer une croissance du capital en investissant dans des actions internationales cotées, exposées à la grande tendance mondiale de l'« intelligence artificielle », par le biais d'une sélection de sous-thèmes en lien avec cette dernière. Le Compartiment a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9, paragraphe 3 du SFDR, en cela qu'il vise à contribuer à la réduction des émissions de carbone et à saisir les opportunités découlant du passage à une économie à faible émission de carbone afin d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Afin d'atteindre son objectif :

- Le Compartiment a atteint des émissions de carbone inférieures de 30% à celles de l'indice de référence, le MSCI World NR, mesurées en intensité carbone (tCO<sub>2</sub>/million USD de chiffre d'affaires ; agrégées au niveau du portefeuille, y compris les émissions de scopes 1, 2 et 3).
- Le Compartiment a investi dans des entreprises qui réduisent leur empreinte carbone en suivant de manière dynamique leurs progrès dans la réduction absolue des émissions de scope 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées), de scope 2 (émissions indirectes liées à la

consommation d'énergie pour la production de biens et de services) et de scope 3 (toutes les autres émissions indirectes produites dans la chaîne de valeur d'une entreprise), en faisant appel au fournisseur tiers MSCI.

- L'équipe de gestion a pris en considération les émetteurs qui font preuve d'un engagement envers l'atténuation du changement climatique et/ou qui présentent un potentiel de transition vers une économie à faible émission de carbone, sur la base de plusieurs cadres de marché reconnus : entreprises ayant une stratégie de réduction des émissions de carbone certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi) et/ou alignement du chiffre d'affaires sur la taxinomie de l'UE et amélioration de la part verte des activités des entreprises.

93,7% des placements du fonds étaient classés comme investissements durables et, sur la base de données estimées, 9,7% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE (0% sur la base de données déclarées).

Le Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxinomie ») vise à établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet.

Au regard du faible niveau de couverture des informations publiées par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure de présenter des données pertinentes pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 93,7% des placements du fonds étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable et 6,3% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE (0% sur la base de données déclarées).

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le Fonds suit l'indice 100% MSCI World (NR) USD en tant qu'indice de référence. Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023
Investissements durables	93,7%
Investissements non durables (liquidités, produits dérivés et autres actifs détenus à titre accessoire)	6,3%
Notation ESG MSCI	AA
Couverture ESG	98,7%
Intensité carbone des émissions de scopes 1, 2 et 3 (tCO <sub>2</sub> /million USD de chiffre d'affaires)	167,8
Couverture de l'intensité carbone	78,5%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Première année du rapport de publication d'informations.

### Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

La Société de gestion a appliqué des règles préalables à la transaction au niveau de trois PIN : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), intensité de GES par million de chiffre d'affaires pour les émissions de scopes 1 et 2 (PIN 3 et limite de 399 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de chiffre d'affaires si la stratégie climatique de l'investissement n'est pas certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi), soit un engagement ou une stratégie nettement en dessous de 2 °C), exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (PIN 4 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%).

En outre, les notations ESG de MSCI intégraient des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance lorsque la collecte d'autres données de base relatives aux PIN pour les entreprises et les émetteurs souverains pouvait soutenir leur notation ESG. Pour les entreprises, l'analyse ESG incluait, lorsque les données étaient disponibles, la surveillance des émissions de gaz à effet de serre (PIN 1), l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PIN 11), et la mixité au sein des organes de gouvernance (PIN 13).

Néanmoins, la Société de gestion n'a pas défini d'objectifs ou de règles de contrôle spécifiques pour ces autres PIN de base, à l'exception de ceux mentionnés au premier paragraphe.

Pour en savoir plus sur les notations ESG de MSCI : <https://www.msci.com/zh/esg-ratings>

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La Société de gestion a pris en compte les risques liés à la durabilité en intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans son processus de décision d'investissement, comme indiqué ci-dessus. Ce processus permet également d'évaluer la capacité de l'équipe de gestion à gérer les incidences négatives de ses activités sur les facteurs de durabilité. Aucune exposition à des armes controversées (PIN 14), à une intensité de GES par million de chiffre d'affaires pour les émissions de scopes 1 et 2 (PIN 3 et limite de 399 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de chiffre d'affaires si la stratégie climatique de l'investissement n'est pas certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi), soit un engagement ou une stratégie nettement en dessous de 2 °C), à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (PIN 4), à des activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7) et à de graves violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10) n'est tolérée et de tels émetteurs sont exclus du portefeuille.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui. La Société de gestion s'est assurée de l'alignement des investissements durables du Compartiment en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion de la Société de gestion. Des violations avérées des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont également conduit à des exclusions.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le modèle de notation MSCI pour l'analyse ESG des entreprises en portefeuille tient compte des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (PIN) des entreprises sur les facteurs de durabilité. Ces indicateurs sont intégrés dans les grilles internes de MSCI utilisées pour établir la notation ESG d'une entreprise.

Comme susmentionné, la Société de gestion a en outre appliqué des règles préalables à la transaction au niveau de trois PIN : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), intensité de GES par million de chiffre d'affaires pour les émissions de scopes 1 et 2 (PIN 3 et limite de 399 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de chiffre d'affaires si la stratégie climatique de l'investissement n'est pas certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi), soit un engagement ou une stratégie nettement en dessous de 2 °C), exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (PIN 4 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%).

Le Fonds a obtenu les résultats suivants s'agissant des PIN :

<b>PIN</b>	<b>31/10/2023</b>	<b>Couverture</b>
1. Emissions de GES de niveau 1	448,5	92,5%
1. Emissions de GES de niveau 2	973,4	92,5%
1. Emissions de GES de niveau 3	15.292,1	92,5%
2. Emissions totales de GES	16.706,2	92,5%
3. Empreinte carbone	61,9	92,5%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	293,6	92,5%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,0%	92,5%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	52,1%	51,6%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	0,2	3,2%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	92,5%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,0%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,6	22,9%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	92,5%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	58,0%	92,5%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	11,6%	23,5%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	32,4%	92,5%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	92,5%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft Corp	Technologies de l'information	5,30%	Etats-Unis
Servicenow Inc	Technologies de l'information	4,43%	Etats-Unis
Nvidia Corp	Technologies de l'information	4,29%	Etats-Unis
Alphabet Inc-Cl A	Services de communication	3,82%	Etats-Unis
Workday Inc-Class A	Technologies de l'information	3,62%	Etats-Unis
CrowdStrike Holdings Inc - A	Technologies de l'information	3,58%	Etats-Unis
Amazon.com Inc	Consommation discrétionnaire	3,30%	Etats-Unis
Salesforce.com Inc	Technologies de l'information	2,90%	Etats-Unis
Advanced Micro Devices	Technologies de l'information	2,73%	Etats-Unis
Qualcomm Inc	Technologies de l'information	2,53%	Etats-Unis
Datadog Inc - Class A	Technologies de l'information	2,50%	Etats-Unis
Synopsys Inc	Technologies de l'information	2,19%	Etats-Unis
Asml Holding Nv	Technologies de l'information	2,17%	Pays-Bas
Snowflake Inc-Class A	Technologies de l'information	2,13%	Etats-Unis
Marvell Technology Inc	Technologies de l'information	2,11%	Etats-Unis

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (3 mois glissants)

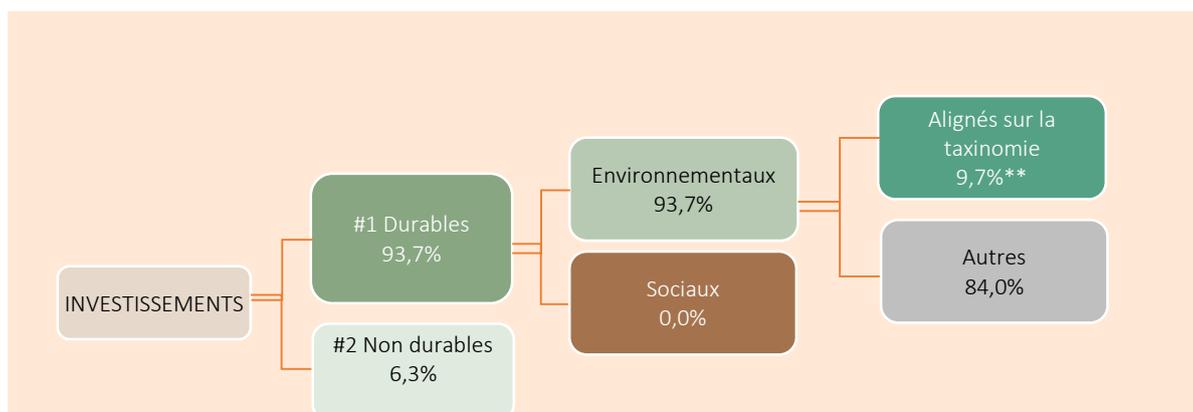


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

93,7% des placements du fonds étaient classés comme investissements durables et, sur la base de données estimées, 9,7% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE (0% sur la base de données déclarées), contre 93,1% et 0,0% respectivement pour l'exercice précédent.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Non durables** inclut 6,3% de liquidités, 0,0% de produits dérivés et 0,0% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

\*\*Les investissements alignés sur la taxinomie ont été calculés sur la base de données estimées.

 **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs**
Technologies de l'information	67,6%
Santé	10,7%
Consommation discrétionnaire	6,2%
Services de communication	6,0%
Finance	2,5%
Industrie	0,8%
Liquidités	6,3%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

\*\*Méthode de calcul : sur la base des inventaires en fin d'exercice.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de son objectif d'investissement durable, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. La part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE du Fonds s'établissait à 9,7% sur la base de données estimées (0% sur la base de données déclarées), avec une proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle fixée à 0,5%.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.



Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

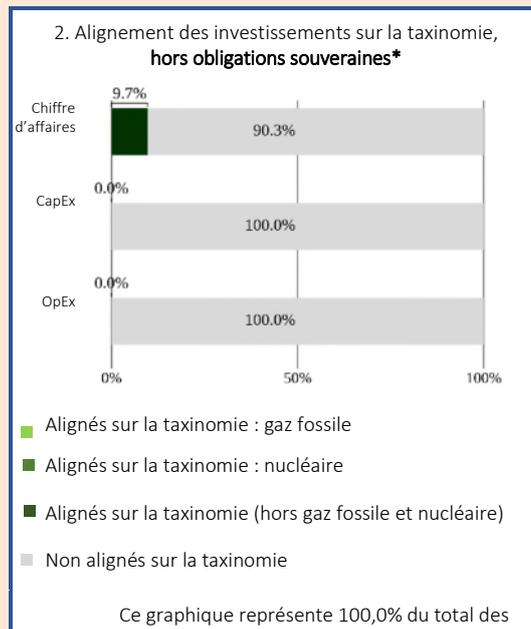
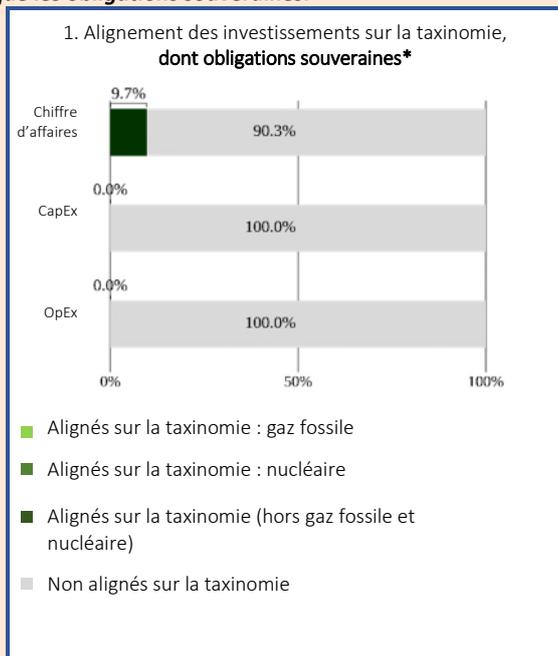
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 84,0%.

Le Fonds ne s'engage pas à détenir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds ne détenait pas d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements englobent des liquidités, des produits dérivés et d'autres actifs détenus à titre accessoire en vue de garantir une gestion optimale du portefeuille. Aucune garantie sociale et environnementale minimale n'a été envisagée au vu du profil de ces actifs non durables.

Des garanties environnementale et sociales n'ont pas été appliquées, parce que ces investissements ne peuvent pas être évalués à l'aune de critères environnementaux ou sociaux.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

- Le Compartiment a atteint une proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental de 93,7%.
- Le Compartiment a atteint des émissions de carbone inférieures de 30% à celles de l'indice de référence, le MSCI World NR, mesurées en intensité carbone (tCO<sub>2</sub>/million USD de chiffre d'affaires ; agrégées au niveau du portefeuille, y compris les émissions de scopes 1, 2 et 3).
- Le Compartiment a investi dans des entreprises qui réduisent leur empreinte carbone en suivant de manière dynamique leurs progrès dans la réduction absolue des émissions de scope 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées), de scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie pour la production de biens et de services) et de scope 3 (toutes les autres émissions indirectes produites dans la chaîne de valeur d'une entreprise), en faisant appel au fournisseur tiers MSCI.
- L'équipe de gestion a pris en considération les émetteurs qui font preuve d'un engagement envers l'atténuation du changement climatique et/ou qui présentent un potentiel de transition vers une économie à faible émission de carbone, sur la base de plusieurs cadres de marché reconnus : entreprises ayant une stratégie de réduction des émissions de carbone certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi) et/ou alignement du chiffre d'affaires sur la taxonomie de l'UE et amélioration de la part verte des activités des entreprises.
- Le taux d'exclusion de l'univers d'investissement s'est établi à 28% en moyenne sur la période considérée.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le Compartiment suit l'indice 100% MSCI World (NR) USD en tant qu'indice de référence.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



#### **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.



#### **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

	Fonds	Indice de référence
Investissements durables	93,7	39,75
Notation ESG MSCI	AA	A
Couverture ESG	98,7%	99,9%
Intensité carbone des émissions de scopes 1, 2 et 3 (tCO <sub>2</sub> /million USD de chiffre d'affaires)	167,8	982,6
Couverture de l'intensité carbone	78,5%	86,9%

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Green Planet**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**549300XKOCFKWDCFC63**

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 95,2%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 0,0%

- Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de S/O d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ayant un objectif social
- Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Ce produit entend investir dans des entreprises bénéficiant de la transition écologique, mais aussi dans celles qui y contribuent à travers leurs solutions de produits et/ou de services. Afin d'atteindre cet objectif, le produit a en permanence investi durant l'exercice dans des entreprises dont le modèle économique contribue, entre autres, aux quatre thèmes centraux suivants : efficacité énergétique, mobilité durable, énergie à faible intensité carbone et protection des ressources naturelles.

L'indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable était la part du Compartiment réputée durable sur la base du domaine « impact durable » fourni par MSCI et de la méthode de calcul employée par la Société de gestion. Dans ce contexte, tous les investissements dont le revenu à impact durable selon MSCI était supérieur à 5% et qui respectaient l'approche du Gestionnaire relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important (approche DNSH) étaient considérés comme durables. Les sociétés sans revenu à impact durable ou présentant des données incohérentes étaient envisagées par l'équipe ESG du Gestionnaire sur la base de l'alignement de leurs revenus sur les objectifs d'investissement durable du Compartiment, dès lors qu'elles respectaient l'approche DNSH du Gestionnaire.

Le Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxinomie ») vise à établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Au regard du faible niveau de couverture des informations publiées par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure de présenter des données pertinentes pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 95,2% des placements du fonds étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable et 2,3% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : MSCI ACWI Climate Change NR USD

L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023
Investissements durables	95,2%
Investissements non durables (liquidités, produits dérivés et autres actifs détenus à titre accessoire)	4,8%
Part verte	87,5%

### **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/10/2022
Investissements durables	90,3%
Investissements non durables (liquidités, produits dérivés et autres actifs détenus à titre accessoire)	9,7%
Part verte	87,9%

### **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le Gestionnaire a procédé à son examen du respect du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur la base des critères suivants :

- Exclusions fondées sur la notation : le Compartiment a investi uniquement dans des entreprises affichant un score MSCI ESG d'au moins BB.
- Exclusions sectorielles et normatives :
  - Le Compartiment a appliqué le cadre d'exclusion commun, tel que détaillé dans la politique d'exclusion de la Société de gestion consultable sur le site [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com). Ce cadre couvre notamment le charbon, le pétrole et les armes non conventionnelles.
  - Autres exclusions appliquées :
    - o concernant les activités liées aux énergies (énergie nucléaire, pétrole et gaz conventionnels, charbon, pétrole et gaz non conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux et sables asphaltiques)) : consulter la politique d'exclusion de la Société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- o pour d'autres activités (armes conventionnelles, tabac, divertissement pour adultes, OGM, alcool et jeux d'argent), les entreprises sont exclues si leur implication est supérieure à 5% de leurs revenus.
- Prise en compte des principales incidences négatives : la Société de gestion a défini des règles de contrôle (préalable à la transaction)

pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%).

- Graves controverses selon MSCI : les entreprises qui réalisent des investissements durables selon MSCI, mais font l'objet de graves controverses ont été exclues du calcul des investissements durables. Le score de controverse MSCI (« MSCI Controversies Score ») a fourni une évaluation des événements controversés et de leur gravité sur une échelle allant de 0 (événements très graves) à 10 (pas d'incidents récents). L'univers d'investissement du Compartiment a été limité aux entreprises dont le score de controverse MSCI ESG atteignait au moins 1.

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes.

### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. Le Gestionnaire a examiné l'incidence négative à l'aide de la méthodologie de notation externe utilisée, à savoir MSCI Ratings, en s'appuyant sur son évaluation de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques en relation avec les indicateurs de PIN. MSCI Ratings intègre par exemple dans sa méthodologie ESG interne l'évaluation du risque carbone à travers l'évolution des émissions de scopes 1, 2 et 3 de chaque entreprise notée. Elle examinait également la mixité au sein des organes de gouvernance et de direction lors de l'analyse du critère relatif à la diversité. Le résultat en termes de PIN aura par conséquent un impact sur la notation ESG finale de l'entreprise. En outre, certains indicateurs (PIN 7, 10 et 14) étaient basés sur des listes d'exclusion (listes négatives) interdisant tout investissement.

### ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers la méthodologie de notation ESG de MSCI. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les indicateurs de PIN sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et font également partie de l'approche DNSH. Comme décrit ci-dessus, l'approche DNSH consiste en une analyse rigoureuse basée sur les activités ou les pratiques des entreprises susceptibles d'avoir une incidence négative significative : les exclusions d'activités, les faibles notations ESG ou les violations du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les exclusions appliquées dans le cadre de l'examen DNSH. Les indicateurs de PIN sont systématiquement pris en considération par ces produits financiers.

Le Fonds a obtenu les résultats suivants s'agissant des PIN :

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	4.543,3	94,4%
1. Emissions de GES de niveau 2	2.159,1	94,4%
1. Emissions de GES de niveau 3	25.260,4	94,4%
2. Emissions totales de GES	32.062,3	94,4%
3. Empreinte carbone	361,8	94,4%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	918,2	94,4%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,7%	94,4%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	72,2%	68,7%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	6,9	6,7%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	94,4%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,0%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,4	29,3%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	94,4%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	39,5%	94,4%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	3,4%	12,9%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	34,2%	94,4%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	94,4%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Microsoft Corp	Technologies de l'information	3,56%	Etats-Unis
Waste Connections Inc	Industrie	3,55%	Etats-Unis
Republic Services Inc	Industrie	3,31%	Etats-Unis
Quanta Services Inc	Industrie	3,21%	Etats-Unis
Hydro One Ltd	Services aux collectivités	3,11%	Canada
Iberdrola Sa	Services aux collectivités	3,02%	Espagne
Aecom	Industrie	2,78%	Etats-Unis
Stantec Inc	Industrie	2,65%	Canada
American Water Works Co Inc	Services aux collectivités	2,55%	Etats-Unis
Linde Plc	Matériaux	2,51%	Irlande
Sse Plc	Services aux collectivités	2,41%	ROYAUME-UNI
Johnson Controls Internation	Industrie	2,38%	Etats-Unis
Ansys Inc	Technologies de l'information	2,33%	Etats-Unis
Samsung Sdi Co Ltd	Technologies de l'information	2,24%	Corée
Edp-Energias De Portugal Sa	Services aux collectivités	2,12%	Portugal

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%

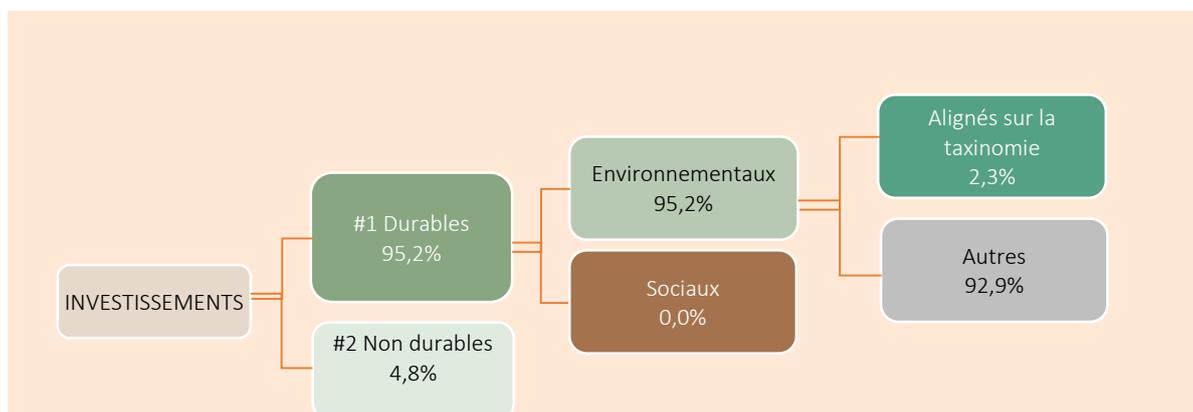
\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31/12/2023, 95,2% des placements du fonds étaient alignés sur des objectifs d'investissement durable et 2,3% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 90,3% et 0,0% respectivement au 31/12/2022.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables. La catégorie **#2 Non durables** inclut 4,8% de liquidités, 0,0% de produits dérivés et 0,0% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

 **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs**
Industrie	38,7%
Technologies de l'information	25,0%
Services aux collectivités	12,9%
Matériaux	11,0%
Consommation discrétionnaire	6,7%
Consommation de base	1,0%
Liquidités	4,8%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

\*\*Méthode de calcul : sur la base des inventaires en fin d'exercice.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de son objectif d'investissement durable, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 2,3% à la fin de l'exercice.

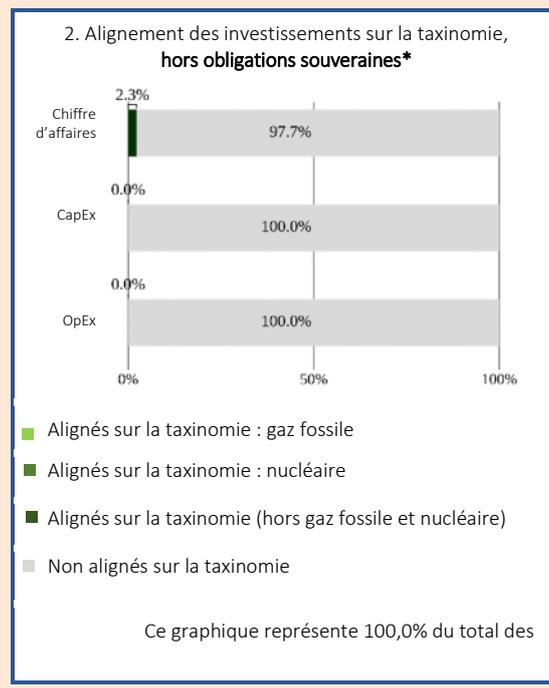
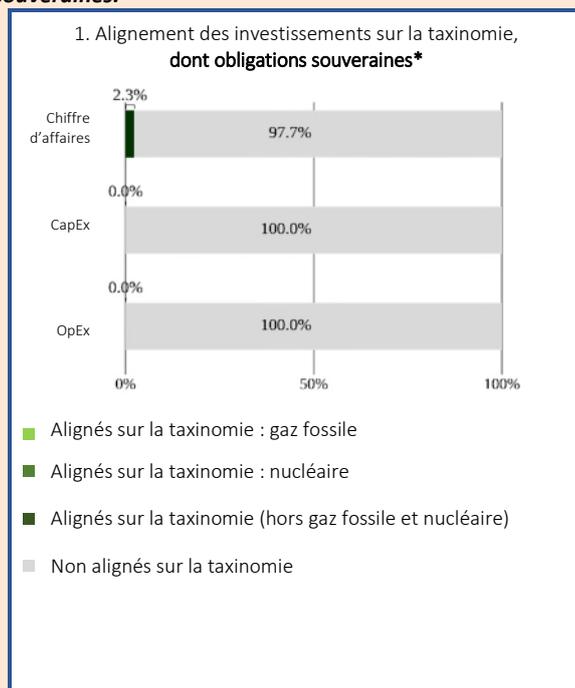
Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 92,9%.

Le Fonds ne s'engage pas à détenir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Fonds ne détenait pas d'investissements durables sur le plan social.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des actions considérées comme des investissements durables.

A des fins techniques ou de couverture, le fonds peut détenir des Equivalents de trésorerie à concurrence de 10% de ses actifs totaux afin de pouvoir payer les produits de rachat ou faire face à d'autres besoins de liquidités, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change.

En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie sociale ou environnementale ne s'applique.



## **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le Gestionnaire a procédé à son examen du respect du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur la base des critères suivants :

- Exclusions fondées sur la notation : le Compartiment a investi uniquement dans des entreprises affichant un score MSCI ESG d'au moins BB.
- Exclusions sectorielles et normatives :
  - Le Compartiment a appliqué le cadre d'exclusion commun, tel que détaillé dans la politique d'exclusion de la Société de gestion consultable sur le site [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com). Ce cadre couvre notamment le charbon, le pétrole et les armes non conventionnelles.
  - Autres exclusions appliquées :
    - o concernant les activités liées aux énergies (énergie nucléaire, pétrole et gaz conventionnels, charbon, pétrole et gaz non conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux et sables asphaltiques)) : consulter la politique d'exclusion de la Société de gestion.
    - o pour d'autres activités (armes conventionnelles, tabac, divertissement pour adultes, OGM, alcool et jeux d'argent), les entreprises sont exclues si leur implication est supérieure à 5% de leurs revenus.
- Prise en compte des principales incidences négatives : la Société de gestion a défini des règles de contrôle (préalable à la transaction)

pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%).

- Graves controverses selon MSCI : les entreprises qui réalisent des investissements durables selon MSCI, mais font l'objet de graves controverses ont été exclues du calcul des investissements durables. Le score de controverse MSCI (« MSCI Controversies Score ») a fourni une évaluation des événements controversés et de leur gravité sur une échelle allant de 0 (événements très graves) à 10 (pas d'incidents récents). L'univers d'investissement du Compartiment a été limité aux entreprises dont le score de controverse MSCI ESG atteignait au moins 1.

L'ensemble des mesures ci-dessus a conduit à l'exclusion de plus de 20% de l'univers d'investissement.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le Compartiment suit l'indice MSCI ACWI Climate Change NR USD en tant qu'indice de référence. L'Indice de référence est un indice ESG spécialisé dont la composition ou la méthodologie de calcul tiennent compte des caractéristiques ESG du Compartiment.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

### En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

### Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

L'indice de référence du Compartiment n'est pas un indice de marché large, mais il est repondéré pour refléter l'utilisation du score MSCI Low Carbon Transition.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

	Fonds	Indice de référence
Investissements durables	95,2%	47,8%
Notation ESG MSCI	AA	A
Couverture ESG	99,1%	98,7%
Part verte	87,5%	45,9%
Couverture de la part verte	91,8%	45,8%

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Polaris Moderate F**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**549300TP5F8VCGO9CC03**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 41,50% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds maître du Compartiment ODDO BHF Polaris Balanced F promeut des caractéristiques environnementales. Celles-ci se reflètent dans la construction et la pondération du portefeuille basées sur le reporting ESG MSCI, les exclusions et la surveillance des controverses par la société de gestion des Compartiments maîtres.

Le processus d'investissement repose sur une intégration ESG, un filtrage au regard de différentes normes (y compris le Pacte mondial des Nations unies et les armes controversées), des exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ».

Le fonds recourt à la notation MSCI ESG pour apprécier l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG sur une échelle allant de « CCC » (moins bonne note) à « AAA » (meilleure note). Le Fonds n'investit pas dans des entreprises qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ». Le Fonds maître n'investit pas dans des émetteurs publics qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ».

Le Fonds n'acquiert pas de titres d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires dans le domaine des armes controversées (armes biologiques/chimiques, bombes à sous-munition, armes à laser aveuglantes, mines terrestres, etc.), ou plus qu'un certain chiffre d'affaires dans d'autres segments de l'armement (proportion totale

du chiffre d'affaires dans les armes nucléaires, conventionnelles et non militaires), les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir du charbon.

Les émetteurs qui ne respectent pas ces principes, à en juger par le score MSCI ESG Controversies, sont exclus de l'univers d'investissement.

Au moins 90% des actifs du Fonds maître sont évalués sur la base de leur performance ESG (les investissements dans des fonds cibles, des certificats sur métaux précieux et des instruments du marché monétaire sont exclus de ce processus). Le Fonds maître privilégie les entreprises et les pays les plus vertueux du point de vue de la durabilité et vise une notation MSCI ESG moyenne de « A » pour les actifs du Fonds maître.

La société de gestion adhère également au CDP (Carbon Disclosure Project). Dans le cadre de sa politique d'exclusion, elle a également mis en œuvre une stratégie de désinvestissement graduel, en vertu de laquelle elle n'investit pas dans les émetteurs du secteur du charbon au-delà de certains seuils. L'objectif est d'abaisser ces seuils à 0% d'ici 2030 pour les émetteurs des pays de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- notation ESG MSCI pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales et sociales ;
- score MSCI pondéré pour évaluer la qualité de la gouvernance d'entreprise ;
- score MSCI pondéré pour évaluer le capital humain ;
- intensité carbone du Fonds maître (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements du Fonds maître).

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 92,7% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 2,7% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le Fonds suit l'indice 100% MSCI ACWI Net Total Return EUR en tant qu'indice de référence. L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture
Notation MSCI ESG*	AA	95,4
Score de qualité MSCI ESG	7,4	95,4
Score MSCI E	7,4	95,4
Score MSCI S	5,8	95,4
Score MSCI G	6,2	95,4
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	59,0	94,2
Investissements durables (%)	41,5	92,7
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,7	12,9
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	2,9	4,7
Exposition aux solutions vertes (%)***	25,5	25,5

\* CCC est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que AAA représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation MSCI ESG*	AAA	AAA
Score de qualité MSCI ESG	8,6	90,5
Score MSCI E	7,7	90,5
Score MSCI S	5,7	90,5
Score MSCI G	6,3	90,5
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	40,6	72,9
Investissements durables (%)	29,2	29,2
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	2,7	72,9
Exposition aux solutions vertes (%)***	24,5	72,9

\* CCC est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que AAA représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

■ **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.
2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 41,5% d'investissements durables et 2,7% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 10,0% d'investissements durables et 0,5% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

**■ Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

o Exclusions fondées sur la notation : Le Fonds maître n'investit pas dans des entreprises qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ». Le Fonds maître n'investit pas dans des émetteurs publics qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ».

o Exclusions sectorielles et normatives : la politique d'exclusion est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Cette politique d'exclusion recouvre ou s'ajoute aux exclusions spécifiques du Fonds maître et inclut les activités suivantes : charbon, Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique.

o Prise en compte des principales incidences négatives : le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%), intensité carbone du Fonds maître (PIN 3 et inférieure à l'indice de référence) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%).

o Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant quatre PIN (3, 7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management. Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers la méthodologie de notation ESG de MSCI. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant quatre PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) et intensité carbone du Fonds) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	4,4	81,6%
1. Emissions de GES de niveau 2	1,1	81,6%
1. Emissions de GES de niveau 3	45,4	81,6%
2. Emissions totales de GES	51,0	81,6%
3. Empreinte carbone	375,8	81,6%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0	0,0%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,0%	97,6%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	0,0%	0,0%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	8,0	73,8%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	97,6%
9. Rejets dans l'eau	0,0	1,3%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,9	24,1%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	98,1%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0%	97,6%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	0,0%	0,0%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	0,0%	0,0%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	97,9%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Xetra-Gold	Actions – Marché monétaire	4,1%	Allemagne
Dpam L- Bonds Emk Sustainab-F	-	2,5%	Luxembourg
Bundesrepub. Deutschland 1.75% 02/2024	Obligations – Bons du Trésor	2,1%	Allemagne
Oddo Bhf Euro Credit Short Duration Cp-Eur	-	1,8%	Luxembourg
European Investment Bank 4.50% 10/2025	Obligations – Emprunts supranationaux	1,6%	Supranational
Ses Sa Eusa5 12/2049	Obligations – Communication	1,5%	Luxembourg
Norwegian Government 3.00% 03/2024	Obligations – Bons du Trésor	1,3%	Norvège
Bank Of Montreal 0.25% 01/2024	Obligations – Actifs hypothécaires	1,1%	Canada
Finnish Government 0.00% 09/2030	Obligations – Bons du Trésor	1,0%	Finlande
Roche Holding Ag-Genusschein	Actions – Santé	1,0%	Suisse
Government Of Finland 2,75% 04/2038	Obligations – Bons du Trésor	1,0%	Finlande
Government Of Austria 4,15% 03/2037	Obligations – Bons du Trésor	0,9%	Autriche
Siemens Ag-Reg	Actions – Industrie	0,9%	Allemagne
Alphabet Inc-Cl C	Actions – Services de communication	0,9%	Etats-Unis
Vinci Sa	Actions – Industrie	0,8%	France

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 2,9% pour une couverture de 4,7%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

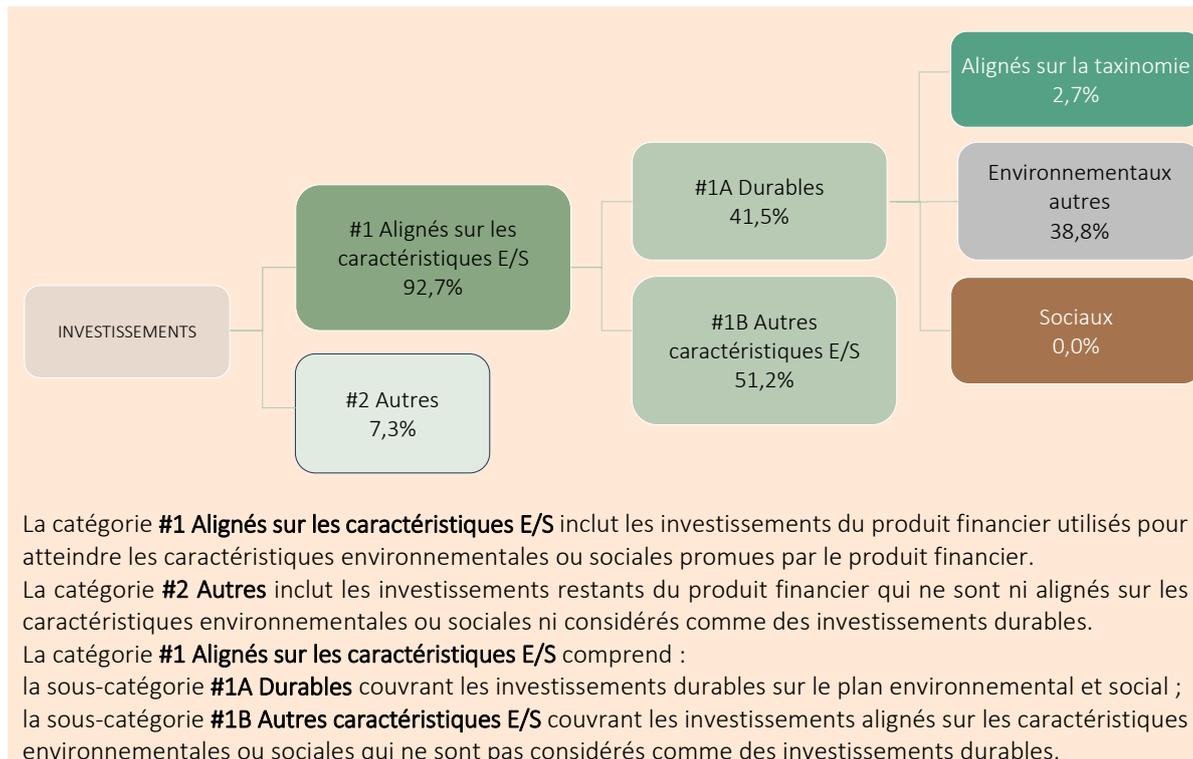
92,7% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 41,5% étaient classés comme investissements durables, et 2,7% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 93,0%, 29,2% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut 0,2% de liquidités, 0,0% de produits dérivés et 7,1% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

**Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Obligations – Banques	10,6%
Obligations – Communication	9,3%
Obligations – Bons du Trésor	9,0%
Obligations – Actifs hypothécaires	6,4%
Obligations – Consommation cyclique	4,4%
Obligations – Emprunts supranationaux	3,8%
Obligations – Consommation non cyclique	3,6%
Obligations – Biens d'équipement	2,5%
Obligations – Emprunts souverains	2,4%
Obligations – Garanties gouvernementales	2,3%
Obligations – Emprunts d'Etat non garantis	2,2%
Obligations – Transport	2,1%
Obligations – Electricité	1,9%
Obligations – Industrie de base	1,7%
Obligations – Technologie	1,7%
Obligations – Collectivités publiques territoriales	1,5%
Obligations – Gaz naturel	1,2%
Obligations – Energie	0,8%
Obligations – Prêts du secteur public	0,7%
Obligations – Assurance	0,4%
Obligations – Finance autres	0,3%
Obligations – Sociétés financières	0,3%
Obligations – Services aux collectivités	0,3%
Obligations – Soutenues par le gouvernement	0,2%
Obligations – Immobilier	0,1%
Actions – Industrie	5,2%
Actions – Finance	3,4%
Actions – Technologies de l'information	3,1%
Actions – Santé	2,8%
Actions – Consommation de base	2,6%
Actions – Consommation discrétionnaire	2,2%
Actions – Energie	1,5%
Actions – Services de communication	1,0%
Fonds	4,5%
Trackers	4,1%
Liquidités	0,2%
Produits dérivés	-0,0%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 2,9% pour une couverture de 4,7%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 2,7% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 3,3% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

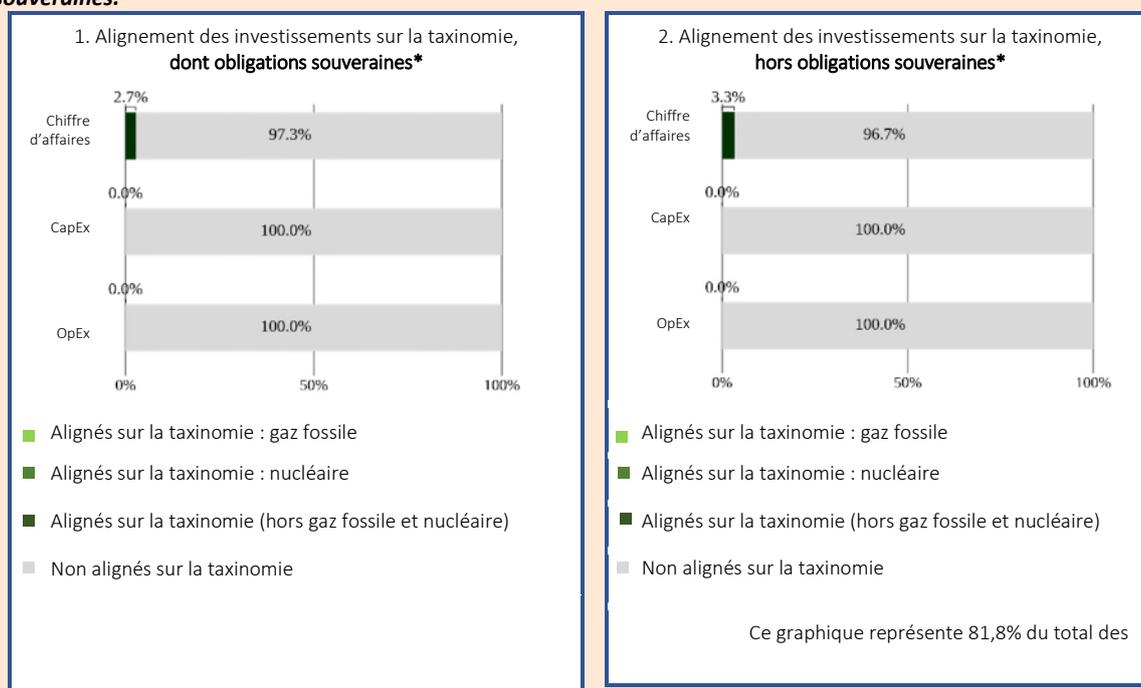
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 38,8%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 10,0%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des placements promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change. En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Compartiment a atteint une proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental de 92,7%.

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et d'autres exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PIN conformément à la politique du Gérant relative aux PIN.

Le taux d'exclusion de l'univers d'investissement s'est établi à plus de 20% en moyenne sur la période considérée.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.



#### En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Le Fonds suit l'indice 100% MSCI ACWI Net Total Return EUR en tant qu'indice de référence.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

31/10/2023				
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation MSCI ESG	AA	95,4	A	98,8
Score de qualité MSCI ESG	7,4	95,4	6,7	98,8
Score MSCI E	7,4	95,4	6,5	98,8
Score MSCI S	5,8	95,4	6,5	98,8
Score MSCI G	6,2	95,4	6,5	98,8
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	59,0	94,2	149,6	100,0
Investissements durables (%)	41,5	92,7	38,2	98,8
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	2,7	12,9	0,5	3,2
Exposition aux combustibles fossiles (%)	2,9	4,7	7,9	7,9
Exposition aux solutions vertes (%)	25,5	25,5	98,0	97,9

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Polaris Balanced F**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**5493001B4OZZUBR7V763**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 36,10% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds maître du Compartiment ODDO BHF Polaris Balanced F promeut des caractéristiques environnementales. Celles-ci se reflètent dans la construction et la pondération du portefeuille basées sur le reporting ESG MSCI, les exclusions et la surveillance des controverses par la société de gestion des Compartiments maîtres.

Le processus d'investissement repose sur une intégration ESG, un filtrage au regard de différentes normes (y compris le Pacte mondial des Nations unies et les armes controversées), des exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ».

Le fonds recourt à la notation MSCI ESG pour apprécier l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG sur une échelle allant de « CCC » (moins bonne note) à « AAA » (meilleure note). Le Fonds n'investit pas dans des entreprises qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ». Le Fonds maître n'investit pas dans des émetteurs publics qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ».

Le Fonds n'acquiert pas de titres d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires dans le domaine des armes controversées (armes biologiques/chimiques, bombes à sous-munition, armes à laser aveuglantes, mines terrestres, etc.), ou plus qu'un certain chiffre d'affaires dans d'autres segments de l'armement (proportion totale

du chiffre d'affaires dans les armes nucléaires, conventionnelles et non militaires), les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir du charbon.

Les émetteurs qui ne respectent pas ces principes, à en juger par le score MSCI ESG Controversies, sont exclus de l'univers d'investissement.

Au moins 90% des actifs du Fonds maître sont évalués sur la base de leur performance ESG (les investissements dans des fonds cibles, des certificats sur métaux précieux et des instruments du marché monétaire sont exclus de ce processus). Le Fonds maître privilégie les entreprises et les pays les plus vertueux du point de vue de la durabilité et vise une notation MSCI ESG moyenne de « A » pour les actifs du Fonds maître.

La société de gestion adhère également au CDP (Carbon Disclosure Project). Dans le cadre de sa politique d'exclusion, elle a également mis en œuvre une stratégie de désinvestissement graduel, en vertu de laquelle elle n'investit pas dans les émetteurs du secteur du charbon au-delà de certains seuils. L'objectif est d'abaisser ces seuils à 0% d'ici 2030 pour les émetteurs des pays de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- notation ESG MSCI pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales et sociales ;
- score MSCI pondéré pour évaluer la qualité de la gouvernance d'entreprise ;
- score MSCI pondéré pour évaluer le capital humain ;
- intensité carbone du Fonds maître (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements du Fonds maître).

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 94,6% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 1% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

### **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le Fonds suit l'indice 100% MSCI ACWI Net Total Return EUR en tant qu'indice de référence. L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture (%)
Notation MSCI ESG*	AA	97,8
Score de qualité MSCI ESG	7,6	97,8
Score MSCI E	7,5	97,8
Score MSCI S	5,3	97,8
Score MSCI G	6,2	97,8
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	43,3	97,0
Investissements durables (%)	36,1	94,6
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	1,0	10,9
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	1,0	2,9
Exposition aux solutions vertes (%)***	28,9	29,3

\* CCC est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que AAA représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation MSCI ESG*	AAA	98,8
Score de qualité MSCI ESG	8,6	99,5
Score MSCI E	7,6	99,5
Score MSCI S	5,3	99,5
Score MSCI G	6,0	99,5
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	42,0	92,2
Investissements durables (%)	28,9	28,9
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	2,0	92,2
Exposition aux solutions vertes (%)***	28,8	92,2

\* CCC est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que AAA représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.
2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 36,1% d'investissements durables et 1,0% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 10,0% d'investissements durables et 0,5% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

- Exclusions fondées sur la notation : Le Fonds maître n'investit pas dans des entreprises qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ». Le Fonds maître n'investit pas dans des émetteurs publics qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ».
- Exclusions sectorielles et normatives : la politique d'exclusion est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Cette politique d'exclusion recouvre ou s'ajoute aux exclusions spécifiques du Fonds maître et inclut les activités suivantes : charbon, Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique.
- Prise en compte des principales incidences négatives : le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%), intensité carbone du Fonds maître (PIN 3 et inférieure à l'indice de référence) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%). S'agissant des autres incidences négatives (1. émissions de GES ; 2. empreinte carbone ; 4. exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ; 5. part de consommation et de production d'énergie non renouvelable ; 6. intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ; 8. rejets dans l'eau ; 9. ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs ; 11. absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; 12. écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé ; 13. mixité au sein des organes de gouvernance ; 15. intensité de GES ; 16. pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales), le Gestionnaire n'a pas fixé de règles de contrôle explicites. Ces incidences négatives sont prises en compte uniquement.
- Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant quatre PIN (3, 7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management. Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers la méthodologie de notation ESG de MSCI. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant quatre PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) et intensité carbone du Fonds) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	0,02	97,4%
1. Emissions de GES de niveau 2	0,01	97,4%
1. Emissions de GES de niveau 3	0,4	96,6%
2. Emissions totales de GES	0,4	96,6%
3. Empreinte carbone	206,1	96,6%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	0	0,0%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,0%	98,6%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	0,0%	0,0%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	3,5	60,1%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	98,6%
9. Rejets dans l'eau	0,0	0,8%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,3	25,6%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	98,7%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0%	98,6%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	0,0%	0,0%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	0,0%	0,0%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	98,6%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Xetra-Gold	Actions – Marché monétaire	2,1%	Allemagne
Oddo Bhf Emerging Consumerdemand Ciw-Eur	-	1,5%	Luxembourg
Oddo Bhf Euro Credit Short Duration Cp-Eur	-	1,4%	Luxembourg
Wolters Kluwer	Actions – Industrie	1,3%	Pays-Bas
Lvmh Moet Hennessy Louis Vui	Actions – Consommation discrétionnaire	1,3%	France
Synopsys Inc	Actions – Technologies de l'information	1,2%	Etats-Unis
Thermo Fisher Scientific Inc	Actions – Santé	1,2%	Etats-Unis
Relx Plc	Actions – Industrie	1,2%	ROYAUME-UNI
Microsoft Corp	Actions – Technologies de l'information	1,2%	Etats-Unis
Alphabet Inc-Cl C	Actions – Services de communication	1,2%	Etats-Unis
Zurich Insurance Group AG	Actions – Finance	1,1%	Suisse
Allianz Se-Reg	Actions – Finance	1,1%	Allemagne
Capgemini Se	Actions – Technologies de l'information	1,1%	France
Axa Sa	Actions – Finance	1,1%	France
Schneider Electric SE	Actions – Industrie	1,1%	France

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,0% pour une couverture de 2,9%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

94,6% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 36,1% étaient classés comme investissements durables, et 1,0% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 94,0%, 28,9% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

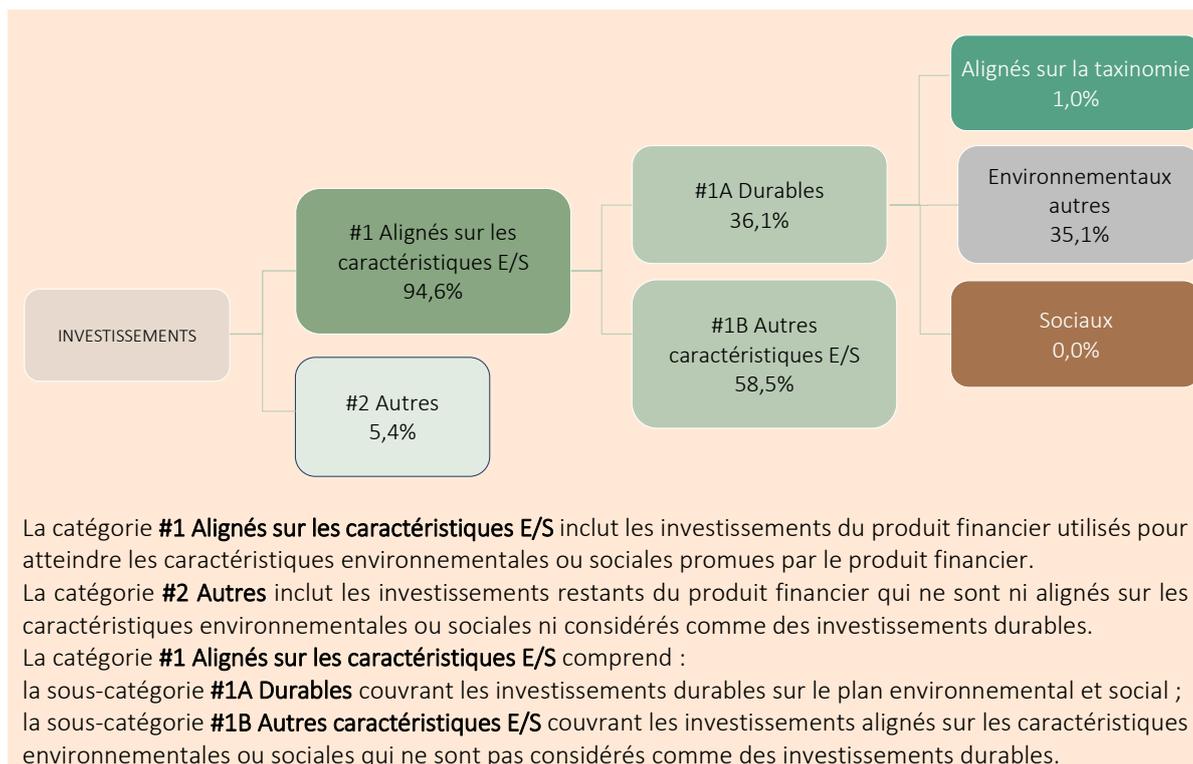
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;  
la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut 1,4% de liquidités, 0,1% de produits dérivés et 3,9% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

**Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Obligations – Consommation non cyclique	17,1%
Obligations – Consommation cyclique	6,2%
Obligations – Technologie	4,4%
Obligations – Industrie de base	3,4%
Obligations – Finance autres	3,0%
Obligations – Communication	2,9%
Obligations – Banques	1,9%
Obligations – Biens d'équipement	1,4%
Obligations – Prêts du secteur public	1,0%
Obligations – Assurance	0,8%
Obligations – Immobilier	0,8%
Obligations – Garanties gouvernementales	0,8%
Obligations – Actifs hypothécaires	0,5%
Obligations – Transport	0,5%
Obligations – Emprunts d'Etat non garantis	0,4%
Actions – Technologies de l'information	11,1%
Actions – Industrie	10,8%
Actions – Finance	7,5%
Actions – Santé	7,0%
Actions – Consommation discrétionnaire	4,6%
Actions – Consommation de base	3,9%
Actions – Services de communication	1,3%
Actions – Energie	1,0%
Fonds	3,4%
Trackers	3,6%
Liquidités	1,5%
Produits dérivés	0,2%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,0% pour une couverture de 2,9%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 1,0% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 1,0% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

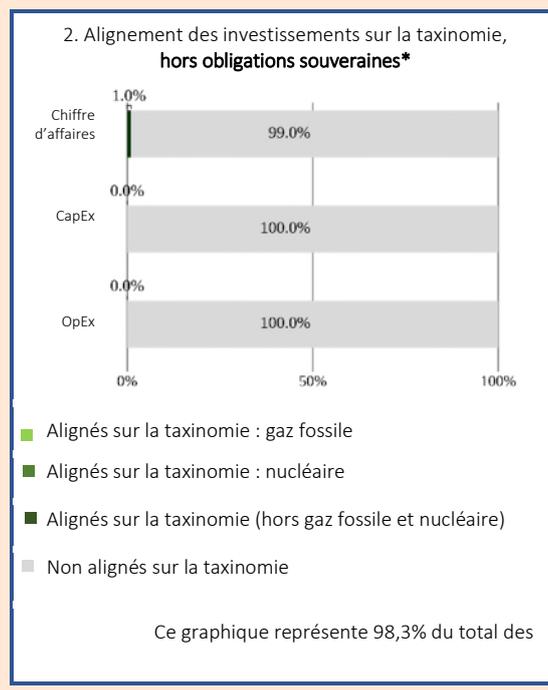
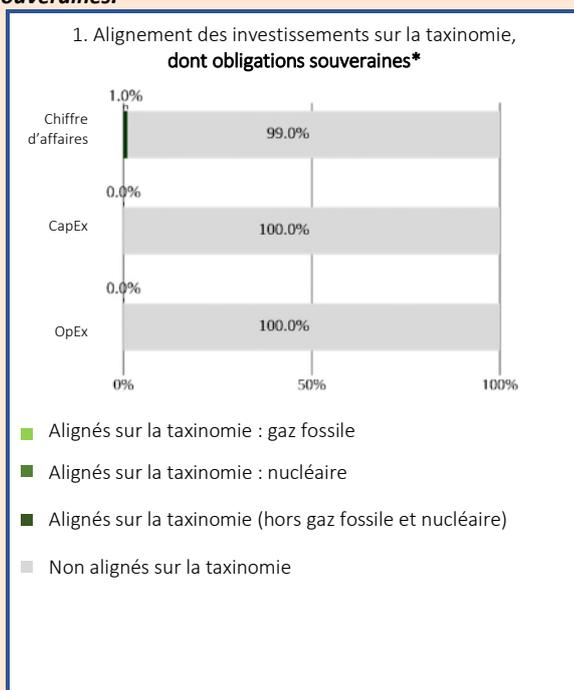
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 35,1%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 10,0%.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds vise à investir exclusivement dans des placements promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie, ainsi que des produits dérivés destinés à la gestion du risque de change. En raison de leur nature technique et neutre, de tels actifs ne sont pas considérés comme des investissements, de sorte qu'aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le Compartiment a atteint une proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental de 94,6%.

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et d'autres exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PIN conformément à la politique du Gérant relative aux PIN.

Le taux d'exclusion de l'univers d'investissement s'est établi à 20% en moyenne sur la période considérée.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Veillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.

#### **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Le Fonds suit l'indice 100% MSCI ACWI Net Total Return EUR en tant qu'indice de référence.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

#### **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

#### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

	31/10/2023			
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation MSCI ESG	AA	97,8	A	98,8
Score de qualité MSCI ESG	7,6	97,8	6,7	98,8
Score MSCI E	7,5	97,8	6,5	98,8
Score MSCI S	5,3	97,8	6,5	98,8
Score MSCI G	6,2	97,8	6,5	98,8
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	43,3	97,0	149,2	100,0
Investissements durables (%)	36,1	94,6	38,2	98,8
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	1,0	10,9	0,5	3,2
Exposition aux combustibles fossiles (%)	1,0	2,9	7,9	7,9
Exposition aux solutions vertes (%)	28,9	29,3	98,0	97,9

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :**  
**ODDO BHF Polaris Flexible F**

**Identifiant d'entité juridique :**  
**549300MHS8CJCBSI4527**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : S/O

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : S/O

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 39,70% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds maître du Compartiment ODDO BHF Polaris Flexible F promeut des caractéristiques environnementales. Celles-ci se reflètent dans la construction et la pondération du portefeuille basées sur le reporting ESG MSCI, les exclusions et la surveillance des controverses.

Le Fonds maître du Compartiment ODDO BHF Polaris Balanced F promeut des caractéristiques environnementales. Celles-ci se reflètent dans la construction et la pondération du portefeuille basées sur le reporting ESG MSCI, les exclusions et la surveillance des controverses par la société de gestion des Compartiments maîtres.

Le processus d'investissement repose sur une intégration ESG, un filtrage au regard de différentes normes (y compris le Pacte mondial des Nations unies et les armes controversées), des exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ».

Le fonds recourt à la notation MSCI ESG pour apprécier l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG sur une échelle allant de « CCC » (moins bonne note) à « AAA » (meilleure note). Le Fonds n'investit pas dans des entreprises qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ». Le Fonds maître n'investit pas dans des émetteurs publics qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ».

Le Fonds n'acquiert pas de titres d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires dans le domaine des armes controversées (armes biologiques/chimiques, bombes à sous-munition, armes à laser aveuglantes, mines terrestres, etc.), ou plus qu'un certain chiffre d'affaires dans d'autres segments de l'armement (proportion totale du chiffre d'affaires dans les armes nucléaires, conventionnelles et non militaires), les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir du charbon.

Les émetteurs qui ne respectent pas ces principes, à en juger par le score MSCI ESG Controversies, sont exclus de l'univers d'investissement.

Au moins 90% des actifs du Fonds maître sont évalués sur la base de leur performance ESG (les investissements dans des fonds cibles, des certificats sur métaux précieux et des instruments du marché monétaire sont exclus de ce processus). Le Fonds maître privilégie les entreprises et les pays les plus vertueux du point de vue de la durabilité et vise une notation MSCI ESG moyenne de « A » pour les actifs du Fonds maître.

La société de gestion adhère également au CDP (Carbon Disclosure Project). Dans le cadre de sa politique d'exclusion, elle a également mis en œuvre une stratégie de désinvestissement graduel, en vertu de laquelle elle n'investit pas dans les émetteurs du secteur du charbon au-delà de certains seuils. L'objectif est d'abaisser ces seuils à 0% d'ici 2030 pour les émetteurs des pays de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- notation ESG MSCI pondérée du portefeuille afin d'évaluer la réalisation globale des caractéristiques environnementales et sociales ;
- score MSCI pondéré pour évaluer la qualité de la gouvernance d'entreprise ;
- score MSCI pondéré pour évaluer le capital humain ;
- intensité carbone du Fonds maître (somme des émissions de CO<sub>2</sub> de scopes 1 et 2 divisée par la somme des chiffres d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements du Fonds maître).

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Au 31/12/2023, 90,36% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales et 1,4% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : Le Fonds suit l'indice 100% MSCI ACWI Net Total Return EUR en tant qu'indice de référence. L'indice de référence n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

	31/10/2023	
	Fonds	Couverture
Notation MSCI ESG*	AA	97,2
Score de qualité MSCI ESG	7,4	97,2
Score MSCI E	7,2	97,2
Score MSCI S	5,5	97,2
Score MSCI G	6,2	97,2
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	41,7	94,9
Investissements durables (%)	39,7	90,3
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	1,4	6,9
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	1,1	2,5
Exposition aux solutions vertes (%)***	31,5	33,2

\* CCC est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que AAA représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

	31/10/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation MSCI ESG*	AAA	98,8
Score de qualité MSCI ESG	8,6	100,0
Score MSCI E	7,5	100,0
Score MSCI S	5,5	100,0
Score MSCI G	6,0	100,0
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	35,1	86,9
Investissements durables (%)	35,4	35,4
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	0,0	0,0
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	4,4	86,9
Exposition aux solutions vertes (%)***	30,3	86,9

\* CCC est la notation assortie du risque le plus élevé, tandis que AAA représente la meilleure note.

\*\* Pourcentage de revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage de revenus générés par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.
2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

S'agissant de la taxinomie de l'UE, à la date du rapport, seuls deux objectifs environnementaux ont été définis et des activités très limitées seulement sont éligibles à une évaluation à l'aune des critères d'examen technique de l'UE. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. En fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, le Fonds peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux précités, mais aussi ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble de ceux-ci.

Le Fonds détenait 39,7% d'investissements durables et 1,4% d'investissements alignés sur la taxinomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxinomie a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable de par son engagement à détenir au moins 10,0% d'investissements durables et 0,5% d'investissements alignés sur la taxinomie.

Les investissements étaient durables dans le sens où ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : énergies sobres en carbone, efficacité énergétique, construction écologique, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur ladite taxinomie. Les investissements en question ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Environnementaux autres ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

- Exclusions fondées sur la notation : Le Fonds maître n'investit pas dans des entreprises qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ». Le Fonds maître n'investit pas dans des émetteurs publics qui ont une notation MSCI ESG de « CCC » ou « B ».
- Exclusions sectorielles et normatives : la politique d'exclusion est appliquée pour écarter les secteurs qui ont les principales incidences négatives sur les objectifs de durabilité. Cette politique d'exclusion recouvre ou s'ajoute aux exclusions spécifiques du Fonds maître et inclut les activités suivantes : charbon, Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique.
- Prise en compte des principales incidences négatives : le Gestionnaire définit des règles de contrôle (préalable à la transaction) pour une sélection d'activités causant un préjudice important : exposition à des armes controversées (PIN 14 et tolérance de 0%), activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PIN 7 et tolérance de 0%), intensité carbone du Fonds maître (PIN 3 et inférieure à l'indice de référence) et violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (PIN 10 et tolérance de 0%). S'agissant des autres incidences négatives (1. émissions de GES ; 2. empreinte carbone ; 4. exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ; 5. part de consommation et de production d'énergie non renouvelable ; 6. intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ; 8. rejets dans l'eau ; 9. ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs ; 11. absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; 12. écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé ; 13. mixité au sein des organes de gouvernance ; 15. intensité de GES ; 16. pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales), le Gestionnaire n'a pas fixé de règles de contrôle explicites. Ces incidences négatives sont prises en compte uniquement
- Dialogue, engagement et vote : nos politiques de dialogue, d'engagement et de vote soutiennent l'objectif consistant à éviter tout préjudice important en identifiant les principaux risques et en faisant entendre notre voix pour générer des changements et des améliorations.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Nous confirmons avoir pris en considération l'ensemble des PIN obligatoires du Tableau I des RTS et avoir tenu compte de toutes celles pour lesquelles nous disposons de données suffisantes. La prise en compte des PIN pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant quatre PIN (3, 7, 10 et 14) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management. Leur prise en considération repose à la fois sur des listes d'exclusions (charbon, liste du Pacte mondial des Nations unies, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles dans la région arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ceux-ci peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les investissements étaient alignés sur les principes du Pacte mondial des Nations unies sur la base d'une liste d'exclusion interne recourant à des évaluations externes et internes. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'ont toutefois pas été pris en considération de manière directe, mais indirectement à travers la méthodologie de notation ESG de MSCI. De plus amples informations sur la méthodologie sont disponibles à l'adresse <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives à travers des exclusions basées sur des contrôles pré- et post-négociation, le dialogue, l'engagement et des analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives pour le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant quatre PIN (biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) et intensité carbone du Fonds) ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible à la section dédiée aux informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

PIN	31/10/2023	Couverture
1. Emissions de GES de niveau 1	5,0	98,2%
1. Emissions de GES de niveau 2	3,9	98,2%
1. Emissions de GES de niveau 3	116,3	98,2%
2. Emissions totales de GES	124,4	98,2%
3. Empreinte carbone	189,1	98,2%
4. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	0	0,0%
5. Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,0%	99,6%
6. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	0,0%	0,0%
7. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	2,6	50,9%
8. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,0	99,6%
9. Rejets dans l'eau	0,0	2,8%
10. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,39	32,3%
11. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0%	99,6%
12. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0%	99,6%
13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	0,0%	0,0%
14. Mixité au sein des organes de gouvernance	0,0%	0,0%
15. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0%	99,6%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/11/2022 au 31/10/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Xetra-Gold	Actions – Marché monétaire	2,5%	Allemagne
Amazon.com Inc	Actions – Consommation discrétionnaire	2,5%	Etats-Unis
Allianz Se-Reg	Actions – Finance	2,5%	Allemagne
Roche Holding Ag-Genusschein	Actions – Santé	2,4%	Suisse
Dpam L- Bonds Emk Sustainab-F	-	2,1%	Luxembourg
Reckitt Benckiser Group Plc	Actions – Consommation de base	2,1%	ROYAUME-UNI
Unilever Plc	Actions – Consommation de base	2,1%	ROYAUME-UNI
Bank of America Corp	Actions – Finance	2,1%	Etats-Unis
Ubs Ag 0,00% 09/2023	Obligations – -	1,9%	Suisse
Icon Plc	Actions – Santé	1,9%	Irlande
Schneider Electric SE	Actions – Industrie	1,8%	France
Thermo Fisher Scientific Inc	Actions – Santé	1,8%	Etats-Unis
Capgemini Se	Actions – Technologies de l'information	1,7%	France
Unitedhealth Group Inc	Actions – Santé	1,6%	Etats-Unis
Microsoft Corp	Actions – Technologies de l'information	1,6%	Etats-Unis

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,1% pour une couverture de 2,5%

\*\* Méthode de calcul : moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

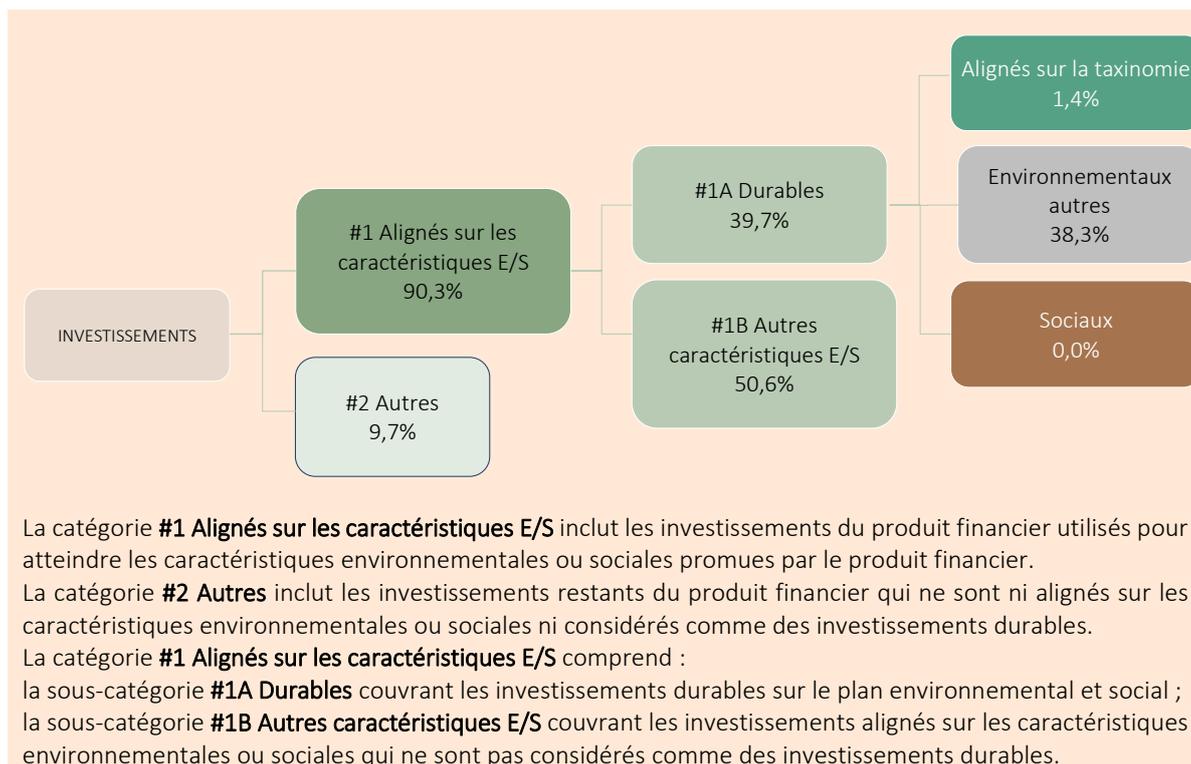
90,3% des placements du fonds étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales, dont 39,7% étaient classés comme investissements durables, et 1,4% étaient alignés sur la taxinomie de l'UE, contre 88,7%, 33,8% et 0% respectivement pour l'exercice précédent.

### Quelle était l'allocation des actifs ?\*

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;  
la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut 4,4% de liquidités, 0,7% de produits dérivés et 4,6% d'investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

\*Calcul de l'allocation des actifs : le dénominateur correspond à la valeur nette totale du portefeuille (en fin d'exercice).

**Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 31/10/2023
Obligations – Consommation non cyclique	8,3%
Obligations – Consommation cyclique	3,7%
Obligations – Emprunts souverains	3,4%
Obligations – Communication	2,7%
Obligations – Technologie	2,5%
Obligations – Banques	2,4%
Obligations – Biens d'équipement	1,6%
Obligations – Industrie de base	1,4%
Obligations – Finance autres	1,1%
Obligations – Emprunts d'Etat non garantis	0,8%
Obligations – Bons du Trésor	0,7%
Obligations – Emprunts supranationaux	0,7%
Obligations – Immobilier	0,7%
Actions – Technologies de l'information	16,9%
Actions – Industrie	10,6%
Actions – Santé	8,5%
Actions – Consommation de base	6,4%
Actions – Finance	6,0%
Actions – Consommation discrétionnaire	5,1%
Actions – Services de communication	1,2%
Actions – Energie	1,1%
Fonds	4,8%
Trackers	4,6%
Liquidités	4,4%
Produits dérivés	0,7%

\* Au 31/10/2023, l'exposition totale du Fonds aux combustibles fossiles représentait 1,1% pour une couverture de 2,5%.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au titre de ses investissements durables, le présent Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs précités est évalué dès lors que le Gestionnaire dispose de données à cet effet. Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 1,4% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 1,4% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Au regard du faible niveau de couverture des informations actuellement communiquées par les entreprises, l'évaluation de données pour chacun des objectifs environnementaux visés à l'Article 9 du Règlement (UE) 2020/852 ne permet pas d'établir une présentation pertinente cette année.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

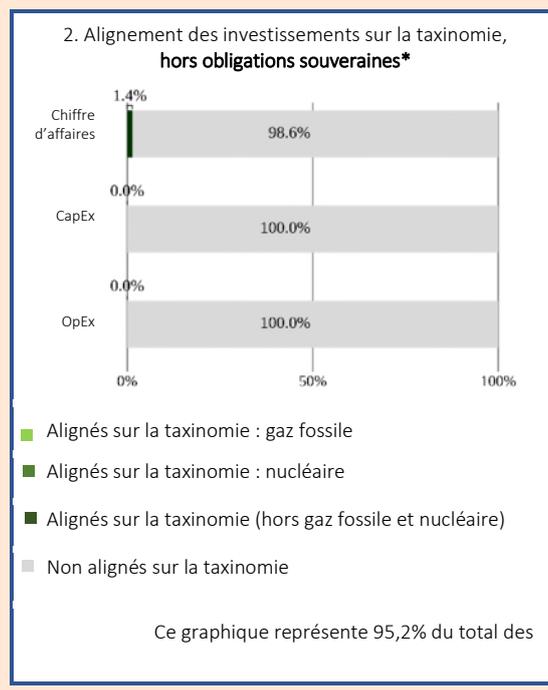
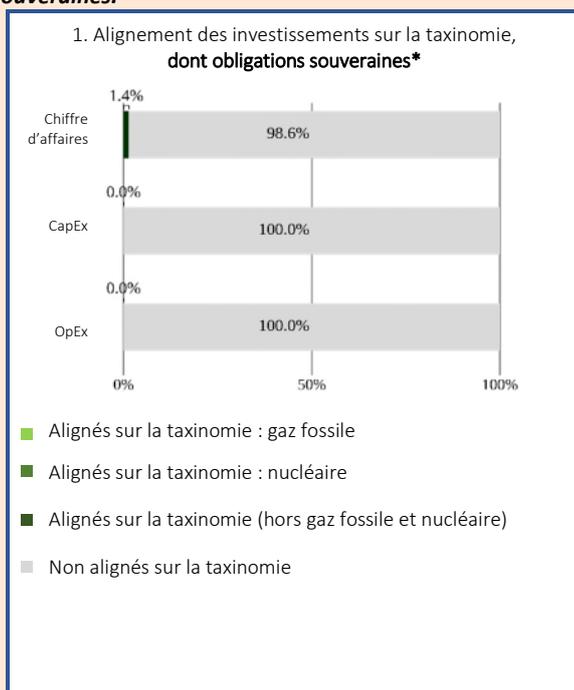
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0%.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La conformité en termes de pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas pu être assurée en raison de données lacunaires et parce que cette évaluation mentionnée dans l'annexe précontractuelle n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour le compartiment considéré.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 38,3%, tandis que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était fixée à 10,0%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » consistaient en des liquidités, des produits dérivés et d'autres actifs secondaires permettant d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans notation ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifiques du Fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Compartiment a atteint une proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental de 90,3%.

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et d'autres exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PIN conformément à la politique du Gérant relative aux PIN.

Le taux d'exclusion de l'univers d'investissement s'est établi à plus de 20% en moyenne sur la période considérée.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu de la performance.



#### **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Le Fonds suit l'indice 100% MSCI ACWI Net Total Return EUR en tant qu'indice de référence.

Il s'agit d'un indice de marché élargi dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.



#### **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent dès lors contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.



#### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

31/10/2023				
	Fonds	Couverture	Indice de référence	Couverture
Notation MSCI ESG	AA	97,2	A	98,8
Score de qualité MSCI ESG	7,4	97,2	6,7	98,8
Score MSCI E	7,2	97,2	6,5	98,8
Score MSCI S	5,5	97,2	6,5	98,8
Score MSCI G	6,2	97,2	6,5	98,8
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2e</sub> /million EUR de CA)	41,7	94,9	149,2	100,0
Investissements durables (%)	39,7	90,3	38,2	98,8
Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)	1,4	6,9	0,5	3,2
Exposition aux combustibles fossiles (%)	1,1	2,5	7,9	7,9
Exposition aux solutions vertes (%)	31,5	33,2	98,0	97,9